



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019
INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019



Hercules
▲▲▲

THRUSTMASTER®



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019 INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019



Le document d'enregistrement universel a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 27 avril 2020, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux titres financiers et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Le tableau de correspondance fourni en page 207 du présent document d'enregistrement universel permet de retrouver les informations mentionnées aux annexes 1 et 2 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019.

Le présent document est disponible sur le site Internet de l'émetteur (www.guillemot.com) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Il sera adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande par écrit à l'adresse suivante : GUILLEMOT CORPORATION S.A., BP 2, 56204 La Gacilly Cedex, France.

En application de l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 91 à 123 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 25/04/2019 sous le numéro D.19-0389 (https://www.guillemot.com/wp-content/uploads/2019/04/GuillemotCorporation_DDR_exercice2018_20190425.pdf) ;

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 84 à 116 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 26/04/2018 sous le numéro D.18-0394 (https://www.guillemot.com/wp-content/uploads/2018/05/GuillemotCorporation_DDR_exercice2017_26avril2018.pdf).

Les informations incluses dans ces documents autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document d'enregistrement universel.

SOMMAIRE

➤	RAPPORT DE GESTION 2019	6
1	ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2019	6
2	ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	25
3	ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2019	25
4	RESULTATS DU GROUPE - PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019	38
5	DEPENDANCE EVENTUELLE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	44
6	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	44
7	STRATEGIE ET OBJECTIFS DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	44
8	EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	45
9	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE	45
10	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	45
11	FILIALES ET PARTICIPATIONS	46
12	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL SOCIAL	47
13	FACTEURS DE RISQUES	54
14	PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	56
15	INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES	65
16	CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	74
17	ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER	75
18	ANNEXE 2 : TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS LA CREATION DE GUILLEMOT CORPORATION S.A.	76
19	ANNEXE 3 : RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS	78
20	ANNEXE 4 : RAPPORT SPECIAL SUR LES ACTIONS GRATUITES	78
21	ANNEXE 5 : RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	79
➤	COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019	123
1	BILAN CONSOLIDE	123
2	ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	124
3	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	125
4	TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	126
5	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	128
6	EVENEMENTS POST CLOTURE	149
7	DONNEES RELATIVES A LA SOCIETE-MERE GUILLEMOT CORPORATION S.A.	150
8	HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	150
9	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019	151

➤	COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019	157
1	BILAN SOCIAL	157
2	COMPTE DE RESULTAT SOCIAL	158
3	SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	158
4	TABLEAU DE FINANCEMENT	159
5	ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX.....	160
6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019	180
➤	INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX MARCHES	186
1	LE MARCHÉ MONDIAL DU JEU VIDEO ET DES CONSOLES.....	186
2	LE MARCHÉ PC	188
3	LE MARCHÉ DES ACCESSOIRES POUR PC ET CONSOLES DE JEUX	188
4	LE MARCHÉ DE L’ESPORT TOUJOURS EN PLEINE EXPANSION	189
5	LE MARCHÉ DU « STREAMING AUDIO », DES CASQUES AUDIO ET DES HAUT-PARLEURS MULTIMEDIA	190
➤	ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 4 JUIN 2020.....	192
1	ORDRE DU JOUR.....	192
2	TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION.....	192
3	RAPPORT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION	197
4	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES – ASSEMBLEE GENERALE D’APPROBATION DES COMPTES DE L’EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019	200
➤	AUTRES INFORMATIONS	203
1	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE GUILLEMOT CORPORATION S.A. .	203
2	PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D’ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DECLARATION.....	204
3	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	205
4	CALENDRIER DES PARUTIONS POUR L’EXERCICE EN COURS - POLITIQUE D’INFORMATION.....	206
5	TABLES – TABLEAUX DE CORRESPONDANCE	207
6	GLOSSAIRE	213

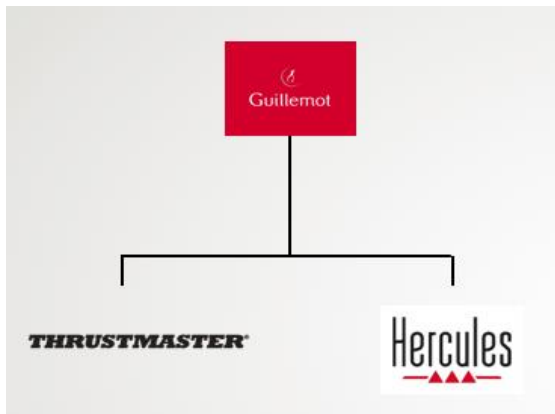
➤ RAPPORT DE GESTION 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et pour vous rendre compte de l'activité du Groupe Guillemot Corporation et de sa société-mère au cours dudit exercice. Les comptes, rapports ou autres documents et renseignements prévus par la réglementation vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les délais légaux.

1 ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Coté en Bourse depuis 1998 et actif dans ce secteur depuis 1984, le Groupe Guillemot Corporation est un acteur majeur du marché des loisirs interactifs avec ses deux marques, Hercules et Thrustmaster.



Spécialisé dans la conception et la commercialisation de périphériques numériques et d'accessoires pour PC et consoles de jeux, le Groupe axe le développement de ses activités autour de ses deux marques phares : d'une part, **Hercules** pour le segment des matériels et périphériques audio (Platines de mixage pour DJ amateurs et semi-professionnels, casques DJ audio, enceintes DJ...), et d'autre part, **Thrustmaster** pour les accessoires de jeux pour PC et consoles pour joueurs expérimentés mais également Grand Public (gamepads, volants, joysticks, casques Gaming).

Grâce à ses deux marques, le Groupe bénéficie d'une forte notoriété.

Implanté dans onze pays (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Canada, Espagne, Italie, Belgique, Chine, Hong-Kong et Roumanie), le Groupe cultive des valeurs telles que l'innovation et la recherche perpétuelle de l'excellence pour offrir aux utilisateurs des produits et des services de qualité, et une performance optimale. Grâce à sa dynamique d'innovation, le Groupe adapte constamment ses offres aux besoins des consommateurs de plus en plus exigeants et aux potentiels des nouveaux marchés. Dans ce cadre, le Groupe a mis en place une organisation des ventes répartie par région pour maximiser ainsi la présence des gammes Hercules et Thrustmaster dans les réseaux de distribution.

Distribuant ses produits dans plus de cent vingt pays à travers le monde pour la marque Thrustmaster, le Groupe est animé par son désir constant d'innover et de proposer des solutions numériques performantes pour le plus grand plaisir des consommateurs et des joueurs.



Doté de cinq entités de Recherche et Développement basées en France, au Canada, en Roumanie et en Chine, le Groupe s'appuie sur son équipe d'experts audio depuis près de trente ans et de ses équipes de Recherche et Développement dans le monde, pour concevoir des produits à la pointe de la technologie. Depuis plus de vingt-cinq ans, Hercules occupe une position reconnue sur le marché du matériel de loisir musical pour ses innovations, avec pour ambition de rester incontournable sur ce segment universel qu'est la musique.

Thrustmaster bénéficie d'une réputation solide dans l'industrie des accessoires de jeux PC et consoles sur le plan mondial.

Le développement de ses partenariats forts avec les principaux fabricants de consoles et sa Recherche et Développement de pointe constituent de puissants accélérateurs de croissance qui ont permis au Groupe d'avoir été le premier à commercialiser des

volants sur les consoles PlayStation®4 et Xbox One®, ainsi qu'être le premier à sortir un joystick officiel sur la console Xbox One®. Grâce à ses nombreux accords de licences (Sony®, Microsoft®, Ferrari®, Gran Turismo®, U.S. Air Force™ ...), le Groupe se positionne comme un acteur essentiel du marché de l'accessoire du jeu vidéo.



Animé par le désir d'innover et d'entreprendre, le Groupe met tout en œuvre pour :

- Accélérer le déploiement de sa méthode de « *Design Thinking* » dans la stratégie Hercules pour construire ses gammes futures,
- Répondre par l'innovation, la créativité et l'expertise technologique aux besoins d'interaction des joueurs en quête grandissante de réalisme et d'immersion dans le jeu,
- Intensifier ses partenariats forts et licences reconnues mondialement,
- Développer et accentuer ses technologies de pointe mises en place par ses équipes de Recherche et Développement et permettre la montée en gamme de ses produits et l'expansion internationale,
- Se déployer sur les marchés porteurs des casques Gaming et des manettes de jeux,
- Mettre en place une politique de livraisons directes avec les principaux acteurs du « eTail » mondial pour Thrustmaster et Hercules,
- Maximiser ses relais de croissance sur les régions Asie-Pacifique (Chine, Australie, Corée du Sud, Japon et Hong-Kong) et EXPORT (Pologne, République Tchèque, Emirats Arabes Unis, Mexique et Brésil),
- Accélérer ses programmes de Recherche et Développement pour préparer l'arrivée des nouveaux jeux et des consoles de Nouvelle Génération attendues fin 2020,
- Renforcer ses segments Hercules DJ, casques Gaming et Joysticks, et poursuivre l'élargissement de l'écosystème Thrustmaster et Hercules,
- Anticiper et s'adapter aux nouvelles tendances émergentes,
- Offrir aux consommateurs passionnés des produits aux fonctionnalités exclusives et un écosystème de matériels haut de gamme (*exemple : technologie « Depth Feedback » dans le volant T-GT pour le jeu Gran Turismo Sport, brevets sur le système de refroidissement des moteurs Force Feedback des volants comme dans le TS-PC Racer et sur la technologie unique H.E.A.R.T. (« HALLEFFECT ACCURATE TECHNOLOGY »).*

Au cours de l'année 2019, le Groupe a commercialisé des produits majeurs, parmi lesquels :

➤ La toute dernière manette ESWAP PRO CONTROLLER, sortie en Novembre 2019.

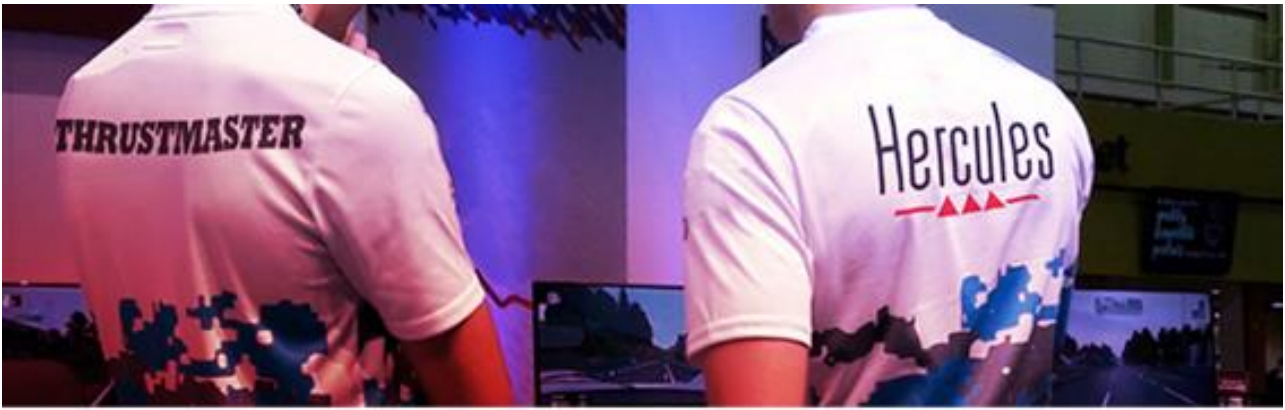
Pour atteindre cet objectif, Thrustmaster® a travaillé en étroite collaboration avec les joueurs pour optimiser sa manette professionnelle sous licence officielle PlayStation®4, et assurer une compatibilité parfaite ainsi qu'un niveau élevé de performances. Son design innovant prend en compte les retours d'expériences des joueurs passés maîtres dans les techniques de jeu sur manette. Le contrôleur ESWAP PRO CONTROLLER offre un niveau de précision optimale et un temps de réponse très court, dans une conception modulaire. De nombreux événements commerciaux et marketing de lancement ont eu lieu pour le promouvoir.

➤ Son tout nouveau joystick *F/A-18C Hornet™ Hotas Add-On Grip*, sorti en juillet, pour une expérience de vol réaliste du porte-avions aux combats aériens, en passant par le combat au sol.

➤ Deux nouvelles roues « *Add-On* » dans son écosystème Racing.

➤ Les enceintes de monitoring Bluetooth®, sorties en septembre, dédiées au mix, à la production et à l'écoute de la musique sans fil : *DJSpeaker 32 Smart* ; ainsi qu'en mars, d'une solution deux-en-un pour des soirées festives avec les nouvelles enceintes *DJSpeaker 32 Party*.

Pour l'année 2020, le Groupe axe sa politique sur plusieurs thématiques d'innovation : autour du DJ, de la musique, du nomadisme et du eSport, et prépare des nouveautés dans ses différentes gammes de produits afin de bénéficier à plein de l'arrivée des consoles de Nouvelle Génération et des jeux qui les accompagneront.



1.1 Hercules : Un regain de dynamisme



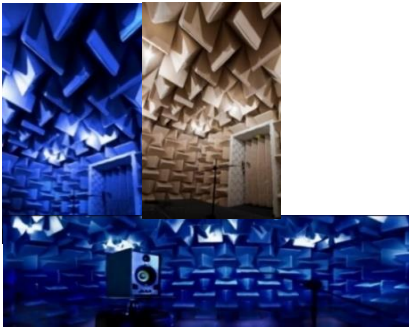
Créé en 1982 aux Etats-Unis et racheté en novembre 1999 par Guillemot Corporation, Hercules a marqué l'histoire des cartes graphiques en étant le pionnier mondial dans ce domaine par la création notamment de plusieurs standards. Depuis plus de trente ans, Hercules conçoit des solutions audio-numériques pour les passionnés de musique, et place l'innovation et le développement de solutions audio numériques au centre de son attention. Depuis la première carte son quadriphonique pour PC à la première table de mixage portable DJ avec audio intégré pour PC et Mac, Hercules propose des équipements d'avant-garde, reconnus pour leur précision et leur qualité sonore. Au fil des années, Hercules a acquis un immense savoir-faire, et sa compétence fait aujourd'hui sa renommée dans le monde de l'audio et l'un des principaux fabricants de contrôleurs de DJ mobiles, avec pour objectif un apprentissage ludique et accessible pour faire découvrir les techniques de DJ et enseigner les bases pour réussir.

Largement reconnu au sein de l'industrie audio et sur le marché de loisir musical depuis plus de trente ans, Hercules met l'innovation au premier plan de son cahier des charges avec passion et conviction et démocratise la pratique du DJing avec des solutions ergonomiques.



En 2019, Hercules a (cf. Comptes consolidés au 31 décembre 2019, note 5.6.1 « Information sectorielle par activité ») :

- Lancé avec succès sa nouvelle gamme de contrôleurs DJ, *DJControl Inpulse*
- Elargi ses gammes de contrôleurs, de casques DJ et de haut-parleurs DJ,
- Participé à de nombreux salons internationaux (Namm Show, China Music Expo, CES Las Vegas, the DJShow...),
- Mis à jour constamment son logiciel DJUCED intégralement fourni avec les contrôleurs Hercules pour améliorer l'expérience consommateur.
- Déployé et élargi ses réseaux commerciaux notamment en Chine et en Corée, avec la signature de nouveaux partenariats.



Guillemot Corporation possède une salle anéchoïque de niveau professionnel pour la mise au point de sa gamme de haut-parleurs DJ, sa gamme d'enceintes avec technologie sans fil Bluetooth®, et de ses casques. Cette salle, dite « chambre sourde », est recouverte de dièdres en matériaux absorbants sur toutes ses parois pour mesurer les ondes acoustiques sans qu'il y ait de perturbations liées à la réflexion et donc recréer des conditions dites « de champs libres ».

Ses investissements en Recherche et Développement permettent à Hercules de concevoir des produits novateurs appréciés du Public.

1.1.1 La gamme DJ Hercules



La marque Hercules est un acteur de notoriété mondiale sur le marché des contrôleurs de mixage DJ portables Grand Public.

Hercules rassemble aujourd'hui des communautés de DJs, des débutants aux plus experts, autour de l'expérience DJ Hercules.

En effet, Hercules est le créateur de la première double platine de mixage sur ordinateur avec interface audio intégrée, avec la « Hercules DJ Console », lancée sur le marché en 2003.

Depuis près de vingt-cinq ans, Hercules met son énergie au profit de l'innovation et du développement de solutions audio numériques qui passionnent toujours davantage dans le monde musical. Hercules a acquis une expertise et un savoir-faire largement reconnus au sein de l'industrie audio pour proposer des solutions créatrices abordables. Tourné vers le monde de l'audio et du DJing, Hercules a choisi de proposer des produits apportant un soin particulier à l'intégration logicielle complète avec une gamme de contrôleurs, casques et enceintes DJ pour permettre une découverte immédiate avec des solutions complètes.

Hercules reçoit régulièrement des récompenses, notamment au salon CES (Consumer Electronics Show) pour ses innovations avec la dernière : le prix « CES 2019 Innovation Award Honoree » pour son contrôleur *Hercules DJControl Inpulse 300*, mais également lors du dernier salon américain, Namm Show, où le contrôleur *Hercules DJStarter Kit* (kit qui comprend le DJControl Starlight, les enceintes DJMonitor 32 et le casque HDP DJ45) a gagné le prix « Namm U Best In Show » dans la catégorie « Gotta Stock It », i.e. « Best seller ». Sa participation aux nombreux salons internationaux atteste de l'intérêt de rencontrer les professionnels pour la marque et les utilisateurs de ses produits.



Fin 2018, Hercules avait annoncé une nouvelle gamme de contrôleurs *DJControl Inpulse* et la toute nouvelle version de son logiciel DJ, *DJUCED®*. Spécialement conçu pour débiter et apprendre le DJing, il s'agit d'une solution innovante pour simplifier le parcours des débutants et leur permettre d'acquérir et de maîtriser les techniques du mix facilement dans une expérience totalement intégrée. Pour ce lancement, Hercules s'était associé au jeune artiste Stupead et à ses créations musicales.

Pour promouvoir l'usage « *Mix on the Move* » de sa platine *DJControl Starlight*, Hercules a collaboré étroitement avec Serato®, développeur et éditeur néo-zélandais de logiciels de musique et marque très réputée auprès des DJs professionnels.

Lors de la sortie de la gamme DJ Inpulse en Octobre 2018, Hercules a mis en place des aides intégrées dans ses produits telles que l'Assistant de Musique Intelligent dit « IMA » qui permet de suggérer des morceaux dans la « playlist » du DJ, les guides lumineux permettant d'apprendre facilement à synchroniser les morceaux de musique (« Beat Match ») et des vidéos DJ Academy accessibles directement dans le logiciel. Ces méthodes facilitent l'apprentissage du DJing pour les débutants qui peuvent ainsi rapidement se faire une courbe d'expérience simple et « faire le show ».





Lancée en 2018, la *Hercules DJ Academy* intégrée à DJUCED propose en plus des vidéos tutorielles, des séquences « tips & tricks » recommandées par les ambassadeurs Hercules afin de jalonner les points de passage des « Newbies » (Nouveaux utilisateurs).



L'Assistant de Musique Intelligent (IMA – *Intelligent Music Assistant*) permet de suggérer des morceaux à jouer dans la playlist du DJ mais également d'apporter la notion « d'ENERGY » pour gérer la soirée et enfin de proposer des tendances de musique pendant les phases de préparation pour assurer le DJ de découvrir les rythmes de demain. L'Assistant de Musique Intelligent (IMA – *Intelligent Music Assistant*) assure à tous les DJs la facilité de sélectionner le meilleur morceau à jouer, que ce soit pendant leur apprentissage ou pendant une performance.



Grâce à son logiciel DJ Hercules DJUCED, lancé en 2011, et s'appuyant sur un besoin constant d'amélioration et de créativité, les équipes DJUCED font régulièrement évoluer le logiciel DJUCED pour répondre à la communauté : En 2018, les logiciels DJUCED 18° et DJUCED 40° ont fusionné pour devenir DJUCED.

Chaque année, des évolutions sont intégrées comme :

- Une interface qui correspond à tous les souhaits (Du débutant à l'utilisateur : l'interface s'adapte à tous les usages, et est plus simple, ergonomique et intuitive).
- Un nouveau navigateur de fichiers,
- Un démarrage simplifié, DJ Academy intégrée et de nouveaux modes de l'échantillonneur.
- IMA : un assistant intelligent pour des meilleures sélections de morceaux.



Fin décembre 2019, les équipes DJUCED ont annoncé la mise à jour du logiciel DJ intégralement fourni avec les contrôleurs Hercules avec deux nouvelles versions principales : la version DJUCED 4.0.7 avec un son de scratch plus dynamique. La version DJUCED 4.1.0 a, quant à elle, apporté des améliorations considérables à l'expérience utilisateur avec notamment l'intégration de la plateforme de partage et d'écoute de mise en ligne MixCloud. Elle enrichit également l'offre de son

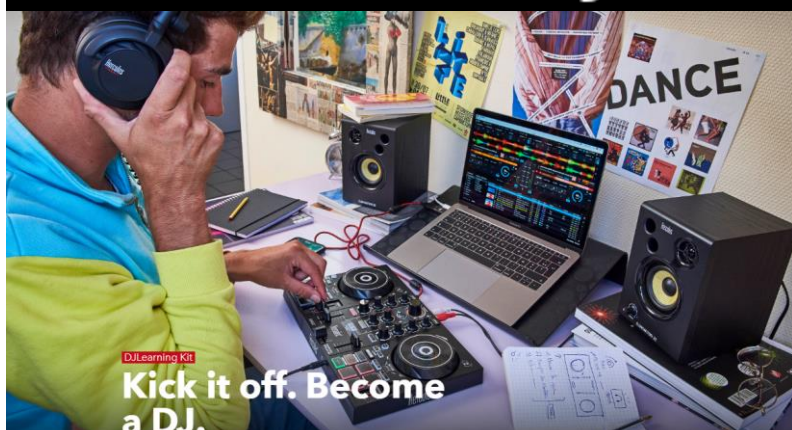
Assistant Musical Intelligent avec une interface améliorée de la DJ Academy. A l'heure où le « *Streaming* » bat son plein, DJUCED a aujourd'hui tout d'un « Grand » à la fois par le nombre de licences attribuées (plus de 600 000) que par la multitude de fonctions et de possibilités qu'il présente. De futurs partenariats avec des acteurs du « *Streaming* » ouvrent d'autres voies d'intérêt pour les DJs.

HERCULES DJPARTY SET

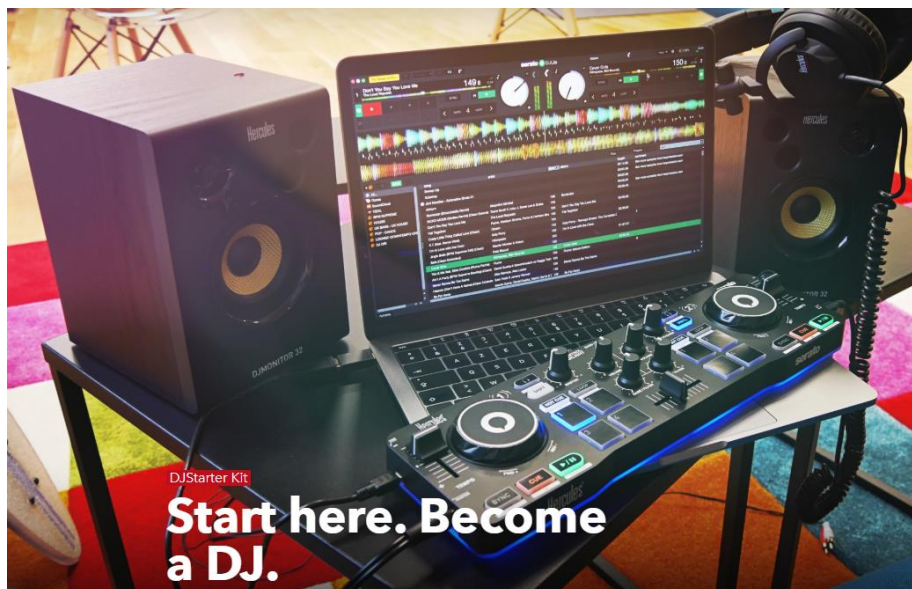


Le kit *Hercules DJParty Set* est le set DJ idéal pour improviser une soirée à tout moment avec Serato DJ Lite. Il se compose d'un contrôleur DJ ultra-compact DJControl Starlight, d'un casque DJ, HDP DJ45, et de cinq bracelets clignotant en rythme avec la musique. Il s'agit du cadeau idéal pour ceux qui souhaitent se déplacer facilement de soirée en soirée grâce à la facilité de transport et d'installation du DJParty Set.

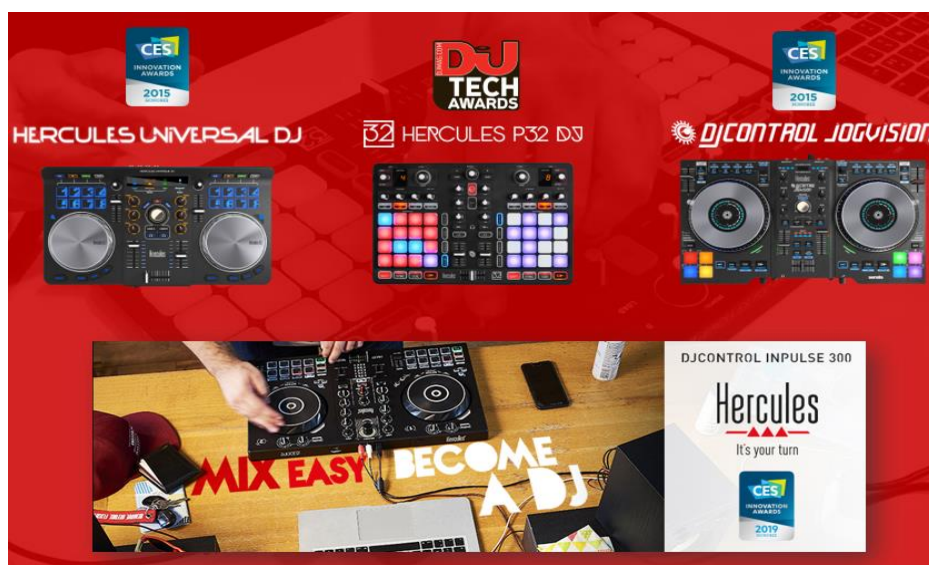
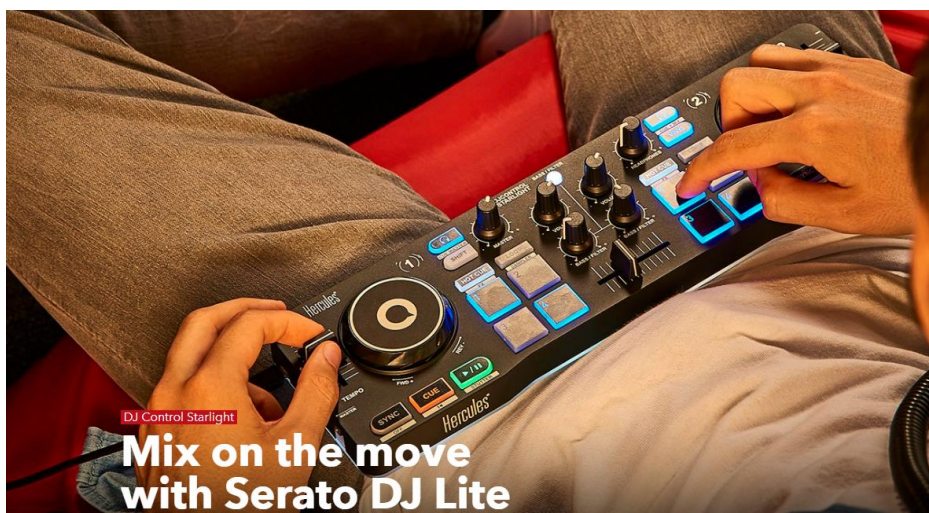
HERCULES DJLEARNING KIT



Hercules a sorti le kit *Hercules DJLearning Kit* « tout-en-un » pour débuter le DJing. Disponible depuis le 16 octobre 2019, ce kit est le cadeau idéal pour commencer le mix, s'améliorer et devenir DJ.



Ce kit, facile à installer, est composé du contrôleur Hercules *DJControl Starlight*, des enceintes Hercules *DJMonitor 32*, du casque *HDP DJ M40.2* et de *Serato DJ Lite*.



Après avoir lancé sa nouvelle gamme de contrôleurs *DJControl Inpulse* avec la platine *Hercules DJControl Inpulse 300* qui a reçu la prestigieuse récompense du « *Innovation Award* » au dernier CES Las Vegas 2019, Hercules a annoncé en début d'année 2019 le lancement de deux packs dédiés aux DJs débutants qui souhaitent une solution tout-en-un pour apprendre puis maîtriser le DJing.



Au dernier salon américain NAMM Show à Anaheim en janvier 2020, le contrôleur *Hercules DJStarter Kit* a gagné un prix « *Namm U Best In Show* » dans la catégorie « *Gotta Stock It* », i.e. « *Best seller* ». Sur vingt-sept gagnants, ce contrôleur était le seul produit DJ depuis deux ans dans la catégorie DJ, le dernier produit DJ à avoir gagné ce prix remontant à 2017.

Dans le même temps, lors du dernier salon chinois, *China Music Expo*, les 10 et 13 octobre derniers à Shanghai, le stand Hercules a été un véritable succès, ce qui a généré de nombreux articles de presse et « *followers* » sur le réseau social chinois Hercules.

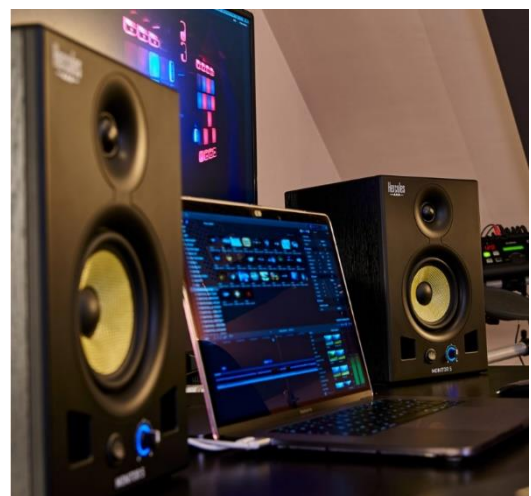
La gamme de contrôleurs *DJControl Inpulse* connaît un début prometteur sur le marché chinois.

1.1.2 Les enceintes et casques DJ



Disponibles depuis le 5 novembre 2019, ces enceintes sont idéales pour s'entraîner à mixer, produire ses premiers morceaux de musique, ou pour de la création multimédia. Optimisée pour la production, cette paire d'enceintes de monitoring actives de 2x80W offre un rendu audio puissant avec un Home Studio. Connectées via la technologie Bluetooth, ces enceintes sont idéales pour débiter le DJing. Petites et nomades, elles se distinguent également par leur qualité audio et leur puissance.

POWER YOUR HOME STUDIO



Compactes et de haute qualité, les enceintes *DJSpeaker 32 Smart* sont idéales pour le mix, la production et l'écoute de musique sans fil. Elles sont dotées d'une puissance totale de trente watts RMS, avec un haut-parleur de basses de trois pouces et un guide d'ondes acoustiques optimisé.

Connectées en Bluetooth ou par câble (inclus), les enceintes *DJSpeaker 32 Smart* accompagnent le public lors de soirées pour partager leurs playlists et dans leur expérience du mix.



C'est en s'appuyant sur leur équipement de pointe (salle anéchoïque, bancs de tests...) que les ingénieurs Hercules ont su apporter une finition encore plus poussée à cette nouvelle génération d'enceintes de monitoring. Polyvalentes et puissantes, elles accompagnent les utilisateurs à la fois pour leurs projets de créations et au quotidien en tant qu'enceintes multimédias.

Le casque *HERCULES HDP DJ45* est parfait pour démarrer le DJing : il peut se connecter à la sortie casque de l'équipement DJ, permet de pré-écouter le morceau suivant, de faire pivoter un écouteur pour entendre l'atmosphère extérieure, de bouger librement grâce au long câble en spirale.

1.2 Thrustmaster : Un acteur à la pointe sur le marché du jeu-vidéo et des accessoires de jeux consoles et PC

THRUSTMASTER®



Fondée en 1992 et achetée par Guillemot Corporation en 1999, Thrustmaster apporte son savoir-faire et sa connaissance technologique au marché des accessoires pour jeux vidéo. Depuis près de trente ans, Thrustmaster développe des accessoires de haute précision pour une expérience de jeu ultraréaliste, tels que des volants de courses, des joysticks, des manettes de jeux pour les consoles de jeux et PC.

Puisant dans son savoir-faire et son expertise technologique, Thrustmaster crée des produits conçus pour offrir aux joueurs une expérience unique grâce à ses produits haut de gamme, bénéficiant de licences prestigieuses et de partenariats forts.

Depuis sa création, Thrustmaster s'inspire de designs utilisés par l'U.S. Air Force™. C'est une course au réalisme et à l'immersion qui fait qu'aujourd'hui, les accessoires de jeux Thrustmaster sont présents dans plus de cent vingt pays via le Groupe Guillemot Corporation.

S'appuyant sur ses équipes de Recherche et Développement expérimentées et passionnées, Thrustmaster conçoit entièrement des produits novateurs de haute technologie et propose des solutions offrant une expérience vidéo-ludique réellement immersive aux joueurs.

Grâce à sa réputation d'innovateur, Thrustmaster est le partenaire privilégié des principaux fabricants de consoles et des centres de Recherche et Développement de pointe qui lui permettent de bénéficier d'un positionnement incontournable sur le marché des accessoires de jeux et consoles.

Parmi les premiers à avoir commercialisés des volants sur consoles PlayStation®4 et sur Xbox One®, Thrustmaster a conçu les premiers joysticks officiels sur PlayStation®4, Xbox One® et Xbox One® X.

Propriétaires de nombreux brevets en instance pour ses technologies propriétaires (parmi lesquelles la technologie H.E.A.R.T. (« HALLEFFECT ACCURATE TECHNOLOGY ») ou *Force Feedback*) et grâce à l'expérience de ses communautés de joueurs, Thrustmaster a réussi à se différencier de façon durable.

L'expertise de sa Recherche et Développement à la fois au niveau des consoles que sur le Hardware (qui se traduit par des dépôts de brevets tels que la technologie H.E.A.R.T. (« HALLEFFECT ACCURATE TECHNOLOGY ») et sa maîtrise pointue du logiciel embarqué permettent au Groupe d'apporter aux joueurs encore plus de précision, d'ergonomie et de réalisme.

Les Volants



Les accessoires de Simulation Aérienne



Les Manettes



Les Casques de Jeu



SAVOIR-FAIRE ET EXPERTISE THRUSTMASTER

THRUSTMASTER®

*Des innovations R&D
au service des joueurs...*



FLUIDITÉ ET RÉALISME - PRÉCISION EXTRÊME



PRÉCISION SUPÉRIEURE - DURABILITÉ



PERSONNALISATION - PROGRAMMATION AVANCÉE

THRUSTMASTER®

En 2019, Thrustmaster a (cf. Comptes consolidés au 31 décembre 2019, note 5.6.1 « Information sectorielle par activité ») :

- Lancé des produits majeurs : le gamepad *ESWAP PRO CONTROLLER* officiel dans les régions EMEA et Asie/Chine, et l'équipement de courses composé d'une boîte de vitesses TH8A et d'un pédalier T3PA Pro,
- Accélééré la signature de nouveaux partenariats forts sur le segment eSport (Partenariats avec « Jean Alesi eSports Academy », « Blancpain GT Series », Le Mans Esport Series...),
- Accentué sa présence dans l'eSport en devenant le partenaire officiel du tournoi de simulation de combat aérien SATAL (« Squadron Air-to-Air League »),
- Accompagné la sortie en février 2019 du jeu ACE COMBAT™ 7 : SKIES UNKNOWN avec ses nouveaux joysticks sous licence Ace Combat 7, pour Xbox One®, PlayStation®4 et PC.
- Réalisé une très forte progression de ses ventes de joysticks grâce à la dynamique commerciale depuis le lancement en janvier 2019 de sa gamme de joysticks sous licence Ace Combat 7,
- Participé aux plus grands salons internationaux et événements eSports.

Grâce à son écosystème, Thrustmaster est devenu le partenaire privilégié de tous les joueurs qui souhaitent une expérience de jeux plus réaliste et tournée vers la performance.

L'essor du eCommerce constitue une véritable opportunité pour des segments de produits spécialisés pour le Groupe qui est désormais bien positionné sur ce segment avec des accords de partenariats forts.

1.2.1 Les volants et accessoires Racing



Considéré comme une marque phare dans la catégorie des volants, notamment des volants haut de gamme, Thrustmaster occupe une place à part dans le cœur des « Gamers » passionnés à la recherche de sensations uniques.

En 2019, les ventes au Public de sa gamme de volants consoles et PC du Groupe ont été en retrait de 4,4% en valeur aux Etats-Unis mais ont gagné 14% en volume (Source : @Copyright 2019 - The NPD Group Inc., All Rights Reserved. Proprietary and Confidential Property of NPD and its Affiliates. Licensed for Use by NPD Clients only, 2019 – Extrait Janvier 2020).

Dans les cinq principaux pays Européens, que sont la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne, les ventes de volants Thrustmaster au Public ont été en retrait de 4,4% (Source : @GFK 2020, Extrait Janvier 2020).



Souhaitant s'adresser à l'ensemble de sa communauté fans de F1 (joueurs débutants, avancés comme experts) sous ce crédo, Thrustmaster a lancé une association de deux de ses produits phares sous licence officielle Ferrari sous le nom de *Scuderia Ferrari Race Kit**. Ce kit est composé du casque *T.Racing Scuderia Ferrari Edition*, développé dans le but de fournir fidélité audio et justesse sonore dans tous les jeux de voiture de course, ainsi que du volant détachable Ferrari F1 Wheel Add-on : un véritable concentré de précision pour une expérience en monoplace (F1 et autres monoplaces) au plus proche de la réalité.

En Mars 2019, Thrustmaster a annoncé le lancement de deux roues de volants venues rejoindre l'écosystème pour satisfaire une demande de ses communautés. L'écosystème Racing Thrustmaster s'enrichit régulièrement, pour répondre aux différents besoins de sa communauté *racing* et de ses fans aux quatre coins du monde.





La roue *TM Competition Wheel Add-on Sparco® P310 Mod*, conçue comme la réplique officielle de la célèbre roue SPARCO® P310 Compétition, est vecteur d'immersion et de réalisme par l'ergonomie de sa forme unique, de son grip suède et de ses différents matériaux. Un outil de performance adapté aux joueurs à la recherche d'une conduite sportive dans des conditions réelles de course !

La roue *TM Open Wheel*, également vendue seule, a été développée à l'image des véritables volants de course GT, LMP ou encore LMS que l'on retrouve sur les circuits dans des courses modernes.

Elle dispose d'une taille compacte de vingt-huit cm de diamètre, ce qui permet une ergonomie de conduite polyvalente et favorise l'amélioration des performances. Cette roue, la plus légère jamais conçue dans l'écosystème *racing* Thrustmaster,

permet aux joueurs d'obtenir un ressenti du force feedback au plus proche des conditions réelles de la course.

Pour satisfaire les plus experts de sa communauté, Thrustmaster a sorti un ensemble composé d'une boîte de vitesses manuelle et séquentielle haut de gamme et d'un pédalier trois pédales 100% métal multiplateformes. La boîte de vitesse est dotée de la technologie H.E.A.R.T. (« *HALLEFFECT ACCURATE TECHNOLOGY* », brevet déposé), sa précision est inusable grâce à ses capteurs magnétiques sans contact.

Depuis février 2020, Thrustmaster a lancé un pédalier magnétique multiplateforme qui était demandé depuis longtemps par la communauté avec frein à capteur de force « *Load Cell* » pour un dosage en course ultraprécis. Il permettra aux « *racers* » de goûter à des sensations au plus proche du réalisme et pour améliorer ses performances en course avec une précision encore inégalée chez Thrustmaster. Polyvalent et stable, ce nouveau « *add-on* » est un véritable atout dans l'écosystème racing déjà très réputé.



Le Groupe a pour objectif de progresser en parts de marché avec les pays en croissance et met différentes actions en place :

- Des actions Marketing pour améliorer la valeur perçue
- Des actions Commerciales pour augmenter la distribution
- Des actions promotionnelles pour assurer la compétitivité des gammes.

1.2.2 Les casques audio pour les joueurs connectés

Thrustmaster bénéficie sur le marché des casques Gaming d'une solide réputation où il continue d'y renforcer sa présence. Sa double expertise audio et « gaming » au profit des joueurs est un atout considérable pour développer des casques de haute qualité audio mais également avec les critères exigés par les joueurs. Sur ce segment important, Thrustmaster a choisi de répondre en premier lieu à ses communautés « *Racing* » et « *Flying* » pour une introduction efficace et en accord avec sa réputation.

La puissance de ses partenariats avec U.S. Air Force™ et Ferrari et l'essor des compétitions « *flying* » et « *racing* » ont largement contribué au renforcement de l'écosystème de simulation de vol de Thrustmaster avec son casque haut de gamme T.Flight U.S. Air Force Edition sous licence officielle de l'Armée américaine. Les casques Thrustmaster offrent des performances audios calibrées avec précision ainsi qu'une expérience réaliste.

En 2019, il n'y a pas eu de lancements de nouveaux casques Gaming Thrustmaster. Les derniers casques Gaming sortis datent de 2018 avec T.Flight U.S. Air Force Edition (Octobre 2018), T.Racing Scuderia Ferrari Edition (Novembre 2018), la gamme Six Collection Edition (Décembre 2018), T.Assault Six Collection Edition et Y-300CPX Six Collection Edition.

1.2.3 Les gamepads



Au cours de l'année 2019, Thrustmaster a travaillé sur le lancement de sa toute nouvelle gamme de manettes professionnelles destinée aux joueurs de eSport avec un lancement en fin d'année 2019. Avec l'essor des compétitions eSport, de la tendance de « Vouloir être Classé » et des jeux multiplateformes, Thrustmaster a souhaité répondre aux besoins de ces joueurs de plus en plus exigeants en termes de manettes et toujours plus avides de compétitions.

De plus en plus stratégique dans une démarche eSport, ce premier gamepad professionnel, *ESWAP PRO CONTROLLER*, apporte des innovations uniques pour les joueurs avec pour ambition de positionner le Groupe sur ce marché

à fort potentiel, segment désormais le plus important des accessoires de jeux. Il permet une performance accrue pour toutes les compétitions nécessitant une précision sans compromis.



Sa fonction SWAP innovante prend en compte les retours d'expérience des joueurs passés maîtres dans les techniques de jeu sur manette. Une nouvelle ère s'ouvre avec ce produit, sur laquelle Thrustmaster compte s'appuyer pour offrir aux joueurs les solutions de demain. Thrustmaster propose des modules compatibles avec le ESWAP PRO CONTROLLER, avec des touches contact ultra-réactives offrant un niveau élevé de précision et un temps de réponse quasi-inexistant, ainsi qu'une meilleure sensation de contrôle, durant les longues sessions de jeu et sur le long terme. Cette nouvelle gamme est le fruit du travail du processus de « *Design Thinking* » mis en place en 2018.

Depuis l'annonce le 7 octobre dernier du nouveau contrôleur, *ESWAP PRO CONTROLLER*, ce gamepad au concept totalement inédit a reçu un accueil particulièrement enthousiaste de la part du public, de la presse spécialisée et des réseaux sociaux, et a atteint des records de popularité. Cette manette, sous licence officielle Sony PlayStation®4, conçue pour satisfaire les joueurs classés aimant la compétition, propose un vaste écosystème de modules et de packs en vue d'améliorer leurs performances. Le site www.newsbeezzer.com a indiqué que « le contrôleur Pro Thrustmaster eSwap est actuellement l'un des meilleurs pads pour PS4 ».

Le « *youtuber* » espagnol GENUINE993 l'a, quant à lui, qualifié « *d'être le futur des contrôleurs pour consoles et PC* ». Le site français www.jeuxvideo.com, site de référence média pour les jeux vidéo, a publié le 16 octobre dernier une revue très détaillée sur ce contrôleur et lui a attribué la note de 17 sur 20, soit la meilleure note accordée à une manette de jeu à cette date.

De nombreux événements marketing ont été mis en place pour accompagner le lancement de ce gamepad. Lors du dernier salon G-STAR en Corée du Sud en Novembre 2019, qui compte plus de sept cent mille visiteurs, de nombreux « *influencers* » et joueurs étaient présents sur le stand Thrustmaster pour mettre en avant ce nouvel écosystème. Un site Internet dédié a également été mis en place et a enregistré la plus grande audience et couverture média jamais obtenue sur la plateforme Thrustmaster.



De nombreux ambassadeurs dédiés contribuent à accroître la visibilité du gamepad *ESWAP PRO CONTROLLER*, à développer des événements en magasins et dans des salons.

Une nouvelle version est en cours de préparation pour accompagner l'arrivée de la nouvelle console de Microsoft.

1.2.4 Les accessoires de simulation de vol

Le Groupe reste très actif sur le marché des accessoires de simulation de vol.

Le 9 avril 2019, les partenaires de Thrustmaster et les « *Virtual Red Arrows* » ont rencontré la patrouille officielle de la célèbre Royal Air Force, « *the Red Arrows* », sur la base aérienne de la « *Royal Air Force* » à Scampton au Royaume-Uni.



Le 26 mars dernier, Thrustmaster a annoncé son partenariat avec « *Squadron Air-to-Air League* » (SATAL), le tournoi de combat de simulation de combat aérien du monde. SATAL est une compétition PvP (« *Player versus Player* ») durant laquelle les meilleurs escadrons volent et s'affrontent lors de combats à six contre six dans la « *Diamond League* » ou à quatre contre quatre dans la « *Gold League* ». Le tournoi se déroule sur une période de six mois et s'est terminé au mois d'octobre, par un affrontement final pour la suprématie dans les cieux virtuels.

- Gamme de joysticks



F/A-18C HORNET™

★★HOTAS ADD-ON GRIP★★

Au cours du salon américain de simulation de vol à Orlando (Floride) en juin 2019, les visiteurs ont eu l'opportunité d'essayer le nouveau joystick *F/A-18C Hornet HOTAS Add-On Grip*, inspiré du véritable manche de l'avion et développé dans le cadre d'un contrat de la licence de marque signé avec *Boeing Intellectual Property Licensing Company*, propriétaire des droits des avions Mac Donnell Douglas.

Le site américain www.wargamer.com l'a décrit comme étant l'un des joysticks « *qui procure les meilleures sensations tactiles jamais ressenties dans un environnement virtuel* ». Plusieurs années après avoir démontré la performance de son joystick réplique, le Hotas Warthog (A-10C), Thrustmaster offre une alternative polyvalente pour les joueurs aguerris souhaitant étendre leur expérience de vol réaliste à travers ce nouveau manche réplique polyvalent. A l'image de son avion, le *F/A-18C Hornet™ HOTAS Add-On Grip* est un manche multi-tâches, parfait dans le rôle du destructeur de MiG dans un premier temps, jusqu'au moment de devoir s'en aller abattre un peloton de chars ennemis.



La sortie au premier semestre 2019 du joystick T.Flight Hotas ACE COMBAT™7 : SKIES UNKNOWN a été un véritable succès au Japon avec une audience média potentielle de plus de deux cents millions de vues (diverses parutions online et offline), couplée à un lancement médiatique marketing réussi à l'international. Ce joystick appartient à l'écosystème de simulation de vol Thrustmaster. Accessoire indispensable et complet pour exécuter des sessions de jeux PS4 / PC, ce joystick performant dispose d'atouts intéressants.



Le Groupe souhaite maximiser la présence de ses gammes pour la sortie très attendue du jeu de Microsoft Flight Simulator 2020 qui est annoncé comme un évènement important de l'année 2020.

1.2.5 Le « eSport »



Thrustmaster a accéléré en 2019 son positionnement sur le segment du eSport et principalement en « *racing* » et « *flying* ».

- eSports « Racing »

Sur la période, Thrustmaster a signé de nombreux partenariats forts :



-Le 28 mars dernier, la marque a annoncé son partenariat avec la “*Jean Alesi eSports Academy*” autour d’un programme ambitieux et passionnant : la mise en action d’une structure destinée à accompagner des « *sim racers* » déjà particulièrement performants vers des niveaux encore plus élevés. C’est un véritable package d’entraînement qui est fourni aux « *sim racers* » retenus pour ce programme de développement via la Jean Alesi eSports Academy. Les enseignements dispensés couvrent l’ensemble du spectre nécessaire aux pilotes : stratégie de course, raffinement des réglages voiture mais également des modules de préparation mentale, d’entraînement physique, de diététique, de communication... Le partenariat avec l’académie Jean Alesi est une nouvelle approche pour la formation des e-pilotes qui permet à Thrustmaster d’être en phase avec les jeunes « *pousses* » pour continuellement innover.



- Mi-Juin 2019, Thrustmaster a confirmé son association avec les “*Le Mans Esports Series*” (LMES), la compétition officielle de eSport des 24 heures du Mans, le Championnat du monde d’endurance (WEC) et Motorsport Network, et a apporté son expertise pour rendre la compétition des LMES encore plus immersive et réaliste, avec en point d’orgue la Super Finale lors des célèbres 24 Heures du Mans. Thrustmaster a été choisi pour équiper la finale « *Le Mans eSports Series* » des 24H du Mans.



Thrustmaster est fortement impliqué dans la nouvelle compétition eSport sur PC : La « SRO E- Sport GT Series » utilisant le jeu Assetto Corsa Competizione », en étant le fournisseur officiel de volants pour deux manches sur 4, sur le circuit à Monza en Italie (13-14 Avril 2019) et sur le circuit Paul Ricard (31 mai – 1^{er} juin 2019).



Début Septembre 2019, Thrustmaster a annoncé un nouveau partenariat eSport avec l'équipe Gold Team Racing. Désormais sponsor et équipementier de l'équipe, Thrustmaster est fier de s'associer à cette grande famille de pilotes virtuels pour qui les valeurs persévérance, travail, maîtrise et « fairplay » sont primordiales. Depuis ses débuts en 2016, l'équipe a su augmenter son niveau de performance de manière constante et sans faillir.



Comme en 2018, la marque Thrustmaster est fournisseur officiel du volant T-GT lors de compétitions GT Sport dans le monde et était présent aux dernières compétitions à Tokyo « FIA Certified GT Sport World Tour Tokyo », la finale « FIA Certified GT Sport Finals » à Monaco et les « National Athletics » au Japon.

Le volant T-GT est reconnu comme l'un des meilleurs volants pour les « Sim racers » à la recherche de performances uniques.



Lors de la finale « 2019 eSports WRC World » fin Septembre à Barcelone, Thrustmaster a vu trois champions monter sur le podium. Le pilote sponsorisé par Thrustmaster, Kamil Franczak, a aussi gagné les finales des nouvelles compétitions eSport sur PC, « SRO E-Sport GT Series » à Barcelone.

La marque Thrustmaster est également l'équipementier officiel de Ferrari pour son équipe eSport participant aux F1 eSports Series 2019.

Thrustmaster sera le partenaire officiel et le fournisseur de volants de course lors de la première compétition de rallye eSports en 2020 : la compétition « DiRT 2.0 Rally World Series » s'est tenue le 12 janvier 2020 à Birmingham (Royaume-Uni).



▪ eSports « Flying »

Thrustmaster est devenu le partenaire officiel du tournoi de simulation de combat aérien SATAL (« Squadron Air-to-Air League »). Thrustmaster considère SATAL comme un acteur majeur pour l'avenir de l'eSport dans la catégorie simulation de vol. Fondé par les fans, l'événement s'est rapidement imposé comme le plus important tournoi de simulation de combat aérien du monde



2 ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Déployée mondialement, la Recherche et Développement du Groupe est basée dans quatre pays (la France, le Canada, la Roumanie et la Chine) et maîtrise la conception électronique et mécanique des produits ainsi que le développement des logiciels embarqués et d'applications. Chaque année, le Groupe procède à des investissements importants en Recherche et Développement.

Depuis 2018, le Groupe a mis en place sa filiale Guillemot Innovation Labs SAS qui est venue compléter les savoir-faire déjà existants de sa Recherche et Développement. Ce « Lab » intervient dans le processus d'innovation en validant les nouveaux besoins des joueurs et musiciens grâce à une démarche de « Design Thinking ».

En 2019, le Groupe a investi 5,2 millions d'euros dans sa Recherche et Développement, représentant 8,5% du chiffre d'affaires consolidé.

3 ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Le chiffre d'affaires 2019 du Groupe s'est établi à 60,9 millions d'euros, en baisse de 25%.

Thrustmaster a vu une baisse de son chiffre d'affaires de 27% principalement due à la réduction des stocks de la distribution, particulièrement au quatrième trimestre aux Etats-Unis avec le souhait d'un grand acteur du eCommerce de privilégier les approvisionnements directs des produits de la marque.

Dans le même temps, sur l'ensemble de l'année, les ventes de joysticks Thrustmaster aux consommateurs ont progressé de 19% en valeur aux Etats-Unis (*Source : NPD Group Inc, Extrait Janvier 2020*) et de 7,5% dans les cinq principaux pays européens (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie et Espagne) (*Source : @GFK 2020, Extrait Janvier 2020*). Les ventes de volants Thrustmaster au Public sont, elles, en retrait de 4,4% en valeur aux Etats-Unis (*Source : NPD Group Inc, Extrait Janvier 2020*) et de 4% en Europe (*Source : @GFK 2020, Extrait Janvier 2020*).

Hercules est en croissance de 7% avec un doublement de ses ventes aux Etats-Unis.

Actualités Thrustmaster

2019 a été marquée par le retour innovant de Thrustmaster sur le marché des gamepads, par la dynamique créée autour des joysticks grâce au partenariat Ace Combat7 signé en début d'année, et par les moindres livraisons de volants.

- **Gamepads** : Thrustmaster a présenté une nouvelle offre de gamepads particulièrement innovants avec le lancement réussi au quatrième trimestre 2019 de son nouveau contrôleur, *ESWAP PRO CONTROLLER*, en Europe et en Asie (hors Japon). Ce positionnement sur le marché des Gamepads marque la volonté de Thrustmaster de devenir un acteur de référence dans cette catégorie reine de matériel de jeux vidéo. Thrustmaster poursuit le déploiement de ce contrôleur en Asie avec un lancement prévu en mars au Japon. Cette manette, sous licence officielle Sony PlayStation®4, également compatible PC, bénéficie d'une technologie modulaire unique et offre une capacité de renouvellement de modules inépuisable pour une utilisation toujours plus intensive de la part des joueurs.

De nouveaux modules autour de l'écosystème eSwap seront lancés au cours du premier semestre 2020.

- **Joysticks** : Thrustmaster a dévoilé fin décembre la base magnétique, *TM HOTAS Magnetic Base*, ainsi que le manche *F-16C Viper™ HOTAS Add-On Grip*, tous deux issus du renommé *HOTAS Warthog flight stick*, qui vient compléter le manche *F/A-18C Hornet™ HOTAS Add-On Grip* sorti en juillet dernier. L'acquisition de la base seule permet une adaptabilité totale grâce au placement de n'importe quel manche de la marque (vendu séparément) afin de fournir une expérience de vol optimisée et personnalisée selon le jeu utilisé.

- **Volants** : Thrustmaster a préparé le lancement d'un pédalier magnétique multiplateforme, avec frein à capteur de force « *Load Cell* » pour un dosage en course ultraprécis. Il permettra aux « *racers* » de goûter à des sensations au plus proche du réalisme et améliorer leurs performances en course.

Le Groupe était présent au dernier salon américain CES mi-janvier 2020 où il y a rencontré ses principaux clients pour accompagner l'arrivée fin 2020 des nouvelles consoles PlayStation®5 de Sony et Xbox® Series X de Microsoft.

▪ Actualités Hercules

Hercules a élargi sa gamme d'enceintes avec les *DJSpeaker 32 Smart*, enceintes de monitoring Bluetooth pour le mix. Lors du dernier salon américain NAMM Show à Anaheim en janvier 2020, le contrôleur *Hercules DJStarter Kit* a gagné le prix « *Namm U Best In Show* » dans la catégorie « *Gotta Stock It* » (« Best-seller »). Ce contrôleur était le premier produit DJ à gagner depuis 2017. Sur la période, Hercules a plus que doublé ses ventes de contrôleurs aux Etats-Unis grâce à sa nouvelle gamme de contrôleurs *DJStarLight* et *DJInpulse 200 et 300*.

▪ Accord commercial entre les Etats-Unis et la Chine

L'accord commercial de la phase 1 entre les Etats-Unis et la Chine a permis d'annuler le projet de taxes sur les accessoires pour consoles de jeux qui représentent la plus grande partie des ventes du Groupe en Amérique du Nord, ainsi que la division par deux des taxes sur les haut-parleurs DJ. Les accessoires pour PC du Groupe et les platines DJ restent, eux, concernés par les taxes à l'importation.

▪ Résultats et situation financière

L'exercice 2019 a été marqué par une baisse de 25% du chiffre d'affaires du Groupe Guillemot Corporation à 60,9 millions d'euros et par la réalisation d'un résultat opérationnel courant en perte de 2,6 millions d'euros, contre un bénéfice de 6,9 millions d'euros en 2018.

Le résultat opérationnel de l'exercice 2019 affiche une perte de 2,6 millions d'euros contre un résultat opérationnel de +6,9 millions d'euros au 31 décembre 2018. Le résultat net consolidé s'établit à -6,4 millions d'euros contre +12,2 millions d'euros à période comparable. Ce résultat comprend une charge financière de 3,9 millions d'euros liée à une perte de réévaluation du portefeuille de titres Ubisoft Entertainment détenu par le Groupe.

Les capitaux propres sont de 50,3 millions d'euros au 31 décembre 2019. La structure financière du Groupe est solide, l'endettement net s'établit à 10,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 (hors portefeuille de valeurs mobilières de placement de 27,3 millions d'euros) contre 7,9 millions d'euros au 31 décembre 2018.

3.1 Une dynamique d'expansion internationale et une accélération de la croissance en région Asie-Pacifique

En 2019, le Groupe s'est révélé plus international que jamais : En effet, les ventes réalisées hors de France sur l'exercice 2019 atteignent 57 millions d'euros, soit 94% du chiffre d'affaires total consolidé.

Sur un marché de plus en plus international, le Groupe bénéficie d'une présence forte dans les trois zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord et Asie-Pacifique.

En 2019, le Groupe a fait le choix de s'appuyer sur une politique de déploiement commercial pour :

- Réduire le niveau des stocks des grossistes au premier semestre 2019 grâce à la dynamique des ventes aux consommateurs aux Etats-Unis et en Europe,
- Assainir ses stocks Grossistes,
- Poursuivre sa forte dynamique d'innovation,
- Accélérer son déploiement en région Asie-Pacifique, zone qui représente désormais plus de 16% des ventes du Groupe,
- Elargir sa distribution à plus de cent vingt pays dans le monde pour la marque Thrustmaster,
- Consolider son développement commercial dans le monde.

▪ Asie-Pacifique

La région Asie-Pacifique étant au cœur de sa stratégie, le Groupe a connu une accélération significative sur ce continent, avec des ventes soutenues en Chine et un fort dynamisme des ventes Thrustmaster en Asie. La Corée faisant partie des priorités de développement en Asie, le Groupe a conclu de nouveaux partenariats en Corée. Sur la période, Hercules a élargi sa distribution en Chine et en Corée avec des accords locaux de distribution.

▪ Amérique du Nord

Sur ce continent, le Groupe a enregistré un retrait de 49%, passant de 27,5 millions d'euros à 14,1 millions d'euros, avec une forte réduction des livraisons aux grossistes qui ont destocké tout au long de l'année.

Depuis l'automne 2018 et grâce au partenariat avec le « retailer » américain Walmart, Numéro Un mondial de la grande distribution, Thrustmaster est représenté dans plus de trois mille magasins américains.

▪ Europe

En 2019, le chiffre d'affaires du Groupe a baissé sur ce territoire de 20%, passant de 40,4 millions d'euros à 32,4 millions d'euros.

- **Autres pays**

La zone du Moyen-Orient a montré une bonne dynamique commerciale ainsi que la Russie, l'Australie et le Japon.

Le Groupe dispose d'un vaste réseau de distribution parmi lesquels :

- **En Europe et Russie** : Amazon, Auchan, Intertoys, Boulanger, Carrefour, Casino, Cdiscount, Conforama, Cora, Dixon, El Corte Ingles, Eldorado, Eroski, Euronics, Fnac, Game UK, Grosbill.com, Intertoys, LDLC.com, Leclerc, Maplin, Makro, Media Markt, Micromania, M Video, Netto, Rue du commerce, Sainsbury's, Saturn, Sonai, Tesco, Thomann, Toys r us, Unieuro, Worten...

- **En Amérique du Nord** : Amazon.com, Target, Best Buy, Buy.com, Cosco, Fry's, Gamestop, Walmart, Guitar Center, Meijer, Micro Center, New Egg, B&H, Videotron, Sam Ash, Musician's friend...

- **En Amérique du Sud** : Carrefour, Walmart, Fnac, Saraiva, Extra, Fast...

3.2 Une logistique internationale efficace et optimale



Le Groupe couvre trois zones mondiales qui regroupent l'essentiel des ventes de produits high-tech, Amérique du Nord et du Sud, Europe et Asie, et optimise ses flux, en assurant des livraisons directes depuis les sites de production en Asie vers chaque continent.

Le Groupe dispose de sa propre base logistique internationale située en France avec une capacité de stockage importante

lui permettant de couvrir toute l'Europe et les pays de l'Est, autant pour les livraisons grossistes que les livraisons e-commerce, et fait appel à des prestataires logistiques basés aux Etats-Unis, à Hong-Kong et à Shanghai pour les ventes nord-amérique et asiatique.

Grâce au développement et à l'évolution de la plateforme logistique à Hong-Kong depuis début 2013, le Groupe continue d'optimiser les flux vers l'ensemble de ses clients européens, asiatiques et américains en livraison directe depuis l'Asie, ce qui a permis d'optimiser sa « *supply chain* », et apporter ainsi un service de livraison plus rapide à ses clients, tout en réduisant l'impact du transport sur l'environnement.

3.3 Une politique Marketing puissante, axée sur des partenariats prestigieux et couplée à des ambassadeurs de la marque

Avec un parc installé de consoles PlayStation®4, Nintendo Switch et Xbox One® toujours très dynamique et estimé à 296,6 millions d'unités (Source : VGCHARTZ, 29/02/2020), l'arrivée de la neuvième génération de consoles devrait venir encore davantage accélérer la demande en accessoires.

En 2019, Thrustmaster a (cf. Comptes consolidés au 31 décembre 2019, note 5.6.1 « Information sectorielle par activité ») :

- Lancé un produit majeur, le gamepad *ESWAP PRO CONTROLLER PS4 Asia/China*, qui a nécessité toute l'expertise du service de Recherche et Développement pointue couplée à des actions marketing et commerciales ciblées.
- Signé de nouveaux partenariats forts sur le segment eSport (Partenariats avec « Jean Alesi eSports Academy », « Blancpain GT Series », Gold Team Racing...),
- Accentué sa présence dans l'eSport en devenant le partenaire officiel du tournoi de simulation de combat aérien SATAL (« Squadron Air-to-Air League »),
- Accompagné la sortie en février 2019 du jeu *ACE COMBAT™ 7 : SKIES UNKNOWN* avec ses nouveaux joysticks sous licence Ace Combat 7, pour Xbox One®, PlayStation®4 et PC.
- Réalisé une très forte progression de ses ventes de joysticks grâce à la dynamique commerciale depuis le lancement en janvier 2019 de sa gamme de joysticks sous licence Ace Combat 7,
- Intensifié sa participation aux plus grands salons internationaux.

Thrustmaster poursuit non seulement ses partenariats avec des éditeurs de jeu prestigieux pour parfaire l'adéquation entre ses périphériques et les sensations du jeu comme dans le racing Codemasters ou Polyphony ou Turn 10 mais fait également appel depuis quelques années à des ambassadeurs et « *influencers* » pour soutenir ses produits et faire connaître la marque auprès de la communauté des joueurs.

Thrustmaster a su depuis longtemps s'associer à des partenaires prestigieux comme FERRARI ou l'U.S. AIR FORCE par des accords de licence mondiaux pour développer une connaissance approfondie de chaque univers afin de créer des répliques qui seront un lien fort entre le monde réel et l'univers du jeu-vidéo. Ces associations donnent du sens pour les communautés de joueurs visés. De même, ces accords ouvrent l'univers des possibles en terme de création produit afin de refléter les avancées stratégiques ou technologiques des partenaires ; ce qui alimente la créativité globale des équipes.

En effet, le Groupe utilise de plus en plus les réseaux sociaux et fait appel à des « *YouTubers* » et « *Influencers* » pour mettre en avant la marque. Les ambassadeurs et « *influencers* » sont des personnalités importantes, reconnues dans leurs secteurs d'activités et domaines d'expertises et qui bénéficient d'une communauté et d'un auditoire très important.

Le fait qu'ils apprécient les produits du Groupe est d'une part une reconnaissance par des experts de la qualité de ceux-ci et d'autre part, l'assurance qu'ils en parleront positivement. Du fait qu'ils sont très écoutés et suivis, l'impact en est primordial. Les rapports entre la marque et eux sont basés sur la « transparence ».

Date	Rang	Événement	Jeu
2017-07-23	1st	EA Champions Cup Summer 2017	FIFA Online 3
2018-04-01	3rd	EA Champions Cup Spring 2018	FIFA Online 3
2018-11-17	5th-8th	EA Champions Cup Winter 2018	FIFA Online 4

3.4 Environnement concurrentiel du Groupe

Dans un environnement en mouvement constant, le Groupe évolue sur des marchés où la concurrence est rude et diversifiée puisqu'il s'adresse aux amateurs de jeux, de musique avec ses gammes DJ et haut-parleurs, ses manettes de jeux, ses casques audios pour les joueurs connectés et ses accessoires de jeux pour PC et consoles.

Dans ce contexte, le Groupe s'appuie sur de solides avantages compétitifs et se mobilise pour anticiper et réinventer en permanence ses produits. En effet, l'innovation est au cœur de sa stratégie de différenciation du Groupe. Cette orientation stratégique est en cohérence avec les attentes des consommateurs.

Grâce au savoir-faire, à l'engagement et au dynamisme de ses équipes de Recherche et Développement, de marketing et commerciales, le Groupe bénéficie de produits différenciés et uniques qui renforcent sa couverture des besoins des Gamers dans le monde.

Principaux concurrents par catégorie de produits	
DJing	American Audio / M Audio / Native Instruments / Numark / Pioneer
Haut-parleurs sans fil	Beats / Braven / Bose / Creative Labs / Jabra / JBL / Marshall / Philips / Sonos / UE
Accessoires de jeux PC	Corsair / Logitech / Razer / Steelseries
Accessoires de jeux consoles	Big Ben Interactive / Hori / Microsoft / PDP / Razer / Sony
Casques audio pour joueurs connectés	Astro / HyperX / Logitech / PDP / Plantronics / Razer / Senheiser / Steelseries / Turtle Beach
Gamepads	@Play / Microsoft / Nacon / Nintendo / PDP / Powera / Sony

3.5 Participation du Groupe aux plus grands salons internationaux

Chaque année, le Groupe, à travers ses deux marques Hercules et Thrustmaster, participe aux plus grands salons internationaux pour rencontrer ses principaux clients, tisser de nouveaux partenariats, capter les tendances du moment et l'état du secteur sur lequel il évolue. Il fait également découvrir ses nouveautés et les fait tester grâce à des animations sur les stands. C'est également au cours des salons que le Groupe rencontre la presse qui vient découvrir les nouveautés.



Consumer Electronic Show (Las Vegas) – Janvier 2019



The DJShow (Royaume-Uni)



AFIAL IBERICO - PORTUGAL



Namm Show (Etats-Unis) - Janvier 2019



Salon Paris Games Week (Paris, France)



IT SHOW 2019 - SINGAPOUR



G-Star - Busan (Novembre 2019, Corée)



Finale Mondiale « Le Mans eSports Series » (France)



Thrustmaster a confirmé son association avec les “Mans Esports Series” (LMES), la compétition officielle de eSport des 24 heures du Mans, le Championnat du monde d'endurance (WEC) et Motorsport Network, et apporte son expertise pour rendre la compétition des LMES encore plus immersive et réaliste, avec en point d'orgue la Super Finale lors des célèbres 24 Heures du Mans en juin.

Compétitions GT-WORLD



Thrustmaster est le partenaire Équipement officiel des compétitions GT Sport dans le monde avec trois pilotes sponsorisés par Thrustmaster déjà qualifiés à ce jour.

3.6 De nombreux articles de presse positifs et un éventail de récompenses

La presse spécialisée, française et internationale, porte un intérêt particulier aux gammes du Groupe qui reçoivent régulièrement de nombreuses récompenses mondiales. Des tests comparatifs sont régulièrement effectués et des mentions très positives mettent en avant leur qualité, leur originalité et leur fiabilité.

Ces récompenses sont importantes pour la promotion de ces produits auprès du Grand Public et assurent un levier sur les ventes. Elles sont la reconnaissance mondiale de la pertinence et de la compétitivité des gammes du Groupe à travers le monde. Depuis quelques années, pour répondre à la tendance actuelle, le Groupe fait appel non seulement à des « YouTubers » mais également à des « influencers » pour soutenir ses produits et faire connaître ses marques auprès de la communauté des joueurs et des DJs.

3.6.1 Gamme Hercules

Depuis sa sortie, la nouvelle gamme de contrôleurs DJControl reçoit de belles récompenses ou bénéficie d'articles élogieux à travers le monde.

DJSpeaker 32 Smart et Monitor 5 : Hercules veut simplifier la vie des home-studistes avec ses nouvelles enceintes

Par [Benoît Campion](#) (@Lino_kitsune) | Publié le 05/12/19 à 09h05

Partager :



COMMENTER

3 min.

Hercules renforce son catalogue d'enceintes actives pour la fin 2019. La firme présente deux modèles orientés Djing/home-studio : les DJSpeaker 32 Smart, ultra-compactes avec connexion Bluetooth, et les Monitor 5, plus conventionnelles.

Hercules Monitor 5 : Les premières couvertures

Hi Tech: HERCULES – Monitor 5



Hercules lancia Monitor 5 un nuovissimo modello di altoparlanti attivi da monitoraggio pensati per i DJ, oltre che per i produttori di musica e video.

MONITOR 5 sono potenti, compatti, dal design ergonomico e sono perfetti per un ampio gamma di usi.

Utilizzati per il mixing o la produzione musicale, oltre che per le creazioni multimediali, questi altoparlanti attivi da monitoraggio hi-tech sono ideati e progettati per suonare bene in ogni situazione.

<https://www.newscit.it/hi-tech-hercules-monitor-5/>

REVIEW: THE HERCULES MONITOR 5 ENTRY LEVEL STUDIO SPEAKERS

The Monitor 5 is one of the better entry level monitors on the market. It offers a nice balance of lows, mids and highs for music production DJing.

DAVID WELAND 18 HOURS AGO



Hercules is mostly known for its DJ controllers, software, and, more recently their multimedia monitors. The brand offers quality entry-level solutions for those that want to get into DJing but don't have deep pockets or are unsure of how serious they are about it.

<https://youtu.be/6Pme6RVtO4c>

<https://www.magneticmag.com/2019/11/review-the-hercules-monitor-5-entry-level-studio-speakers/>

Hercules Monitor 5 – Les Numériques (FR)

K Style – DJLearning kit (France / Belgique)



DES PLATINES PARFAITES POUR APPRENDRE A MIXER ? (test du Hercules DJLearning Kit)

Tito K.Shino il y a 1 semaine
Pour un jeune qui démarre je trouve ça top , plutôt que d'appuyer bêtement sur un bouton sync comprendre comment ça marche je trouve ça plus sympa .

1 RÉPONDRE

Anthony De Andrade il y a 5 jours
Merci j'ai enfin compris comment elle marchait un peu, j'ai changer ma platine pour celle là récemment, merci bcp !

1 RÉPONDRE

Le YouTuber et DJ belge, D-style, a présenté le kit DJLearning à ses « followers » et a organisé un jeu-concours sur son Instagram!



DJ MAG – la gamme Hercules DJControl Inpulse (Allemagne)

Le site allemand DJ Mag a publié un nouvel article sur la gamme DJControl et l'a mis en avant sur sa page Facebook et dans sa Newsletter.



Hi!

Wie haben ihr euch im letzten Sommer? Eine All inclusive Party zu einem der angesagtesten Festivals Europas? Wie sagen die, wie du ganz leicht mitbewegen kannst? Außerdem haben wir mit Marco Cato über seine Tourpassage nach seiner Fall-CD gesprochen und die **DJControl Impulse300** in der Live genommen. Doch wer ist Fall auch, was für ihr nächsten guten Festival darreicht?



Was können die Hercules-Controller?

Wollte man das Geling wissen, ist der Kauf von richtigem Equipment ein Muss. Allerdings ist das Equipment nicht teuer – das Equipment ist leicht, zum Glück haben Firmen wie Hercules es sich zur Aufgabe gemacht, die Tools für Einsteiger zu entwickeln. Was sagen die Profis?

Wir empfehlen euch das Equipment...



Reviews
Einsteiger-Equipment für DJs: Was können die Hercules-Controller?



INFLUENCERS



<https://www.instagram.com/iamdjjunkie/>
11,2K followers / US



<https://www.instagram.com/shannonnicole/>
67,3K followers / UK



<https://www.instagram.com/epicproportionstour/>
2,7 followers / USA

Le YouTuber espagnol, Charly Rodriguez, qui compte plus de vingt-six mille vues, a fait de nombreuses vidéos des derniers contrôleurs de la gamme DJ.

Charly Rodriguez – Gamme DJControl Impulse + DJControl Starlight (Espagne)



<https://www.youtube.com/channel/UCyUyqovuOF960NEEMDeyNQ>



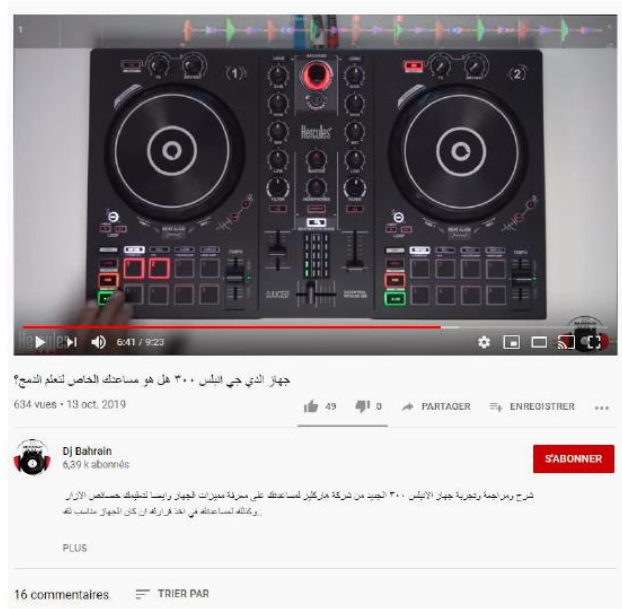
Lors du dernier salon américain NAMM Show à Anaheim en janvier 2020, le contrôleur *Hercules DJ Starter Kit* a gagné le prix « *Namm U Best In Show* » dans la catégorie « *Gotta Stock It* », i.e. « *Best seller* ». Sur vingt-sept gagnants, ce contrôleur était le seul produit DJ depuis deux ans dans la catégorie DJ, le dernier produit DJ à avoir gagné ce prix remontant à 2017.



La platine DJControl Inpulse 300 a eu son premier article à Bahrein (Emirats Arabes Unis).

DJ Bahrain – DJControl Inpulse 300 (AR)

Here is the 1st review in Bahrain region:



<https://www.youtube.com/watch?v=IG-2t4nGC7Y> +
<https://www.instagram.com/p/B3jwKrNgD90/?igshid=1nko4riz7sihl>

3.6.2 Gamme Thrustmaster



Le 11 décembre 2019, le site www.clubic.com a attribué quatre étoiles et demie sur cinq au ESWAP PRO CONTROLLER



Le site français www.lesnumeriques.com a attribué quatre étoiles sur cinq au nouveau contrôleur ESWAP PRO CONTROLLER et indique qu'il « parvient à se distinguer de la concurrence en proposant un système simple d'emploi et en offrant une personnalisation assez poussée ».

NOTE DE LA RÉDACTION



CONCLUSION

NOTE GLOBALE

★★★★☆

En misant tout sur la modularité, l'eSwap Pro Controller parvient à se distinguer de la concurrence en proposant un système simple d'emploi et en offrant une personnalisation assez poussée. Il est toutefois regrettable qu'il faille acheter au moins un pack de modules en plus pour réellement personnaliser sa manette, alors même qu'elle coûte déjà 3 fois le prix d'une DualShock 4. L'eSwap Pro Controller présente heureusement l'essentiel des fonctions que l'on est en droit d'attendre d'une manette de jeu haut de gamme visant la compétition, bien qu'il lui manque quelques éléments pour véritablement égaler la concurrence.

Avec plus de 27 millions de visiteurs par mois, le site www.GamesRadar.com a placé le volant TX Racing Wheel Leather Edition à la tête du classement de ses volants Xbox One® le 10 janvier 2020. Dans son top 5 figurent également les volants TMX Force Feedback et Ferrari 458 Spider Racing Wheel.

Best Xbox One steering wheels

Image 1 of 4

(Image credit: Thrustmaster)

Thrustmaster TX

1. Thrustmaster TX
The best Xbox One steering wheel

Le 26 novembre 2019, le site français www.jeuxvideo.com, avec plus de 54 millions de visiteurs par mois, a attribué la note de 19 sur 20 au volant T300 RS GT Edition, qualifiant « l'expérience offerte par ce T300 RS GT excellente ».

offre, le Thrustmaster T300RS propose 3 pédales en version GT Edition, contrairement au modèle classique. Il est **compatible PS3, PS4 et PC** en se branchant simplement via USB.

Accompagné de son pédalier, le volant T300RS assure de bonnes sensations de conduite et un logiciel complet pour faire vos réglages. Vous ne pourrez plus dire que c'est la faute à la manette.



L'avis de [oliveroidubocal](#)

Note 19/20

Au global, l'expérience offerte par ce T300RS GT Edition est évidemment excellente, très proche de celle de la version Alcantara et tellement supérieures à celles de la version de base. On profite d'une conduite souple et précise, avec à peine quelques vibrations parasites, quand la motorisation se montre capable de montées en puissance toujours aussi impressionnantes et ne dénotant jamais avec ce que l'on voit à l'écran. L'apport d'un pédalier sérieux est aussi un plus

4 RESULTATS DU GROUPE - PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

4.1 Chiffres-clés du Groupe et informations chiffrées sectorielles

4.1.1 Chiffres-clés

Les principaux agrégats des comptes consolidés de Guillemot Corporation pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2019 s'établissent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	60,9	81,2	80,4
Résultat opérationnel courant	-2,6	6,9	3,9
Résultat opérationnel	-2,6	6,9	5,9
Résultat financier *	-4,6	3,1	13,8
Résultat net consolidé	-6,4	12,2	17,5
Résultat de base par action	-0,42 €	0,80 €	1,19 €
Capitaux propres	50,3	58,3	45,5
Endettement net (hors VMP) **	10,2	7,9	1,2
Stocks	21,4	24,9	8,4
Immobilisations incorporelles	11,4	11,1	10,6
Actifs financiers courants (Part VMP)	27,3	31,3	28,5

* Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier net et les autres charges et produits financiers.

** Les Valeurs Mobilières de Placement ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'endettement net. (cf. paragraphe 5.7.13 des comptes consolidés).

Le chiffre d'affaires consolidé annuel de l'exercice 2019 s'est élevé à 60,9 millions d'euros en baisse de 25% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat opérationnel courant ressort à -2,6 millions d'euros contre un gain de 6,9 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le résultat opérationnel s'établit également à -2,6 millions d'euros contre un gain de 6,9 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le résultat financier de -4,6 millions d'euros intègre une perte de réévaluation de 3,9 millions d'euros sur les actifs financiers courants (VMP) constitués des titres Ubisoft Entertainment.

Le résultat net de l'exercice s'établit à -6,4 millions d'euros contre un gain de 12,2 millions d'euros en 2018, après prise en compte d'un produit d'impôt de 0,8 million d'euros sur l'exercice.

Les actifs financiers courants s'établissent à 27,3 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ils sont composés de 443 874 titres Ubisoft Entertainment.

L'endettement net est de 10,2 millions d'euros (avant Valeurs Mobilières de Placement).

Les capitaux propres sont passés de 58,3 millions d'euros à 50,3 millions d'euros.

4.1.2 Informations chiffrées sectorielles

L'information sectorielle détaillée est présentée au paragraphe 5.6 des Comptes consolidés.

4.1.3 Répartition du chiffre d'affaires

- Par secteur d'activité

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
Hercules	4,7	4,4	4,7
Gammes classiques	4,1	3,7	4,3
OEM *	0,6	0,7	0,4
Thrustmaster	56,2	76,8	75,7
Gammes classiques	56,2	76,8	75,7
OEM	0,0	0,0	0,0
TOTAL	60,9	81,2	80,4

(*) Accessoires développés pour compléter des produits de sociétés tierces (Original Equipment Manufacturer).

- Par zone géographique

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
Union Européenne	32,4	40,4	44,5
Amérique du Nord	14,1	27,5	24,6
Autres	14,4	13,3	11,3
TOTAL	60,9	81,2	80,4

4.1.4 Répartition du résultat opérationnel par activité

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
Hercules	-1,7	-2,6	-3,9
Thrustmaster	-0,9	9,5	9,8
TOTAL	-2,6	6,9	5,9

4.2 Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et affectation du résultat

4.2.1 Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe

4.2.1.1 Compte de résultat

Au cours de l'exercice, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe consolidé de 60 875 milliers d'euros. Les principales charges d'exploitation sont les achats pour 28 782 milliers d'euros.

Les charges externes totalisent 13 150 milliers d'euros et sont principalement constituées de charges de transport, de publicité et de marketing.

Les charges de personnel se sont élevées à 9 777 milliers d'euros et les dotations aux amortissements et provisions à 4 564 milliers d'euros.

Les impôts et taxes totalisent 346 milliers d'euros et les autres produits et charges – 3 648 milliers d'euros.

Le résultat opérationnel courant atteint la somme de – 2 590 milliers d'euros.

Le résultat opérationnel est de – 2 590 milliers d'euros également.

Le coût de l'endettement financier net est de 375 milliers d'euros et les autres produits et charges financières totalisent - 4 262 milliers d'euros, comprenant des pertes de réévaluation de 3 950 milliers d'euros sur les actions Ubisoft Entertainment détenues.

Après prise en compte de ces éléments, et du produit d'impôt de 813 milliers d'euros, le résultat net du Groupe est de - 6 414 milliers d'euros.

Le résultat de base par action est de - 0,42 euros.

4.2.1.2 Bilan

Les actifs non courants se composent d'immobilisations incorporelles nettes pour un montant de 11 401 milliers d'euros, d'immobilisations corporelles nettes pour 4 598 milliers d'euros, d'actifs financiers pour 268 milliers d'euros, d'actifs d'impôts pour 880 milliers d'euros et d'impôts différés actifs pour 1 149 milliers d'euros.

Les actifs courants comprennent les éléments suivants :

- Les stocks ont une valeur nette de 21 390 milliers d'euros en tenant compte de dépréciations sur stock de 1 604 milliers d'euros.

- Le poste clients et comptes rattachés s'élève à une valeur nette de 19 579 milliers d'euros en tenant compte de dépréciations pour clients douteux de 195 milliers d'euros.

- Le poste autres créances a une valeur nette de 1 644 milliers d'euros et concerne principalement des créances de taxe sur la valeur ajoutée et des créances d'avances et acomptes versés.

- Les actifs financiers s'élèvent à 27 334 milliers d'euros et le poste trésorerie et équivalents de trésorerie à 5 851 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 50 342 milliers d'euros.

Les passifs non courants totalisent 9 215 milliers d'euros dont 8 007 milliers d'euros d'emprunts.

Les passifs courants totalisent 35 492 milliers d'euros dont 8 027 milliers d'euros d'emprunts et avances en devises.

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'analysent comme suit :

	Au 31.12.19
Résultat net des sociétés intégrées	-6 414
+ Dotations aux amortissements et provisions	3 968
- Reprises des amortissements et provisions	0
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	3 950
-/+ Plus et moins-values de cession	-3
Variation des impôts différés	-275
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	1 226
Coût de l'endettement financier	375
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier	1 601
Ecart de conversion sur la marge brute d'autofinancement	-13
Variation du besoin en fonds de roulement	3 942
Flux net de trésorerie lié à l'activité	5 155
Flux de trésorerie liés aux investissements	
Décaissements et encaissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	-3 042
Décaissements et encaissements sur immobilisations financières	25
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-3 017
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	
Dividendes versés	-1 980
Emprunts	11 000
Remboursement des emprunts	-4 326
Autres flux liés aux opérations de financement	-441
Total des flux liés aux opérations de financement	4 253
Incidence des écarts de conversion	91
Variation de trésorerie	6 482
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	-2 005
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	4 477

La capacité d'autofinancement du Groupe sur l'exercice 2019 après coût de l'endettement financier s'élève à 1 226 milliers d'euros.

Le Groupe a vu son besoin en fonds de roulement baisser de 3 942 milliers d'euros au cours de l'exercice 2019, principalement lié à la baisse du stock.

Les flux de trésorerie liés aux investissements concernent les frais de Recherche et Développement immobilisés et les outillages permettant la fabrication de nouveaux produits.

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement intègrent la mise en place de nouveaux emprunts pour 11 000 milliers d'euros sur l'exercice afin de financer les nouveaux projets de Recherche et Développement et les variations de besoin en fonds de roulement.

4.2.2 Commentaires sur les comptes sociaux de Guillemot Corporation S.A.

4.2.2.1 Compte de résultat

Au cours de cet exercice, la société Guillemot Corporation S.A. a réalisé un chiffre d'affaires de 60 315 milliers d'euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 60 086 milliers d'euros.

Les principales charges d'exploitation sont les achats consommés pour 26 979 milliers d'euros et les charges externes pour 23 931 milliers d'euros.

Les charges externes sont principalement constituées de prestations de sous-traitance, de frais de développement, de charges de transport, de publicité et de marketing.

Les impôts et taxes et les charges de personnel totalisent 394 milliers d'euros et les autres charges 5 189 milliers d'euros.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 1 990 milliers d'euros.

Les dotations aux provisions sur l'actif circulant représentent 1 610 milliers d'euros.

La société a comptabilisé une provision de 350 milliers d'euros liée à des retours produits.

Le total des produits d'exploitation diminué de l'ensemble des charges d'exploitation fait apparaître un résultat d'exploitation de -1 111 milliers d'euros.

En tenant compte du résultat financier de -867 milliers d'euros, du résultat exceptionnel de -292 milliers d'euros, de l'impôt sur les bénéfices de 336 milliers d'euros, le résultat net atteint -1 934 milliers d'euros.

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

Différences de change :	-33 milliers d'euros
Produits et charges d'intérêts financiers :	-336 milliers d'euros
Résultat sur cessions VMP :	-49 milliers d'euros
Reprises et dotations de provisions :	-449 milliers d'euros

Les produits d'intérêts sont principalement constitués de 11 milliers d'euros d'intérêts créditeurs bancaires, de 8 milliers d'euros d'intérêts de comptes courants et de 16 milliers d'euros correspondant à la réintégration à l'actif du bilan d'avance en compte courant, avance abandonnée par la société-mère en 2004 au bénéfice de sa filiale Guillemot GmbH (Allemagne) avec clause de retour à meilleure fortune.

Les charges financières sont principalement constituées de charges d'intérêts d'emprunts et bancaires pour 352 milliers d'euros et de charges d'intérêts des comptes courants pour 21 milliers d'euros.

Le résultat de cession de titres propres dans le cadre du contrat de liquidité en vigueur s'élève à -49 milliers d'euros.

Les reprises sur dépréciations des titres des filiales totalisent 21 milliers d'euros, les reprises de provisions sur des avances en compte courant, 22 milliers d'euros.

Les dotations aux provisions sur les titres des filiales s'élèvent à 497 milliers d'euros.

La société a comptabilisé un amortissement exceptionnel de 292 milliers d'euros sur des frais de développement et de matériels ne remplissant plus les conditions d'activation.

Les principaux soldes intermédiaires de gestion sont :

Production de l'exercice :	57 551 milliers d'euros
Valeur ajoutée :	5 537 milliers d'euros
Excédent brut d'exploitation :	5 143 milliers d'euros

4.2.2.2 Bilan

L'actif net immobilisé s'élève à 19 554 milliers d'euros. Il comprend 10 504 milliers d'euros d'immobilisations incorporelles, 1 499 milliers d'euros d'immobilisations corporelles et 7 551 milliers d'euros d'immobilisations financières.

Les immobilisations incorporelles comprennent 4 677 milliers d'euros en valeur nette de frais de développement. La société a sorti de l'actif des frais de développement ne respectant plus les conditions d'activation pour une valeur nette de 292 milliers d'euros.

La société dispose d'un stock d'une valeur nette de 16 125 milliers d'euros.

Le poste clients et comptes rattachés s'élève à 18 530 milliers d'euros en tenant compte de provisions pour créances douteuses de 594 milliers d'euros dont 399 milliers d'euros de dépréciations intra-groupe.

Les autres créances d'un montant net total de 1 769 milliers d'euros en valeur nette comprennent principalement des avances en comptes courants envers les filiales pour un montant net de 190 milliers d'euros, des créances de TVA pour 547 milliers d'euros, des créances d'impôts sur les sociétés pour 809 milliers d'euros et des avoirs à recevoir pour 52 milliers d'euros (dont 50 milliers d'euros d'avoir intra-groupe).

Les valeurs mobilières de placement totalisent un montant net de 7 011 milliers d'euros dont 100 781 actions propres pour un montant net 244 milliers d'euros.

Les capitaux propres totalisent 27 224 milliers d'euros.

Les dettes se décomposent comme suit :

ETAT DES DETTES (En milliers d'euros)	Au 31.12.19
Emprunts auprès des organismes de crédit	12 521
Emprunt obligataire	0
Dettes bancaires à moyen terme	56
Découverts bancaires et avances en devises	1 372
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 585
Dettes fiscales et sociales	97
Autres dettes	3 540
Dettes sur immobilisations	323
Groupe et associés	2 049
TOTAL	37 543
Emprunts souscrits en cours d'exercice	11 000
Diminution des emprunts par voie de conversion d'obligations	0
Diminution des emprunts par remboursement	4 192
Montant des dettes contractées auprès des personnes physiques	0

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Au 31.12.19
Résultat net	-1 934
Dotations et reprises des amortissements et provisions (1)	3 017
Plus et moins-values de cessions	0
Capacité d'autofinancement	1 083
Variation des besoins d'exploitation	2 837
Variation des besoins hors exploitation	-785
Variation du besoin en fonds de roulement	2 052
Flux liés aux investissements	
Décaiss/acquisitions d'immobilisations incorporelles	-2 406
Décaiss/acquisitions d'immobilisations corporelles	-607
Encaiss/cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0
Décaiss/acquisitions d'immobilisations financières	0
Encaiss/cessions d'immobilisations financières	103
Acquisition/cession filiale	0
Total des flux liés aux opérations d'investissements	-2 910
Augmentation de capital ou apports	0
Dividendes versés	-1 980
Emprunts	11 000
Remboursement d'emprunts	-4 192
Total des flux liés aux opérations de financement	4 828
Variation de trésorerie	5 053
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice (2)	3 092
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice (2)	8 145

- (1) A l'exclusion des dotations et reprises relatives à des dépréciations des valeurs mobilières de placement.
(2) Incluant les valeurs mobilières de placement pour leurs montants nets.

4.2.2.3 Informations sur les délais de paiement

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)												
(en milliers d'euros)	Article D. 441 I-1° : Facture reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Facture émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	286					235	247					694
Montant total des factures concernées HT	4 454	2 594	2 539	402	232	5 768	6 960	3 704	3 547	2 667	2 051	11 969
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	9%	5%	5%	1%	0%	12%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							12%	6%	6%	4%	3%	20%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues HT												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)												
Délais de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 0 à 120 jours Délais légaux :						Délais contractuels : 0 à 120 jours Délais légaux :					

4.2.2.4 Affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes sociaux qui vous sont présentés font apparaître un résultat déficitaire de 1 933 763,93 euros que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau débiteur.

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents :

	2016	2017	2018
Nombre d'actions	15 004 736	15 004 736	15 287 480
Dividende par action	0	0	0,13 €
Dividende total ^{(1) (2)}	0	0	1 987 372,40 €

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des sommes non versées à raison des actions auto-détenues.

(2) Dividendes éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158 3 2° du code général des impôts.

4.2.2.5 Charges ou dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

5 DEPENDANCE EVENTUELLE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

Le Groupe évolue sur le marché de l'ordinateur grand public et des consoles de jeux vidéo, et fournit des accessoires aux consommateurs.

Pour la gamme Thrustmaster, la commercialisation de nouveaux concepts et accessoires dépend de l'approbation par les fabricants de consoles de jeux et de l'obtention d'accords de licence avec ces fabricants.

6 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La politique d'investissement du Groupe opérée depuis plusieurs exercices consiste à construire des valeurs ajoutées et des fondamentaux solides grâce à des investissements récurrents en Recherche et Développement. Les investissements de Recherche et Développement s'établissent à 8,5% du chiffre d'affaires sur l'année 2019 et les équipes de Recherche et Développement représentent plus de 30% des effectifs du Groupe.

Les principaux investissements du Groupe sont décrits dans les parties 5.7.2 Immobilisations incorporelles et 5.7.3 Immobilisations corporelles des comptes consolidés.

7 STRATEGIE ET OBJECTIFS DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

La stratégie du Groupe est principalement centrée sur une politique d'innovation avec pour objectif d'offrir des solutions toujours plus performantes et uniques. Le Groupe mène une veille constante sur les technologies émergentes pour faire évoluer ses produits, mais également pense à l'expérience Utilisateurs pour répondre à leurs attentes. Sa stratégie s'appuie également sur le développement de partenariats pour anticiper les nouvelles tendances et développer des innovations pour offrir de réels bénéfices pour le Groupe. Les atouts du Groupe combinés à des partenariats stratégiques durables et stables doivent lui permettre d'accélérer ses parts de marché.

Le Groupe poursuit son évolution pour être encore plus adapté à la croissance des ventes en ligne et à l'élargissement de sa couverture géographique à plus de cent vingt pays.

En 2020, le Groupe accentuera sa politique avec comme principaux challenges de :

- Améliorer sa compétitivité et la rentabilité de ses produits en optimisant les dépenses commerciales et marketing,
- Adapter son mode de distribution avec l'accélération des ventes en ligne,
- Redynamiser l'ensemble de ses gammes en veillant à qu'elles soient parfaitement positionnées.
- Augmenter ses ventes en intensifiant ses activités de promotion, de communication et de ventes,
- Optimiser le déploiement de sa force de vente en vue d'assurer une distribution efficace auprès de ses clients,
- Adapter le Groupe aux évolutions de son métier et de son environnement.

8 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

Dans le contexte de l'épidémie du coronavirus (COVID-19), le Groupe a procédé à une revue des conséquences de la situation sanitaire actuelle sur ses activités. Compte tenu de la propagation rapide de ce virus, le Groupe ré-évalue régulièrement l'évolution de cette situation.

Le Groupe estime que le contexte sanitaire actuel pourrait avoir les effets suivants sur ses activités :

- Sur le plan de son organisation interne : Le Groupe a mis en œuvre un plan de continuité d'activité au sein de ses différents sites pour assurer la sécurité de ses collaborateurs, contribuer à freiner la propagation du virus, et minimiser l'impact de la situation sur son activité et celle de ses clients. Sur le plan du fonctionnement, le télétravail a été généralisé à plus de 90% de l'effectif. L'activité commerciale est logiquement ralentie mais le Groupe constate néanmoins une amélioration des ventes en ligne du fait que les accessoires du Groupe sont utilisés en intérieur. Ses filiales demeurent opérationnelles.

La crise liée au Covid-19 s'est déclenchée de manière échelonnée dans les pays où le Groupe est implanté. Sa présence en Chine et en Italie a renforcé par anticipation sa vigilance dans les autres zones. En outre, la détérioration de l'environnement économique international ainsi que le pouvoir d'achat des consommateurs pourront affecter les ventes de ses produits. En parallèle, ses sous-traitants chinois ayant retardé l'ouverture de leurs usines de production en Chine après le Nouvel An chinois, le Groupe anticipe des décalages de sorties de produits annoncés pour le premier semestre et des ruptures de stocks pour certaines références sur la période.

- Sur le plan financier, le Groupe rappelle qu'il bénéficie d'une structure financière solide qui lui permet d'aborder avec confiance et prudence ce contexte troublé. En concertation avec ses partenaires bancaires, le Groupe met en place actuellement des reports d'échéances de prêts à six mois lui permettant d'optimiser sa trésorerie pendant cette période.

Les craintes du Groupe portent actuellement sur le renforcement des restrictions qui pourraient nuire à sa capacité de livraison. Suite à la fermeture de la plupart des magasins, les livraisons du Groupe se portent actuellement sur les acteurs du eCommerce. Néanmoins, grâce à ses livraisons directes avec Amazon en Europe et aux Etats-Unis, le Groupe a la capacité d'assurer actuellement la disponibilité d'une part significative de sa gamme auprès des consommateurs.

Dans ce contexte, le Groupe met en place tous les moyens nécessaires pour réaliser de bonnes ventes de fin d'année, lorsque les restrictions pesant sur les différentes populations seront levées.

Le Groupe n'est pas en mesure de donner des prévisions chiffrées à ce stade.

9 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis janvier 2020 une épidémie de Coronavirus COVID-19 (ex 2019-nCoV) s'est propagée depuis la Chine. Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale du COVID-19 de pandémie ; c'est-à-dire que l'épidémie touche désormais 205 pays sur une zone étendue.

De nombreux états ont pris des mesures drastiques de confinement qui auront un impact important sur l'économie mondiale en 2020.

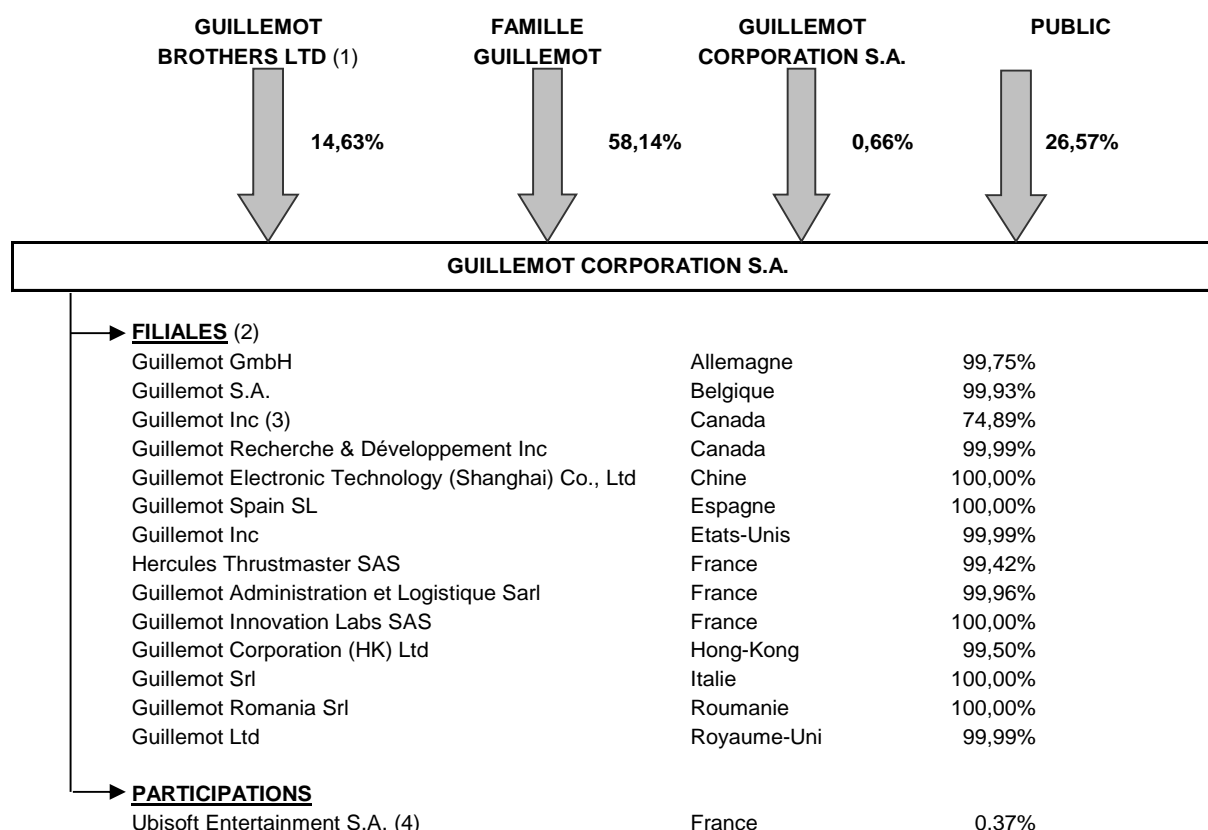
10 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

11 FILIALES ET PARTICIPATIONS

11.1 Organigramme du Groupe Guillemot Corporation au 31 décembre 2019

Les pourcentages ci-dessous correspondent à la fraction de capital détenue (pourcentage de capital).



(1) Détenue à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(2) Le pourcentage des droits de vote exerçables en assemblée générale est identique au pourcentage de capital.

(3) La société canadienne Guillemot Inc est détenue à 74,89% par Guillemot Corporation S.A. et à 25,11% par la société américaine Guillemot Inc.

(4) Le pourcentage des droits de vote exerçables en assemblée générale est de 0,67%.

Au 31 décembre 2019, la société Guillemot Corporation S.A. n'a pas d'autre succursale en dehors des filiales listées ci-dessus.

11.2 La société-mère

La société Guillemot Corporation S.A., société-mère du Groupe, commercialise les matériels et accessoires de marques Hercules et Thrustmaster auprès des clients du Groupe à l'exclusion des clients nord-américains ; ces derniers étant approvisionnés directement par la filiale canadienne, Guillemot Inc, et des clients chinois, approvisionnés directement par la filiale chinoise, Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd. La société est propriétaire des marques Hercules et Thrustmaster et assume les investissements marketing nécessaires à ces marques.

La société prend en charge et centralise la totalité de la facturation de ses produits dans tous les pays (à l'exclusion du continent nord-américain et de la Chine). La commercialisation de ses produits se fait par l'intermédiaire de grossistes spécialisés dans chacun des pays afin de réduire le nombre de points de facturation et de livraison.

La fabrication des produits est assurée par des sous-traitants majoritairement implantés en Asie. La société fournit aux sous-traitants les modèles, les principaux composants pour lesquels elle s'approvisionne directement auprès de fournisseurs de « technologies » et dans certains cas, l'outillage spécifique.

La société détient la quasi-totalité des titres des sociétés consolidées du Groupe (il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées).

Les dirigeants de Guillemot Corporation S.A. dirigent les filiales du Groupe.

La société dispose des principaux moyens financiers du Groupe (fonds propres, emprunts et concours bancaires). Elle procède à des avances en comptes courants rémunérés pour les filiales ayant un besoin de financement.

11.3 Les filiales de marketing et de vente

Elles assurent les fonctions de promotion, marketing et vente pour les pays dans lesquels elles sont implantées, et pour leur zone d'influence. Le Groupe contrôle des sociétés de marketing en France, en Allemagne, Chine, Espagne, Italie et au Royaume-Uni, et distribue ses produits dans plus de cent pays. Par ailleurs, Hercules Thrustmaster SAS est concepteur d'accessoires de loisirs interactifs pour PC et consoles de jeux et de matériels de loisirs interactifs pour PC. Elle assure la gestion des projets de développement, les actions marketing ainsi que les fonctions achat et vente pour ces produits.

11.4 Les filiales de Recherche et Développement

Elles sont responsables de la conception et de la réalisation des produits commercialisés par le Groupe. Le Groupe est doté de cinq entités de Recherche et Développement : Hercules Thrustmaster SAS et Guillemot Innovation Labs SAS basées en France, Guillemot Recherche & Développement Inc. au Canada, Guillemot Romania Srl en Roumanie et Guillemot Corporation (HK) Ltd en Chine.

11.5 Les autres filiales

La société Guillemot Administration et Logistique Sarl, basée en France, est chargée du conditionnement et de l'acheminement des produits. Elle est également en charge de la maintenance et du développement des outils et systèmes informatiques ainsi que de la comptabilité, la gestion financière et des questions juridiques du Groupe.

12 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL SOCIAL

12.1 Informations sur le capital social de la société

12.1.1 Montant du capital social au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, date de la clôture du dernier exercice, le montant du capital s'élevait à 11 771 359,60 euros représentant un total de 15 287 480 actions ordinaires de 0,77 euro de nominal chacune.

Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ni depuis la clôture de cet exercice.

Le tableau d'évolution du capital social depuis la création de la société Guillemot Corporation S.A. est présenté au paragraphe 18 du Rapport de gestion.

12.1.2 Répartition du capital et des droits de vote

12.1.2.1 Evolution au cours des trois derniers exercices

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des mouvements sont intervenus dans la répartition du capital de la société, Messieurs Claude Guillemot, Michel Guillemot, Yves Guillemot, Gérard Guillemot et Christian Guillemot, actionnaires fondateurs et dirigeants de la société, ayant transmis le 3 mai 2019 des actions à leur épouse et enfants respectifs.

La société Guillemot Corporation S.A. est contrôlée de concert par la société Guillemot Brothers LTD et les membres de la famille Guillemot. La société n'a pas pris de mesure particulière en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive, hormis la présence de deux administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration en la personne de Madame Lair et de Madame Le Roch-Nocera.

Au 31 décembre 2019, le groupe familial Guillemot détenait directement et indirectement 72,77% du capital et 83,98% des droits de vote exerçables en assemblée générale.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital et des droits de vote en dehors de ceux indiqués dans les tableaux ci-dessous. La société ne dispose pas d'étude sur les Titres au Porteur Identifiable (TPI) lui permettant de donner une indication sur le nombre de ses actionnaires et sur la répartition du capital entre actionnaires résidents et non-résidents ou entre actionnaires particuliers et investisseurs institutionnels.

Au 31 décembre 2019, il n'y a pas d'actionnariat salarié au sens de l'article L225-102 du code de commerce.

Au 31/12/2019						
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale	% des droits de vote exerçables en assemblée générale (1)
GUILLEMOT BROTHERS LTD (2)	2 236 122	14,63%	4 472 244	17,50%	4 472 244	17,57%
Michel GUILLEMOT	1 054 059	6,89%	2 093 118	8,19%	2 093 118	8,22%
Claude GUILLEMOT	1 224 574	8,01%	2 434 148	9,52%	2 434 148	9,56%
Christian GUILLEMOT	1 273 715	8,33%	1 755 555	6,87%	1 755 555	6,90%
Gérard GUILLEMOT	983 736	6,43%	1 952 472	7,64%	1 952 472	7,67%
Yves GUILLEMOT	814 573	5,33%	1 614 146	6,32%	1 614 146	6,34%
Yvette GUILLEMOT	12 553	0,08%	13 355	0,05%	13 355	0,05%
Autres membres de la famille Guillemot (4)	3 524 738	23,06%	7 042 391	27,56%	7 042 391	27,66%
Concert	11 124 070	72,77%	21 377 429	83,65%	21 377 429	83,98%
Auto-contrôle (3)	100 781	0,66%	100 781	0,39%	0	0,00%
Public	4 062 629	26,57%	4 079 093	15,96%	4 079 093	16,02%
TOTAL	15 287 480	100,00%	25 557 303	100,00%	25 456 522	100,00%

Au 31/12/2018						
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale	% des droits de vote exerçables en assemblée générale (1)
GUILLEMOT BROTHERS S.E. (2)	3 000 497	19,627%	6 000 994	22,835%	6 000 994	22,884%
Michel GUILLEMOT	1 870 411	12,235%	3 725 822	14,177%	3 725 822	14,208%
Claude GUILLEMOT	1 836 074	12,010%	3 657 148	13,916%	3 657 148	13,946%
Christian GUILLEMOT	1 529 016	10,002%	2 995 995	11,400%	2 995 995	11,425%
Gérard GUILLEMOT	1 442 361	9,435%	2 869 722	10,920%	2 869 722	10,944%
Yves GUILLEMOT	1 426 073	9,328%	2 837 146	10,796%	2 837 146	10,819%
Autre membre famille Guillemot	12 553	0,082%	13 355	0,051%	13 355	0,051%
Concert	11 116 985	72,719%	22 100 182	84,095%	22 100 182	84,278%
Auto-contrôle (3)	57 127	0,374%	57 127	0,217%	0	0,000%
Public	4 113 368	26,907%	4 122 821	15,688%	4 122 821	15,722%
TOTAL	15 287 480	100,000%	26 280 130	100,000%	26 223 003	100,000%

Au 31/12/2017						
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale	% des droits de vote exerçables en assemblée générale (1)
GUILLEMOT BROTHERS S.E. (2)	3 000 497	19,997%	3 000 497	18,859%	3 000 497	19,160%
Michel GUILLEMOT	1 855 411	12,366%	2 304 115	14,482%	2 304 115	14,713%
Claude GUILLEMOT	1 821 074	12,137%	2 235 441	14,050%	2 235 441	14,275%
Christian GUILLEMOT	1 501 516	10,007%	1 511 789	9,502%	1 511 789	9,654%
Gérard GUILLEMOT	1 427 361	9,513%	1 448 015	9,101%	1 448 015	9,247%
Yves GUILLEMOT	1 411 073	9,404%	1 415 440	8,896%	1 415 440	9,039%
Autre membre famille Guillemot	12 553	0,084%	13 355	0,084%	13 355	0,085%
Concert	11 029 485	73,508%	11 928 652	74,974%	11 928 652	76,173%
Auto-contrôle (3)	250 461	1,669%	250 461	1,574%	0	0,000%
Public	3 724 790	24,823%	3 731 274	23,452%	3 731 274	23,827%
TOTAL	15 004 736	100,000%	15 910 387	100,000%	15 659 926	100,000%

(1) Les membres de la famille Guillemot bénéficient de droits de vote double attachés à certaines de leurs actions.

(2) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot. Société Européenne transformée en Limited Liability Company.

(3) Actions propres privées de droit de vote.

(4) Conjoints et descendants de Messieurs Claude Guillemot, Michel Guillemot, Yves Guillemot, Gérard Guillemot et Christian Guillemot, étant précisé qu'aucun ne détient individuellement au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société.

12.1.2.2 Répartition du capital et des droits de vote au 29 février 2020

Au 29/02/2020						
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale	% des droits de vote exerçables en assemblée générale (1)
GUILLEMOT BROTHERS LTD (2)	2 236 122	14,63%	4 472 244	17,44%	4 472 244	17,51%
Michel GUILLEMOT	1 054 059	6,89%	2 108 118	8,22%	2 108 118	8,25%
Claude GUILLEMOT	1 224 574	8,01%	2 449 148	9,55%	2 449 148	9,59%
Christian GUILLEMOT	1 273 715	8,33%	1 770 555	6,90%	1 770 555	6,93%
Gérard GUILLEMOT	983 736	6,43%	1 967 472	7,67%	1 967 472	7,70%
Yves GUILLEMOT	814 573	5,33%	1 629 146	6,35%	1 629 146	6,38%
Yvette GUILLEMOT	12 553	0,08%	13 355	0,05%	13 355	0,05%
Autres membres de la famille Guillemot (4)	3 524 738	23,06%	7 042 391	27,46%	7 042 391	27,58%
Concert	11 124 070	72,77%	21 452 429	83,65%	21 452 429	84,00%
Auto-contrôle (3)	106 134	0,69%	106 134	0,41%	0	0,00%
Public	4 057 276	26,54%	4 086 240	15,94%	4 086 240	16,00%
TOTAL	15 287 480	100,00%	25 644 803	100,00%	25 538 669	100,00%

(1) Les membres de la famille Guillemot bénéficient de droits de vote double attachés à certaines de leurs actions.

(2) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot. Société Européenne transformée en Limited Liability Company.

(3) Actions propres privées de droit de vote.

(4) Conjoints et descendants de Messieurs Claude Guillemot, Michel Guillemot, Yves Guillemot, Gérard Guillemot et Christian Guillemot, étant précisé qu'aucun ne détient individuellement au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société.

12.1.3 Opérations visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les opérations suivantes ont été réalisées :

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
Guillemot Brothers LTD (4)	Cession	10/04/2019	Hors plateforme de négociation	764 375	2,90	2 216 687,50
Claude Guillemot (1)	Donation d'actions à son épouse et à ses enfants	03/05/2019	Euronext Paris	611 500	2,85	1 742 775,00
Michel Guillemot (2)	Donation d'actions à son épouse et à ses enfants	03/05/2019	Euronext Paris	816 352	2,85	2 326 603,20
Yves Guillemot (3)	Donation d'actions à son épouse et à ses enfants	03/05/2019	Euronext Paris	611 500	2,85	1 742 775,00
Gérard Guillemot (2)	Donation d'actions à son épouse et à ses enfants	03/05/2019	Euronext Paris	458 625	2,85	1 307 081,25
Christian Guillemot (2)	Acquisition	10/04/2019	Hors plateforme de négociation	764 375	2,90	2 216 687,50
	Donation d'actions à son épouse et à ses enfants	03/05/2019	Euronext Paris	1 019 676	2,85	2 906 076,60

(1) Administrateur et Président Directeur Général de Guillemot Corporation S.A.

(2) Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation S.A.

(3) Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation S.A.

(4) Société contrôlée par Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot.

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
Nathalie Guillemot ⁽¹⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75
Julia Guillemot ⁽²⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75
Valentin Guillemot ⁽²⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75
Victoria Guillemot ⁽²⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75
Tiphaine Guillemot ⁽³⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	204 852	2,85	583 828,20
Aldric Guillemot ⁽⁴⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75
Cassilde Guillemot ⁽⁴⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75
Cyriaque Guillemot ⁽⁴⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75
Eloi Guillemot ⁽⁴⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75
Joëlle Guillemot ⁽⁵⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75
Charlie Guillemot ⁽⁶⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75
Héloïse Guillemot ⁽⁶⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75
Victor Guillemot ⁽⁶⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75
Françès Guillemot ⁽⁷⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75
Henry Guillemot ⁽⁸⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75
John Guillemot ⁽⁸⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75
Suzanne Guillemot ⁽⁹⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	255 301	2,85	727 607,85
Armand Guillemot ⁽¹⁰⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75
Etienne Guillemot ⁽¹⁰⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75
Hélène Guillemot ⁽¹⁰⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75
Louis Guillemot ⁽¹⁰⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75
Pierre Guillemot ⁽¹⁰⁾	Don reçu d'actions	03/05/2019	Euronext Paris	152 875	2,85	435 693,75

(1) Epouse de Monsieur Claude Guillemot, administrateur et Président Directeur Général

(2) Enfants de Monsieur Claude Guillemot, administrateur et Président Directeur Général

(3) Epouse de Monsieur Michel Guillemot, administrateur et Directeur Général Délégué

(4) Enfants de Monsieur Michel Guillemot, administrateur et Directeur Général Délégué

(5) Epouse de Monsieur Yves Guillemot, Directeur Général Délégué

(6) Enfants de Monsieur Yves Guillemot, Directeur Général Délégué

(7) Epouse de Monsieur Gérard Guillemot, administrateur et Directeur Général Délégué

(8) Enfants de Monsieur Gérard Guillemot, administrateur et Directeur Général Délégué

(9) Epouse de Monsieur Christian Guillemot, administrateur et Directeur général délégué

(10) Enfants de Monsieur Christian Guillemot, administrateur et Directeur Général Délégué

12.1.4 Franchissements de seuils

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les seuils suivants mentionnés à l'article L.233-7 du code de commerce ont été franchis.

Déclarant	Date	Seuil franchi		Nature	Détenion après franchissement	
		Capital	Droits de vote		Capital	Droits de vote
Guillemot Brothers LTD ⁽¹⁾	10/04/2019	15%	20%	A la baisse par suite d'une cession d'actions	14,63%	17,53%
Christian Guillemot ⁽¹⁾	10/04/2019	15%	-	A la hausse par suite d'une acquisition d'actions	15,00%	14,74%
Claude Guillemot ⁽¹⁾	03/05/2019	10%	10%	A la baisse suite à une donation d'actions au profit de son épouse et de ses descendants	8,01%	9,54%
Michel Guillemot ⁽¹⁾	03/05/2019	10%	10%	A la baisse suite à une donation d'actions au profit de son épouse et de ses descendants	6,89%	8,20%
Yves Guillemot ⁽¹⁾	03/05/2019	-	10%	A la baisse suite à une donation d'actions au profit de son épouse et de ses descendants	5,33%	6,33%
Gérard Guillemot ⁽¹⁾	03/05/2019	-	10%	A la baisse suite à une donation d'actions au profit de son épouse et de ses descendants	6,43%	7,65%
Christian Guillemot ⁽¹⁾	03/05/2019	15%	10%	A la baisse suite à une donation d'actions au profit de son épouse et de ses descendants	8,33%	6,74%

(1) Franchissement individuel

Au 29 février 2020, le nombre total de droits de vote attachés aux actions composant le capital de la société servant de base de calcul pour les franchissements de seuils (droits de vote théoriques) s'élève à 25 644 803.

12.1.5 Actions propres

12.1.5.1 Programme de rachat d'actions

Le conseil d'administration dispose d'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 lui permettant de procéder à des rachats d'actions.

Les caractéristiques du programme de rachat d'actions sont rappelées ci-après :

- Durée du programme : 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale (soit une date d'expiration au 22 novembre 2020)
- Part maximale du capital autorisée : 10 %
- Prix maximum d'achat unitaire : 10 euros
- Objectifs du programme de rachat :
 - l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers instaurant les contrats de liquidité sur actions en tant que pratique de marché admises,
 - la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
 - la couverture de valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
 - la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
 - l'annulation des actions ainsi achetées, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique,
 - la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation postérieurement à la date de la présente assemblée, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

Au début de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019, la société détenait 57 127 actions propres.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, 252 192 actions ont été acquises et 208 538 actions ont été cédées dans le cadre du contrat de liquidité confié à Portzamparc Société de Bourse.

La société n'a procédé à aucune annulation d'actions propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, la société détenait 100 781 actions propres.

Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2018 :	57 127
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :	252 192
Cours moyen des achats :	2,88 €
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :	208 538
Cours moyen des ventes :	2,99 €
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :	0
Montant des frais de négociation de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :	0
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2019 :	100 781
Valeur des actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2019 évaluées au cours d'achat :	251 530,88 €
Valeur nominale totale des actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2019 :	77 601,37 €
- dont au titre du contrat de liquidité (100 781 actions):	77 601,37 €
Nombre d'actions utilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :	208 538
- dont ventes dans le cadre du contrat de liquidité (208 538 actions)	
Réallocations ayant eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :	Néant
Fraction du capital représentée par les actions détenues au 31 décembre 2019 :	0,66%

Au 29 février 2020, le nombre d'actions propres détenues s'élève à 106 134 et représente 0,69% du capital de la société, la société ayant, depuis le 1^{er} janvier 2020, acheté 36 776 actions et cédé 31 423 actions dans le cadre du contrat de liquidité confié à Portzamparc Société de Bourse.

12.1.5.2 Contrat de liquidité

La société a confié à Portzamparc Société de Bourse la mise en œuvre d'un contrat de liquidité qui a pris effet le 1^{er} janvier 2019. Ce contrat est conforme à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Lors de la mise en œuvre de ce contrat de liquidité, les moyens suivants ont été apportés par la société, lesquels proviennent de l'ancien contrat de liquidité signé avec la société Portzamparc Société de Bourse :

- 57 127 actions ; et
- 146 840,97 euros en espèces.

12.1.5.3 Descriptif du programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2020

Un nouveau programme de rachat d'actions sera proposé aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, dont le descriptif figure ci-après :

- Date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à autoriser le nouveau programme de rachat d'actions : 4 juin 2020
- Nombre de titres détenus par l'émetteur (directement et indirectement) au 29 février 2020 : 106 134
- Part du capital détenu par l'émetteur (directement et indirectement) au 29 février 2020 : 0,69%
- Répartition par objectifs des titres détenus par l'émetteur à la date du 29 février 2020 :
 - contrat de liquidité : 106 134
 - Objectifs du nouveau programme de rachat :
 - animer le marché du titre pour favoriser la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers instaurant les contrats de liquidité sur actions en tant que pratique de marché admise,
 - conserver et remettre ultérieurement les actions en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre d'actions acquis à cet effet ne peut excéder 5% des actions composant le capital de la société,
 - couvrir des valeurs mobilières représentative de titres de créance donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
 - couvrir des programmes d'options sur actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son Groupe,
 - annuler les actions ainsi achetées, totalement ou partiellement, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique,
 - réaliser toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation postérieurement à la date de la présente assemblée, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Part maximale du capital que l'émetteur se propose d'acquérir : 10 %
- Montant maximum alloué au programme de rachat d'actions : 10 000 000 euros
- Nombre maximal de titres que l'émetteur se propose d'acquérir : 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée générale.
- Caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir : actions ordinaires Guillemot Corporation (ISIN FR0000066722) cotées sur le marché Euronext Paris (Compartiment C).
- Prix maximum d'achat unitaire : 10 euros
- Durée du programme de rachat : 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale (soit une date d'expiration au 3 décembre 2021).

12.1.6 Engagement des actionnaires – Pacte d'actionnaires

Messieurs Claude Guillemot, Michel Guillemot, Yves Guillemot, Christian Guillemot et la société Guillemot Brothers Limited ont signé le 3 mai 2019 un engagement collectif de conservation d'actions Guillemot Corporation (pacte Dutreil), d'une durée de deux ans, portant sur un total de 3 809 028 actions représentant à cette date 24,92% du capital et 29,93% des droits de vote (exerçables en assemblée générale) de la société Guillemot Corporation S.A.

Le même jour, Messieurs Claude Guillemot, Michel Guillemot, Yves Guillemot et Christian Guillemot ont procédé à des donations des actions objet de l'engagement susvisé, en faveur de leur épouse et enfants respectifs, à titre de partage anticipé conformément aux articles 1075 et suivants du code civil, pour un total de 3 059 028 actions, représentant à cette date 20,01% du capital et 24,04% des droits de vote (exerçables en assemblée générale) de la société Guillemot Corporation S.A. Ces derniers :

- Doivent respecter l'engagement collectif de conservation susvisé pris par leur donateur respectif;

- Doivent conserver les actions reçues, après l'expiration dudit engagement collectif de conservation, pendant une durée supplémentaire de quatre ans ; et
- Ont l'interdiction, sans le consentement de leur donateur, de vendre, aliéner, nantir ou remettre en garantie les titres reçus en donation pendant une durée de six ans à compter du 3 mai 2019.

12.1.7 Nantissement du capital social de la société

La société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital.

12.2 Informations sur le titre Guillemot Corporation

12.2.1 Marché du titre de l'émetteur

Guillemot Corporation S.A. est cotée sur le marché Euronext Paris (Compartiment C).

Code ISIN	:	FR0000066722
Capitalisation boursière au 31 décembre 2019	:	36 995 701,60 €
Capitalisation boursière au 28 février 2020	:	30 269 210,40 €

12.2.2 Evolution du cours du titre Guillemot Corporation

Mois	Total des transactions en titres	Moyenne des volumes quotidiens en titres	Premier cours coté du dernier jour du mois (en euros)	Cours le plus haut du mois (en euros)	Cours le plus bas du mois (en euros)
sept-18	414 062	20 703	4,88	5,18	4,44
oct-18	469 797	20 426	4,15	4,80	3,85
nov-18	358 949	16 316	3,58	4,27	3,48
déc-18	401 417	21 127	3,28	3,80	2,90
janv-19	370 237	16 829	4,00	4,26	3,22
févr-19	675 694	33 785	2,70	3,60	2,62
mars-19	784 941	37 378	3,55	3,76	2,63
avr-19	1 390 355	69 518	2,90	3,22	2,70
mai-19	236 744	10 761	2,75	2,96	2,50
juin-19	286 098	14 305	3,05	3,26	2,72
juil-19	184 760	8 033	3,00	3,12	2,77
août-19	430 678	19 576	2,81	3,02	2,32
sept-19	360 734	17 178	2,40	2,82	2,14
oct-19	381 189	16 573	2,14	2,46	1,87
nov-19	351 441	16 735	2,33	2,41	2,00
déc-19	393 097	19 655	2,42	2,50	2,30
janv-20	419 571	19 071	2,31	2,58	2,14
févr-20	289 836	14 492	1,98	2,45	1,81

(Source Euronext) (du 01/09/2018 au 28/02/2020)



(du 01/09/2018 au 28/02/2020)

13 FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Les différents risques spécifiques au Groupe sont classés selon leur impact potentiel et leur probabilité d'occurrence. Cette cartographie des risques reflète l'exposition du Groupe Guillemot Corporation.

Risques	Probabilité d'occurrence	Impact	Criticité
Risques liés aux sources d'approvisionnement	Possible	Majeur	Elevée
Risques sur portefeuille d'actions	Possible	Majeur	Limitée
Risques liés au protectionnisme	Probable	Modéré	Limitée
Risques technologiques	Probable	Modéré	Elevée
Risques liés à la fluctuation saisonnière d'activité	Probable	Modéré	Limitée
Risque sanitaire	Quasiment certain	Modéré	Limitée
Risques liés aux accords de licences	Possible	Modéré	Limitée

13.1 Risques liés aux sources d'approvisionnement

▪ Dépendance à l'égard de certains de ses fournisseurs

La dépendance à l'égard d'un fournisseur est fonction de la technicité du produit.

Le Groupe entretient des relations commerciales régulières avec bon nombre de ses fournisseurs depuis plusieurs années, et représente pour eux un potentiel de ventes intéressant.

Néanmoins, le Groupe n'est pas totalement à l'abri des évolutions de la politique commerciale des créateurs de technologies qui pourraient dans certains cas réserver l'usage de ces technologies à certains de leurs autres clients. D'autre part, l'allongement des délais d'approvisionnement des composants peut engendrer des décalages importants de production. L'arrêt de production par certains fournisseurs de composants critiques peut d'autre part nécessiter des modifications de design électronique des produits et décaler d'autant les livraisons des références concernées.

▪ Arrêt, rapprochement et concentration d'entreprises

Le marché des loisirs interactifs a connu au cours des dernières années des arrêts d'activité, des alliances et des rachats.

En cas de changement de contrôle ou de défaillance de l'un de ses fournisseurs, la position de Guillemot Corporation sur ses marchés lui permet d'envisager des sources d'approvisionnement alternatives. Dans certains cas, ces évolutions nécessitent un changement de fabrication et peuvent générer un délai additionnel dans les productions et approvisionnements, et impacter les ventes.

▪ Composants

Une pénurie de composants ou un allongement conséquent des délais d'approvisionnement peut contraindre le Groupe à acheter ses matières premières à des prix plus élevés lorsqu'il doit s'approvisionner auprès de fournisseurs ne faisant pas partie de son réseau habituel d'approvisionnement. Ceci pourrait avoir pour conséquence de retarder la mise en production de certains produits et donc d'en différer la livraison.

Le Groupe supervise chaque semaine les plannings de production afin de détecter les retards potentiels et de minimiser les impacts sur la production. Le Groupe a une politique de prévisions de besoin de composants et stocke une partie de ses composants critiques. Les délais d'approvisionnement des composants critiques peuvent s'allonger sans préavis.

13.2 Risques sur portefeuille d'actions

La valeur nette des titres cotés en portefeuille au 31 décembre 2019 s'élève à 27 334 milliers d'euros.

Inventaire des titres en portefeuille au 31 décembre 2019

Inventaire des titres en portefeuille	Marché	Nombre de titres au 31/12/2019	Valeur de marché (en milliers d'euros) (1)
Ubisoft Entertainment S.A. (Actions)	Euronext Paris	443 874	27 334
Total			27 334

(1) Le cours retenu est égal au cours du dernier jour du mois de décembre 2019 (Ubisoft Entertainment : 61,58 €).

La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat du Groupe. Sur 2020, la baisse de 10% du cours de l'action Ubisoft Entertainment (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2019) aurait un impact de – 2,7 millions d'euros sur le résultat financier.

Au 20 mars 2020, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 60,64 euros, soit une baisse de 1,53%, par rapport au 31 décembre 2019, ce qui entraînerait la constatation d'une perte de réévaluation de 417 milliers d'euros dans les comptes consolidés du Groupe à cette date.

Le Groupe se réserve le droit d'utiliser ces actions pour financer des besoins de financement.

13.3 Risques liés au protectionnisme

Aujourd'hui les produits du Groupe circulent mondialement avec des droits de douanes modérés. Des politiques protectionnistes pourraient avoir pour résultat la fixation de droits de douanes élevés, ce qui pourrait affecter le niveau de ventes du Groupe dans les pays concernés.

Aux Etats Unis, le Groupe a réalisé 23% de son chiffre d'affaires consolidé en 2019.

Les taux de douanes suivants s'appliquent aux Etats-Unis sur certains des produits commercialisés par le Groupe :

Produits Thrustmaster :

Accessoires PC = taux de 25%

Accessoires Consoles = taux de 0%

Produits Hercules :

Contrôleurs Dj = taux de 25%

Hauts parleurs = taux de 7,5%

En 2019, le montant total des taxes douanières sur les produits importés aux Etats-Unis totalise 0,4 million d'USD.

Le Groupe répercute généralement ces taxes sur les prix de vente aux consommateurs, ce qui peut avoir un impact sur le niveau de ventes observé.

13.4 Risques technologiques

Guillemot Corporation évolue dans le domaine de l'ordinateur Grand Public et des consoles de jeux vidéo, secteurs sensibles aux évolutions des technologies électroniques et aux cycles de vie des consoles de jeux vidéo.

Guillemot Corporation s'appuie sur les technologies les plus innovantes pour la fabrication de ses gammes de produits, beaucoup de produits utilisant des technologies différentes.

Les équipes de Recherche et Développement basées en France, sur le continent nord-américain et en Roumanie, sont en relation directe avec les grands intervenants technologiques du marché et les studios de développement des plus grands éditeurs de jeux. Néanmoins, des changements de technologies rapides peuvent entraîner une obsolescence de certains produits se traduisant par des risques de dépréciation de stocks sur ces produits.

Les dépréciations au compte de résultat au titre de l'exercice 2019 totalisent 0,6 millions d'euros.

Le montant cumulé de dépréciations sur stocks au bilan au 31 décembre 2019 s'élève à 1,6 millions d'euros.

13.5 Risques liés à la fluctuation saisonnière d'activité

Le Groupe Guillemot Corporation réalise environ 50% de son activité annuelle du mois de septembre au mois de décembre. Le Groupe fait appel à la sous-traitance pour couvrir cette plus forte activité en matière de production et de logistique. Le besoin en fonds de roulement induit par ces fluctuations saisonnières est financé par des ressources à court et moyen terme. D'autre part, de fortes variations dans la saisonnalité pourraient entraîner des problèmes de stock (surstock ou rupture).

13.6 Risque sanitaire

L'épidémie de coronavirus actuelle a les conséquences suivantes pour le Groupe Guillemot Corporation :

Le Groupe produit en Chine. Ses principaux sous-traitants ont décalé la remise en production et estiment revenir à une capacité normale d'ici le mois de juin. La capacité actuelle est de l'ordre de 60%.

Cette baisse de production se traduira par des ruptures de stock sur certains produits sur le premier semestre.

Le Groupe disposait néanmoins d'un stock relativement confortable en ce début d'année.

L'impact sur le chiffre d'affaires du premier semestre est estimé à 3 millions d'euros.

D'autre part, le port de Hong Kong fonctionne normalement et les départs de Hong Kong ainsi que l'activité de l'entrepôt logistique ne sont pas impactés.

Impact sur la consommation : Les premières observations sur notre secteur sont une hausse du e-commerce et des ventes en Chine sur ce début d'année. Les produits commercialisés par le Groupe sont des produits de loisir utilisable en intérieur, moins touchés par la situation actuelle liée au coronavirus qui impose des confinements et poussent les gens à rester chez eux.

13.7 Risques liés aux accords de licences

Les accords de licences avec les propriétaires de marques ou de technologies comportent généralement des clauses de résiliation anticipée. Ces accords contiennent également des clauses permettant à la société, dans certains cas, d'écouler les produits en stock pendant une période donnée après leur date de fin (clauses de « Sell-off »). L'arrêt d'un de ces contrats pourrait avoir un impact sur les ventes des produits concernés par l'accord de licence, ainsi que sur la valeur du stock résiduel.

14 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le Groupe s'est appuyé sur les recommandations formulées par l'AMF dans son rapport publié le 22 janvier 2007 ainsi que sur le cadre de référence du contrôle interne des sociétés cotées mis à jour en juillet 2010.

Le Groupe a également utilisé le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites de ce cadre de référence afin de faciliter la réflexion et la communication sur le contrôle interne et de permettre à la société d'identifier les points de contrôle à améliorer.

14.1 Objectifs des procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre ces objectifs, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités. Le champ du contrôle interne n'est pas limité aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces objectifs seront atteints.

14.2 Organisation générale du contrôle interne

14.2.1 Périmètre du contrôle interne

La société-mère veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales, en les adaptant à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la société-mère et les filiales.

14.2.2 Acteurs chargés du contrôle interne

Le contrôle interne du Groupe Guillemot Corporation repose sur des principes de délégation, d'autorisation et de séparation des fonctions qui se traduisent dans les procédures et circuits d'approbation et de validation. Chaque collaborateur du Groupe est sensibilisé aux règles de conduite et d'intégrité qui sont le fondement même du contrôle interne du Groupe. Chaque collaborateur a la connaissance nécessaire pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés.

L'organisation et le rôle des différents organes qui concourent au contrôle interne sont détaillés ci-après :

14.2.2.1 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité du Groupe et veille à leur mise en œuvre.

14.2.2.2 Le Président Directeur Général

Le Président Directeur Général est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

14.2.2.3 Les Services Administratifs et Financiers

Les Services Administratifs et Financiers regroupent des services fonctionnels ayant une double mission d'expertise et de contrôle à savoir :

▪ Le Service Contrôle de Gestion

Le Service Contrôle de Gestion du Groupe fournit des informations chiffrées pertinentes (chiffre d'affaires, marges, coûts, etc.) aux responsables.

Il a pour objectifs :

- la mise en place des outils de reporting, de pilotage et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilités,
- l'analyse des écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, l'explication des causes de ces écarts avec les opérationnels et le suivi de la mise en place des mesures correctives correspondantes,
- la vérification de l'exactitude des données de base et le contrôle des restitutions des systèmes d'information comptable et financière.

▪ Le Service Comptabilité et Consolidation

Le Service Comptabilité et Consolidation a les objectifs suivants :

- l'élaboration des comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels dans le respect des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers,
- la responsabilité de la mise en œuvre des procédures comptables,
- la définition et le contrôle de l'application des procédures de sécurité financière en respect du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs,
- la définition de la stratégie fiscale,
- la coordination avec les Commissaires aux comptes et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.

▪ Le Service Trésorerie

Le service a pour mission de suivre le niveau de trésorerie du Groupe et d'en assurer l'optimisation. Le service assure l'organisation de la gestion des flux et décide de l'utilisation des ressources financières en relation avec chacun des établissements financiers.

Afin de réduire le risque d'erreur ou de fraude, les délégations de pouvoirs sont attribuées à un nombre limité de collaborateurs seuls habilités par la Direction générale à traiter certaines opérations financières selon des seuils et autorisations prédéfinis.

▪ Le Service Juridique

Le Groupe est doté d'un service juridique interne qui assure des prestations au profit des différents services des sociétés du Groupe.

Ce service a en charge :

- la définition et le contrôle de l'application de la politique contractuelle du Groupe,
- le suivi des contentieux et risques juridiques, et constitue une interface avec le service comptabilité pour leur prise en compte dans les états financiers,
- le suivi des engagements hors bilan,
- le suivi des différents contrats d'assurance du Groupe.

▪ Le Service Ressources Humaines

Le service ressources humaines est centralisé au niveau du siège. Il s'assure du respect par le Groupe des dispositions du code du travail et organise les relations avec les instances représentatives du personnel.

▪ Le Service Communication Financière

Le Service communication financière diffuse, auprès des actionnaires, des analystes financiers et des investisseurs, les informations nécessaires à la bonne compréhension de la stratégie du Groupe.

▪ La Direction des Systèmes d'Information (DSI)

Le service en charge des systèmes d'information gère le développement d'outils spécifiques et collabore au choix des solutions informatiques. Il effectue un suivi régulier du déroulement des projets informatiques et s'assure qu'ils sont en adéquation avec les besoins opérationnels.

14.2.3 Mise en œuvre du contrôle interne et gestion des risques

14.2.3.1 Gestion des risques

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe est exposé à un ensemble de risques, pouvant impacter sa performance et l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers.

La nature des principaux facteurs de risques, ainsi que des moyens de prévention ou d'action sont exposés ci-dessous :

Les principaux domaines sont :

- **Les risques liés au secteur d'activité**

- **Risques technologiques**

Guillemot Corporation s'appuie sur les technologies les plus innovantes pour la fabrication de ses gammes de produits, beaucoup de produits utilisant des technologies différentes.

Les équipes d'ingénieurs assurent une veille technologique permanente afin de définir les caractéristiques des prochains produits.

Les équipes de Recherche et Développement basées en France, sur le continent nord-américain et en Roumanie, renforcées par une base de veille technologique à Hong-Kong, sont en relation directe avec les grands intervenants technologiques du marché et les studios de développement des plus grands éditeurs de jeux. Néanmoins, des changements de technologies rapides peuvent entraîner une obsolescence de certains produits se traduisant par des risques de dépréciation de stocks sur ces produits.

- **Risques liés aux sources d'approvisionnement**

Dépendance à l'égard de certains de ses fournisseurs :

La dépendance à l'égard d'un fournisseur est fonction de la technicité du produit.

Le Groupe entretient des relations commerciales régulières avec bon nombre de ses fournisseurs depuis plusieurs années, et représente pour eux un potentiel de ventes intéressant.

Néanmoins, le Groupe n'est pas totalement à l'abri des évolutions de la politique commerciale des créateurs de technologies qui pourraient dans certains cas réserver l'usage de ces technologies à certains de leurs autres clients. D'autre part, l'allongement des délais d'approvisionnement des composants peut engendrer des décalages importants de production. L'arrêt de production par certains fournisseurs de composants critiques peut d'autre part nécessiter des modifications de design électronique des produits et décaler d'autant les livraisons des références concernées.

Arrêt, rapprochement et concentration d'entreprises :

Le marché des loisirs interactifs a connu au cours des dernières années des arrêts d'activité, des alliances et des rachats.

En cas de changement de contrôle ou de défaillance de l'un de ses fournisseurs, la position de Guillemot Corporation sur ses marchés lui permet d'envisager des sources d'approvisionnement alternatives.

Dans certains cas, ces évolutions nécessitent un changement de fabrication et peuvent générer un délai additionnel dans les productions et approvisionnements, et impacter les ventes.

- **Risques liés à la concurrence sectorielle**

Le Groupe évolue sur ce marché depuis de nombreuses années et a su développer une forte notoriété auprès des distributeurs comme des consommateurs. Le Groupe est exposé à une forte concurrence, et doit veiller en permanence à la compétitivité de ses gammes de produits.

Ses concurrents sont mondiaux. L'originalité et les performances des produits du Groupe leur permettent de se comparer favorablement à ceux de la concurrence et ils bénéficient de récompenses et de premières places dans les tests comparatifs de la presse spécialisée, tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Une perte de compétitivité pourrait avoir une incidence sur les résultats du Groupe et son niveau d'affaires.

- **Risques liés à la concurrence des fabricants de consoles de jeux**

Les fabricants de consoles de jeux contrôlent les accessoires fonctionnant sur leurs consoles. Ils peuvent refuser des concepts. La commercialisation de nouveaux concepts et accessoires dépend de l'approbation par les fabricants de consoles de jeux.

- **Risques liés à la fluctuation saisonnière d'activité**

Le Groupe Guillemot Corporation réalise environ 50% de son activité annuelle du mois de septembre au mois de décembre. Le Groupe fait appel à la sous-traitance pour couvrir cette plus forte activité en matière de production et de logistique. Le besoin en fonds de roulement induit par ces fluctuations saisonnières est financé par des ressources à court et moyen terme. D'autre part, de fortes variations dans la saisonnalité pourraient entraîner des problèmes de stock (surstock ou rupture).

- **Risques industriels et environnementaux**

Le Groupe, n'ayant pas de site de production, n'a pas procédé à l'évaluation de ces risques, la fabrication des produits étant réalisée par des sous-traitants. Les principaux sous-traitants sont certifiés ISO 9001 et ISO 14001. Les entrepôts de stockage et les principaux sous-traitants de production du Groupe ne sont pas situés sur des zones reconnues comme étant sensibles aux risques de changement climatique.

Le Groupe n'a pas évalué les risques financiers liés aux effets du changement climatique. La hausse des livraisons directes depuis l'entrepôt logistique de Hong Kong vers ses clients contribue à réduire l'empreinte carbone.

- Les risques de marché

- **Risque de taux**

Au 31 décembre 2019, le Groupe a des dettes financières à taux fixe pour 14 570 milliers d'euros et à taux variable pour 1 374 milliers d'euros. Au 31 décembre 2019, il n'existe pas d'emprunt couvert par des clauses d'exigibilité.

Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2019 (montant des dettes financières à taux variable, non couvertes) aurait pour impact une augmentation de charges financières de 14 milliers d'euros.

- **Risque de change**

Tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantage compétitif d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient, dans la mesure où la dynamique du marché le permet.

Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, le Groupe vend principalement en euros. La sortie de certains pays de la zone Euro pourrait avoir des effets inflationnistes liés au taux de change dans ces pays. Ceci pourrait réduire le niveau de ventes du Groupe dans ces pays.

Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour le Groupe une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise. A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait alors avoir un impact temporaire sur la marge brute.

Cependant, afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change. D'autre part, la hausse des ventes à l'export observée ces dernières années, accentue la couverture naturelle et diminue sensiblement le risque de change.

La situation des actifs et passifs du Groupe en devises au 31 décembre 2019 s'établit comme suit (la position est donnée pour les actifs non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montant des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(en milliers d'euros)	USD	GBP
Actif	12 468	1 153
Passif	6 601	62
Position nette avant gestion	5 867	1 091
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	5 867	1 091

Une baisse de 10% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2019 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de charges financières de 475 milliers d'euros.

Une baisse de 10% de la livre Sterling sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2019 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de la charge financière de 117 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Effet de change lié à la conversion des filiales en devises :

Toutes les filiales ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale, l'impact sur les capitaux propres est de +524 milliers d'euros.

- Risque sur actions

La valeur nette des titres cotés en portefeuille au 31 décembre 2019 s'élève à 27 334 milliers d'euros.

Inventaire des titres en portefeuille au 31 décembre 2019

Inventaire des titres en portefeuille	Marché	Nombre de titres au 31/12/2019	Valeur de marché (en milliers d'euros) (1)
Ubisoft Entertainment S.A. (Actions)	Euronext Paris	443 874	27 334
Total			27 334

(1) Le cours retenu est égal au cours du dernier jour du mois de décembre 2019 (Ubisoft Entertainment : 61,58 €).

La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat du Groupe. Sur 2020, la baisse de 10% du cours de l'action Ubisoft Entertainment (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2019) aurait un impact de – 2,7 millions d'euros sur le résultat financier.

Au 20 mars 2020, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 60,64 euros, soit une baisse de 1,53%, par rapport au 31 décembre 2019, ce qui entraînerait la constatation d'une perte de réévaluation de 417 milliers d'euros dans les comptes consolidés du Groupe à cette date.

- Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Le Groupe a recours à l'assurance-crédit pour faire face à ce risque. Le nombre de clients est restreint du fait du recours aux grossistes. Dans quelques cas, le Groupe est amené à accorder des encours complémentaires lorsque la couverture est jugée manifestement inadaptée (cf. paragraphe 5.7.6 des comptes consolidés).

▪ Risque de liquidité

- Risque de trésorerie

L'endettement net est de 10,2 millions d'euros et le Groupe dispose d'un portefeuille de titres Ubisoft Entertainment d'une valeur de marché de 27,3 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Ci-après la situation de l'endettement du Groupe au 31 décembre 2019 :

Caractéristique des titres émis ou des emprunts	Taux fixe	Taux variable	Montant global lignes	Échéances	Couverture
Emprunts auprès des organismes de crédits	14 637		14 637	2020-2022	Non
Découverts bancaires et avances en devises		1 374	1 374	2 020	Non
Divers	23		23	2 020	Non
TOTAL (en milliers d'euros)	14 660	1 374	16 034		

- Clause d'exigibilité

Au 31 décembre 2019, il n'existe pas d'emprunt couvert par des clauses d'exigibilité.

▪ Risque d'approvisionnement et de prix

Une pénurie de composants ou un allongement conséquent des délais d'approvisionnement peut contraindre le Groupe à acheter ses matières premières à des prix plus élevés lorsqu'il doit s'approvisionner auprès de fournisseurs ne faisant pas partie de son réseau habituel d'approvisionnement. Ceci pourrait avoir pour conséquence de retarder la mise en production de certains produits et donc d'en différer la livraison. Le Groupe supervise chaque semaine les plannings de production afin de détecter les retards potentiels et de minimiser les impacts sur la production. Le Groupe a une politique de prévisions de besoin de composants et stocke une partie de ses composants critiques. Les délais d'approvisionnement des composants critiques peuvent s'allonger sans préavis.

▪ Risques juridiques

- Litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, administrative, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

- Propriété intellectuelle

Les marques du Groupe sont principalement déposées en Europe auprès de l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO), aux Etats-Unis auprès de l'United States Patent and Trademark Office

et au Canada auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada mais aussi dans d'autres pays étrangers via l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Le Groupe protège l'esthétique de ses produits (formes et/ou dessins) en déposant principalement des dessins et modèles communautaires auprès de l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO), aux Etats-Unis auprès de l'United States Patent and Trademark Office et en Chine auprès de State Intellectual Property Office.

Les innovations techniques des produits conçus par le Groupe sont protégées principalement par le dépôt de brevets en France auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle et/ou en Europe auprès de l'Office Européen des Brevets et aux Etats-Unis auprès de l'United States Patent and Trademark Office.

Préalablement au dépôt d'une marque ou d'un dessin et modèle communautaire, le Groupe effectue ou fait effectuer par ses conseils des recherches afin de vérifier la disponibilité de la marque, du dessin ou du modèle. Pour les brevets, le Groupe procède ou fait procéder par ses conseils à des recherches d'antériorités.

Le Groupe ne peut cependant pas garantir que des procédures ne soient engagées à son encontre. Les coûts liés à la défense ou au paiement de dommages et intérêts en cas d'issue défavorable pour le Groupe pourraient avoir des conséquences négatives sur les activités et la situation financière du Groupe.

En cas de contrefaçon (suspectée ou avérée) par des tiers, de droits de propriété intellectuelle appartenant au Groupe, ce dernier procède à une évaluation de l'impact de celle-ci sur son activité et du coût de sa défense. Les poursuites qui pourraient être engagées par le Groupe à l'encontre de ces tiers (étant précisé que la décision d'engager de telles poursuites est à la seule discrétion du Groupe et que cette décision interviendrait vraisemblablement seulement après avoir pris contact avec le contrefacteur soit pour lui demander de cesser son utilisation, soit pour lui proposer un accord de licence) pourraient, en cas d'issue défavorable pour le Groupe, affecter son activité, ses résultats et sa situation financière.

- Risques liés à l'évolution des réglementations

Le Groupe a pris des mesures pour se conformer aux directives ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses), DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) et au règlement REACH (Système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques). Le Groupe assure une veille des réglementations des différents pays sur lesquels il opère mais ne peut totalement exclure que certaines d'entre elles échappent à sa vigilance.

▪ Autres risques

- Risques liés au mode de commercialisation des produits

La clientèle est constituée majoritairement de grossistes qui répondent directement aux attentes des clients en matière de logistique (commandes et livraisons centralisées). Le premier client représente 10% du chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients du Groupe représentent 36% et les dix premiers clients représentent 55% du chiffre d'affaires consolidé.

Le montant des créances échues non recouvrées concernant les dix premiers clients totalise 4 018 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Cependant, la sélection rigoureuse des clients contribue à réduire le risque clients.

Le Groupe fait appel à l'assurance crédit pour assurer les risques d'impayés (cf. Comptes consolidés, paragraphe 5.7.6).

- Risques pays

Les ventes réalisées à l'export sont significatives. Une dégradation de la conjoncture dans certains pays pourrait entraîner une baisse de chiffre d'affaires.

L'essentiel de la fabrication des produits du Groupe est assuré par des partenaires implantés en Asie.

Des conflits régionaux pourraient avoir un impact sur les approvisionnements du Groupe.

- Risques liés à l'exploitation des actifs

Le Groupe Guillemot Corporation est propriétaire de l'ensemble des actifs nécessaires à son exploitation.

- Assurances et couverture de risques

Le Groupe a souscrit des assurances pour les principaux risques identifiés.

Il dispose ainsi de polices d'assurances couvrant sa responsabilité civile à hauteur de 5 ou 8 millions d'euros suivant la nature du sinistre. Les autres polices d'assurance couvrent ses bâtiments, ses installations, ses véhicules et son stock. Les bâtiments situés en France sont assurés en valeur à neuf pour 7,1 millions d'euros, les marchandises à 7,4 millions d'euros. Le Groupe dispose également de polices sur les marchandises transportées pour se couvrir contre des incidents majeurs pouvant survenir sur les flux. Les transports organisés par le Groupe sont assurés quel que soit le mode de transport et quelle que soit la destination pour une valeur de 765 000 euros par transport.

- Contrats importants

A la connaissance de la société, il n'existe pas de contrats importants conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

- Risques liés aux accords de licences

Les accords de licences avec les propriétaires de marques ou de technologies comportent généralement des clauses de résiliation anticipée. Ces accords contiennent également des clauses permettant à la société, dans certains cas, d'écouler les produits en stock pendant une période donnée après leur date de fin (clauses de « Sell-off »). L'arrêt d'un de ces contrats pourrait avoir un impact sur les ventes des produits concernés par l'accord de licence, ainsi que sur la valeur du stock résiduel.

- Risques liés au protectionnisme

Aujourd'hui les produits du Groupe circulent mondialement avec des droits de douanes modérés. Des politiques protectionnistes pourraient avoir pour résultat la fixation de droits de douanes élevés, ce qui pourrait affecter le niveau de ventes du Groupe dans les pays concernés.

Les contrôles mis en place constituent un cadre de fonctionnement interne au Groupe et évoluent en permanence afin de devenir à terme de véritables outils de gestion des risques, utilisables à tous les niveaux de l'organisation.

14.2.3.2 Procédures de contrôle de gestion

▪ Business plan

L'organisation de la prévision est centralisée et organisée au niveau du siège par la direction financière et le service contrôle de gestion qui en définit les principes et le calendrier, anime le processus par entité et vérifie la cohérence avec la stratégie du Groupe. Ce plan est actualisé semestriellement.

▪ Budget annuel

Les responsables opérationnels et fonctionnels, en collaboration avec le service contrôle de gestion et la direction financière, établissent pour l'année à venir un budget annuel.

Les objectifs proposés font l'objet d'une validation par la Direction générale et l'organisation de deux réunions annuelles en présence des responsables opérationnels permet de suivre les évolutions.

▪ Tableau de bord hebdomadaire

Le service contrôle de gestion édite chaque semaine le tableau de bord adressé à la Direction générale qui contient notamment les informations suivantes :

- le chiffre d'affaires consolidé
- la marge brute
- les frais
- le niveau du stock
- les indicateurs de réalisations par rapport aux prévisions et budgets
- les indicateurs de tendances

▪ Rapprochement avec les données comptables

Chaque trimestre, le service contrôle de gestion effectue un rapprochement avec les données comptables afin d'analyser et rectifier les écarts entre :

- les abonnements inscrits en gestion et les charges comptables réelles,
- les méthodes d'alimentation des charges par le contrôle de gestion et les charges réelles.

Ce rapprochement permet d'obtenir les données d'analyses sectorielles.

▪ Prévisions financières

Afin de compléter l'approche prévisionnelle réalisée par les budgets et renforcer la cohérence des prévisions gestion et trésorerie, le service comptabilité prépare les éléments suivants :

- le compte de résultat simplifié permettant de faire ressortir les soldes intermédiaires de gestion,
- le bilan simplifié afin de compléter l'approche résultat issue des prévisions gestion par une approche patrimoniale permettant à la fois d'anticiper l'évolution des postes clés tels que les immobilisations/investissements ou la situation du besoin en fonds de roulement, et de fiabiliser l'approche trésorerie,
- le tableau de financement permettant de travailler sur des indicateurs prévisionnels.

14.2.3.3 Procédures de contrôle des engagements

▪ Rédaction, approbation et suivi des contrats

Le service juridique du Groupe est engagé dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements en relation étroite avec la Direction générale et les opérationnels.

- Contrôle des contrats

Les contrats, avant signature par le Groupe, sont soumis au contrôle du service juridique. Après signature, l'ensemble des originaux des contrats est classé au service juridique.

- Les achats

Le Groupe travaille régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'il a préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction. La procédure mise en place veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle a posteriori des comptes.

- Les ventes

Les conditions générales de ventes sont arrêtées et revues chaque année par le service juridique et le service commercial en fonction notamment de l'évolution de la réglementation.

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente du Groupe. Ainsi, de la Direction au chargé de clientèle, des procédures strictes sont appliquées.

Il en découle une sélection rigoureuse des nouveaux clients qui doivent obtenir une couverture Assurance-Crédit suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des règlements (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité du service comptabilité clients et de la direction commerciale.

14.2.3.4 Procédure de contrôle des actifs

- Les immobilisations

Les immobilisations sont gérées par le service comptabilité générale. Un point régulier est fait avec un responsable technique sur l'état de ces actifs.

- Les stocks

Le Groupe a développé un outil informatique permettant un suivi optimal des stocks et a mis en place une procédure d'inventaire permanent pour son site de Carentoir. Les entrepôts de stockage externes font également l'objet d'un suivi quotidien.

14.2.3.5 Procédure de contrôle de la trésorerie

- Sécurisation des paiements

Tous les moyens de paiement du Groupe font l'objet d'une procédure de sécurisation, contractualisée auprès des banques. La société mère a mis en place la signature électronique sous le protocole EBICS TS en 2016. Ces procédures de sécurisation sont doublées d'un rapprochement bancaire-comptable quotidien.

Le risque de fraude interne est limité grâce à une procédure de séparation des tâches entre l'émetteur du titre de paiement et le signataire.

Devant la recrudescence des tentatives d'escroquerie aux ordres de virement, le Groupe a renforcé ses procédures de contrôle, et alerte régulièrement les services comptables et les équipes opérationnelles.

- Gestion du risque de liquidité

Le service trésorerie est chargé de veiller à ce que le Groupe dispose des sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard de ses besoins.

Pour ce faire, une analyse mensuelle est réalisée, elle est assortie d'une réactualisation journalière des prévisions de trésorerie et d'un reporting quotidien à la Direction générale de la situation de la trésorerie nette.

- Couverture des risques de change et de taux d'intérêt

Les achats de marchandises sont effectués principalement en dollar américain.

Le Groupe facture ses clients principalement en euros et en dollars.

Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur d'activité du Groupe, le Groupe fait évoluer ses prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient. Afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre en partie les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change.

Le risque de taux est étudié régulièrement par le service trésorerie et validé par la Direction générale.

14.2.3.6 Procédure de production et de contrôle de l'information financière

- Constatation du chiffre d'affaires

Le service contrôle de gestion fournit, chaque trimestre, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. La comptabilisation du chiffre d'affaires est assurée par le déversement des données de facturation du logiciel de facturation dans les systèmes comptables.

Un rapprochement est effectué entre les chiffres provenant du contrôle de gestion et les chiffres issus de la comptabilité.

▪ Outils comptables

Le Groupe utilise plusieurs logiciels pour les besoins de la comptabilité générale, de la gestion de trésorerie, de la gestion des immobilisations, de la paie et de la consolidation. Le développement en interne d'outils spécifiques de gestion permet d'optimiser les besoins.

▪ Procédures d'analyse et de contrôle

L'enregistrement des événements comptables récurrents est normé grâce à l'utilisation de pièces comptables dédiées, ce qui assure une productivité et une sécurité optimale.

Le principe de séparation des tâches est appliqué au niveau du service comptable pour éviter les risques d'erreur ou de fraude.

La sécurité des données informatiques et des traitements fait l'objet d'une attention particulière (protection physique et logique des accès, sauvegardes, back-up etc...).

Les droits d'accès sont gérés de façon centrale et permettent de sécuriser les engagements des sociétés, ainsi que les autorisations et émissions de paiements.

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultat est analysé par comparaison avec l'année précédente et tous les écarts sont justifiés dans le cadre du contrôle des risques de fraude ou d'erreur.

▪ Procédures d'arrêté des comptes

L'arrêté des comptes sociaux fait l'objet d'une présentation à la Direction générale par le service comptabilité et d'une analyse conjointe des postes d'inventaire avec le service contrôle de gestion. La constatation des provisions fait suite à une analyse précise des risques auprès des services opérationnels et/ou fonctionnels concernés, du service juridique et, le cas échéant, de conseils externes.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée en interne par le service consolidation qui veille à la mise à jour des paramètres de la consolidation, à la préparation et réalisation des états statutaires en conformité avec les normes IFRS. Les principaux contrôles effectués par le service consolidation concernent le contrôle des liasses provenant des filiales, la revue des états de contrôle édités après les traitements de consolidation et le contrôle des états d'analyse de la consolidation.

▪ Relations avec les Commissaires aux Comptes

Les relations avec les Commissaires aux Comptes sont organisées comme suit :

- une réunion préalable à l'arrêté, à laquelle participe la Direction générale, permet de convenir du calendrier, de l'organisation et de valider les grandes options comptables,

- une réunion de synthèse, après l'arrêté, à laquelle participe la Direction générale, permet de recueillir les remarques éventuelles des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés.

Les comptes sont ensuite présentés au Président du conseil d'administration avant d'être arrêtés par le conseil d'administration.

▪ Communication financière

Le Président Directeur Général et les Directeurs généraux délégués sont les principaux intervenants dans la communication des informations financières au marché.

Sont également habilités à communiquer des informations financières, la direction financière, le service communication ainsi que le service juridique.

La communication financière est assurée à partir des états financiers et comptables, des documents de référence et des communiqués de presse financiers.

Ces documents sont validés par les différents services administratifs et financiers concernés, l'ensemble étant validé par la Direction générale.

Enfin, le document d'enregistrement universel est déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Pour diffuser cette information financière, les moyens utilisés sont le courrier électronique, le téléphone et le courrier postal.

L'information financière réglementée est transmise à un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères fixés par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Les communiqués de presse sont mis en ligne sur le site internet du Groupe Guillemot (disponibles sur ce site en langue française et en langue anglaise).

14.2.4 Elaboration de l'information comptable et financière des actionnaires

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires, et celles visant à en assurer la conformité avec les principes comptables généraux, sont organisées par la Direction générale qui en confie l'exécution aux services administratifs et financiers et en contrôle l'exécution.

14.2.5 Conclusion

Les procédures de contrôle interne du Groupe Guillemot Corporation font l'objet d'une veille permanente qui permet leur mise à jour et leur évolution en tenant compte, notamment, des modifications intervenant dans la législation et la réglementation applicable au Groupe et à ses activités.

Les projets réalisés en 2019 visant à améliorer la fiabilité et la maîtrise des activités du Groupe sont les suivants :

- Amélioration du process de déclaration des licences aux ayants droits
- Automatisation des échanges avec nos partenaires logistiques via EDI
- Amélioration de la disponibilité et de la visibilité de nos sites Web
- Révision de l'ergonomie de notre ERP Groupe
- Mise en place d'un nouveau logiciel comptable en France
- Mise en place d'un outil de dématérialisation de factures fournisseurs en France

Les projets 2020 sont les suivants:

- Mise en place d'un nouveau logiciel (CRM) pour le support utilisateur.
- Migration du logiciel de paie vers une plateforme cloud.
- Développement de nouvelles fonctionnalités sur le logiciel comptable (achat de frais & immobilisation)
- Déploiement d'une plateforme de vente en ligne pour les US
- Révision de fonctionnalité existante sur l'ERP Groupe :
 - o Gestion des clients
 - o Gestion des commandes
 - o Gestion des produits

Le Groupe porte la plus grande attention à la continuité de son activité et des restaurations système sont testées tous les ans.

Le Président du Conseil d'administration estime que les mesures mises en place permettent d'assurer un contrôle interne efficace.

15 INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

Au 31 décembre 2019, le Groupe n'est pas concerné par l'obligation d'insérer une déclaration de performance extra-financière dans le rapport de gestion.

15.1 Informations sociales

Un reporting social a été transmis à chaque filiale en 2019 pour permettre de recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur l'ensemble des thématiques sociales comprises dans la loi Grenelle 2, sur la base d'un périmètre consolidé complet.

15.1.1 Emploi

15.1.1.1 L'effectif total et la répartition de l'effectif par sexe, par âge et par zone géographique

L'effectif en poste se répartit comme suit :

	Au 31/12/2019						Au 31/12/2018					
	Société- mère	Guillemot Administration et Logistique	Hercules Thrustmaster	Guillemot Innovation Labs	Filiales étrangères	Total	Société- mère	Guillemot Administration et Logistique	Hercules Thrustmaster	Guillemot Innovation Labs	Filiales étrangères	Total
Total	5	45	54	3	84	191	5	41	51	2	84	183
Dont CDI	5	42	52	3	78	180	5	39	49	2	76	171
Dont CDD	0	3	2	0	6	11	0	2	2	0	8	12
Dont femmes	0	27	26	0	26	79	0	24	24	0	24	72
Dont hommes	5	18	28	3	58	112	5	17	27	2	60	111
Agés de moins de 30 ans	0	5	15	0	13	33		5	14		16	35
De 30 à 39 ans	0	9	12	1	29	51		6	9		29	44
De 40 à 49 ans	0	12	18	0	30	60		16	18		30	64
De 50 ans et plus	5	19	9	2	12	47	5	14	10	2	9	40

L'effectif moyen sur l'exercice 2019, à l'échelle du Groupe, représente 185 personnes, contre 173 personnes pour l'exercice 2018.

15.1.1.2 Les embauches et les licenciements

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée s'est élevé à dix : cinq en France, trois au Canada, une en Chine (Hong-Kong), une au Royaume-Uni. Dix-neuf contrats à durée déterminée ont également été conclus, quatorze en France et cinq à l'étranger (en Roumanie).

Il n'y a eu aucun départ de salarié consécutif à une décision unilatérale de la société qui les employait.

En 2018, les sociétés du Groupe avaient embauché vingt-sept personnes en contrat à durée indéterminée : dix-neuf en France en France, quatre au Canada, deux en Chine (Hong-Kong) en Chine, une en Italie et une en Roumanie.

Vingt contrats à durée déterminée avaient été conclus, douze en France et huit à l'étranger (6 en Roumanie, 2 en Chine).

Deux licenciements avaient été prononcés au cours de l'exercice 2018.

15.1.1.3 Les rémunérations et leur évolution

(En milliers d'euros)	2019		2018	
Sociétés	Rémunérations de l'exercice	Charges sociales de l'exercice	Rémunérations de l'exercice	Charges sociales de l'exercice
Société-mère	220	78	278	119
Hercules Thrustmaster SAS	2 826	1 196	2 885	1 243
Guillemot Administration et Logistique SARL	1 784	680	1 608	703
Guillemot Innovation Labs	325	138	84	35
Filiales étrangères consolidées	3 522	387	3 404	412
Total	8 677	2 479	8 259	2 512

Les évolutions de salaire se font principalement sur la base de négociations individuelles, en fonction de la progression des compétences et/ou des responsabilités des collaborateurs. Elles peuvent être complétées par des revalorisations collectives. Cela a été le cas en 2019 et 2018.

Les dispositions nationales ou collectives (conventions de branche...) s'appliquent aux différentes filiales du Groupe Guillemot Corporation. Pour précision, les dispositions du code du travail relatives à l'intéressement, la participation et les plans d'épargne salariale ne sont pas applicables aux sociétés françaises du Groupe.

15.1.2 Organisation du travail

15.1.2.1 L'organisation du temps de travail

L'ensemble des salariés des sociétés du Groupe est concerné par l'application du cadre réglementaire local en la matière, à savoir :

- 35 heures en France,
- 37,5 heures au Royaume-Uni
- 38,5 heures en Allemagne,
- 40 heures au Canada, en Espagne, Roumanie et en Chine.

Le nombre de collaborateurs travaillant à temps partiel (hors congé parental à temps partiel) au sein des filiales françaises et étrangères consolidées représente 5% de l'effectif au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018.

Le nombre d'heures supplémentaires effectuées en 2019 s'élève à 1232, 616 pour la France et 616 pour les sociétés étrangères, contre 1328 en 2018, réparties entre 249 en France et 1079 à l'étranger.

15.1.2.2 L'absentéisme

Le nombre de jours d'absence, pour les filiales consolidées, se répartit comme suit :

	2019					2018				
	Guillemot Administration et Logistique	Hercules Thrustmaster	Guillemot Innovation Labs	Filiales étrangères	Total	Guillemot Administration et Logistique	Hercules Thrustmaster	Guillemot Innovation Labs	Filiales étrangères	Total
Congé maladie	85	142	0	286,5	513,5	52	328	0	182	562
Congé maternité	29	183	0	288	500	0	0	0	206	206
Accident du travail et trajet	0	0	0	0	0	2	0	0	10	12
Congé sans solde	8,36	21	0	45	74,36	19,39	20,5	0	54	93,89
Congé paternité	0	9	0	50	59	0	0	0	15	15
Autres absences	63	104,5	0	53	220,5	104	151	0	36	291
Total	185,36	459,5	0	722,5	1367,36	177,39	499,5	0	503	1179,89

Afin de faciliter et pérenniser le retour à une activité professionnelle à l'issue de période d'interruption du travail, les sociétés filiales françaises échangent avec leur service de Santé au Travail et veillent à prendre en compte ses préconisations ; elles travaillent en particulier dans la perspective d'un retour au travail après une longue interruption pour motif médical, à adapter le contenu de fonctions et le cadre de leur exercice.

15.1.3 Santé et sécurité

15.1.3.1 *Les conditions de santé et de sécurité au travail*

Les sociétés françaises continuent leur démarche de prévention des risques, passant notamment par la mise à jour d'un document unique, qui permet de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les salariés pourraient être exposés. Les différents sites du Groupe font l'objet de contrôles selon les règles applicables à chaque pays.

Par ailleurs, il est à noter que les activités du Groupe génèrent un risque professionnel limité.

Au-delà de la présence sur les lieux de travail de trousse de secours, extincteurs... et en complément du port des équipements de protection individuelle dans les espaces de stockage et de manutention, dont l'importance est régulièrement rappelée, les sociétés françaises portent en particulier leurs efforts sur trois aspects de prévention : la posture devant un écran de travail, le port de charges et les accidents cardiaques.

Les risques psychosociaux font également l'objet d'une communication avec par exemple les modalités d'alertes « stress » au sein d'une des deux sociétés françaises, afin de sensibiliser les salariés aux signaux de stress au travail, ou la diffusion de nos valeurs, incluant « respect, collaboration et solidarité ».

Les salariés suivent régulièrement des formations et recyclages en matière de sécurité, aussi bien afin de pouvoir faire face à un danger au travail (dans le cadre de la réglementation applicable), qu'afin de permettre aux volontaires d'être habilités aux gestes de premiers secours (en qualité de Sauveteur-Secouriste du Travail, en France, au sein de Guillemot Administration et Logistique et de Hercules Thrustmaster).

Une salariée cadre du département logistique en France avait bénéficié en 2014 d'une formation portant sur la protection et à la prévention des risques professionnels et avait organisé en 2016 deux sessions de rappel sur les « bonnes postures » au travail.

Les sociétés françaises sont équipées de défibrillateurs automatiques : la défibrillation précoce associée à la réanimation cardio-pulmonaire augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire qui présente une fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte.

Pour ce qui est du port de charges, des conseils sont accessibles via l'Intranet et rappelés par des brochures et affichages dans l'ensemble des espaces de travail.

De la même manière, la plupart des postes de travail impliquant l'utilisation d'un ordinateur, plusieurs documents en ligne exposent les règles simples qui permettent de bien aménager son espace de travail informatisé. Un autre aspect de la santé au travail avait été abordé en 2015 : l'entreprise communique depuis cette date auprès de ses salariés français sur la prévention des risques sanitaires lors de déplacements à l'étranger, et a depuis étendu sa communication à l'ensemble des équipes, en partageant les recommandations préconisées pour limiter sur tous les lieux de travail les risques de diffusion des infections virales et bactériennes. L'entreprise travaille aussi à adapter les postes de travail à des situations évolutives (épidémies...).

Enfin, il est à noter que les sociétés françaises du Groupe avaient mis en place début 2016 un régime complémentaire de garanties collectives Santé bénéficiant à l'ensemble des salariés.

15.1.3.2 *Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles*

Un accident du travail a été déclaré en 2019, sans arrêt de travail ou autre conséquence pour la salariée française concernée.

Quatre accidents du travail s'étaient produits en 2018. Il s'agissait en France d'un accident du travail et de deux accidents de trajet, en Espagne d'un accident lors d'un déplacement professionnel. L'un des accidents de trajet en France avait occasionné un arrêt de travail de deux jours, le salarié Espagnol avait quant à lui dû interrompre son activité pendant 10 jours.

15.1.4 Relations sociales

15.1.4.1 *L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci*

Les salariés de la filiale Roumaine et d'une des deux filiales françaises du Groupe sont représentés par des délégués du personnel.

Ces institutions sont informées et consultées dans le cadre réglementaire prévu.

15.1.4.2 *Le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail*

L'ensemble des sociétés veille à appliquer la réglementation collective inhérente à son activité : accords nationaux et accords de branche.

L' « Accord de Travail Collectif » Roumain, portant notamment sur les règles applicables au contrat de travail et sur les droits et devoirs des parties, avait été renégocié en 2017.

Les mesures relatives à la santé et à la sécurité représentent un des volets de l' « Accord de Travail Collectif » renégocié en 2017 en Roumanie, elles portent en particulier sur l'information des salariés, l'équipement et l'environnement du poste de travail, la périodicité de la formation relative à la sécurité.

15.1.5 Formation

15.1.5.1 Les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement

Les sociétés françaises du Groupe mènent une politique visant à favoriser l'adaptation des compétences des salariés aux perspectives d'évolution des métiers du Groupe, par la mise en œuvre du plan de formation. D'autres actions de formation peuvent se déclencher à la demande de collaborateurs, ou exceptionnellement sur la base d'engagements pris lors de la signature du contrat de travail.

Le Groupe sensibilise les salariés sur les impacts environnementaux en communiquant par voie d'affichage sur les problématiques liées aux impressions, tri, éclairage et en sensibilisant les filiales aux économies d'eau, d'électricité et de papier.

Il n'y a pas eu d'actions de formation au sein du Groupe en 2019 en matière de protection de l'environnement.

15.1.5.2 Le nombre total d'heures de formation

Sociétés	2019	2018
Société-mère	0	0
Hercules Thrustmaster SAS	142	98
Guillemot Administration et Logistique SARL	385	203
Guillemot Innovation Labs	0	0
Filiales étrangères consolidées	146	55
Total	673	356

Ces chiffres reflètent uniquement les formations réalisées par des organismes externes habilités. Il existe également des formations mises en œuvre en interne. Elles sont de plusieurs ordres : formations à nos outils et méthodes dans le cadre du parcours d'intégration ou lors d'un changement de poste, formations régulières à nos produits pour les collaborateurs commerciaux, rappels en matière de sécurité, aide à l'utilisation des progiciels (...). Leur durée n'est pas intégrée à ces chiffres.

15.1.6 Egalité de traitement

15.1.6.1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les sociétés du Groupe veillent à promouvoir l'égalité professionnelle entre femmes (au nombre de 79 soit 41% de l'effectif au 31 décembre 2019, contre 72 soit 39% de l'effectif au 31 décembre 2018) et hommes, tant au niveau des rémunérations, qualifications, classifications, promotions professionnelles et embauches.

La présence des femmes continue à progresser (elles représentaient 36% de l'effectif en 2017, 34% en 2016) même si du fait en particulier de l'orientation technique de nos métiers, les postes d'ingénierie sont très majoritairement occupés par des hommes.

Il demeure qu'un tiers des postes de direction de département au sein du Groupe est occupé par des femmes.

	Au 31/12/2019						Au 31/12/2018					
	Société-mère	Guillemot Administration et Logistique	Hercules Thrustmaster	Guillemot Innovation Labs	Filiales étrangères	Total	Société-mère	Guillemot Administration et Logistique	Hercules Thrustmaster	Guillemot Innovation Labs	Filiales étrangères	Total
Effectif	5	45	54	3	84	191	5	41	51	2	84	183
Dont femmes	0	27	26	0	26	79	0	24	24	0	24	72
Dont hommes	5	18	28	3	58	112	5	17	27	2	60	111
Indice salaire homme/femme *	n/a	1,0	1,5	n/a	1,4		n/a	1,0	1,5	n/a	1,3	

* indice de salaire brut contractuel moyen au mois de décembre entre les hommes et les femmes.

Cet indicateur continue à faire l'objet d'un suivi vigilant.

15.1.6.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Au cours de l'exercice, les filiales françaises ont eu recours aux prestations proposées par des ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) employant des personnels handicapés à hauteur d'un volume correspondant à 1.10 unité* (contre 1.11 l'année précédente) et contribuent au-delà via la DOETH à l'insertion des personnes handicapées.

*unité : effectif bénéficiant de l'obligation d'emploi du fait d'un handicap.

15.1.6.3 La politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe s'applique à traiter les situations individuelles avec la plus grande attention.

Le Groupe demeure vigilant sur la question du recrutement et de l'évolution professionnelle équilibrée entre les hommes et les femmes, mais reste confronté, du fait de l'importance des métiers techniques, à un marché du travail sur lequel les femmes sont toujours sous-représentées.

15.2 Informations environnementales

15.2.1 Politique générale en matière environnementale

15.2.1.1 L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Il n'existe pas au sein du Groupe d'un service dédié de gestion de l'environnement. Les questions environnementales sont suivies par différentes directions (administrative, logistique, R&D).

Un reporting environnemental a été transmis à chaque filiale en 2019, pour permettre de recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur l'ensemble des thématiques environnementales comprises dans la loi Grenelle 2, sur la base d'un périmètre consolidé complet.

Le Groupe s'est engagé dans une démarche de progrès continu et a mis en place des actions de suivi régulier pour améliorer certains indicateurs environnementaux.

15.2.1.2 Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le Groupe n'ayant pas de site de fabrication, il est peu exposé aux risques environnementaux et des pollutions et n'a pas mis en place de moyens spécifiques.

Le site logistique de Carentoir est concerné par des problématiques de transport.

Un protocole transporteur existe et rappelle les obligations à respecter au sein du site pour prévenir tout risque environnemental.

15.2.1.3 Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Aucune provision spécifique pour risque environnemental n'a été comptabilisée compte tenu de la nature des activités du Groupe.

15.2.2 Pollution

15.2.2.1 Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Le Groupe n'ayant pas de site de fabrication, il est peu exposé aux rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement et n'a pas mis en œuvre de mesures spécifiques.

Le Groupe renforce l'utilisation d'eco produits dans le cadre de l'entretien et du nettoyage des locaux.

Le Groupe travaille exclusivement avec des prestataires externes n'utilisant aucun produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces verts du site de Carentoir.

Le site logistique de Carentoir a mis en place un protocole transport qui impose aux transporteurs de respecter certaines mesures pour éviter les risques de pollution sur le site.

15.2.2.2 La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses

Les activités du Groupe ne sont pas source de nuisances sonores affectant le voisinage. Les tests électriques et électroniques sont effectués dans des laboratoires certifiés. Les filiales travaillent uniquement en journée. Il existe également un protocole transport pour le site logistique de Carentoir obligeant les transporteurs à respecter des conditions de bruit et sécurité.

15.2.3 Economie circulaire

15.2.3.1 Prévention et gestion des déchets

15.2.3.1.1 Les mesures de préventions, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets

Concernant les emballages de ses produits, le Groupe travaille sans cesse à l'optimisation de la forme et de la taille des emballages par rapport à la forme de ses produits afin de limiter les déchets d'emballage. En matière de recyclage des emballages, le Groupe a confié la collecte, le traitement et la valorisation des déchets d'emballage à Eco-Emballages pour les emballages des produits mis sur le marché français et à Landbell pour les emballages des produits distribués sur le marché allemand.

A la demande de l'entreprise, un audit externe a été réalisé ces dernières années par Eco Emballages en France avec pour objectifs de définir des recommandations d'actions applicables par l'entreprise à court et moyen terme, de réduire la quantité d'emballages primaires, secondaires et tertiaires mis sur le marché. Cet audit a également permis de définir des gains environnementaux, logistiques et financiers potentiellement réalisables en fonction des actions mises en œuvre par l'entreprise. Le Groupe poursuit son analyse et intègre ces éléments dès la phase de conception des produits.

Concernant les piles et accumulateurs incorporés dans ses produits, le Groupe a confié à des sociétés spécialisées la collecte, le traitement, la valorisation et l'élimination des piles et accumulateurs mis sur les marchés français (Screlec), hollandais (Stibat) et allemand (GRS).

Pour ce qui concerne les déchets électriques et électroniques, le Groupe a confié à des sociétés spécialisées la collecte, le traitement et la valorisation des produits mis sur les marchés français (Ecologic), hollandais (ICT-Milieu) et allemand (European Recycling Platform (ERP) Deutschland GmbH).

Les déchets papier et cartons collectés sur les deux sites français sont remis à une société assurant le recyclage, avec un taux de valorisation de 100% pour le site de Carentoir en 2019. Les déchets électriques et électroniques sont remis à une société procédant à un démantèlement des produits afin d'assurer le recyclage et la valorisation de certains composants, avec un taux d'environ 75% pour l'année 2019. Les cartouches d'imprimante et les piles usagées sont remises à des entités spécialisées dans le recyclage et la valorisation de ces produits. Les palettes en bois cassées sont stockées et récupérées par un organisme pour réparation ou valorisation. Les données 2019 s'établissent à 71% de réparation et 11% de valorisation.

Le Groupe utilise désormais systématiquement des particules de calage biodégradables lors du reconditionnement des colis. Le site de Carentoir a mis en place une procédure de broyage du papier de bureau pour sa réutilisation lors des reconditionnements de colis. Les cartons reçus sont également réutilisés pour reconditionnement.

15.2.3.1.2 Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

A ce jour, le Groupe n'a pris aucune mesure spécifique pour la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il n'existe pas de restaurants d'entreprise dans les filiales du Groupe.

15.2.3.2 Utilisation durable des ressources

15.2.3.2.1 La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux ou d'entrepôts de stockage. La consommation de ressources en eau du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux. Le Groupe sensibilise les salariés aux économies d'eau.

Consommation de ressources :

Eau (en m3)	2019	2018	Variation
France *	507	401	26%

* locaux situés sur la commune de Carentoir (56910),

Pour les autres filiales du Groupe, il existe une impossibilité matérielle d'individualiser la consommation d'eau pour les bureaux en location (copropriété ou consommation d'eau incluse dans les charges).

15.2.3.2.2 La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

La matière première principalement utilisée au sein des filiales est le papier de bureau.

Les filiales françaises du Groupe utilisent désormais exclusivement du papier recyclé.

Le Groupe sensibilise continuellement les salariés à la réduction de leur consommation de papier de bureau. Il préconise les impressions papier recto-verso. De plus, des systèmes d'archivage électronique sont développés au sein des filiales et l'implémentation de l'échange de factures dématérialisées avec certains clients se développe.

Le Groupe a mis en place en 2019 un outil de dématérialisation du cycle fournisseur pour ses filiales françaises.

Ceci contribue à diminuer sensiblement la consommation de papier ces dernières années. La consommation annuelle globale du Groupe est estimée à 11 kilogrammes de papier par personne.

15.2.3.2.3 La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux ou d'entrepôts de stockage. La consommation de ressources en énergie du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux. Le Groupe sensibilise les salariés aux économies d'électricité, par le biais d'affichage.

Consommation de ressources par les principales sociétés du Groupe :

Electricité (en KWH)	2019	2018	Variation
Carentoir (France)	175 473	199 512	-12%
Rennes (France)	43 274	42 540	2%
Roumanie	42 613	52 237	-18%
Canada	76 666	148 341	-48%
Hong-Kong	18 214	18 254	0%
Shanghai	6 071	6 000	1%
Italie	2 522	2 318	9%
Allemagne	3 340	3 251	3%
Total	368 173	472 453	-22%

Fuel (en litres)	2 019	2 018	Variation
Carentoir (France)	60 974	66 332	-8%

Le Groupe a fait évoluer ces dernières années le système de chauffage des locaux occupés par les sociétés françaises du Groupe sur la commune de Carentoir, en mettant en place un système de régulation de température.

Dans plusieurs filiales, des détecteurs de présence permettent d'optimiser les durées d'éclairage. Au niveau Groupe, les ordinateurs et autres matériels informatiques de bureau sont éteints en fin de journée. Le Groupe fonctionne en serveurs virtualisés. La baisse du nombre de serveurs physiques qui en découle entraîne une diminution de la consommation électrique.

Un audit énergétique est intervenu en avril 2019 sur les bâtiments « Administratif » et « Logistique » situés à Carentoir en vue d'établir une vision globale sur la performance énergétique des bâtiments afin d'identifier les gisements d'économies d'énergie potentiels et de permettre la mise en œuvre d'actions ayant un intérêt du point de vue énergétique, économique et environnemental.

La réalisation de ce diagnostic s'est portée sur toutes les caractéristiques des bâtiments (enveloppe, dimensions, ouvrants, équipements techniques, installations de chauffage, ventilation, eau chaude sanitaire, éclairage...), les modes d'utilisation (fréquentation, heures d'ouverture, commentaires et ressentis...), appuyées sur les factures énergétiques et les plans des locaux.

La réalisation du bilan thermique détaillé a permis de présenter la répartition des consommations énergétiques pour chaque poste et par ce biais, d'orienter les préconisations d'amélioration des équipements en termes de consommations énergétiques et d'impact environnemental.

15.2.3.2.4 L'utilisation des sols

Le Groupe utilise principalement des espaces de bureaux.

L'activité du Groupe ne présente pas de risques concernant la contamination des sols.

L'utilisation de racks grande hauteur permet d'optimiser l'utilisation de l'espace dans les entrepôts de stockage.

Un terrain non utilisé sur le site de Carentoir est valorisé par un agriculteur local.

15.2.4 Changement climatique

15.2.4.1 Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

Au niveau du transport des marchandises, le Groupe optimise les taux de remplissage des camions en ayant recours à des affréteurs qui permettent le regroupement des commandes de plusieurs clients. Le recours à une plateforme logistique via un prestataire à Hong-Kong depuis 2013 a permis d'augmenter les livraisons directes (livraison des clients sans transiter par les entrepôts de stockage du Groupe) et de diminuer ainsi les transports routiers significativement. Le Groupe poursuit le développement de l'utilisation de cette plateforme, diminuant ainsi le nombre de kilomètres parcourus par les produits. En 2019, le poids des livraisons directes représente 77% des livraisons du Groupe en volume contre 84% en 2018.

Pour les fournitures de consommables, le site de Carentoir maintient sa part d'achats auprès de fournisseurs locaux afin de réduire les transports.

Le Groupe prône le développement de la visio-conférence et les salariés l'utilisent régulièrement.

La virtualisation des serveurs permet de limiter l'utilisation de climatiseurs dans les salles informatiques.

Les climatiseurs dans les espaces de bureaux représentent un faible volume.

Les bureaux dans les grandes villes sont situés proche des gares et du métro pour inciter les salariés à utiliser les transports collectifs.

Le Groupe n'a pas d'usine de production en propre et utilise principalement des bureaux dans le cadre de son activité. Les biens produits sont des matériels électroniques qui nécessitent une consommation d'électricité dans le cadre de leur utilisation.

15.2.4.2 Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique

Le Groupe a effectué ces dernières années des travaux d'amélioration de l'isolation des bâtiments détenus en propre pour être moins sensible aux variations de température.

Le réchauffement climatique peut entraîner des phénomènes météorologiques accentués, tels que des tempêtes qui peuvent engendrer des perturbations électriques. Le Groupe a mis en place des moyens pour être autonome dans sa production d'électricité et garantir une continuité d'activité.

Les entrepôts de stockage et les principaux sous-traitants de production du Groupe ne sont pas situés sur des zones reconnues comme étant sensibles aux risques de changement climatique.

Les conséquences sur le changement climatique n'ont pas été chiffrées.

15.2.4.3 Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet

Néant.

15.2.5 Protection de la biodiversité

15.2.5.1 Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité

Des initiatives locales existent. Sur le site de Carentoir, les espaces verts sont couverts par un paillage organique constitué d'écorces de pin. Cela évite le recours aux désherbants chimiques, maintient l'aération et la souplesse du sol, favorise la vie biologique et le travail des vers de terre, protège les insectes utiles pendant l'hiver et limite le dessèchement des sols en été.

15.3 Informations sociétales

Un reporting sociétal a été transmis à l'ensemble des filiales du Groupe en 2019 pour permettre de recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur l'ensemble des thématiques sociétales comprises dans la loi Grenelle 2, sur la base d'un périmètre consolidé complet.

15.3.1 Engagements sociétaux en faveur du développement durable

15.3.1.1 Impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local

La présence journalière des salariés dans les bureaux des différentes filiales a influencé les commerces locaux (restaurants, supermarchés, services de messagerie, garages, parkings...). Certaines filiales ont conclu des accords avec des hôtels locaux ou salles de sport.

En France, le Groupe privilégie les établissements régionaux pour l'attribution de la taxe d'apprentissage et travaille avec plusieurs entreprises locales (Etablissement et service d'Aide par le Travail...).

En France, le Groupe apporte son soutien sous la forme de dons au Fonds d'Initiatives du Club des Trente qui a pour objet de soutenir et financer toutes initiatives d'intérêt général en vue d'assurer l'équilibre, l'expansion et la prospérité des territoires de l'ouest de la France ; dynamiser les activités économiques de l'ouest de la France, valoriser le monde de l'entreprise auprès de tous publics, et en particulier les jeunes ; promouvoir, diffuser et défendre les valeurs d'engagement, d'initiative et de responsabilité.

Cet organisme a participé au financement des projets suivants au cours de ces dernières années :

- Passeport Armorique pour Entreprendre qui œuvre dans l'intérêt du développement régional en encourageant et facilitant l'accès au monde économique à des jeunes porteurs d'un projet professionnel. Le parrainage de ces jeunes par des chefs d'entreprise durant leurs études, associé au financement de deux banques partenaires agit comme un véritable accélérateur de projets. L'objectif principal est de transmettre un héritage social et culturel entreprise à des jeunes socialement éloignés du monde entrepreneurial en leur facilitant l'accès à l'entreprise, leur donner de l'ambition et agir en tant qu'accélérateur de projets, révélateurs de talents.

- ENSMA/ISAE, Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique qui a créé une Junior Entreprise au sein de son établissement, destinée à réaliser des études pédagogiques au service des professionnels.

- FORDE, Fonds de Recherche sur la Doctrine de l'Entreprise qui a pour objet scientifique de présenter et rendre accessible toutes références aux ouvrages, rapports, colloques se réclamant de la Doctrine de l'Entreprise.

- AgroCampus Ouest, Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires et Horticoles, qui s'est doté d'un pré-incubateur, Agro Up, qui se positionne au tout début de la création d'entreprise en accompagnant ses étudiants porteurs de projets.

- IGR – IAE, l'institut a créé en 2018 un E-DU en gestion comptable et financière. A l'issue de cette formation dispensée en e-learning, les étudiants disposeront de compétences et connaissances de base en comptabilité, finance d'entreprise et contrôle de gestion.

- Femmes de Bretagne, réseau collaboratif destiné à soutenir des femmes chefs d'entreprise dans la création et le développement de leur activité. L'association s'est fixée un nouvel objectif : se développer en zones rurales bretonnes et ouvrir 10 villes en 3 ans afin d'aider les créatrices les plus isolées.

15.3.1.2 Impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe fait régulièrement des dons de produits, matériel informatique et mobilier aux écoles locales et associations.

15.3.1.3 Relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci

Les sociétés françaises du Groupe prennent le soin d'affecter la taxe d'apprentissage, qui contribue au financement des dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique, professionnel et de l'apprentissage, aux établissements de son choix, afin de valoriser des structures locales ou de créer et maintenir des liens, voire susciter des coopérations avec des filières d'enseignement et des étudiants.

15.3.1.4 Actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe privilégie les associations d'insertion locales pour certains appels d'offres de sous-traitance et de services. Le Groupe a maintenu en 2019 ses prestations avec les structures de travail adapté. Des initiatives locales existent au sein du Groupe où certains salariés s'impliquent dans des organisations sportives, des associations ayant pour but de dynamiser les activités économiques locales ou des associations caritatives.

15.3.2 Sous-traitance et fournisseurs

15.3.2.1 La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le Groupe demande à ses sous-traitants de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement et les incite à ne pas utiliser de matières ou substances dangereuses pour l'environnement. Le Groupe a maintenu en 2019 son recours à des prestataires régionaux dans le cadre du transport routier et pour l'achat des fournitures.

Les contrats avec les sous-traitants en Asie contiennent des recommandations liées à l'aspect social (travail des enfants prohibé).

Les principaux sous-traitants en Asie sont certifiés ISO 9001 et 14001.

15.3.2.2 La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le Groupe a recours à la sous-traitance dans le cadre de la production de ses produits.

La majorité de la production se fait en Asie.

Le Groupe travaille avec des sous-traitants depuis de nombreuses années et veille au respect des conditions sociales et environnementales au sein des usines de production. La filiale de Hong-Kong suit quotidiennement le travail au sein des usines et les équipes d'ingénieurs français sont présents de façon régulière sur place.

Le Groupe est également amené à recourir à la sous-traitance pour des études, des prestations de promotion et de marketing, de force de vente et confie la collecte et la valorisation de déchets à des « éco-organismes ».

15.3.3 Loyauté des pratiques

15.3.3.1 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe respecte scrupuleusement les normes en vigueur qui couvrent la sécurité électrique et d'utilisation de nos produits, et se conforme aux directives ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses), DEEE (Déchets d'équipement électriques et électroniques) et au règlement REACH (Système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques) pour les produits concernés.

La première préoccupation des équipes de développement est de veiller à la sécurité du consommateur.

15.3.4 Informations relatives à la lutte contre la corruption

15.3.4.1 Les actions engagées pour prévenir la corruption

En France, le Groupe rappelle l'obligation de loyauté dans les contrats de travail et explicite oralement ce principe au moment de l'embauche des nouveaux salariés.

D'autre part, la sécurisation des paiements et le contrôle strict des inventaires des produits permettent de prévenir toute tentative de corruption en interne.

15.3.5 Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme

15.3.5.1 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :

15.3.5.1.1 Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

L'ensemble des sociétés du Groupe s'attache à respecter la réglementation en la matière, qui se concrétise par exemple par l'élection de représentants des salariés qui exercent leur mission dans le cadre légal (§ 15.1.4.1).

15.3.5.1.2 A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Le Groupe considère avant tout la compétence de ses collaborateurs et refuse toute forme de discrimination.

Afin de limiter tout risque en la matière, la gestion du personnel veille à s'appuyer sur la compétence de professionnels des Ressources Humaines internes ou externes aussi bien pour les procédures de recrutement, que pour les conditions contractuelles validées par ces professionnels.

Le Groupe est par ailleurs sensible à l'intégration des jeunes dans le monde de l'entreprise : ouvert à l'accueil d'étudiants (stages, études...) au cours de leur cursus de formation, il soutient également les projets de Passeport Armorique pour Entreprendre, qui œuvre dans l'intérêt du développement régional en encourageant et facilitant l'accès au monde économique à des jeunes porteurs d'un projet professionnel.

Des salariés des sociétés françaises interviennent régulièrement auprès d'établissements de formation initiale afin de partager leur expérience professionnelle.

Les sociétés françaises du Groupe ont accueilli au cours de l'exercice 2019 six stagiaires dans le cadre de missions conventionnées (hors stage « découverte » de courte durée) et ont employé une étudiante dans le cadre d'un contrat d'apprentissage et un étudiant dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

En France, le Groupe avait accueilli en 2018 un groupe d'étudiants allemands dans le cadre d'un partenariat avec un lycée local.

15.3.5.1.3 A l'élimination du travail forcé ou obligatoire

La mise en place des emplois se fait dans le cadre de la législation applicable, dans le respect des règles en matière de gestion des contrats de travail.

Le Groupe travaille avec des sous-traitants en Asie et fait appliquer les diligences via des contrats directs avec ses fournisseurs et tripartites avec des fournisseurs et des clients qui peuvent demander des audits sociaux sur les sites de production.

15.3.5.1.4 A l'abolition effective du travail des enfants

Le Groupe n'emploie pas de salarié(e) âgé(e) de moins de 18 ans.

Il est par ailleurs précisé dans les contrats de prestation avec les sous-traitants, pour ce qui concerne la production réalisée en Asie, que le travail des enfants est prohibé.

15.3.5.2 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe soutient et respecte les lois et normes internationales en la matière.

16 CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes vous donneront lecture de leurs rapports sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Leurs rapports portent sur le contrôle des comptes annuels et consolidés, la justification de leurs appréciations et les vérifications spécifiques prévues par la loi. Ils vous donneront également lecture de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce.

Le texte des projets de résolution vous sera ensuite présenté.

Puis, nous ouvrirons le débat et passerons au vote des résolutions soumises à votre approbation ce jour.

Le Conseil d'administration

Le 8 avril 2020

17 ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER

(article R.225-102 du code de commerce)

17.1 Tableau financier de la société Guillemot Corporation S.A.

Exercice	2019	2018	2017	2 016	2015
I- Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	11 771	11 771	11 554	11 554	11 554
Nombre d'actions émises	15 287 480	15 287 480	15 004 736	15 004 736	15 004 736
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II- Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxe	60 315	77 071	73 991	55 867	61 438
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	46	7 613	5 377	-972	2 782
Impôts sur les bénéfices	-336	655	575	0	0
Résultat après impôts, amortissement et provisions	-1 934	5 842	4 146	-433	1 695
Montant des bénéfices distribués	0	1 987	0	0	0
III- Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,07	0,45	0,32	-0,06	0,18
Résultat après impôts, amortissements et provisions	-0,13	0,38	0,28	-0,03	0,11
Dividende versé à chaque action	0	0,13	0	0	0
IV- Personnel					
Nombre de salariés *	5	5	5	5	5
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	221	278	309	220	220
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	78	118	106	86	82

* Il s'agit des mandataires sociaux dirigeants, Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot, ne bénéficiant pas d'un contrat de travail.

17.2 Tableau financier du Groupe Guillemot Corporation

Exercice	2019	2018	2017	2 016	2015
Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxe	60 875	81 222	80 448	64 226	65 799
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	-2 663	14 654	25 799	7 437	11 945
Impôts sur les bénéfices	813	2 196	-2 232	-376	-817
Résultat après impôts, amortissement et provisions	-6 414	12 151	17 542	3 059	7 043
Montant des bénéfices distribués	0	1 987	0	0	0
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	-0,12	1,10	1,57	0,47	0,74
Résultat après impôts, amortissements et provisions	-0,42	0,79	1,17	0,20	0,47
Dividende versé à chaque action	0	0,13	0	0	0
Personnel					
Nombre de salariés	191	183	178	162	157
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	7 595	7 122	7 405	7 143	6 554
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	2 182	2 231	2 356	2 292	2 140

18 ANNEXE 2 : TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS LA CREATION DE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

Les montants sont exprimés en euros à compter du 11 septembre 2001, date à laquelle le capital social a été converti en euros.

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Nombre cumulé d'actions	Montant de l'augmentation de capital			Montant de la réduction de capital	Valeur nominale de l'action	Prime d'émission ou de conversion ou d'apport	Montants cumulés du capital
				Par apport en numéraire ou en nature	Par conversion	Par incorporation de réserves				
01/09/97	Création de la société	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	20 F	-	20 000 000 F
01/08/98	Division du nominal	1 000 000	2 000 000	-	-	-	-	10 F	-	20 000 000 F
24/11/98	Augmentation de capital lors de l'introduction en bourse	353 000	2 353 000	3 530 000 F	-	-	-	10 F	98 840 000 F	23 530 000 F
23/02/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	67 130	2 420 130	-	671 300 F	-	-	10 F	30 152 775 F	24 201 300 F
23/02/00	Division du nominal	2 420 130	4 840 260	-	-	-	-	5 F	-	24 201 300 F
17/05/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	93 550	4 933 810	-	467 750 F	-	-	5 F	21 009 922 F	24 669 050 F
17/05/00	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions	222	4 934 032	1110 F	-	-	-	5 F	64 420 F	24 670 160 F
17/05/00	Augmentation de capital par émission d'actions	953 831	5 887 863	4 769 155 F	-	-	-	5 F	321 206 020 F	29 439 315 F
13/09/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	20 818	5 908 681	-	104 090 F	-	-	5 F	4 675 409 F	29 543 405 F
11/09/01	Augmentation de capital par conversion d'obligations	128 750	6 037 431	-	643 750 F	-	-	5 F	28 915 312 F	30 187 155 F
11/09/01	Conversion du capital social en euros et suppression de la valeur nominale	-	6 037 431	-	-	-	-	-	-	4 602 002,11 €
16/05/02	Rétablissement de la valeur nominale et augmentation de capital par élévation de la valeur nominale (1)	-	6 037 431	-	-	46 819,76	-	0,77	-	4 648 821,87
16/05/02	Augmentation de capital par conversion d'obligations (1)	4 376	6 041 807	-	3 369,52	-	-	0,77	149 790,48	4 652 191,39
28/06/02	Augmentation de capital par apport en nature (2)	435 278	6 477 085	335 164,06	-	-	-	0,77	4 587 835,94	4 987 355,45
30/08/02	Augmentation de capital par apport en nature (3)	3 000 000	9 477 085	2 310 000	-	-	-	0,77	12 690 000	7 297 355,45
30/08/02	Réduction de capital par annulation d'actions propres (4)	416 665	9 060 420	-	-	-	320 832,05	0,77	- 11 346 025	6 976 523,40
19/09/02	Augmentation de capital par conversion d'obligations (5)	6 000	9 066 420	-	4 620	-	-	0,77	205 380	6 981 143,40
23/12/03	Augmentation de capital par apport en nature (6)	4 444 444	13 510 864	3 422 221,88	-	-	-	0,77	10 577 778,12	10 403 365,28
19/01/04	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions (7)	81 446	13 592 310	62 713,42	-	-	-	0,77	181 624,58	10 466 078,70
16/11/06	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions (8)	101	13 592 411	77,77	-	-	-	0,77	4 422,23	10 466 156,47
16/11/06	Augmentation de capital en numéraire (9)	1 076 233	14 668 644	828 699,41	-	-	-	0,77	1 571 300,59	11 294 855,88
18/09/07	Augmentation de capital par conversion d'obligations (10)	290 532	14 959 176	-	223 709,64	-	-	0,77	700 710,36	11 518 565,52
29/01/08	Augmentation de capital par levées d'options (11)	6 700	14 965 876	5 159,00	-	-	-	0,77	7 102,00	11 523 724,52
20/01/11	Augmentation de capital par levées d'options (12)	38 860	15 004 736	29 922,20	-	-	-	0,77	40 035,40	11 553 646,72
24/01/18	Augmentation de capital par levées d'options (13)	382 500	15 387 236	294 525,00	-	-	-	0,77	436 050,00	11 848 171,72
24/01/18	Réduction de capital par annulation d'actions propres (14)	187 256	15 199 980	-	-	-	144 187,12	0,77	-457 354,20	11 703 984,60
16/03/18	Augmentation de capital par levées d'options (15)	87 500	15 287 480	67 375,00	-	-	-	0,77	99 750,00	11 771 359,60

- (1) Le conseil d'administration dans sa séance du 16 mai 2002, utilisant l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 15 février 2002, a rétabli la mention de la valeur nominale dans les statuts pour la porter à 0,77 euro. Au cours de cette même séance, le conseil a constaté le nombre des obligations converties en actions depuis le début de l'exercice en cours et a constaté l'augmentation de capital correspondante.
- (2) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 juin 2002 a décidé d'augmenter le capital social par la création de 435 278 actions nouvelles en rémunération de l'apport consenti par la société Guillemot Participations S.A. consistant en une part sociale de la société italienne Guillemot Srl et représentant 100% du capital de cette dernière. Le nombre d'actions nouvelles a été déterminé par la valeur de l'apport, égale à 4 923 000 euros, divisée par le cours de référence de l'action Guillemot Corporation correspondant à la moyenne des cours de clôture des soixante jours de bourse précédent la date de l'assemblée générale.
- (3) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 30 août 2002 a décidé d'augmenter le capital social par la création de 3 000 000 d'actions nouvelles en rémunération de l'apport consenti par la société Guillemot Brothers S.A. et consistant en un million de titres Ubi Soft Entertainment d'une valeur totale de quinze millions d'euros ; une parité de trois actions nouvelles Guillemot Corporation pour une action Ubi Soft Entertainment apportée a été retenue dans le contrat d'apport signé entre la société et Guillemot Brothers S.A. La Commission des opérations de bourse a apposé le 14 août 2002 le numéro d'enregistrement E.02-213 sur l'annexe au rapport du conseil d'administration présentée à l'assemblée générale extraordinaire.
- (4) Le conseil d'administration du 30 août 2002 réuni à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire et utilisant l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 15 février 2002 a décidé l'annulation de 416 665 actions propres.
- (5) Le conseil d'administration du 19 septembre 2002 a constaté le nombre d'obligations converties en actions entre le 16 mai 2002 et le 31 août 2002.
- (6) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 décembre 2003 a décidé d'augmenter le capital social par apport en nature consenti par la société Guillemot Brothers S.A. et consistant en cinq millions d'actions Gameloft.
- (7) Le conseil d'administration du 19 janvier 2004 a constaté le nombre de bons de souscription émis le 5 décembre 2003 et exercés pendant la période de souscription ayant expiré le 31 décembre 2003.
- (8) 100 bons de souscription d'actions émis en 1999 ont été exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Les bons de souscription émis en 1999 étaient exerçables jusqu'au 31 août 2006. Les bons de souscription non exercés à cette date ont perdu toute valeur et ont été radiés d'Eurolist le 31 août 2006 à l'issue de la séance de bourse.
- (9) Le conseil d'administration dans sa séance du 16 novembre 2006 a décidé de réaliser l'augmentation de capital de deux millions quatre cent mille euros, prime d'émission comprise, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 octobre 2006. La souscription des 1 076 233 actions nouvelles a été libérée intégralement par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société détenues par la société Guillemot Brothers S.A.
- (10) Le conseil d'administration dans sa séance du 18 septembre 2007 a constaté le nombre d'obligations converties entre le 1^{er} janvier 2007 au 31 août 2007, date d'échéance de l'emprunt obligataire, et a constaté l'augmentation de capital correspondante. 13 206 obligations ont été converties pendant cette période.
- (11) Le conseil d'administration dans sa séance du 29 janvier 2008 a constaté le nombre et le montant des actions émises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 6 700 options ont été levées pendant cette période.
- (12) Le conseil d'administration dans sa séance du 20 janvier 2011 a constaté le nombre et le montant des actions émises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 38 860 options ont été levées pendant cette période.
- (13) Le conseil d'administration dans sa séance du 24 janvier 2018 a constaté le nombre et le montant des actions émises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 382 500 options ont été levées pendant cette période.
- (14) Le conseil d'administration du 24 janvier 2018 utilisant l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 24 mai 2017 a décidé l'annulation de 187 256 actions propres. Ces 187 256 actions propres avaient, au cours de cette même séance du conseil d'administration, été réaffectées à l'objectif « annulation ».
- (15) Le conseil d'administration dans sa séance du 16 mars 2018 a constaté le nombre et le montant des actions émises sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 18 février 2018 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 87 500 options ont été levées pendant cette période.

19 ANNEXE 3 : RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription et d'achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie, levée, souscrite ou achetée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'était en vigueur.

Nous vous précisons, en outre, qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie depuis le début de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020.

Fait à Rennes, le 8 avril 2020.

Le conseil d'administration

20 ANNEXE 4 : RAPPORT SPECIAL SUR LES ACTIONS GRATUITES

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Aucune action gratuite n'a été attribuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ni au cours des exercices précédents.

Nous vous précisons, en outre, qu'aucune action gratuite n'a été attribuée depuis le début de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020.

Fait à Rennes, le 8 avril 2020.

Le conseil d'administration

21 ANNEXE 5 : RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

21.1 Code de gouvernement d'entreprise

La société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlednext.

Ce code est disponible sur le site Internet de Middlednext (www.middlednext.com).

Le conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans les rubriques « points de vigilance » du code Middlednext (Edition septembre 2016) dans sa séance du 26 octobre 2016. Ces éléments ont été revus par le conseil d'administration dans sa séance du 28 février 2020.

21.2 Organes d'administration et de direction de Guillemot Corporation S.A.

21.2.1 Membres des organes d'administration et de direction

Claude GUILLEMOT Administrateur et Président Directeur Général		
Age	63 ans	A l'issue de sa maîtrise en Sciences économiques obtenue en 1981 à l'Université de Rennes I, suivie d'une spécialisation en informatique industrielle à l'ICAM de Lille, M. Claude Guillemot a rejoint l'entreprise familiale et a, en 1984, orienté son activité vers la distribution de produits informatiques puis l'a spécialisée en 1985 dans la distribution de jeux vidéo sous la marque « Guillemot International Software ». Avec ses quatre frères, il a ensuite créé, en 1997, le groupe Guillemot Corporation qui conçoit et fabrique du matériel et des accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules pour les périphériques numériques (DJ et musique numérique, enceintes) et Thrustmaster pour les accessoires de jeux pour PC et consoles de jeux vidéo. Il a également fondé avec ses frères en 1986 le Groupe Ubisoft Entertainment, concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles, et en 2000, le Groupe Gameloft, un des leaders mondiaux dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables. M. Claude GUILLEMOT est Président Directeur Général de la société Guillemot Corporation S.A., et également Directeur Général Délégué et Administrateur de la société Ubisoft Entertainment S.A.
Sexe	M	
Administrateur indépendant	Non	
Année de première nomination	1997	
Echéance du mandat d'administrateur	2024	
Nombre d'actions détenues au 29/02/2020	1 224 574	
Adresse de correspondance	BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	
Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2019		Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2019
France Président de Hercules Thrustmaster SAS, Guillemot Innovation Labs SAS Étranger Président et administrateur de Guillemot Inc. (Canada), Guillemot Recherche & Développement Inc. (Canada), Guillemot Inc. (Etats-Unis) Directeur exécutif de Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd (Chine) Administrateur de Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong), Guillemot SA (Belgique), Guillemot Romania Srl (Roumanie), Guillemot Srl (Italie), Guillemot Spain SL (Espagne) Gérant de Guillemot GmbH (Allemagne)		France Directeur général délégué et administrateur d'Ubisoft Entertainment SA* Administrateur d'AMA SA Directeur général de Guillemot Brothers SAS Étranger Administrateur d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark), Ubisoft Emirates FZ LLC (Émirats Arabes Unis) Administrateur suppléant d'Ubisoft Entertainment Sweden AB (Suède), RedLynx Oy (Finlande), Ubisoft Fastigheter AB (Suède) Directeur de Playwing Ltd (Royaume-Uni), AMA Corporation Ltd (Royaume-Uni) Directeur et Directeur général délégué de Guillemot Brothers Ltd (Royaume-Uni)
Mandats et fonctions expirés au sein du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)		Mandats et fonctions expirés en dehors du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)
Néant		France Directeur général délégué et administrateur de Gameloft SE Étranger Administrateur de Gameloft Divertissements Inc. (Canada), Gameloft Limited (Royaume-Uni), Gameloft Live Développements Inc. (Canada), Gameloft Madrid SL (Espagne), Gameloft Iberica SA (Espagne), Gameloft Inc (Etats-Unis)

(*) société cotée sur le marché Euronext Paris

Michel GUILLEMOT Administrateur et Directeur Général Délégué chargé de la stratégie		
Age	61 ans	Diplômé de l'EDHEC et du DECS, M. Michel Guillemot est cofondateur avec ses quatre frères du Groupe Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster) et occupe, au sein de la société Guillemot Corporation S.A., les fonctions de Directeur Général Délégué et Administrateur. Ses trente années d'expérience dans les industries de l'informatique et du jeu vidéo, son esprit entrepreneurial et sa connaissance approfondie de l'industrie du mobile en font une référence. Il a également fondé l'éditeur de jeux vidéo pour mobiles Gameloft et en a été pendant seize ans le Président Directeur Général. Sous sa direction, de 2001 à 2016, Gameloft a connu une rapide et forte croissance, devenant un leader mondial et l'un des plus importants développeurs de jeux mobiles. Aujourd'hui basé à Londres, M. Michel Guillemot a également cofondé le Groupe Ubisoft Entertainment (concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles) en 1986, et occupe les fonctions de Directeur Général Délégué développement stratégique et financier et Administrateur au sein d'Ubisoft Entertainment S.A.
Sexe	M	
Administrateur indépendant	Non	
Année de première nomination	1997	
Echéance du mandat d'administrateur	2022	
Nombre d'actions détenues au 29/02/2020	1 054 059	
Adresse de correspondance	BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	
Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2019		Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2019
<u>France</u> Néant <u>Étranger</u> Administrateur de Guillemot SA (Belgique), Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada)		<u>France</u> Directeur général délégué et administrateur d'Ubisoft Entertainment SA* Administrateur d'AMA SA Directeur général de Guillemot Brothers SAS <u>Étranger</u> Président et administrateur d'Ariann Finance Inc. (Canada), Divertissements Playwing Inc. (Canada), Laboratoire de recherche sur l'intelligence artificielle (AIRLAB) Inc. (Canada) Administrateur de Playwing Ltd (Bulgarie) Directeur de Playwing Ltd (Royaume-Uni), AMA Corporation Ltd (Royaume-Uni), Artificial Intelligence Research Lab Ltd (Royaume-Uni) Directeur et Directeur général délégué de Guillemot Brothers Ltd (Royaume-Uni)
Mandats et fonctions expirés au sein du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)		Mandats et fonctions expirés en dehors du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)
Néant		<u>France</u> Président directeur général et administrateur de Gameloft SE Président de Gameloft Distribution SAS, Gameloft Partnerships SAS, Ludigames SAS Gérant de Gameloft Rich Games Production France SARL <u>Étranger</u> Président de Gameloft Srl (Roumanie), Gameloft Software (Beijing) Company Ltd (Chine), Gameloft Software (Chengdu) Company Ltd (Chine), Gameloft Argentina S.A. (Argentine), Gameloft Software (Shenzhen) Company Ltd (Chine) Président et administrateur de Gameloft Inc (Etats-Unis), Gameloft Divertissements Inc (Canada), Gameloft Live Développements Inc. (Canada), Gameloft Entertainment Toronto Inc. (Canada), Gameloft Limited (Royaume-Uni), Gameloft KK (Japon), Gameloft Company Ltd (Vietnam), Gameloft Iberica SA (Espagne), Gameloft Private India Ltd (Inde), Gameloft Co. Ltd. (Corée), Gameloft Ltd (Hong-Kong), Gameloft Philippines Inc. (Philippines), PT Gameloft Indonesia (Indonésie), Gameloft New Zealand Ltd (Nouvelle Zélande), Gameloft Hungary Software Development and Promotion kft (Hongrie), Gameloft SDN BHD (Malaisie), Gameloft FZ-LLC (Emirats Arabes Unis), Gameloft Madrid SL (Espagne), Gameloft OY (Finlande), Gameloft LLC (Russie), LLC Gameloft (Biélorussie), Gameloft Uruguay SA (Uruguay) Gérant de Gameloft GmbH (Allemagne), Gameloft Srl (Italie), Gameloft EOOD (Bulgarie), Gameloft S. de R.L. de C.V. (Mexique), Administrateur de Gameloft Australia Pty Ltd (Australie), Gameloft de Venezuela SA (Venezuela)

(*) société cotée sur le marché Euronext Paris

Gérard GUILLEMOT Administrateur et Directeur Général Délégué chargé de la recherche marketing		
Age	58 ans	<p>Diplômé de l'école de commerce EDHEC de Lille, M. Gérard Guillemot a dirigé la mise en place des studios nord-américains du Groupe Ubisoft Entertainment, groupe spécialisé dans la conception et l'édition de jeux interactifs pour PC et consoles, qu'il a fondé avec ses quatre frères en 1986. Depuis Mi-Avril 2016, il gère la division « Cinéma » d'Ubisoft (Motion Pictures). Il est également Directeur Général Délégué et Administrateur de la société Ubisoft Entertainment S.A.</p> <p>Il avait lancé Gameloft.com, un portail de jeux sur Internet qu'il a ensuite introduit en Bourse.</p> <p>Aujourd'hui basé à New-York, M. Gérard Guillemot est Président de la société américaine Longtail Studios Inc., société qu'il a créée en 2003 et qui conçoit des applications éducatives pour Smartphones et tablettes.</p> <p>M. Gérard Guillemot est également cofondateur du Groupe Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster), et occupe au sein de Guillemot Corporation S.A. les fonctions de Directeur Général Délégué et Administrateur.</p>
Sexe	M	
Administrateur indépendant	Non	
Année de première nomination	1997	
Echéance du mandat d'administrateur	2022	
Nombre d'actions détenues au 29/02/2020	983 736	
Adresse de correspondance	BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	
Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2019		Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2019
France Néant Étranger Administrateur de Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada)		France Directeur général délégué et administrateur d'Ubisoft Entertainment SA* Administrateur d'AMA SA Directeur général de Guillemot Brothers SAS Étranger Président de Longtail Studios Inc. (Etats-Unis), Longtail Studios Halifax Inc. (Canada), Longtail Studios PEI Inc. (Canada) Président et administrateur de Ubisoft L.A. Inc. (Etats-Unis), Script Movies Inc (Etats-Unis) Directeur de Playwing Ltd (Royaume-Uni), AMA Corporation Ltd (Royaume-Uni) Directeur et Directeur général délégué de Guillemot Brothers Ltd (Royaume-Uni) Vice-Président de Dev Team LLC (États-Unis)
Mandats et fonctions expirés au sein du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)		Mandats et fonctions expirés en dehors du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)
Néant		France Directeur général délégué et administrateur de Gameloft SE Étranger Président de Studios Longtail Québec Inc. (Canada) Administrateur de Gameloft Divertissements Inc. (Canada), Gameloft Live Développements Inc. (Canada), Gameloft Inc (Etats-Unis)

(*) société cotée sur le marché Euronext Paris

Christian GUILLEMOT Administrateur et Directeur Général Délégué chargé de l'administration		
Age	54 ans	Diplômé de l'European Business School à Londres, M. Christian Guillemot a eu un rôle moteur dans la cotation en bourse des Groupes Ubisoft Entertainment (concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles), Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster), et Gameloft (un des leaders mondiaux dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables), dont il a été le co-fondateur avec ses quatre frères. Directeur Général Délégué et Administrateur au sein des Groupes Guillemot Corporation et Ubisoft Entertainment, il est également Président Directeur Général de la holding familiale, Guillemot Brothers LTD, et secrétaire de la société Longtail Studios Inc. Il dirige la société AMA S.A. qu'il a cofondé avec ses frères en 2004, spécialisée dans les solutions de télé-médecine, télé-assistance avec lunettes connectées, un marché qui connaît actuellement une forte croissance. Passionné par l'innovation, M. Christian Guillemot est aussi un acteur actif du développement de la French Tech avec la création de trois accélérateurs numériques en Bretagne où il est élu local depuis 2014.
Sexe	M	
Administrateur indépendant	Non	
Année de première nomination	1997	
Echéance du mandat d'administrateur	2024	
Nombre d'actions détenues au 29/02/2020	1 273 715	
Adresse de correspondance	BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	
Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2019		Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2019
<p><u>France</u> Gérant de Guillemot Administration et Logistique SARL</p> <p><u>Étranger</u> Administrateur de Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong), Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada), Guillemot Recherche & Développement Inc. (Canada), Guillemot SA (Belgique)</p>		<p><u>France</u> Directeur général délégué et administrateur d'Ubisoft Entertainment SA*</p> <p>Président Directeur général et administrateur d'AMA SA</p> <p>Président d'AMA Opérations SAS, AMA Research and Development SAS, SAS du Corps de Garde, Guillemot Brothers SAS</p> <p><u>Étranger</u> Administrateur d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark)</p> <p>Président Directeur général et administrateur AMA L'œil de l'expert Inc. (Canada)</p> <p>Président Directeur général et Directeur de Guillemot Brothers Ltd (Royaume-Uni), AMA Corporation Ltd (Royaume-Uni), AMA Xperteye Ltd (Royaume-Uni), AMA Xperteye Inc. (États-Unis)</p> <p>Président et Directeur de Playwing Ltd (Royaume-Uni)</p> <p>Président et administrateur de Playwing Entertainment SL (Espagne)</p> <p>Directeur de AMA Xperteye Limited (Hong-Kong), AMA (Shanghai) Co, Ltd (Chine)</p> <p>Président de Playwing Srl (Roumanie)</p> <p>Administrateur de Laboratoire de recherche sur l'intelligence artificielle (AIRLAB) Inc. (Canada), AMA Xperteye Srl (Roumanie)</p> <p>Gérant de AMA Xpert Eye GmbH (Allemagne)</p>
Mandats et fonctions expirés au sein du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)		Mandats et fonctions expirés en dehors du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)
Néant		<p><u>France</u> Président de Studio AMA Bretagne SAS</p> <p>Directeur Général Délégué et administrateur de Gameloft SE</p> <p><u>Étranger</u> Président et administrateur d'Advanced Mobile Advertisement Inc. (États-Unis)</p> <p>Administrateur de Gameloft Divertissements Inc. (Canada), Gameloft Live Développements Inc. (Canada), Gameloft Limited (Royaume-Uni), Gameloft Inc (Etats-Unis)</p>

(*) société cotée sur le marché Euronext Paris

Marie-Hélène LAIR Administrateur		
Age	73 ans	Après des études comptables supérieures, Mme LAIR a été collaboratrice en société d'expertise comptable jusqu'en 1986 et était notamment responsable d'un portefeuille de clients. De 1986 à 1999, Mme LAIR a occupé la fonction de Responsable d'un centre de production chez BIS France (Travail temporaire). Elle était chargée de la gestion de ce centre et notamment des domaines suivants : production paies intérimaires, crédit clients, comptabilité et contrôle de gestion. Pendant cette période (1992 et 1993), Mme LAIR a également exercé la fonction de Directeur Comptable au siège social du Groupe BIS. De 2000 à 2004, Mme LAIR a occupé le poste national de Manager Production au sein du groupe Vedior France (Travail temporaire). Elle avait notamment en charge les domaines suivants : production de paies intérimaires, contrôle de production, comptabilité et contrôle de gestion. Mme LAIR a également été membre du Comité de Direction Financière chez VEDIOR France.
Sexe	F	
Administrateur indépendant	Oui	
Année de première nomination	2011	
Echéance du mandat d'administrateur	2023	
Nombre d'actions détenues au 29/02/2020	1 000	
Adresse de correspondance	BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	
Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2019		Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2019
Néant		Néant
Mandats et fonctions expirés au sein du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)		Mandats et fonctions expirés en dehors du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)
Néant		Néant

Maryvonne LE ROCH-NOCERA Administrateur		
Age	61 ans	Sortie de l'ICS Paris titulaire du DECS, Maryvonne Le Roch-Nocera rejoint le Cabinet d'audit d'Edouard Salustro & Associés. Puis, elle se retrouve en charge d'un portefeuille de clients chez Grégoire et Associés (Expert comptable – CAC). En 1986, elle s'installe en Bretagne pour rejoindre la holding familiale: Supermarchés, sociétés immobilières. De 2005 à 2007, elle anime l'entité chargée de l'aviation d'affaires du groupement Intermarché et crée le pavillon de transport public d'AIR ITM. En 2007, elle crée son Intermarché à Surzur et reprend celui d'Arzon en 2011. De 2006 à 2019, elle a été membre du Conseil de la Fondation Le Roch – Les Mousquetaires, puis en a pris la présidence en novembre 2019.
Sexe	F	
Administrateur indépendant	Oui	
Année de première nomination	2014	
Echéance du mandat d'administrateur	2020	
Nombre d'actions détenues au 29/02/2020	100	
Adresse de correspondance	BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	
Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2019		Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2019
Néant		<u>France</u> Directrice Générale et Membre du Directoire de Vanves Distribution S.A.** Présidente de Nautimar SAS, Franclem SAS, Rochelven SAS et de la Fondation Le Roch-Les Mousquetaires Gérante de Majimer Sarl, Du Lobreont SCI <u>Étranger</u> Néant
Mandats et fonctions expirés au sein du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)		Mandats et fonctions expirés en dehors du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)
Néant		Néant

(**) Vanves Distribution S.A. est également le gérant de Du Chantier S.N.C.

Corinne LE ROY Administrateur		
Age	56 ans	Mme Le Roy a établi le groupe Ubisoft Entertainment en Chine en 1996 et y a occupé la fonction de directrice générale de sa filiale à Shanghai jusqu'en 2018. Elle y a d'abord dirigé les activités d'édition de jeux vidéo, puis a pris en charge la production des jeux vidéo en 2000. Après 2000, elle s'est concentrée sur le développement du studio Ubisoft à Shanghai, premier et seul studio de jeux vidéo de classe mondiale avec création et capacité de production complète en Chine. Il a été classé parmi les cent meilleurs studios au monde en 2009 (Develop 100) lorsque Tom Clancy's EndWar a remporté le prix E3 Game Critics pour le meilleur jeu de stratégie. En 2009, Corinne Le Roy s'est vue décernée The White Magnolia par le gouvernement municipal de Shanghai pour sa contribution exceptionnelle à Shanghai. Avant d'intégrer le groupe Ubisoft Entertainment, Mme Le Roy, diplômée en soins infirmiers et médicaux, a travaillé dans les hôpitaux et les domaines de santé publique sur le développement et la gestion de projets en Afrique, ex-URSS et au Moyen-Orient.
Sexe	F	
Administrateur indépendant	Non	
Année de première nomination	2017	
Echéance du mandat d'administrateur	2023	
Nombre d'actions détenues au 29/02/2020	1	
Adresse de correspondance	BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	
Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2019		Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2019
Néant		<u>France</u> Néant <u>Étranger</u> Administrateur de Shanghai Uno Network Technology Co., Ltd (Chine)
Mandats et fonctions expirés au sein du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)		Mandats et fonctions expirés en dehors du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)
Néant		<u>France</u> Néant <u>Étranger</u> Directrice Générale de Shanghai Ubi Computer Software Co., Ltd (Chine)

Yves GUILLEMOT Directeur Général Délégué chargé des relations avec les fabricants de consoles de jeux vidéo et d'ordinateurs ⁽¹⁾		
Age	59 ans	A l'issue d'études de commerce à IPME, M. Yves Guillemot s'est associé à ses quatre frères pour se lancer dans le secteur des jeux vidéo, alors au début de sa fulgurante expansion. Il est actuellement Président Directeur Général du Groupe Ubisoft Entertainment qu'ils ont créé ensemble en 1986, et qui figure aujourd'hui parmi les leaders mondiaux de la création, édition et distribution de jeux vidéo et services interactifs. Egalement cofondateur avec ses frères du Groupe Guillemot Corporation, il occupe au sein de Guillemot Corporation S.A. la fonction de Directeur Général Délégué chargé des relations avec les fabricants de consoles de jeux vidéo et d'ordinateurs. M. Yves Guillemot est également membre du conseil de surveillance de la société Lagardère SCA et membre du conseil d'administration de la société Andromède S.A.S.
Sexe	M	
Année d'entrée en fonction	1997	
Echéance de la fonction	Expiration de la fonction à la date de cessation des fonctions de Directeur Général de Monsieur Claude Guillemot (et en cas de cessation des fonctions de Directeur Général de Monsieur Claude Guillemot, à la date de la nomination du nouveau Directeur Général)	
Nombre d'actions détenues au 29/02/2020	814 573	
Adresse de correspondance	BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	

(1) Monsieur Yves Guillemot a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 5 août 2016, afin de se conformer aux dispositions de l'article L225-94-1 du code de commerce.

Yves GUILLEMOT (suite)	
Directeur Général Délégué chargé des relations avec les fabricants de consoles de jeux vidéo et d'ordinateurs	
Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2019	Mandats et fonctions expirés au sein du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)
<p><u>France</u> Néant</p> <p><u>Étranger</u> Administrateur de Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada)</p>	<p><u>France</u> Administrateur de Guillemot Corporation S.A.*</p>
Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2019	Mandats et fonctions expirés en dehors du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)
<p><u>France</u> Président Directeur général d'Ubisoft Entertainment SA* Président d'Ubisoft Annecy SAS, Ubisoft EMEA SAS, Ubisoft France SAS, Ubisoft International SAS, Ubisoft Montpellier SAS, Ubisoft Motion Pictures Rabbids SAS, Ubisoft Paris SAS, Ubisoft Production Internationale SAS, Nadéo SAS, Owlent SAS, Ubisoft Création SAS, Ivory Tower SAS, Ubisoft Bordeaux SAS, 1492 Studio SAS, Green Panda Games SAS, Puzzle Games Factory SAS, Solitaire Games Studio SAS Gérant d'Ubisoft Learning & Development SARL, Ubisoft Motion Pictures SARL, Ubisoft Mobile Games SARL, Ubisoft Paris - Mobile SARL, Ivory Art & Design SARL Administrateur de AMA SA, Andromède SAS Membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA* Directeur général de Guillemot Brothers SAS</p> <p><u>Étranger</u> Directeur et Directeur général délégué de Guillemot Brothers Ltd (Royaume-Uni) Gérant de Ubisoft Blue Byte GmbH (Allemagne), Ubisoft GmbH (Allemagne), Ubisoft EooD (Bulgarie), Ubisoft Studios Srl (Italie), Ubisoft Sarl (Maroc), Blue Mammoth Games LLC (Etats-Unis), Dev Team LLC (États-Unis), i3D.net LLC (Etats-Unis) Président de Dev Team LLC (États-Unis) Président et administrateur d'Ubisoft Divertissements Inc. (Canada), Ubisoft Éditions Musique Inc. (Canada), Hybride Technologies Inc. (Canada), Ubisoft Toronto Inc. (Canada), Ubisoft Winnipeg Inc. (Canada), Ubisoft Nordic A/S (Danemark), Ubisoft Entertainment India Private Ltd (Inde), Red Storm Entertainment Inc. (États-Unis), Ubisoft CRC Ltd (Royaume-Uni) Vice-Président et administrateur d'Ubisoft Inc. (États-Unis) Directeur général (CEO) et administrateur d'Ubisoft Emirates FZ LLC (Émirats Arabes Unis) Directeur de Playwing Ltd (Royaume-Uni), AMA Corporation Ltd (Royaume-Uni) Administrateur exécutif de Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine) Administrateur d'Ubisoft Pty Ltd (Australie), Ubisoft SA (Espagne), Ubi Studios SL (Espagne), Ubisoft Barcelona Mobile SL (Espagne), Ubisoft Ltd (Hong-Kong), Ubisoft SpA (Italie), Ubisoft KK (Japon), Ubisoft Osaka KK (Japon), Ubisoft BV (Pays-Bas), BMG Europe BV (Pays-Bas), Performance Group BV (Pays-Bas), i3D.net BV (Pays-Bas), SmartDC Holding BV (Pays-Bas), SmartDC BV (Pays-Bas), SmartDC Heerlen BV (Pays-Bas), Ubisoft Srl (Roumanie), Ubisoft Ltd (Royaume-Uni), Ubisoft Reflections Ltd (Royaume-Uni), Red Storm Entertainment Ltd (Royaume-Uni), Ubisoft Singapore Pte Ltd (Singapour), Ubisoft Entertainment Sweden A/B (Suède), RedLynx Oy (Finlande), Future Games of London Ltd (Royaume-Uni), Ubisoft Fastigheter AB (Suède), Ubisoft DOO Beograd (Serbie)</p>	<p><u>France</u> Directeur général délégué et administrateur de Gameloft SE Président d'Ubisoft Motion Pictures Far Cry SAS, Ubisoft Motion Pictures Ghost Recon SAS, Ubisoft Motion Pictures Assassin's Creed SAS, Ubisoft Motion Pictures Splinter Cell SAS, Ketchapp SAS, Krysalide SAS Gérant de Script Movie SARL Administrateur de Rémy Cointreau SA*</p> <p><u>Étranger</u> Président et administrateur de Ubisoft Musique Inc. (Canada), 9275-8309 Québec Inc. (Canada), Studio Ubisoft Saint-Antoine Inc. (Canada), Ubi Games SA (Suisse), Ubisoft L.A. Inc. (États-Unis), Script Movie Inc. (États-Unis) Président d'Ubisoft LLC (États-Unis) Administrateur de Gameloft Divertissements Inc. (Canada), Gameloft Live Développements Inc. (Canada) Gérant de Ubisoft Entertainment SARL (Luxembourg)</p>

(*) société cotée sur le marché Euronext Paris

21.2.2 Composition du conseil d'administration

La composition de votre conseil d'administration n'a pas été modifiée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Votre conseil d'administration est composé de sept membres dont quatre hommes et trois femmes. La proportion de membres de sexe masculin et de membres de sexe féminin est respectivement de 57,14% et de 42,86%.

Votre conseil d'administration comprend, en la personne de Madame Marie-Hélène Lair et de Madame Maryvonne Le Roch-Nocera, deux membres indépendants au sens du code Middlednext.

Madame Corinne Le Roy, bien qu'elle remplisse tous les critères d'indépendance prévus par le code de gouvernement d'entreprise Middlednext, auquel la société se réfère, n'est pas un membre indépendant en raison du lien de subordination entre Monsieur Yves Guillemot, Directeur Général Délégué de la société (lequel est également Président Directeur Général de la société Ubisoft Entertainment S.A.) et Madame Corinne Le Roy, ancienne Directrice Générale et salariée de la société Shanghai Ubi Computer Software Co, Ltd (laquelle est une filiale de la société Ubisoft Entertainment S.A.).

Messieurs Claude Guillemot, Michel Guillemot, Gérard Guillemot et Christian Guillemot ne sont pas indépendants au sens du code susvisé car ils sont également dirigeants mandataires sociaux de la société et frères.

Chaque administrateur exerçant également un mandat de dirigeant (Messieurs Claude Guillemot, Michel Guillemot, Gérard Guillemot et Christian Guillemot) n'exerce pas plus de deux autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées extérieures au Groupe Guillemot Corporation.

Votre conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés.

Dans sa séance du 29 avril 2002, votre conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la société.

A ce jour, le conseil d'administration n'a apporté aucune limitation de pouvoir particulière à votre Président Directeur Général autres que celles prévues par les statuts et par la loi.

Il est rappelé que :

- L'article 9 des statuts prévoit que la société puisse être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.
- La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Toutefois, afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pourra, sur proposition du conseil d'administration, nommer ou renouveler un ou plusieurs administrateurs pour une durée de quatre ou cinq ans.
- Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins et ne pas être âgé de plus de quatre-vingt ans.

21.2.3 Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration

21.2.3.1 Objectif

La politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration a pour objectif de permettre au conseil d'administration d'être performant dans sa mission, notamment lorsqu'il :

- Détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre ;
- Se saisit de questions intéressant la bonne marche de la société ;
- Règle, par ses délibérations, les affaires qui concernent la société ;
- Procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

21.2.3.2 Description

En terme d'âge :

Le conseil d'administration recherche une diversité de l'âge des administrateurs tout en considérant également le critère de qualification et d'expérience professionnelle du candidat.

C'est dans ce cadre qu'il a été prévu dans les statuts de la société une clause ouverte en matière d'âge puisque ceux-ci prévoient seulement que les administrateurs ne doivent pas être âgés de plus de 80 ans.

En terme de sexe :

L'objectif du conseil d'administration est, si possible, de se rapprocher de la parité parmi ses membres. La situation actuelle est en ligne avec cet objectif puisqu'aujourd'hui 42,86% des administrateurs sont de sexe féminin.

En terme de qualifications et d'expérience professionnelle :

L'objectif du conseil d'administration est de réunir en son sein un certain nombre de compétences afin d'appréhender les évolutions culturelles et économiques à l'échelle internationale.

Parmi ces compétences, les administrateurs, qu'ils soient ou non en activité, ont (ou ont eu) au moins :

- Des compétences dans le domaine de l'économie, de la gestion, de la finance ou de la comptabilité ; ou
- Une bonne connaissance du secteur du jeu vidéo ; ou
- Une expérience de la conduite d'entreprise dans le domaine du loisir interactif ; ou
- Une expérience à l'international en ayant étudié à l'étranger ou en ayant vécu ou travaillé dans plusieurs pays ou sur plusieurs continents.

Ainsi, au sein du conseil d'administration :

- Deux membres ont un Diplôme d'Etudes Comptables Supérieures (Monsieur Michel Guillemot et Madame Maryvonne Le Roch-Nocera). En outre, quatre autres membres ont étudié les matières comptabilité et finance dans le cadre de leurs études supérieures (Messieurs Claude Guillemot, Gérard Guillemot et Christian Guillemot et Madame Marie-Hélène Lair) ;
- Cinq membres ont eu ou ont encore une expérience professionnelle dans le secteur du jeu vidéo (Messieurs Claude Guillemot, Michel Guillemot, Gérard Guillemot et Christian Guillemot et Madame Corinne Le Roy) ;
- Cinq membres ont une expérience de conduite d'entreprise dans le domaine du loisir interactif (Messieurs Claude Guillemot, Michel Guillemot, Gérard Guillemot et Christian Guillemot et Madame Corinne Le Roy);
- Au moins cinq membres du conseil d'administration ont vécu à l'étranger pour y étudier ou y travailler (Messieurs Claude Guillemot, Michel Guillemot, Gérard Guillemot et Christian Guillemot et Madame Corinne Le Roy). En outre, trois de ces membres ont vécu sur plusieurs continents (Messieurs Claude Guillemot et Gérard Guillemot et Madame Corinne Le Roy).

21.2.3.3 Résultats obtenus

Les membres du conseil d'administration remplissent les critères d'âge, de sexe et de qualifications et d'expérience professionnelle décrits ci-dessus.

21.2.4 Autres informations concernant les membres des organes d'administration et de direction

Les opérations entre les membres des organes d'administration et de direction et la société, autres que les opérations courantes conclues à des conditions normales, sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Aucun prêt ni aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des membres des organes d'administration et de direction.

Aucune condamnation pour fraude, ni aucune mise en cause et/ou sanction publique officielle, n'a été prononcée, au cours des cinq dernières années, contre les membres des organes d'administration et de direction.

Aucun des membres des organes d'administration et de direction n'a été associé, au cours des cinq dernières années, à une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprise en liquidation judiciaire. En outre, au cours des cinq dernières années, aucun des membres des organes d'administration et de direction n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'un quelconque des membres des organes d'administration et de direction à l'égard de la société et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des membres des organes d'administration et de direction a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou en tant que membre de la direction générale.

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la société ou à l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages.

Il n'existe aucune restriction concernant la cession de la participation des membres des organes d'administration et de direction dans le capital social de la société, hormis :

- pour Messieurs Claude Guillemot, Michel Guillemot, Yves Guillemot et Christian Guillemot, l'engagement collectif de conservation mentionné au paragraphe 12.1.6 du Rapport de gestion ; et
- pour les options de souscription d'actions attribuées depuis le 1^{er} janvier 2007, l'engagement de conserver au nominatif 5% des actions issues de levées d'options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Aucune action gratuite n'ayant été attribuée, le conseil d'administration n'a pas fixé, à ce jour, de conditions relatives à la conservation des actions par les dirigeants mandataires sociaux en cas d'attribution gratuite d'actions.

Il est précisé, en outre, que le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que chaque administrateur doit s'abstenir d'effectuer toute opération sur les titres de la société quels qu'ils soient, dès lors qu'il a connaissance d'une information de quelque nature qu'elle soit, susceptible d'avoir une influence sur le cours du titre. Les administrateurs doivent également s'abstenir d'intervenir sur les titres de la société quels qu'ils soient :

- pendant les trente (30) jours calendaires avant la publication des résultats financiers annuels et semestriels ;
- pendant les quinze (15) jours calendaires avant la publication d'une information financière ou des comptes trimestriels ou intermédiaires.

21.2.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise

Néant.

21.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

21.3.1 Rôle et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il représente le conseil d'administration dans ses rapports avec les tiers. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Votre conseil d'administration a approuvé le projet de Règlement intérieur du conseil d'administration proposé par son président, dans sa séance du 31 octobre 2007, lequel a ensuite été modifié par le conseil d'administration.

Ce règlement comporte les rubriques suivantes : rôle, composition, fonctionnement de votre conseil d'administration, information des membres, devoirs de ses membres (cumul des mandats, formation, confidentialité, loyauté, non-concurrence, opérations sur titres, etc...), conflits d'intérêt, comités, règles de détermination de la rémunération des membres, modalités de protection des dirigeants sociaux, plan de succession du dirigeant et des personnes clés.

Le règlement intérieur du conseil d'administration est disponible sur le site Internet de la société (www.guillemot.com) sous la rubrique « Gouvernance d'entreprise » dont le chemin d'accès est le suivant : Informations Financières-Réglémentées, Année en cours.

Au mois d'octobre 2019, les administrateurs ont été invités à s'exprimer sur le fonctionnement de votre conseil d'administration et sur la préparation de ses travaux durant l'année 2019. Les administrateurs ont pu s'exprimer au moyen d'un questionnaire portant principalement sur la composition du conseil, son fonctionnement, la périodicité des réunions, les sujets traités, la qualité des débats, l'information des administrateurs et l'équilibre des pouvoirs entre le pouvoir de surveillance et le pouvoir exécutif. Il en est ressorti une appréciation positive de la capacité du conseil à remplir sa mission.

21.3.2 Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les réunions du conseil d'administration ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué sur l'avis de convocation. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, lorsque la loi l'autorise, les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, votre conseil d'administration s'est réuni neuf fois.

Le taux présence aux réunions du conseil d'administration est le suivant :

	Administrateurs						
	Claude Guillemot	Michel Guillemot	Gérard Guillemot	Christian Guillemot	Marie-Hélène Lair	Maryvonne Le Roc-Nocera	Corinne Leroy
Nombre de réunions	9/9	6/9	7/9	7/9	9/9	6/9	8/9
Taux de présence individuel	100 %	66,7 %	77,8 %	77,8 %	100 %	66,7 %	88,9 %
Taux de présence moyen	82,5 %						

Les délibérations de votre conseil ont porté sur :

- Présentation du chiffre d'affaires consolidé annuel ;
- Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- Présentation par les commissaires aux comptes de leur rapport complémentaire au comité d'audit ;
- Arrêté des comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Proposition d'affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Lettre de soutien à adresser au commissaire aux comptes de la filiale chinoise ;
- Examen des conventions règlementées conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Préparation et convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires ;
- Présentation du chiffre d'affaires consolidé trimestriel ;
- Arrêté des documents de gestion prévisionnelle visés à l'article L.232-2 du code de commerce et établissement des rapports sur ces documents ;
- Garantie à donner à la filiale anglaise Guillemot Limited ;
- Lettre de soutien en faveur de la filiale anglaise Guillemot Limited ;
- Mise en œuvre du programme de rachat d'actions ;
- Examen et arrêté des comptes semestriels consolidés résumés relatifs à la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019 ;
- Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- Auto-évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de la préparation de ses travaux ;
- Revue de la cartographie des risques.

Les administrateurs peuvent, s'ils le souhaitent, échanger hors la présence du Président Directeur Général après chaque réunion du conseil d'administration.

21.3.3 Convocation des administrateurs

L'article 10 des statuts prévoit que les administrateurs puissent être convoqués par tout moyen même verbalement. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les convocations ont toutes été effectuées par courrier électronique.

21.3.4 Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués ou mis à leur disposition avant la réunion, ou leur ont été remis en séance.

21.3.5 Comités spécialisés

A ce jour, aucun comité n'a été mis en place par le conseil d'administration, la majorité de ses membres n'estimant pas nécessaire de mettre en place de comité pour le moment.

Dans sa séance du 16 juillet 2009, le conseil d'administration a décidé, faisant usage de l'exemption prévue à l'article L.823-20 4^o du code de commerce, qu'il remplirait lui-même les fonctions du comité chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières puisqu'à cette date votre conseil était composé exclusivement de membres exerçant des fonctions de dirigeants et ne comprenait pas de membre indépendant.

En novembre 2011 et mai 2014, deux nouveaux administrateurs ont été nommés lesquels présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable et sont indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

Sans préjudice des compétences du conseil d'administration, le comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

- il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale. Cette recommandation est élaborée conformément à la réglementation ; il émet également une recommandation au conseil d'administration lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ;
- il suit la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés, le cas échéant, en application de la réglementation ;
- il s'assure du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;
- il approuve la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable.

Le conseil d'administration réuni sous la forme de comité d'audit est convoqué selon les mêmes règles que le conseil d'administration.

Durant l'exercice 2019, Madame Marie-Hélène Lair, administrateur indépendant, a présidé les deux réunions du conseil d'administration réuni sous la forme de comité d'audit. Monsieur Claude Guillemot, Président Directeur Général, était présent à cette réunion dans le but de privilégier et favoriser des échanges directs et immédiats lors de la réunion.

Le comité d'audit a reçu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à l'occasion de la certification des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, une déclaration d'indépendance annuelle des commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, aucun renouvellement ni nomination de commissaire aux comptes n'est intervenu.

Préalablement à l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les commissaires aux comptes ont présenté, au conseil d'administration réuni sous la forme de comité d'audit, leur projet de rapport au comité d'audit permettant ainsi un échange direct entre les commissaires aux comptes et le comité d'audit.

21.3.6 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

21.4 Evaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

21.4.1 Procédure d'évaluation mise en place par le conseil d'administration

La présente procédure a été établie par le conseil d'administration dans sa séance du 29 janvier 2020 afin que la société GUILLEMOT CORPORATION S.A. (la « Société ») se conforme à la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises du 22 mai 2019 (dite loi PACTE), laquelle a institué la mise en place, au sein des sociétés cotées, d'une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions .

Dès lors qu'une convention porte sur une opération qui est à la fois courante et conclue à des conditions normales, la procédure des conventions réglementées prévue à l'article L.225-38 du code de commerce requérant l'autorisation préalable du conseil d'administration est exclue.

Les opérations courantes sont celles habituellement réalisées par la Société et qui sont conclues dans le cadre de son activité, notamment au regard de son objet social, tout en tenant compte des pratiques usuelles des sociétés placées dans une situation similaire. A titre d'exemples, les opérations suivantes sont généralement considérées comme courantes : les facturations intra groupe relatives à des prestations d'assistance

administrative ou de gestion ou à des tâches fonctionnelles (notamment en matière de ressources humaines, comptabilité, finance, contrôle interne, organisation générale, management, formation du personnel, communication, marketing, juridique, informatique, logistique, assurance, achats, ventes etc.) ; les conventions d'intégration fiscales ; les conventions ou opérations de gestion de trésorerie ; les conventions de trésorerie automatisées ou non ; les contrats de prêt intra groupe (à l'exclusion des prêts sans intérêt) ; les conventions de comptes courants ; les conventions d'assistance en matière de financement ; les contrats de redevances de marque ou de tout autre droit de propriété intellectuelle ; les achats ou ventes habituels entrant dans l'objet social de la Société ou effectués de manière habituelle dans le cadre de l'activité de la Société ; les prestations de service accompagnant habituellement les divers processus entrant dans l'objet social de la Société ; etc.

Sont également pris en considération pour déterminer le caractère courant d'une opération, notamment sa nature, sa répétition, son importance juridique ou ses conséquences économiques.

Les conditions sont considérées normales si elles sont semblables à celles qui se pratiquent généralement pour des opérations du même type ou à celles habituellement ou usuellement pratiquées ou consenties par la Société dans ses rapports avec les tiers. Dans l'appréciation des conditions normales, un des facteurs clefs pris en considération est le prix (prix de marché ou prix généralement pratiqué dans le secteur concerné, ou, pour les opérations intra groupe, prix de facturation au coût de revient ou avec une marge bénéficiaire raisonnable destinée à couvrir les frais indirects non affectés). Sont également pris en considération pour apprécier le caractère normal d'une opération l'importance des montants en cause.

Outre les aspects économiques, les termes juridiques doivent être revus pour vérifier qu'ils sont équilibrés ou standards par rapport au type d'opération envisagée.

Le caractère courant et les conditions normales sont des critères cumulatifs : en l'absence de l'un ou l'autre, la convention sera soumise à la procédure des conventions réglementées.

L'appréciation de ces critères est faite au cas par cas par la Direction administrative et financière du Groupe en lien avec le service juridique du Groupe.

Au moins une fois par an, la Direction administrative et financière du Groupe procédera à l'évaluation des conventions qualifiées d'opérations courantes conclues à des conditions normales aux fins de déterminer si elles répondent toujours à cette qualification.

Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne devront pas participer à cette évaluation.

Un compte rendu de l'évaluation sera présenté par la Direction administrative et financière du Groupe au plus tard lors du conseil d'administration qui se réunit à l'occasion de l'arrêté des comptes annuels.

Une description de la présente procédure d'évaluation devra figurer dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le cas échéant, le conseil d'administration procédera à la mise à jour de la présente procédure

21.4.2 Mise en œuvre de la procédure d'évaluation

La Direction administrative et financière du Groupe a procédé, en mars 2020, à l'évaluation des conventions qualifiées d'opérations courantes conclues à des conditions normales, pour ce qui concerne les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019, aux fins de déterminer si elles répondaient toujours à cette qualification.

Un compte rendu de cette évaluation a été fait au conseil d'administration réuni le 24 mars 2020.

21.5 Conventions visées à l'article L.225-37-4 du Code de commerce

Aucune convention visée à l'article L.225-37-4 2° du code de commerce (conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

21.6 Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction

21.6.1 Rémunérations versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 par la société Guillemot Corporation S.A.

Le montant total versé par la société aux membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité s'est élevé à 96 000 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le montant total de la rémunération fixe brute versée par la société aux dirigeants mandataires sociaux, au titre de leur fonction de dirigeant, s'est élevé à 220 440 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de contrat de travail.

En outre, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, une rémunération variable a été versée au Président Directeur Général et à chacun des Directeurs Généraux Délégués, laquelle s'est élevée respectivement à 38 220 euros et 4 773,60 euros. Cette rémunération variable avait été attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux dirigeants ;
- Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux, ni levée, souscrite ou achetée par les, dirigeants mandataires sociaux par la société Guillemot Corporation S.A., ni par les autres sociétés du Groupe Guillemot Corporation ;
- Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux dirigeants par la société Guillemot Corporation S.A. ni par les autres sociétés du Groupe Guillemot Corporation ;
- Aucun avantage, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du code de commerce, n'a été versé durant l'exercice ;
- Aucun engagement n'a été pris, par la société, au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers ;
- Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes.
- Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux de Guillemot Corporation S.A. n'ont reçu aucune rémunération de la part des autres sociétés du Groupe Guillemot Corporation durant l'exercice.

Toute rubrique non mentionnée dans le tableau ci-dessous est réputée non applicable.

Tableau des rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (Données en euros)			
Marie-Hélène LAIR	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017
Administrateur	Montants versés	Montants versés	Montants versés
Rémunération (ex jetons de présence)	15 000	15 000	15 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	5 000	5 000	5 000
TOTAL	15 000	15 000	15 000
Maryvonne LEROCH-NOCERA	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017
Administrateur	Montants versés	Montants versés	Montants versés
Rémunération (ex jetons de présence)	12 000	12 000	12 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	2 000	2 000	2 000
TOTAL	12 000	12 000	12 000
Corinne LEROY (1)	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017
Administrateur	Montants versés	Montants versés	Montants versés
Rémunération (ex jetons de présence)	12 000	15 000	6 041,10
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	6 041,10
<i>Dont partie variable</i>	2 000	5 000	0,00
TOTAL	12 000	15 000	6 041,10

(1) Mme Corinne Le Roy a été nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2017.

Toute rubrique non mentionnée dans les tableaux ci-dessous est réputée non applicable.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Données en euros)						
Claude GUILLEMOT	Exercice 2019		Exercice 2018		Exercice 2017	
Président Directeur Général	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	147 000	147 000	147 000	147 000	147 000	147 000
Rémunération variable annuelle	0	38 220	38 220	58 800	58 800	0
Rémunération au titre de la fonction d'administrateur (ex jetons de présence)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
TOTAL	162 000	200 220	200 220	220 800	220 800	162 000
Michel GUILLEMOT	Exercice 2019		Exercice 2018		Exercice 2017	
Directeur Général Délégué	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360
Rémunération variable annuelle	0	4 774	4 774	7 344	7 344	0
Rémunération au titre de la fonction d'administrateur (ex jetons de présence)	12 000	15 000	15 000	12 000	12 000	15 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	2 000	5 000	5 000	2 000	2 000	5 000
TOTAL	30 360	38 134	38 134	37 704	37 704	33 360
Yves GUILLEMOT (1)	Exercice 2019		Exercice 2018		Exercice 2017	
Directeur Général Délégué	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360
Rémunération variable annuelle	0	4 774	4 774	7 344	7 344	0
TOTAL	18 360	23 134	23 134	25 704	25 704	18 360
Gérard GUILLEMOT	Exercice 2019		Exercice 2018		Exercice 2017	
Directeur Général Délégué	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360
Rémunération variable annuelle	0	4 774	4 774	7 344	7 344	0
Rémunération au titre de la fonction d'administrateur (ex jetons de présence)	15 000	12 000	12 000	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	5 000	2 000	2 000	0	0	0
TOTAL	33 360	35 134	35 134	35 704	35 704	28 360
Christian GUILLEMOT	Exercice 2019		Exercice 2018		Exercice 2017	
Directeur Général Délégué	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360
Rémunération variable annuelle	0	4 774	4 774	7 344	7 344	0
Rémunération au titre de la fonction d'administrateur (ex jetons de présence)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
TOTAL	33 360	38 134	38 134	40 704	40 704	33 360
TOTAL GENERAL	277 440	334 754	334 754	360 616	360 616	275 440

(1) Monsieur Yves Guillemot a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 5 août 2016, afin de se conformer aux dispositions de l'article L225-94-1 du code de commerce.

Tableau récapitulatif des indemnités ou des avantages au profit des dirigeants mandataires sociaux					
Dirigeants mandataires sociaux		Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire	
		OUI	NON	OUI	NON
Claude GUILLEMOT	Date début de mandat : 1997		X		X
Président Directeur Général	Date de fin de mandat : 2024				
Michel GUILLEMOT	Date début de mandat : 1997		X		X
Directeur Général Délégué	Date de fin de mandat : 2022				
Yves GUILLEMOT	Date début de mandat : 1997		X		X
Directeur Général Délégué	Date de fin de mandat : 2024				
Gérard GUILLEMOT	Date début de mandat : 1997		X		X
Directeur Général Délégué	Date de fin de mandat : 2022				
Christian GUILLEMOT	Date début de mandat : 1997		X		X
Directeur Général Délégué	Date de fin de mandat : 2024				

21.6.3 Eléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 aux dirigeants mandataires sociaux (« vote ex-post individuel »)

(sixième, septième, huitième, neuvième et dixième résolutions soumises à l'assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2020)

Conformément aux dispositions du III de l'article L.225-100 du code de commerce, sont présentés ci-après, pour chacun des dirigeants mandataires sociaux, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 en raison de leur mandat.

Ces éléments sont conformes aux principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux au titre de leur mandat, soumis à, et approuvés par, l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019.

▪ **Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général (sixième résolution)**

	Montants (en euros)	Commentaires												
Rémunération fixe annuelle brute	147 000	Rémunération fixée par le conseil d'administration du 24 mai 2018 et inchangée depuis 2012												
Rémunération variable annuelle	0	Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants : <table border="1" data-bbox="849 943 1386 1211"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>35%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>65%</td> <td>3%</td> <td>5%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum											
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%											
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%											
Rémunération au titre de la fonction d'administrateur * (ex-jetons de présence)	15 000	Répartition décidée par le conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date : <ul style="list-style-type: none"> partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et, partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration tenues entre le 1er janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du conseil d'administration : aucun versement ; ou Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 5 000 euros. 												
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au titre du mandat, soumis à, et approuvés par, l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 ne comprenaient pas ce type d'éléments de rémunération.												
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant													
Attributions gratuites d'actions	Néant													
Rémunérations exceptionnelles	Néant													
Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction	Néant													
Eléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale	Néant													
Avantages en nature	Néant													

* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

▪ **Monsieur Michel GUILLEMOT, Directeur Général Délégué (septième résolution)**

	Montants (en euros)	Commentaires												
Rémunération fixe annuelle brute	18 360	Rémunération fixée par le conseil d'administration du 24 mai 2018 et inchangée depuis 2012												
Rémunération variable annuelle	0	<p>Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>35%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>65%</td> <td>3%</td> <td>5%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum											
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%											
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%											
Rémunération au titre de la fonction d'administrateur * (ex-jetons de présence)	12 000	<p>Répartition décidée par le conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date :</p> <ul style="list-style-type: none"> partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et, partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration tenues entre le 1er janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du conseil d'administration : aucun versement ; ou Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 5 000 euros. 												
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au titre du mandat, soumis à, et approuvés par, l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 ne comprenaient pas ce type d'éléments de rémunération.												
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant													
Attributions gratuites d'actions	Néant													
Rémunérations exceptionnelles	Néant													
Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction	Néant													
Eléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale	Néant													
Avantages en nature	Néant													

* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

▪ Monsieur Yves GUILLEMOT, Directeur Général Délégué (huitième résolution)

	Montants (en euros)	Commentaires												
Rémunération fixe annuelle brute	18 360	Rémunération fixée par le conseil d'administration du 24 mai 2018 et inchangée depuis 2012												
Rémunération variable annuelle	0	Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants : <table border="1" data-bbox="831 465 1369 734"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>35%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>65%</td> <td>3%</td> <td>5%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum											
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%											
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%											
Rémunération au titre de la fonction d'administrateur (ex-jetons de présence)	Néant	M. Yves Guillemot n'est pas membre du conseil d'administration												
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au titre du mandat, soumis à, et approuvés par, l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 ne comprenaient pas ce type d'éléments de rémunération.												
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant													
Attributions gratuites d'actions	Néant													
Rémunérations exceptionnelles	Néant													
Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction	Néant													
Eléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale	Néant													
Avantages en nature	Néant													

▪ Monsieur Gérard GUILLEMOT, Directeur Général Délégué (neuvième résolution)

	Montants (en euros)	Commentaires												
Rémunération fixe annuelle brute	18 360	Rémunération fixée par le conseil d'administration du 24 mai 2018 et inchangée depuis 2012												
Rémunération variable annuelle	0	<p>Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>35%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>65%</td> <td>3%</td> <td>5%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum											
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%											
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%											
Rémunération au titre de la fonction d'administrateur * (ex-jetons de présence)	15 000	<p>Répartition décidée par le conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date :</p> <ul style="list-style-type: none"> partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et, partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration tenues entre le 1er janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du conseil d'administration : aucun versement ; ou Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 5 000 euros. 												
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au titre du mandat, soumis à, et approuvés par, l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 ne comprenaient pas ce type d'éléments de rémunération.												
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant													
Attributions gratuites d'actions	Néant													
Rémunérations exceptionnelles	Néant													
Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction	Néant													
Eléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale	Néant													
Avantages en nature	Néant													

* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

▪ Monsieur Christian GUILLEMOT, Directeur Général Délégué (dixième résolution)

	Montants (en euros)	Commentaires												
Rémunération fixe annuelle brute	18 360	Rémunération fixée par le conseil d'administration du 24 mai 2018 et inchangée depuis 2012												
Rémunération variable annuelle	0	<p>Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>35%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>65%</td> <td>3%</td> <td>5%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum											
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%											
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%											
Rémunération au titre de la fonction d'administrateur * (ex-jetons de présence)	15 000	<p>Répartition décidée par le conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date :</p> <ul style="list-style-type: none"> partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et, partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration tenues entre le 1er janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du conseil d'administration : aucun versement ; ou Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 5 000 euros. 												
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au titre du mandat, soumis à, et approuvés par, l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 ne comprenaient pas ce type d'éléments de rémunération.												
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant													
Attributions gratuites d'actions	Néant													
Rémunérations exceptionnelles	Néant													
Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction	Néant													
Eléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale	Néant													
Avantages en nature	Néant													

* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

21.6.4 Informations relatives aux rémunérations de tous les mandataires sociaux soumises au vote de l'assemblée générale des actionnaires (« vote ex-post global »)

(Onzième résolution soumise à l'assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2020)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 II du code de commerce, sont présentés ci-après, pour chacun des mandataires sociaux, les informations mentionnées au I de l'article L225-37-3 du code de commerce.

Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général et administrateur

1°	Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 ou attribués au titre du même exercice (à raison du mandat exercé)														
	Montants (en euros)	Commentaires													
Rémunération fixe annuelle brute	147 000	Rémunération fixée par le conseil d'administration du 24 mai 2018 et inchangée depuis 2012													
Rémunération variable annuelle	0	<p>Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>35%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>65%</td> <td>3%</td> <td>5%</td> </tr> </tbody> </table>		Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum												
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%												
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%												
Rémunération au titre de la fonction d'administrateur * (ex-jetons de présence)	15 000	<p>Répartition décidée par le conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date :</p> <ul style="list-style-type: none"> partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et, partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration tenues entre le 1er janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du conseil d'administration : aucun versement ; ou Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 5 000 euros. 													
Autres rémunérations variables	Néant	Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au titre du mandat, soumis à, et approuvés par, l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 ne comprenaient pas ce type d'éléments de rémunération.													
Rémunérations exceptionnelles	Néant														
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant														
Attributions gratuites d'actions	Néant														
Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93	Néant														
Avantages en nature	Néant														

* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général et administrateur (suite)

2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Au titre de la fonction de PDG : Rémunération fixe : 100 % Rémunération variable : 0 % Au titre de la fonction d'administrateur : Rémunération fixe : 66,67 % Rémunération variable : 33,33 %
3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
4°	Engagements de toute nature pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers, en mentionnant, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre	Néant
5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16	Néant
6°	Ratios entre le niveau de la rémunération du dirigeant et, - d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux, - d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux	N/A, la société Guillemot Corporation S.A. n'ayant pas d'effectif salarié.
7°	Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés au 6°, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	N/A, la société Guillemot Corporation S.A. n'ayant pas d'effectif salarié.
8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	La rémunération respecte les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables en raison du mandat, qui ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019, puisqu'elle est composée : - d'une rémunération fixe annuelle brute, au titre de la fonction de Président Directeur Général, - d'une rémunération fixe, au titre de la fonction d'administrateur, et - d'une rémunération variable, au titre de la fonction d'administrateur, proportionnelle à la participation de l'administrateur aux séances du conseil. Les critères fixés pour la rémunération variable annuelle, au titre de la fonction de Président Directeur Général, n'ayant pas été remplis, aucune rémunération variable annuelle n'est attribuée au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
9°	La manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au II de l'article L. 225-100 a été pris en compte	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
10°	Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 225-37-2, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
11°	L'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45	Au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, le versement à l'administrateur de la somme rémunérant son activité n'a pas été suspendu, la proportion des administrateurs de chaque sexe ayant été supérieure à 40% au cours de l'exercice.

Monsieur Michel GUILLEMOT, Directeur Général Délégué et administrateur

1°	Eléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 ou attribués au titre du même exercice (à raison du mandat exercé)	Montants	Commentaires												
		(en euros)													
	Rémunération fixe annuelle brute	18 360	Rémunération fixée par le conseil d'administration du 24 mai 2018 et inchangée depuis 2012												
	Rémunération variable annuelle	0	<p>Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">35%</td> <td align="center">5%</td> <td align="center">10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">65%</td> <td align="center">3%</td> <td align="center">5%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum												
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%												
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%												
	Rémunération au titre de la fonction d'administrateur * (ex-jetons de présence)	12 000	<p>Répartition décidée par le conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date :</p> <ul style="list-style-type: none"> • partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et, • partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration tenues entre le 1er janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> - Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du conseil d'administration : aucun versement ; ou - Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou - Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 5 000 euros. 												
	Autres rémunérations variables	Néant	Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au titre du mandat, soumis à, et approuvés par, l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 ne comprenaient pas ce type d'éléments de rémunération.												
	Rémunérations exceptionnelles	Néant													
	Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant													
	Attributions gratuites d'actions	Néant													
	Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93	Néant													
	Avantages en nature	Néant													

* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

Monsieur Michel GUILLEMOT, Directeur Général Délégué et administrateur (suite)

2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Au titre de la fonction de DGD : Rémunération fixe : 100 % Rémunération variable : 0 % Au titre de la fonction d'administrateur : Rémunération fixe : 83,34 % Rémunération variable : 16,66 %
3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
4°	Engagements de toute nature pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers, en mentionnant, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre	Néant
5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16	Néant
6°	Ratios entre le niveau de la rémunération du dirigeant et, - d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux, - d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux	N/A, la société Guillemot Corporation S.A. n'ayant pas d'effectif salarié.
7°	Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés au 6°, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	N/A, la société Guillemot Corporation S.A. n'ayant pas d'effectif salarié.
8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	La rémunération respecte les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables en raison du mandat, qui ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019, puisqu'elle est composée : - d'une rémunération fixe annuelle brute, au titre de la fonction de Directeur Général Délégué, - d'une rémunération fixe, au titre de la fonction d'administrateur, et - d'une rémunération variable, au titre de la fonction d'administrateur, proportionnelle à la participation de l'administrateur aux séances du conseil. Les critères fixés pour la rémunération variable annuelle, au titre de la fonction de Président Directeur Général, n'ayant pas été remplis, aucune rémunération variable annuelle n'est attribuée au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
9°	La manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au II de l'article L. 225-100 a été pris en compte	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
10°	Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 225-37-2, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
11°	L'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45	Au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, le versement à l'administrateur de la somme rémunérant son activité n'a pas été suspendu, la proportion des administrateurs de chaque sexe ayant été supérieure à 40% au cours de l'exercice.

Monsieur Yves GUILLEMOT, Directeur Général Délégué

1°	Eléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 ou attribués au titre du même exercice (à raison du mandat exercé)														
		Montants (en euros)	Commentaires												
	Rémunération fixe annuelle brute	18 360	Rémunération fixée par le conseil d'administration du 24 mai 2018 et inchangée depuis 2012												
	Rémunération variable annuelle	0	<p>Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">35%</td> <td align="center">5%</td> <td align="center">10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">65%</td> <td align="center">3%</td> <td align="center">5%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum												
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%												
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%												
	Rémunération au titre de la fonction d'administrateur (ex-jetons de présence)	Néant	M. Yves Guillemot n'est pas membre du conseil d'administration												
	Autres rémunérations variables	Néant	Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au titre du mandat, soumis à, et approuvés par, l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 ne comprenaient pas ce type d'éléments de rémunération.												
	Rémunérations exceptionnelles	Néant													
	Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant													
	Attributions gratuites d'actions	Néant													
	Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93	Néant													
	Avantages en nature	Néant													

Monsieur Yves GUILLEMOT, Directeur Général Délégué (suite)

2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Au titre de la fonction de DGD : Rémunération fixe : 100 % Rémunération variable : 0 %
3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
4°	Engagements de toute nature pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers, en mentionnant, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre	Néant
5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16	Néant
6°	Ratios entre le niveau de la rémunération du dirigeant et, - d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux, - d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux	N/A, la société Guillemot Corporation S.A. n'ayant pas d'effectif salarié.
7°	Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés au 6°, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	N/A, la société Guillemot Corporation S.A. n'ayant pas d'effectif salarié.
8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	La rémunération respecte les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables en raison du mandat, qui ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019, puisqu'elle est composée : - d'une rémunération fixe annuelle brute, au titre de la fonction de Directeur Général Délégué. Les critères fixés pour la rémunération variable annuelle, au titre de la fonction de Président Directeur Général, n'ayant pas été remplis, aucune rémunération variable annuelle n'est attribuée au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
9°	La manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au II de l'article L. 225-100 a été pris en compte	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
10°	Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 225-37-2, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
11°	L'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45	N/A M. Yves Guillemot n'est pas membre du conseil d'administration.

Monsieur Gérard GUILLEMOT, Directeur Général Délégué et administrateur

1°	Eléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 ou attribués au titre du même exercice (à raison du mandat exercé)	Montants	Commentaires												
		(en euros)													
	Rémunération fixe annuelle brute	18 360	Rémunération fixée par le conseil d'administration du 24 mai 2018 et inchangée depuis 2012												
	Rémunération variable annuelle	0	<p>Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">35%</td> <td align="center">5%</td> <td align="center">10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">65%</td> <td align="center">3%</td> <td align="center">5%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum												
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%												
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%												
	Rémunération au titre de la fonction d'administrateur * (ex-jetons de présence)	15 000	<p>Répartition décidée par le conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date :</p> <ul style="list-style-type: none"> partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et, partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration tenues entre le 1er janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du conseil d'administration : aucun versement ; ou Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 5 000 euros. 												
	Autres rémunérations variables	Néant	Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au titre du mandat, soumis à, et approuvés par, l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 ne comprenaient pas ce type d'éléments de rémunération.												
	Rémunérations exceptionnelles	Néant													
	Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant													
	Attributions gratuites d'actions	Néant													
	Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93	Néant													
	Avantages en nature	Néant													

* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

Monsieur Gérard GUILLEMOT, Directeur Général Délégué et administrateur (suite)

2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Au titre de la fonction de DGD : Rémunération fixe : 100 % Rémunération variable : 0 % Au titre de la fonction d'administrateur : Rémunération fixe : 66,67 % Rémunération variable : 33,33 %
3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
4°	Engagements de toute nature pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers, en mentionnant, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre	Néant
5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16	Néant
6°	Ratios entre le niveau de la rémunération du dirigeant et, - d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux, - d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux	N/A, la société Guillemot Corporation S.A. n'ayant pas d'effectif salarié.
7°	Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés au 6°, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	N/A, la société Guillemot Corporation S.A. n'ayant pas d'effectif salarié.
8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	La rémunération respecte les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables en raison du mandat, qui ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019, puisqu'elle est composée : - d'une rémunération fixe annuelle brute, au titre de la fonction de Directeur Général Délégué, - d'une rémunération fixe, au titre de la fonction d'administrateur, et - d'une rémunération variable, au titre de la fonction d'administrateur, proportionnelle à la participation de l'administrateur aux séances du conseil. Les critères fixés pour la rémunération variable annuelle, au titre de la fonction de Président Directeur Général, n'ayant pas été remplis, aucune rémunération variable annuelle n'est attribuée au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
9°	La manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au II de l'article L. 225-100 a été pris en compte	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
10°	Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 225-37-2, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
11°	L'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45	Au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, le versement à l'administrateur de la somme rémunérant son activité n'a pas été suspendu, la proportion des administrateurs de chaque sexe ayant été supérieure à 40% au cours de l'exercice.

Monsieur Christian GUILLEMOT, Directeur Général Délégué et administrateur

1°	Eléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 ou attribués au titre du même exercice (à raison du mandat exercé)	Montants	Commentaires												
		(en euros)													
	Rémunération fixe annuelle brute	18 360	Rémunération fixée par le conseil d'administration du 24 mai 2018 et inchangée depuis 2012												
	Rémunération variable annuelle	0	<p>Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">35%</td> <td align="center">5%</td> <td align="center">10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">65%</td> <td align="center">3%</td> <td align="center">5%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum												
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%												
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%												
	Rémunération au titre de la fonction d'administrateur * (ex-jetons de présence)	15 000	<p>Répartition décidée par le conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date :</p> <ul style="list-style-type: none"> • partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et, • partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration tenues entre le 1er janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> - Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du conseil d'administration : aucun versement ; ou - Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou - Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 5 000 euros. 												
	Autres rémunérations variables	Néant	Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au titre du mandat, soumis à, et approuvés par, l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 ne comprenaient pas ce type d'éléments de rémunération.												
	Rémunérations exceptionnelles	Néant													
	Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant													
	Attributions gratuites d'actions	Néant													
	Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93	Néant													
	Avantages en nature	Néant													

* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

Monsieur Christian GUILLEMOT, Directeur Général Délégué et administrateur (suite)

2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Au titre de la fonction de DGD : Rémunération fixe : 100 % Rémunération variable : 0 % Au titre de la fonction d'administrateur : Rémunération fixe : 66,67 % Rémunération variable : 33,33 %
3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
4°	Engagements de toute nature pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers, en mentionnant, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre	Néant
5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16	Néant
6°	Ratios entre le niveau de la rémunération du dirigeant et, - d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux, - d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux	N/A, la société Guillemot Corporation S.A. n'ayant pas d'effectif salarié.
7°	Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés au 6°, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	N/A, la société Guillemot Corporation S.A. n'ayant pas d'effectif salarié.
8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	La rémunération respecte les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables en raison du mandat, qui ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019, puisqu'elle est composée : - d'une rémunération fixe annuelle brute, au titre de la fonction de Directeur Général Délégué, - d'une rémunération fixe, au titre de la fonction d'administrateur, et - d'une rémunération variable, au titre de la fonction d'administrateur, proportionnelle à la participation de l'administrateur aux séances du conseil. Les critères fixés pour la rémunération variable annuelle, au titre de la fonction de Président Directeur Général, n'ayant pas été remplis, aucune rémunération variable annuelle n'est attribuée au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
9°	La manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au II de l'article L. 225-100 a été pris en compte	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
10°	Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 225-37-2, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
11°	L'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45	Au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, le versement à l'administrateur de la somme rémunérant son activité n'a pas été suspendu, la proportion des administrateurs de chaque sexe ayant été supérieure à 40% au cours de l'exercice.

Madame Marie-Hélène LAIR, administrateur

1°	Eléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 ou attribués au titre du même exercice (à raison du mandat exercé)	
	Montants (en euros)	Commentaires
	15 000	Répartition décidée par le conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date : <ul style="list-style-type: none"> • partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et, • partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration tenues entre le 1er janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> - Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du conseil d'administration : aucun versement ; ou - Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou - Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 5 000 euros.
	N/A	Le mandat exercé par Mme Lair est un mandat d'administrateur. Conformément à l'article L225-37-2 du code de commerce (dans sa rédaction antérieure à l'ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019), les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, qui ont été soumis à, et approuvés par, l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 ne concernaient que les dirigeants mandataires sociaux (pas les administrateurs).
Rémunération fixe annuelle brute	N/A	
Rémunération variable annuelle	N/A	
Autres rémunérations variables	N/A	
Rémunérations exceptionnelles	N/A	
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	N/A	
Attributions gratuites d'actions	N/A	
Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93	N/A	
Avantages en nature	N/A	

* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

Madame Marie-Hélène LAIR, administrateur (suite)

2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Au titre de la fonction d'administrateur : Rémunération fixe : 66,67 % Rémunération variable : 33,33 %
3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
4°	Engagements de toute nature pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers, en mentionnant, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre	Néant
5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16	Néant
6°	Ratios entre le niveau de la rémunération du dirigeant et, - d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux, - d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux	N/A, Mme Lair n'étant pas dirigeant mais administrateur
7°	Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés au 6°, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	N/A, la société Guillemot Corporation S.A. n'ayant pas d'effectif salarié.
8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	Le mandat exercé par Mme Lair est un mandat d'administrateur. Conformément à l'article L225-37-2 du code de commerce (dans sa rédaction antérieure à l'ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019), les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, qui ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 ne concernaient que les dirigeants mandataires sociaux (pas les administrateurs).
9°	La manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au II de l'article L. 225-100 a été pris en compte	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
10°	Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 225-37-2, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
11°	L'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45	Au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, le versement à l'administrateur de la somme rémunérant son activité n'a pas été suspendu, la proportion des administrateurs de chaque sexe ayant été supérieure à 40% au cours de l'exercice.

Madame Maryvonne LE ROCH-NOCERA, administrateur

1°	Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 ou attribués au titre du même exercice (à raison du mandat exercé)	
	Montants (en euros)	Commentaires
Rémunération au titre de la fonction d'administrateur * (ex-jetons de présence)	12 000	Répartition décidée par le conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date : <ul style="list-style-type: none"> • partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et, • partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration tenues entre le 1er janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> - Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du conseil d'administration : aucun versement ; ou - Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou - Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 5 000 euros.
Rémunération fixe annuelle brute	N/A	Le mandant exercé par Mme Le Roch-Nocera est un mandat d'administrateur. Conformément à l'article L225-37-2 du code de commerce (dans sa rédaction antérieure à l'ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019), les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, qui ont été soumis à, et approuvés par, l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 ne concernaient que les dirigeants mandataires sociaux (pas les administrateurs).
Rémunération variable annuelle	N/A	
Autres rémunérations variables	N/A	
Rémunérations exceptionnelles	N/A	
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	N/A	
Attributions gratuites d'actions	N/A	
Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93	N/A	
Avantages en nature	N/A	

* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

Madame Maryvonne LE ROCH-NOCERA, administrateur (suite)

2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Au titre de la fonction d'administrateur : Rémunération fixe : 83,34 % Rémunération variable : 16,66 %
3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
4°	Engagements de toute nature pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers, en mentionnant, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre	Néant
5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16	Néant
6°	Ratios entre le niveau de la rémunération du dirigeant et, - d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux, - d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux	N/A, Mme Le Roch-Nocera n'étant pas dirigeant mais administrateur
7°	Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés au 6°, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	N/A, la société Guillemot Corporation S.A. n'ayant pas d'effectif salarié.
8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	Le mandant exercé par Mme Le Roch-Nocera est un mandat d'administrateur. Conformément à l'article L225-37-2 du code de commerce (dans sa rédaction antérieure à l'ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019), les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, qui ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 ne concernaient que les dirigeants mandataires sociaux (pas les administrateurs).
9°	La manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au II de l'article L. 225-100 a été pris en compte	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
10°	Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 225-37-2, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
11°	L'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45	Au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, le versement à l'administrateur de la somme rémunérant son activité n'a pas été suspendu, la proportion des administrateurs de chaque sexe ayant été supérieure à 40% au cours de l'exercice.

Madame Corinne LE ROY, administrateur

1°	Eléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 ou attribués au titre du même exercice (à raison du mandat exercé)		
	Montants (en euros)	Commentaires	
	Rémunération au titre de la fonction d'administrateur * (ex-jetons de présence)	15 000	Répartition décidée par le conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date : <ul style="list-style-type: none"> partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et, partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration tenues entre le 1er janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> - Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du conseil d'administration : aucun versement ; ou - Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou - Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 5 000 euros.
	Rémunération fixe annuelle brute	N/A	Le mandat exercé par Mme Le Roy est un mandat d'administrateur. Conformément à l'article L225-37-2 du code de commerce (dans sa rédaction antérieure à l'ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019), les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, qui ont été soumis à, et approuvés par, l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 ne concernaient que les dirigeants mandataires sociaux (pas les administrateurs).
	Rémunération variable annuelle	N/A	
	Autres rémunérations variables	N/A	
	Rémunérations exceptionnelles	N/A	
	Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	N/A	
	Attributions gratuites d'actions	N/A	
	Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93	N/A	
	Avantages en nature	N/A	

* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

Madame Corinne LE ROY, administrateur (suite)

2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Au titre de la fonction d'administrateur : Rémunération fixe : 66,67 % Rémunération variable : 33,33 %
3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
4°	Engagements de toute nature pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers, en mentionnant, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre	Néant
5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16	Néant
6°	Ratios entre le niveau de la rémunération du dirigeant et, - d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux, - d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux	N/A, Mme Le Roy n'étant pas dirigeant mais administrateur
7°	Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés au 6°, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	N/A, la société Guillemot Corporation S.A. n'ayant pas d'effectif salarié.
8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	Le mandat exercé par Mme Le Roy est un mandat d'administrateur. Conformément à l'article L225-37-2 du code de commerce (dans sa rédaction antérieure à l'ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019), les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, qui ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 ne concernaient que les dirigeants mandataires sociaux (pas les administrateurs).
9°	La manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au II de l'article L. 225-100 a été pris en compte	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
10°	Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 225-37-2, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.
11°	L'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45	Au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, le versement à l'administrateur de la somme rémunérant son activité n'a pas été suspendu, la proportion des administrateurs de chaque sexe ayant été supérieure à 40% au cours de l'exercice.

21.6.5 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires (« vote ex-ante »)

(Douzième résolution soumise à l'assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2020)

Conformément aux dispositions du II de l'article L.225-37-2 du code de commerce, est présentée ci-après la politique de rémunération des mandataires sociaux établie par le conseil d'administration dans sa séance du 28 février 2020.

21.6.5.1 Informations relatives à l'ensemble des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux prend en compte principalement le niveau des responsabilités attachées à leurs fonctions et prend également en compte le développement de l'activité du Groupe, la performance du Groupe et l'atteinte d'objectifs fixés qui contribuent à la pérennité de la société.

Ainsi, s'agissant de la rémunération des mandataires sociaux dirigeants de la société, celle-ci est constituée d'une partie variable annuelle afin d'associer les mandataires sociaux dirigeants au développement de l'activité et à la performance de la société dans l'intérêt social de celle-ci et dans l'intérêt des actionnaires.

Par ailleurs, s'agissant de la rémunération allouée aux membres du conseil d'administration, celle-ci étant constituée d'une partie variable prenant en compte l'assiduité de l'administrateur aux séances du conseil, elle incite l'administrateur à s'impliquer davantage dans la détermination des orientations de l'activité de la société et le contrôle de leur mise en œuvre et à participer ainsi aux décisions utiles ou profitables à la société.

▪ Détermination, révision et mise en œuvre de la politique de rémunération

La politique de rémunération des mandataires sociaux est établie par le conseil d'administration. Elle est déterminée non seulement en fonction de la responsabilité assumée, des résultats obtenus, mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des salariés du Groupe.

Pour l'établissement de cette politique, le conseil d'administration est attentif aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middenext auquel il se réfère.

Ainsi, s'agissant des membres du conseil d'administration, le conseil d'administration répartit librement, entre les administrateurs, la somme fixe annuelle allouée par l'assemblée générale aux administrateurs en rémunération de leur activité selon les règles qu'il définit ; cette répartition prenant en compte l'exercice de la mission de l'administrateur mais aussi sa présence effective en conseil.

S'agissant des dirigeants mandataires sociaux (président directeur général, directeurs généraux délégués), le conseil d'administration fixe leur rémunération dans le respect des principes suivants :

- Exhaustivité : la détermination des rémunérations des mandataires dirigeants doit être exhaustive.
- Équilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise.
- Benchmark : la rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.
- Cohérence : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.
- Lisibilité des règles : les règles doivent être simples et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération ou, le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites doivent être en lien avec la performance de l'entreprise, correspondre à ses objectifs, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes. Ils doivent être détaillés sans toutefois remettre en cause la confidentialité qui peut être justifiée pour certains éléments.
- Mesure : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions gratuites doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.
- Transparence : l'information annuelle des « actionnaires » sur l'intégralité des rémunérations et des avantages perçus par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable.

Par ailleurs, l'analyse des objectifs passés, le potentiel de développement du Groupe, y compris son développement géographique, et le niveau de concurrence internationale participent à l'établissement des critères de performance et à leur révision, le cas échéant.

Enfin, afin d'éviter les conflits d'intérêts, lorsque le conseil d'administration se prononce sur un élément ou un engagement au bénéfice de son président directeur général ou d'un directeur général délégué, les personnes intéressées ne prennent part ni aux délibérations ni au vote sur l'élément ou l'engagement concerné.

▪ Rémunération variable – Evaluation des critères de performance

L'atteinte des critères de performance sera constatée sur la base des comptes consolidés annuels, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration et audités par les commissaires aux comptes, et des informations figurant dans le rapport de gestion.

▪ Nouveaux mandataires sociaux – Renouvellement de mandat

En cas de nomination ou de renouvellement du mandat d'un mandataire social, les éléments de rémunération de ce mandataire social seront déterminés sur la base de ceux existant dans la société pour un mandat de même nature, au prorata du temps de présence sur l'exercice considéré, et, s'agissant de la partie variable de la rémunération, celle-ci sera également déterminée en fonction du niveau de performance atteint pour chacun des critères initialement retenus par le conseil d'administration pour un mandat de même nature.

- Dérogation à l'application de la politique de rémunération

En cas de dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, le conseil d'administration pourra déroger à l'application de la politique de rémunération applicable au président directeur général et déterminer les éléments de rémunération applicables aux fonctions dissociées, à savoir ceux applicables au président du conseil d'administration et ceux applicables au directeur général. Le conseil d'administration soumettra à l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires un projet de politique de rémunération révisée incluant les éléments de rémunération propres au président du conseil d'administration et les éléments de rémunération propres au directeur général.

21.6.5.2 Eléments concernant chaque mandataire social

- Membres du conseil d'administration

Dans la mesure où un nouvel administrateur serait nommé, les éléments de rémunération prévus dans la politique de rémunération qui s'appliquent aux membres du conseil d'administration lui seraient également applicables.

Rémunération allouée en rémunération de leur activité (ex-jetons de présence) :

L'assemblée générale détermine la somme fixe annuelle à allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité.

Le conseil d'administration répartit ensuite librement cette somme entre les administrateurs selon les règles qu'il définit, étant précisé que cette répartition doit prendre en compte l'exercice de la mission de l'administrateur mais aussi sa présence effective en conseil.

La rémunération allouée aux administrateurs en rémunération de leur activité est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable ; la partie variable est proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration et peut représenter jusqu'à 50% de la partie fixe.

En cas de départ de l'administrateur en cours d'exercice, le montant de sa rémunération au titre de l'exercice en cours sera déterminé au prorata du temps de présence sur l'exercice considéré.

S'agissant de la rémunération variable, la politique de rémunération ne prévoit pas de période de report ni la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable.

Rémunération exceptionnelle :

Une rémunération exceptionnelle pourra être allouée à certains administrateurs pour toutes missions spécifiques qui leur seraient confiées par le conseil d'administration ne rentrant pas dans le cadre normal des fonctions des administrateurs et ne revêtant pas un caractère permanent. Son montant sera déterminé par le conseil d'administration.

Durée du mandat – Conditions de révocation :

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Toutefois, afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires peut, sur proposition du conseil d'administration, nommer ou renouveler un ou plusieurs administrateurs pour une durée de quatre ou cinq ans.

Cependant, lorsqu'un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils ne peuvent cependant pas être âgés de plus de 80 ans.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

- Président Directeur Général

Le conseil d'administration fixe la rémunération du président directeur général. Cette rémunération s'ajoute à celle attribuée au titre de sa fonction d'administrateur.

Dans la mesure où un nouveau président directeur général serait nommé, les éléments de rémunération prévus dans la politique de rémunération qui s'appliquent au président directeur général lui seraient également applicables.

Rémunération fixe :

La rémunération du président directeur général est composée d'une rémunération fixe annuelle brute.

En cas de départ du président directeur général en cours d'exercice, le montant de la partie fixe de sa rémunération au titre de l'exercice en cours sera déterminé au prorata du temps de présence sur l'exercice considéré.

Rémunération variable :

La rémunération du président directeur général est également composée d'une rémunération variable annuelle cible représentant 20% de sa rémunération fixe et pouvant atteindre au maximum 40% de sa rémunération fixe en cas de surperformance.

La rémunération variable annuelle du président directeur général repose sur plusieurs critères dont deux critères de nature financière et un critère de nature non financière.

Ces critères portent sur l'évolution du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, le ratio résultat opérationnel courant consolidé sur chiffre d'affaires consolidé ainsi que sur l'évolution du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités).

Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%
Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%

Les critères de performance auxquels est soumise la rémunération variable du président directeur général participent à pérennité de la société, à sa stratégie commerciale et respectent l'intérêt social de la société :

- Croissance du chiffre d'affaires consolidé : développer les parts de marché de la société et poursuivre son développement international ;
- Développement de la rentabilité : permettre des investissements, y compris en recherche et développement, et contribuer ainsi à la pérennité de la société ;
- Augmentation du nombre d'heures de formation des salariés du Groupe : veiller à ce que les équipes soient performantes et capables de s'adapter aux évolutions des marchés sur lequel évolue le Groupe (digitalisation des relations, nouvelles techniques de marketing, de référencement et de suivi des ventes) et aux évolutions technologiques dans la conception de produits.

En cas de départ du président directeur général en cours d'exercice, le montant de la partie variable de sa rémunération au titre de l'exercice en cours sera déterminé au prorata du temps de présence sur l'exercice considéré, et ce en fonction du niveau de performance atteint pour chacun des critères initialement retenus.

De même, en cas de nomination d'un nouveau président directeur général en cours d'exercice, le montant de la partie variable de sa rémunération au titre de l'exercice en cours sera déterminé au prorata du temps de présence sur l'exercice considéré, et ce en fonction du niveau de performance atteint pour chacun des critères initialement retenus.

Dans tous les cas, le versement de la rémunération variable annuelle est conditionné à son approbation par une assemblée générale dans les conditions du premier alinéa du III de l'article L225-100 du code de commerce.

S'agissant de la rémunération variable, la politique de rémunération ne prévoit pas de période de report ni la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable.

Autres rémunérations :

La politique de rémunération ne prévoit pas les mécanismes de rémunération suivants :

- rémunération variable pluriannuelle ;
- rémunérations exceptionnelles ;
- attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- attributions gratuites d'actions ;
- rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à l'exercice de celle-ci, ni de droits conditionnels octroyés au titre d'engagements de retraite et autres avantages viagers;
- avantages en nature.

Durée du mandat – Conditions de révocation :

Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur, ni la limite d'âge statutaire.

Le président est rééligible. Il peut être révoqué à tout moment par le conseil d'administration.

Le directeur général ne peut cependant pas être âgé de plus de soixante-dix ans.

Le directeur général peut être révoqué à tout moment par le conseil d'administration.

▪ Directeurs Généraux Délégués

Le conseil d'administration fixe la rémunération de chacun des directeurs généraux délégués. Lorsqu'ils sont également administrateurs, cette rémunération s'ajoute à celle attribuée au titre de la fonction d'administrateur.

Dans la mesure où un ou plusieurs nouveaux directeur(s) général(aux) délégué(s) seraient nommés, les éléments de rémunération prévus dans la politique de rémunération qui s'appliquent aux directeurs généraux délégués leur seraient également applicables.

Rémunération fixe :

La rémunération de chacun des directeurs généraux délégués est composée d'une rémunération fixe annuelle brute.

En cas de départ du directeur général délégué en cours d'exercice, le montant de la partie fixe de sa rémunération au titre de l'exercice en cours sera déterminé au prorata du temps de présence sur l'exercice considéré.

Rémunération variable :

La rémunération de chacun des directeurs généraux délégués est également composée d'une rémunération variable annuelle cible représentant 20% de sa rémunération fixe et pouvant atteindre au maximum 40% de sa rémunération fixe en cas de surperformance.

La rémunération variable annuelle de chacun des directeurs généraux délégués repose sur plusieurs critères dont deux critères de nature financière et un critère de nature non financière.

Ces critères portent sur l'évolution du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, le ratio résultat opérationnel courant consolidé sur chiffre d'affaires consolidé ainsi que sur l'évolution du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités).

Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%
Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%

Les critères de performance auxquels est soumise la rémunération variable du président directeur général participent à pérennité de la société, à sa stratégie commerciale et respectent l'intérêt social de la société :

- Croissance du chiffre d'affaires consolidé : développer les parts de marché de la société et poursuivre son développement international ;
- Développement de la rentabilité : permettre des investissements, y compris en recherche et développement, et contribuer ainsi à la pérennité de la société ;
- Augmentation du nombre d'heures de formation des salariés du Groupe : veiller à ce que les équipes soient performantes et capables de s'adapter aux évolutions des marchés sur lequel évolue le Groupe (digitalisation des relations, nouvelles techniques de marketing, de référencement et de suivi des ventes) et aux évolutions technologiques dans la conception de produits.

En cas de départ du directeur général délégué en cours d'exercice, le montant de la partie variable de sa rémunération au titre de l'exercice en cours sera déterminé au prorata du temps de présence sur l'exercice considéré, et ce en fonction du niveau de performance atteint pour chacun des critères initialement retenus.

De même, en cas de nomination de nouveau(x) directeur(s) général(aux) délégué(s) en cours d'exercice, le montant de la partie variable de sa rémunération au titre de l'exercice en cours sera déterminé au prorata du temps de présence sur l'exercice considéré, et ce en fonction du niveau de performance atteint pour chacun des critères initialement retenus.

Dans tous les cas, le versement de la rémunération variable annuelle est conditionné à son approbation par une assemblée générale dans les conditions du premier alinéa du III de l'article L225-100 du code de commerce.

S'agissant de la rémunération variable, la politique de rémunération ne prévoit pas de période de report ni la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable.

Autres rémunérations :

La politique de rémunération ne prévoit pas les mécanismes de rémunération suivants :

- rémunération variable pluriannuelle ;
- rémunérations exceptionnelles ;
- attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- attributions gratuites d'actions ;
- rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à l'exercice de celle-ci, ni de droits conditionnels octroyés au titre d'engagements de retraite et autres avantages viagers ;
- avantages en nature.

Durée du mandat – Conditions de révocation :

Lorsqu'il est administrateur, la durée des fonctions du directeur général délégué ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Lorsqu'il n'est pas administrateur, la durée des fonctions du directeur général délégué expire à la date de nomination d'un nouveau directeur général.

Le directeur général délégué ne peut être âgé de plus de soixante-dix ans.

Le directeur général délégué peut être révoqué à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général.

21.7 Délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

Est présenté ci-après le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital, accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la société Guillemot Corporation S.A. au conseil d'administration, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du code de commerce.

Date de la délégation	Objet de la délégation	Plafond (1)	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2019
23/05/2019	1- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription	Montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : huit millions d'euros Montant nominal maximal des titres de créance donnant accès à des titres de capital susceptibles d'être émis : quinze millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 22/07/2021	Néant
23/05/2019	2- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offre(s) au public	Montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : huit millions d'euros Montant nominal maximal des titres de créance donnant accès à des titres de capital susceptibles d'être émis : quinze millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 22/07/2021	Néant
23/05/2019	3- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offre(s) visée(s) au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier	Montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : huit millions d'euros Montant nominal maximal des titres de créance donnant accès à des titres de capital susceptibles d'être émis : quinze millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 22/07/2021	Néant
23/05/2019	4- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de fixer, dans la limite de 10% du capital social par an, le prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre d'offre(s) au public ou d'offre(s) visée(s) au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier	Dans la limite de 10% du capital social par an	26 mois soit jusqu'au 22/07/2021	Néant
23/05/2019	5- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions susceptibles d'être décidées par le conseil d'administration (en vertu des délégations 1, 2 et 3 ci-dessus) en cas de demande excédentaire	Dans le respect des dispositions de l'article R.225-118 du code de commerce (c-à-d dans la limite de 15% de l'émission initiale)	26 mois soit jusqu'au 22/07/2021	Néant
23/05/2019	6- Délégation de pouvoir donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Dans la limite de 10% du capital social de la société	26 mois soit jusqu'au 22/07/2021	Néant
23/05/2019	7- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe	Dans la limite de 2% du montant du capital social de la société	26 mois soit jusqu'au 22/07/2021	Néant

Date de la délégation	Objet de la délégation	Plafond (1)	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2019
23/05/2019	8- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de la société au profit des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées	Pourcentage maximal du capital social pouvant être attribué : 2%	38 mois soit jusqu'au 22/07/2022	Néant
23/05/2019	9- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées	Dans la limite d'un montant nominal global de 800 000 euros	38 mois soit jusqu'au 22/07/2022	Néant

(1) L'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 a fixé le plafond global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations de compétence, de pouvoir et/ou des autorisations figurant dans le présent tableau récapitulatif à un montant nominal maximum global de huit millions d'euros.

21.8 Relations avec les actionnaires

Aucun actionnaire significatif de la société n'ayant, à ce jour, formulé le souhait de rencontrer le président directeur général hors assemblée générale, ce dernier n'a pas organisé au cours de l'exercice 2019 de moments d'échange avec les actionnaires significatifs ; étant rappelé que les actionnaires significatifs de la société sont également les dirigeants mandataires sociaux de la société (Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot) et qu'ils détenaient ensemble au 31 décembre 2019, directement et indirectement, 49,63% du capital et 56,26% des droits de vote exerçables en assemblée générale.

21.9 Participations des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale figurent à l'article 14 des statuts dont des extraits sont reproduits ci-après :

« Les assemblées générales sont composées de tous les actionnaires, à l'exclusion de la société elle-même. Elles sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. »

« Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales en y assistant personnellement, en retournant un formulaire de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenu par un intermédiaire habilité. S'agissant des titres au porteur, l'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier. »

Un actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L.225-106 du code de commerce).

21.10 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L.225-37-5 du Code de commerce)

21.10.1 Structure du capital – Participations directes ou indirectes dans le capital de la société

L'information est présentée au paragraphe 12.1 du Rapport de gestion.

21.10.2 Exercice des droits de vote et transferts d'actions

Les statuts de la société ne prévoient pas de restriction à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la société et la société n'a connaissance d'aucun accord intervenu entre les actionnaires prévoyant des restrictions à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la société.

Les statuts de la société ne prévoient pas de restriction aux transferts d'actions de la société et la société n'a connaissance d'aucun accord intervenu entre les actionnaires prévoyant des restrictions aux transferts d'actions de la société (hormis pour Messieurs Claude Guillemot, Michel Guillemot, Yves Guillemot et Christian Guillemot et la société Guillemot Brothers LTD, l'engagement collectif de conservation mentionné au paragraphe 12.1.6 du Rapport de Gestion).

En outre, la société n'a connaissance d'aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

21.10.3 Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

21.10.4 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel

Aucun mécanisme de contrôle n'est prévu à ce jour, la société n'ayant pas d'actionnariat salarié.

21.10.5 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Les statuts de la société ne prévoient pas de règles spécifiques en matière de nomination, remplacement des membres du conseil d'administration. En conséquence, les règles applicables en la matière sont celles prévues par les dispositions légales.

21.10.6 Règles applicables à la modification des statuts de la société

Seule l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est habilitée à modifier les statuts de la société ; étant précisé cependant que l'assemblée générale peut, dans certains cas, décider de déléguer sa compétence ou ses pouvoirs au conseil d'administration conformément aux dispositions légales et réglementaires.

21.10.7 Pouvoir du conseil d'administration en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Les délégations de compétence et de pouvoirs conférées au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital sont présentées au paragraphe 21.7 du Rapport de gestion.

Le conseil d'administration dispose par ailleurs d'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 lui permettant de procéder à des rachats d'actions.

Au paragraphe 12.1.5.1 du Rapport de gestion sont présentées les caractéristiques du programme de rachat d'actions et les informations concernant les rachats d'actions effectués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

21.10.8 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Fait à Rennes, le 8 avril 2020

Le conseil d'administration

➤ COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019

Toutes les données sont en milliers d'euros.

1 BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.19	31.12.18
Ecarts d'acquisition	5.7.1	0	0
Immobilisations incorporelles	5.7.2	11 401	11 115
Immobilisations corporelles	5.7.3	4 598	2 607
Actifs financiers	5.7.4	268	393
Actifs d'impôts	5.7.9	880	674
Impôts différés actifs	5.7.15	1 149	873
Actifs non courants		18 296	15 662
Stocks	5.7.5	21 390	24 925
Clients	5.7.6	19 579	23 779
Autres créances	5.7.7	1 644	1 442
Actifs financiers	5.7.4	27 334	31 284
Actifs d'impôts exigibles	5.7.9	955	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.7.8	5 851	4 010
Actifs courants		76 753	85 440
Total Actif		95 049	101 102
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.19	31.12.18
Capital (1)		11 771	11 771
Primes (1)		10 551	10 551
Réserves et résultat consolidé (2)		27 440	35 887
Ecarts de conversion		580	56
Capitaux propres groupe	5.7.10	50 342	58 265
Intérêts minoritaires		0	0
Capitaux propres de l'ensemble		50 342	58 265
Engagements envers le personnel	5.7.12	1 208	998
Emprunts	5.7.13	8 007	2 532
Autres dettes	5.7.14	0	0
Impôts différés passifs	5.7.15	0	0
Passifs non courants		9 215	3 530
Fournisseurs		16 409	18 878
Emprunts à court terme	5.7.13	8 027	9 337
Dettes fiscales		427	1 135
Autres dettes	5.7.14	10 587	9 921
Provisions	5.7.11	42	36
Passifs courants		35 492	39 307
Total Passif		95 049	101 102

(1) de l'entreprise mère consolidante

(2) dont résultat net de l'exercice – 6 414 milliers d'euros

Les notes annexes présentées au point 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

2 ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

- Compte de résultat net consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.19	31.12.18
Chiffre d'affaires net	5.6	60 875	81 222
Achats	5.8.1	-28 782	-57 132
Charges externes	5.8.1	-13 150	-15 729
Charges de personnel	5.8.1	-9 777	-9 354
Impôts et taxes		-346	-443
Dotations aux amortissements	5.8.2	-3 424	-3 126
Dotations aux provisions	5.8.2	-1 140	-1 573
Variation des stocks	5.8.3	-3 198	18 713
Autres produits d'exploitation	5.8.4	397	250
Autres charges d'exploitation	5.8.4	-4 045	-5 937
Résultat opérationnel courant		-2 590	6 891
Autres produits opérationnels	5.8.5	0	0
Autres charges opérationnelles	5.8.5	0	0
Résultat opérationnel		-2 590	6 891
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		16	23
Coût de l'endettement financier brut		391	157
Coût de l'endettement financier net	5.8.6	-375	-134
Autres produits financiers	5.8.6	0	3 199
Autres charges financières	5.8.6	-4 262	-1
Impôts sur les résultats	5.8.7	813	2 196
Résultat net de l'ensemble consolidé		-6 414	12 151
dont résultat net des activités arrêtées	5.8.8	0	0
Part des intérêts minoritaires		0	0
Résultat net part du groupe		-6 414	12 151
Résultat de base par action	5.8.9	-0,42	0,80
Résultat dilué par action	5.8.9	-0,42	0,80

- Etat du résultat global

(en milliers d'euros)	31.12.19	31.12.18
Résultat net part du groupe	-6 414	12 151
Eléments recyclables en résultat		
Ecart de conversion	524	-225
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Eléments non recyclables en résultat		
Réévaluation des immobilisations	0	0
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	44	-93
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du groupe	568	-318
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres- part du groupe	-5 846	11 833
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres- part des minoritaires	0	0

Les notes annexes présentées au point 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

3 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Notes	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Total capitaux propres
Situation au 01.01.18		11 554	10 472	5 620	17 542	281	45 469
Résultat global au 31.12.18	5.8				12 151	-225	11 926
Affectation résultat 31.12.17				17 542	-17 542		0
Stock options	5.7.10	362	536				898
Réduction de capital titres propres		-145	-457	602			0
Titres de l'entreprise consolidante	5.7.10			103			103
Plus et moins-values sur titres propres	5.7.10			-38			-38
Autres	5.7.12			-93			-93
Situation au 31.12.18		11 771	10 551	23 736	12 151	56	58 265
Situation au 01.01.19		11 771	10 551	23 736	12 151	56	58 265
Résultat global au 31.12.19	5.8				-6 414	524	-5 890
Affectation résultat 31.12.18				12 151	-12 151		0
Stock options	5.7.10						0
Titres de l'entreprise consolidante	5.7.10			-53			-53
Plus et moins-values sur titres propres	5.7.10			-50			-50
Dividendes				-1 980			-1 980
Autres	5.7.12			50			50
Situation au 31.12.19		11 771	10 551	33 854	-6 414	580	50 342

Les notes annexes présentées au point 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

4 TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.19	31.12.18
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net des sociétés intégrées		-6 414	12 151
+ Dotations aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	5.8.2	3 968	3 394
- Reprises des amortissements et provisions		0	-970
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	5.8.6	3 950	-2 814
+/- Charges et produits liés aux stock options	5.7.10	0	0
-/+ Plus et moins-values de cession	5.7.4	-3	0
Variation des impôts différés	5.8.7	-275	-3 461
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net		1 226	8 300
Coût de l'endettement financier net	5.8.6	375	134
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net		1 601	8 434
Ecart de conversion sur la marge brute d'autofinancement		-13	-19
Stocks	5.7.5	3 535	-16 558
Clients	5.7.6	4 200	134
Fournisseurs		-2 473	3 502
Autres		-1 320	1 220
Variation du besoin en fonds de roulement		3 942	-11 702
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles		5 155	-3 421
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations incorporelles	5.7.2	-2 345	-2 191
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations corporelles	5.7.3	-702	-1 284
Encaiss/ cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.7.3	5	16
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations financières	5.7.4	-7	-60
Encaiss/ cessions d'immobilisations financières	5.7.4	32	1
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales		0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-3 017	-3 518
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital ou apports en numéraire	5.7.10	0	329
Dividendes versés		-1 980	0
Emprunts	5.7.13	11 000	133
Remboursement de comptes courants d'actionnaires	5.7.14	0	-972
Remboursement des emprunts	5.7.13	-4 326	-4 822
Remboursement de la dette et intérêts IFRS16		-441	0
Autres flux liés aux opérations de financement		0	0
Total des flux liés aux opérations de financement		4 253	-5 332
Incidence des écarts de conversion		91	-13
Variation de trésorerie		6 482	-12 284
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	5.7.8 et 5.7.13	-2 005	10 279
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	5.7.8 et 5.7.13	4 477	-2 005

Les notes annexes présentées au point 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

- **Tableau des variations des passifs issus des activités de financement du tableau des flux de trésorerie**

(en milliers d'euros)	31.12.18	Flux de trésorerie	Autres			31.12.19
			Acquisition	Changements dans les taux de change	Changements dans les justes valeurs	
Emprunts à long terme	2 532	5 462	0	0	0	7 994
Emprunts à court terme	3 304	3 339	0	0	0	6 643
Passifs de location	0	0	0	0	0	0
Actifs de couverture	0	0	0	0	0	0
Total des activités de financement	5 836	8 801	0	0	0	14 637

5 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

5.1 Informations générales

Les états financiers ont été arrêtés le 24 mars 2020 par le conseil d'administration.

Guillemot Corporation est concepteur et fabricant de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs. Le Groupe propose une gamme de produits diversifiée sous les marques Hercules et Thrustmaster. Acteur sur ce marché depuis 1984, le Groupe Guillemot Corporation est désormais présent dans 11 pays dont la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Canada, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie, la Belgique, la Chine - Hong-Kong et la Roumanie et diffuse ses produits dans plus de 120 pays. La mission du Groupe est d'offrir des produits performants et ergonomiques pour maximiser les satisfactions des utilisateurs de loisirs numériques interactifs.

La société est une société anonyme dont le siège social est situé Place du Granier, BP 97143, 35 571 Chantepie Cedex.

5.2 Evènements significatifs de l'exercice

Le chiffre d'affaires 2019 du Groupe s'est établi à 60,9 millions d'euros, en baisse de 25%. Le Groupe affiche une perte opérationnelle de 2,6 millions d'euros et un résultat net consolidé de – 6,4 millions d'euros.

Thrustmaster a vu une baisse de son chiffre d'affaires de 27% principalement due à la réduction des stocks de la distribution, particulièrement au quatrième trimestre aux Etats-Unis avec le souhait d'un grand acteur du eCommerce de privilégier les approvisionnements directs des produits de la marque.

Dans le même temps, sur l'ensemble de l'année, les ventes de joysticks Thrustmaster aux consommateurs ont progressé de 19% en valeur aux Etats-Unis (*Source : NPD Group Inc, Extrait Janvier 2020*) et de 7,5% dans les cinq principaux pays européens (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie et Espagne) (*Source : @GFK 2020, Extrait Janvier 2020*). Les ventes de volants Thrustmaster au Public sont, elles, en retrait de 4,4% en valeur aux Etats-Unis (*Source : NPD Group Inc, Extrait Janvier 2020*) et de 4% en Europe (*Source : @GFK 2020, Extrait Janvier 2020*).

Hercules est en croissance de 7% avec un doublement de ses ventes aux Etats-Unis.

Thrustmaster

2019 a été marquée par le positionnement fort de Thrustmaster sur le marché des gamepads, par la dynamique créée autour des joysticks grâce au partenariat Ace Combat7 signé en début d'année, et par les moindres livraisons de volants.

- **Gamepads** : Thrustmaster a présenté une nouvelle offre de gamepads particulièrement innovants avec le lancement réussi au quatrième trimestre 2019 de son nouveau contrôleur, *ESWAP PRO CONTROLLER*, en Europe et en Asie (hors Japon). Ce positionnement sur le marché des Gamepads marque la volonté de Thrustmaster de devenir un acteur de référence dans cette catégorie reine de matériel de jeu-vidéos. Thrustmaster poursuit le déploiement de ce contrôleur en Asie avec un lancement prévu en mars au Japon. Cette manette, sous licence officielle Sony PlayStation®4, également compatible PC, bénéficie d'une technologie unique modulaire et offre une capacité de renouvellement inépuisable pour une utilisation toujours plus intensive de la part des joueurs.

De nouveaux modules autour de l'écosystème eSwap seront lancés au cours du premier semestre 2020.

- **Joysticks** : Thrustmaster a dévoilé fin décembre la base magnétique, *TM HOTAS Magnetic Base*, ainsi que le manche *F-16C Viper™ HOTAS Add-On Grip*, tous deux issus du renommé *HOTAS Warthog flight stick*, qui vient compléter le manche *F/A-18C Hornet™ HOTAS Add-On Grip* sorti en juillet dernier. L'acquisition de la base seule permet une adaptabilité totale grâce au placement de n'importe quel manche de la marque (vendu séparément) afin de fournir une expérience de vol optimisée et personnalisée selon le jeu utilisé.

- **Volants** : Thrustmaster prépare actuellement le lancement d'un pédalier magnétique multiplateforme, avec frein à capteur de force « *Load Cell* » pour un dosage en course ultraprécis. Il permettra aux « *racers* » de goûter à des sensations au plus proche du réalisme et améliorer leurs performances en course.

Le Groupe était présent au dernier salon américain CES mi-janvier 2020 où il y a rencontré ses principaux clients pour accompagner l'arrivée fin 2020 des nouvelles consoles PlayStation®5 de Sony et Xbox Series X de Microsoft.

Hercules

Hercules a élargi sa gamme d'enceintes avec les *DJSpeaker 32 Smart*, enceintes de monitoring Bluetooth pour le mix.

Lors du dernier salon américain NAMM Show à Anaheim en janvier 2020, le contrôleur *Hercules DJStarter Kit* a gagné le prix « *Namm U Best In Show* » dans la catégorie « *Gotta Stock It* » (« Best-seller »). Ce contrôleur était le premier produit DJ à gagner depuis 2017. Sur la période, Hercules a plus que doublé ses ventes de contrôleurs aux Etats-Unis grâce à sa nouvelle gamme de contrôleurs *DJStarLight* et *DJInpulse 200 et 300*.

5.3 Référentiel

Conformément au Règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Guillemot Corporation présente ici ses états financiers consolidés de l'exercice 2019 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les états financiers ont été arrêtés selon le modèle d'évaluation du coût historique à l'exception des éléments mesurés à la juste valeur (principalement des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en résultat).

Ces normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations.

5.4 Principales méthodes comptables

5.4.1 Nouvelles normes et interprétations IFRS

Les textes IFRS applicables de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 sont les suivants :

- Norme IFRS 16 (Contrats de location)

A partir du 1er janvier 2019, la norme IFRS 16 (Contrats de location) entre en vigueur.

IFRS 16 abandonne pour les preneurs la classification traditionnelle des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement.

IFRS 16 prévoit ainsi un principe de comptabilisation de (presque) tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers).

Cette modification se traduit par l'inscription de la plupart des contrats de location au bilan et une augmentation corrélative de l'endettement.

La norme prévoit deux exemptions de comptabilisation pour les preneurs : les contrats de location d'actifs de faible valeur (inférieure à 5 000 usd) et les contrats de location d'une durée inférieure ou égale à 12 mois à compter de la date de demande initiale et sans possibilité pour le preneur de prolonger le contrat à plus de 12 mois ou s'il n'est pas raisonnablement certain d'exercer une telle option.

A la date d'entrée en vigueur d'un contrat de location, le preneur constate un passif au titre des paiements à effectuer et un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du contrat. Les locataires doivent comptabiliser séparément les intérêts débiteurs sur le passif au titre du contrat de location et la charge d'amortissement sur le droit d'utilisation de l'actif.

Le Groupe applique pour la première fois à compter du 1er janvier 2019 la norme IFRS 16 relative aux contrats de location selon l'approche rétrospective modifiée, en retenant l'option d'une valorisation du droit d'utilisation (actif) égale au montant de la dette de loyers, ajusté des loyers payés d'avance ou à payer tels qu'apparaissant au bilan immédiatement avant la date de première application.

Dans l'approche rétrospective modifiée, il n'y a pas de retraitement de l'information comparative.

De plus, les options pratiques suivantes ont été utilisées :

- Non application de l'exemption de comptabilisation pour les contrats de location qui prennent fin dans les 12 mois suivant la date d'application initiale et sans possibilité pour le preneur de prolonger le contrat à plus de 12 mois ou s'il n'est pas raisonnablement certain d'exercer une telle option.
- Utilisation des connaissances acquises a posteriori (« hindsight »), par exemple pour déterminer la durée du contrat de location si celui-ci comprend des options de renouvellement ou de résiliation.

Au 1er janvier 2019, les obligations locatives peuvent être rapprochées des engagements de location simple au 31 décembre 2018 comme suit :

Engagements de location simple au 31 décembre 2018 = 1,1 million d'euros

Taux d'emprunt marginaux au 1er janvier 2019 = 1,05% – 5,97%

Engagements de location simple actualisés au 1er janvier 2019 = 1,1 million d'euros

Obligations locatives au 1er janvier 2019 = 2,2 millions d'euros

L'écart correspond principalement aux baux 3-6-9 de la filiale française Hercules Thrustmaster SAS, pour lesquels l'engagement hors bilan au 31 décembre 2018 était basé sur une durée de 3 ans, contre une durée retenue de 9 ans pour le calcul de l'obligation locative sous IFRS 16.

Impacts au bilan :

	31.12.18	Ajustements IFRS 16	01.01.19
Immobilisations corporelles (Incluant le Droit d'utilisation)	2 607	2 154	4 761
Emprunts courants et non courants (Incluant l'Obligation locative)	11 869	2 154	14 023

La première application de la norme entraîne au bilan une hausse de 2,2 millions d'euros des immobilisations corporelles et des emprunts.

L'impact sur le compte de résultat est de – 25 milliers sur l'exercice 2019.

- **Autres normes applicables**

Les autres textes applicables de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 sont les suivants :

- Interprétation IFRIC 23 : Comptabilisation des positions fiscales incertaines.
- Annual improvements (cycle 2015-2017) : Améliorations annuelles des normes IFRS publiées en décembre 2017
- Amendements à IAS 28 : Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises
- Amendements à IAS 19 : Modification, réduction ou cessation de régime
- Amendement à IFRS 9 : Clauses de remboursement anticipé avec rémunération négative

Ces normes, amendements à des normes existantes et interprétations n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

5.4.2 Principes de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe Guillemot Corporation, au sens de la norme IFRS 10, sont intégrées globalement. La norme précise qu'un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

L'ensemble des sociétés consolidées clôture ses comptes annuels le 31 décembre.

Les méthodes comptables des filiales sont alignées sur celles du Groupe. Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'a pas une influence notable ne sont pas consolidées. Le Groupe Guillemot Corporation n'exerce aucun contrôle conjoint ni influence notable sur ses autres participations. Les résultats des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation sont consolidés à compter de la date de prise de contrôle ou de la date de création des sociétés. Les éliminations des opérations intragroupes sont réalisées pour toutes les sociétés du Groupe suivant les règles applicables en matière de consolidation. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats internes non réalisés compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées sont éliminées.

5.4.3 Immobilisations incorporelles

Marques

Les marques acquises par le Groupe ont été considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont donc pas amorties. Leur durée d'utilité est réexaminée chaque année et les marques sont soumises à des tests de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle appartient. Un test de dépréciation est également réalisé en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur.

En l'absence de marché actif sur les marques de notre secteur d'activité, la méthode de la juste valeur n'est pas appliquée pour la valorisation des marques détenues par le Groupe. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité. Cette méthode est retenue pour la valorisation des marques.

Ecart d'acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle société, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale acquise sont inscrits au bilan consolidé pour leur juste valeur à cette date. L'écart positif entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise par le Groupe dans la juste valeur nette des actifs nets identifiables est porté à la rubrique " écarts d'acquisition ". Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles. Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptibles de bénéficier des synergies.

Les éléments acquis par le Groupe reconnus comme des fonds de commerce, et en particulier les éléments incorporels (clientèle, part de marché, savoir-faire...) permettant à la société d'exercer son activité et de poursuivre son développement, mais qui ne répondent pas aux critères d'identification permettant de les présenter isolément à l'actif du bilan consolidé, sont également assimilés à des écarts d'acquisition.

Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisation dès lors que les conditions sont remplies :

- Faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- Intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif,
- Disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- Capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'amortissement des frais de développement, retenu en fonction de la durée d'utilisation de l'actif considéré, s'étale sur une durée ne dépassant pas 5 ans.

Les logiciels de bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation, généralement comprise entre 3 et 5 ans.

Licences

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès de tiers. La signature de contrats de licences peut donner lieu au paiement de montants garantis. Ces montants sont comptabilisés dans un compte Licences en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils répondent à la définition d'un actif (identifiable, contrôlé et porteur d'avantages économiques futurs), et amortis en linéaire selon la durée des contrats.

5.4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements calculés, par application de taux homogènes au sein du Groupe, sont déterminés en fonction de leur durée d'utilité attendue par référence aux modes et aux durées d'utilisations suivantes :

Bâtiments :	20 ans (linéaire)
Agencements et aménagements :	10 ans (linéaire)
Installations techniques :	entre 1 et 10 ans (linéaire)
Matériel de transport :	4 ou 5 ans (linéaire)
Matériel de bureau et matériel informatique :	entre 3 et 5 ans (linéaire)
Mobilier :	5 à 10 ans (linéaire)

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

5.4.5 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières indiquant un indice de perte de valeur, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Pour les actifs non financiers (autres que les goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les marques et goodwill détenus en France sont alloués aux deux unités génératrices de trésorerie Hercules et Thrustmaster composant les segments de l'information sectorielle par activité.

5.4.6 Contrats de location

A partir du 1er janvier 2019, La norme IFRS 16 (Contrats de location) entre en vigueur.

IFRS 16 abandonne pour les preneurs la classification traditionnelle des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement.

IFRS 16 prévoit ainsi un principe de comptabilisation de (presque) tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers).

Cette modification se traduit par l'inscription de la plupart des contrats de location au bilan et une augmentation corrélative de l'endettement.

5.4.7 Actifs financiers

Classification des instruments financiers :

Le groupe a adopté la classification présentée ci-après pour les actifs financiers non dérivés. Cette classification dépend d'une part, des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels (les flux de trésorerie sont-ils représentatifs d'intérêts ou de remboursement en capital) et des modalités de gestion retenues à la date de leur comptabilisation initiale :

- les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI)
- les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en résultat

Ces actifs sont principalement composés de participations cotées ou non cotées. Ce sont des instruments de capitaux propres qui ne sont pas gérés à des fins de transaction, pour lesquels la Direction n'a pas exercé l'option « juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » lors de leur comptabilisation initiale ainsi que les instruments ne répondant pas à la définition d'un instrument de capitaux propres. Les gains et pertes résultants de changements de juste valeur sont constatés directement en résultat dans la rubrique Produits financiers ou Charges financières. La juste valeur d'inventaire des actifs financiers est le dernier cours du jour du mois de clôture pour les titres cotés, et la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition et s'il existe un indicateur objectif de dépréciation, une dépréciation sera pratiquée.

- les actifs financiers comptabilisés au coût amorti

Ces actifs sont composés d'instruments dont les flux contractuels de trésorerie sont représentatifs d'intérêts et de remboursement en capital gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie. Il s'agit principalement des prêts et créances.

Dépréciation des actifs financiers au coût amorti :

Les créances clients sont initialement comptabilisées pour le montant facturé aux clients. Les pertes de valeur sur les créances clients sont estimées selon la méthode des pertes attendues afin de tenir compte d'éventuels défauts de paiements tout au long de la durée de détention des créances clients. La dépréciation attendue est estimée à chaque arrêté, au niveau de l'ensemble des créances sur la base d'un taux moyen de pertes

attendues, dont le calcul est notamment fondé sur les taux de perte de crédit historiques. Ce taux moyen de pertes attendues peut, toutefois, être ajusté s'il existe des indicateurs d'une probable détérioration significative du risque de crédit. Les créances, dès lors que le risque de crédit est avéré, font l'objet d'une dépréciation individualisée. Le montant de la perte attendue est reconnu au bilan en diminution du montant brut des créances clients. Les pertes de valeur sur les créances clients sont comptabilisées sous la rubrique . Bien qu'une partie des créances clients soient échus, l'analyse des données historiques a montré tant au 31 décembre 2019 qu'au 31 décembre 2018 que les pertes encourues sont négligeables.

Afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation peut couvrir les risques de variations de change par des contrats d'achats à terme et des options de change. Comme les opérations ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, elles sont comptabilisées comme des instruments de transaction. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat financier.

La norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* s'applique aux IFRS qui imposent ou permettent des évaluations à la juste valeur ou la communication d'information à leur sujet ; elle intègre dans une même norme un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. Cette norme définit la juste valeur en fonction de la valeur de sortie et utilise une hiérarchie des justes valeurs ; cela donne lieu à une mesure fondée sur le marché et non une mesure spécifique à l'entité.

La hiérarchie classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables.

Si les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur sont classées à des niveaux différents de la hiérarchie des justes valeurs, la juste valeur ainsi évaluée est classée globalement au même niveau que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble (selon l'exercice du jugement).

5.4.8 Actifs d'impôts exigibles

La distinction entre actifs d'impôts exigibles courants et non courants apparaît au bilan consolidé.

5.4.9 Stocks et encours

Les stocks et encours de l'ensemble des sociétés du Groupe sont évalués, après élimination des marges internes, sur la base de leur coût d'approvisionnement. L'évaluation est réalisée selon la méthode FIFO (First In First Out).

Le coût initial comprend le prix des composants, le coût d'assemblage, le coût de transport, l'amortissement de l'outillage et des frais de R&D immobilisés.

Les coûts d'emprunt sont toujours exclus de la valorisation des stocks. Des dépréciations sont constituées lorsque leur coût se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation diminuée des frais de commercialisation. Des analyses de dépréciation sont réalisées chaque année et la valeur probable de réalisation est calculée en fonction de l'évolution observée et attendue des ventes et des prix de marché des produits.

5.4.10 Avances et acomptes versés

Ce poste, comptabilisé en Autres créances, regroupe les acomptes sur commande versés aux fournisseurs.

5.4.11 Clients

Les clients ont été évalués initialement à leur prix de transaction selon la norme IFRS 15. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité des créances à la clôture. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. D'autre part, l'application de la norme d'IFRS 9 peut entraîner la comptabilisation de pertes de crédit attendues sur les créances, et ceci dès le moment où les créances sont comptabilisées.

Le Groupe n'utilise pas de matrice de provision mais effectue une analyse au cas par cas du fait de son nombre de clients restreints et du recours systématique à l'assurance crédit.

5.4.12 Autres créances

Les autres créances comprennent principalement les créances de TVA.

5.4.13 Impôts différés

Les impôts différés, qui reflètent les différences temporelles entre les valeurs comptables après retraitement de consolidation et les bases fiscales des actifs et passifs, sont comptabilisés selon la méthode du taux variable. Des impôts différés sont constatés au compte de résultat et au bilan pour tenir compte des déficits courants dès lors que leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs s'avère probable dans les délais de récupération raisonnables. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré au cours de l'exercice où ces changements de taux sont connus, en compte de résultat ou parmi les autres éléments du résultat global, suivant le mode de comptabilisation initial des impôts différés correspondants. Les impôts différés actifs sont comptabilisés à concurrence des impôts différés passifs, en tenant compte des règles fiscales en vigueur liées notamment au plafonnement de l'utilisation des reports déficitaires. Ils sont compensés si l'entité imposable a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et si ces actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

5.4.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de certificats de dépôt (placements très liquides de maturité inférieure à trois mois, qui ne représentent pas de risque significatif de perte de valeur).

5.4.15 Opérations en monnaies étrangères et conversion des états financiers

La monnaie de présentation est l'euro. Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au taux de la couverture de change mise en place le cas échéant. Les actifs et les passifs non couverts exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion actifs et passifs monétaires sont incorporés dans le résultat consolidé au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

Toutes les filiales du Groupe ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale. Les comptes des filiales étrangères en devises étrangères, non situées dans des zones à forte inflation, sont convertis selon la méthode du cours de clôture, les écarts de conversion étant rapportés aux autres éléments du résultat global.

5.4.16 Autres dettes

Les autres dettes comprennent les dettes sociales, les comptes courants, les produits constatés d'avance et les dettes diverses, incluant les dettes sur clients (passifs liés au retour des marchandises et aux remises, rabais et ristournes).

5.4.17 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Sous cette rubrique sont notamment présentées les provisions pour risques liées à des litiges de nature commerciale.

5.4.18 Avantages au personnel

A leur départ à la retraite, les salariés du Groupe doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent. Ce régime est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le Groupe n'a pas d'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre que le régime légal prévu par les conventions collectives dont dépendent les salariés du Groupe.

Une provision correspondant à la valeur actualisée de l'obligation est comptabilisée au bilan dans la rubrique provision pour retraite.

L'évaluation des engagements de retraite et de la provision IDR notamment se fait chaque année. Il s'agit d'estimer l'indemnité future à verser aux salariés au moment de leur départ à la retraite.

L'évaluation dépend de l'ancienneté, de la rémunération à la date du départ, de la probabilité d'être présent dans l'entreprise à cette date. L'indemnité est ensuite répartie entre les exercices au prorata de l'ancienneté du salarié. La provision augmente donc potentiellement chaque année.

Si un salarié quitte l'entreprise plus tôt, la provision sera diminuée de la fraction qui le concerne

Selon la norme IAS19 révisée, les écarts actuariels sont comptabilisés en OCI (Other Comprehensive Income) et non pas en résultat.

En France, les provisions pour congés payés correspondent au dixième des salaires perçus par le salarié et ne peuvent être inférieures au salaire qu'aurait perçu le salarié s'il avait travaillé.

5.4.19 Paiements en actions et assimilés

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération qui sont dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché. Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

5.4.20 Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont présentés sur les mêmes bases que celles utilisées dans le reporting interne fourni à la direction du Groupe.

L'information sectorielle par activité concerne les secteurs d'activité Hercules et Thrustmaster. L'information sectorielle par zone géographique est basée sur les secteurs géographiques suivants : Union européenne, Amérique du Nord et Autres.

5.4.21 Comptabilisation des produits

Conformément à IFRS 15, le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires en suivant les cinq étapes :

Etape 1 : Identification du contrat.

Etape 2 : Identification des « obligations de performance » au sein du contrat. Les « obligations de performance » servant d'unité de compte pour la reconnaissance du revenu.

Etape 3 : Evaluation du prix du contrat et notamment les contreparties variables ou encore les droits de retour.

Etape 4 : Allocation du prix du contrat à chaque « obligation de performance ».

Etape 5 : Comptabilisation du chiffre d'affaires lorsque l'« obligation de performance » est satisfaite. Dans le cas présent du Groupe Guillemot Corporation, le client obtient le contrôle de l'actif à la livraison des produits en fonction de l'incoterm convenu entre les parties.

Tous les produits vendus par le Groupe disposent d'une garantie légale de conformité de 2 ans. Dans certains cas, les produits font l'objet d'un rachat de garantie via une remise accordée au client. Pour les autres cas, l'obligation de garantie est comptabilisée en tenant compte de la meilleure estimation des coûts liés aux retours probables (plafonnement du revenu au montant hautement probable des produits non retournés, comptabilisation d'un passif au titre de l'obligation d'émettre un avoir et d'un actif en contrepartie d'un ajustement du coût des ventes représentant le droit de récupérer les biens - annulation de la marge seule ou de la totalité du chiffre d'affaires si les produits retournés sont invendables). Cette estimation est basée sur une analyse réalisée par le Groupe qui tient compte notamment du niveau des ventes, de l'observation des délais moyens de retour des produits non conformes et du jugement de la direction.

Par ailleurs, les conditions générales de vente ne prévoient pas d'accord par le Groupe de retours de marchandises invendues. En pratique, si de tels accords existent, l'accord de reprise est comptabilisé en déduction du chiffre d'affaires sur la base des retours accordés. Dans le cas où la direction anticipe des retours supplémentaires liés à des ventes passées, l'obligation de reprise est également désormais comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires.

5.4.22 Subventions publiques

Les subventions de l'exercice sont présentées dans le compte de résultat en déduction des charges auxquelles elles sont liées. Les éventuelles créances sur l'organisme public ayant octroyé la subvention sont classées en autres créances.

5.4.23 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur. Les emprunts sont ensuite comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

5.4.24 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat de base par action et un résultat dilué par action en retenant le résultat net consolidé.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

5.4.25 Incertitudes concernant les évaluations

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés, sont décrits à travers l'annexe et concernent principalement la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des stocks, les remises sur ventes et les impôts différés actifs relatifs au report en avant des déficits.

5.5 Périmètre de consolidation

5.5.1 Sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du Groupe Guillemot Corporation

SOCIETE	Numéro SIREN	Pays	Pourcentage de contrôle/d'intérêt	Méthode
GUILLEMOT CORPORATION SA	414 196 758	France	Société-mère	Intégration Globale
GUILLEMOT Administration et Logistique SARL	414 215 780	France	99,96%	Intégration Globale
HERCULES THRUSTMASTER SAS	399 595 644	France	99,42%	Intégration Globale
GUILLEMOT Innovation Labs SAS	752 485 334	France	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Ltd (b)		Royaume-Uni	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT Inc		Canada	74,89%(a)	Intégration Globale
GUILLEMOT GmbH		Allemagne	99,75%	Intégration Globale
GUILLEMOT Corporation (HK) limited		Hong-Kong	99,50%	Intégration Globale
GUILLEMOT Recherche et Développement Inc		Canada	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT Romania Srl		Roumanie	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Inc		Etats-Unis	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT SA		Belgique	99,93%	Intégration Globale
GUILLEMOT SRL		Italie	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd		Chine	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Spain SL		Espagne	100,00%	Intégration Globale

(a) Guillemot Inc (Etats-Unis) détient également 25,11%. (b) La filiale Guillemot Ltd bénéficie de l'exemption d'audit statutaire

Les intérêts minoritaires ne sont pas calculés au vu de leur caractère non significatif.

5.5.2 Variation du périmètre

Néant.

5.6 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 sur les secteurs opérationnels, le Groupe présente les formats d'information sectorielle sur les mêmes bases que celles utilisées dans le reporting interne fourni à la direction.

L'information sectorielle par activité concerne les secteurs d'activité Hercules et Thrustmaster. L'information sectorielle par zone géographique est basée sur les secteurs géographiques suivants : Union Européenne, Amérique du Nord et Autres.

5.6.1 Information sectorielle par activité

Le secteur d'activité Hercules inclut les gammes de produits suivants : Contrôleurs DJing, enceintes DJ, casques DJ et logiciel DJ.

Le secteur d'activité Thrustmaster inclut les accessoires de jeux pour PC et consoles suivants : volants, gamepads, joysticks et casques gaming.

- Chiffre d'affaires par activité (en millions d'euros)

Chiffre d'affaires réalisé par :	31.12.19	31.12.18
Hercules	4,7	4,4
Périphériques numériques	4,1	3,7
OEM *	0,6	0,7
Thrustmaster	56,2	76,8
Gammes d'accessoires de jeux	56,2	76,8
OEM *	0,0	0,0
TOTAL	60,9	81,2

* Accessoires développés pour compléter des produits de sociétés tierces (Original Equipment Manufacturer)

- Compte de résultat par activité (en milliers d'euros)

	31.12.19			31.12.18		
	Total	Hercules	Thrustmaster	Total	Hercules	Thrustmaster
Chiffre d'affaires	60 875	4 700	56 175	81 222	4 377	76 845
Dotations aux amortissements	3 424	906	2 518	3 126	788	2 338
Dotations aux provisions	1 140	656	484	1 573	780	793
Résultat opérationnel courant	-2 590	-1 705	-885	6 891	-2 605	9 496
Résultat opérationnel	-2 590	-1 705	-885	6 891	-2 605	9 496

- Bilan par secteur d'activité (en milliers d'euros)

	31.12.19			31.12.18		
	Total	Hercules	Thrustmaster	Total	Hercules	Thrustmaster
Ecarts d'acquisition	0	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	11 401	1 391	10 010	11 115	1 306	9 809
Immobilisations corporelles	4 598	1 095	3 503	2 607	1 117	1 490
Stocks	21 390	1 424	19 966	24 925	2 391	22 534
Clients	19 580	1 700	17 880	23 779	1 907	21 872
Actifs non affectés	38 080	-	-	46 696	-	-
TOTAL ACTIF	95 049	5 610	51 359	109 122	6 721	55 705
Capitaux propres	50 342	-	-	66 285	-	-
Provisions	1 250	625	625	1 034	517	517
Fournisseurs	16 409	1 013	15 396	18 878	1 653	17 225
Passifs non affectés	27 048	-	-	22 925	-	-
TOTAL PASSIF	95 049	1 638	16 021	109 122	2 170	17 742

Les actifs non affectés sont les actifs financiers, les actifs d'impôts, les autres créances, la trésorerie et les impôts différés actifs.

Les passifs non affectés sont les emprunts, les autres dettes, les dettes fiscales et les impôts différés passifs.

5.6.2 Information sectorielle par zone géographique

- Chiffre d'affaires par zone géographique (en millions d'euros) :

Chiffre d'affaires réalisé par :	31.12.19	31.12.18
Union Européenne	32,4	40,4
Amérique du Nord	14,1	27,5
Autres	14,4	13,3
TOTAL	60,9	81,2

- Valeur globale des actifs par implantation géographique (en milliers d'euros) :

	31.12.19				31.12.18			
	Total	UE	Amérique du Nord	Autres	Total	UE	Amérique du Nord	Autres
Ecarts d'acquisition	0	-	-	-	0	-	-	-
Immobilisations corporelles	4 598	4 474	111	13	2 607	2 446	142	19
Actifs financiers	27 602	27 537	27	38	31 677	31 612	26	39
Impôts différés actifs	1 149	1 149	-	-	8 894	8 894	-	-
Stocks	21 390	3 508	4 631	13 251	24 925	3 228	2 608	19 089
Clients	19 579	10 479	3 447	5 653	23 779	9 016	10 142	4 621
Autres créances	1 644	1 546	65	33	1 441	1 359	31	51
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 851	2 986	2 169	696	4 010	2 311	1 227	472
Actifs d'impôts	1 835	1 365	470	-	674	517	157	-
Actifs non affectés	11 401	-	-	-	11 115	-	-	-
TOTAL ACTIF	95 049	53 044	10 920	19 684	109 122	59 383	14 333	24 291

Les actifs non affectés sont les immobilisations incorporelles.

Les stocks du Groupe sont principalement situés en Asie (13 251 milliers d'euros en Autres dans le tableau ci-dessus).

5.7 Notes sur le bilan

5.7.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'analysent comme suit au 31 décembre 2019 :

Variation des écarts d'acquisition	Brut au 31.12.18	Variation	Brut au 31.12.19
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	1	-	1
Hercules Thrustmaster SAS (France)	1 299	-	1 299
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	233	-	233
Guillemot SA (Belgique)	233	-	233
Guillemot Inc (Etats-Unis)	1 034	-	1 034
Guillemot Corporation SA (France)	941	-	941
Guillemot Inc (Canada)	16 894	-	16 894
Guillemot Srl (Italie)	4 392	-	4 392
Total	25 027	0	25 027

Dépréciations des écarts d'acquisition	Provisions au 31.12.18	Perte de valeur complémentaire du 01.01.19 au 31.12.19	Provisions au 31.12.19
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	1	-	1
Hercules Thrustmaster SAS (France)	1 299	-	1 299
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	233	-	233
Guillemot SA (Belgique)	233	-	233
Guillemot Inc (Etats-Unis)	1 034	-	1 034
Guillemot Corporation SA (France)	941	-	941
Guillemot Inc (Canada)	16 894	-	16 894
Guillemot Srl (Italie)	4 392	-	4 392
Total	25 027	0	25 027
Valeur nette	Total	0	0

5.7.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.18	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31.12.19
Marques	10 842					10 842
Frais de développement	6 314		1 931		-2	8 243
Frais de développement en cours	1 888		2 263	2 249	-8	1 894
Licences	2 542		354			2 896
Concessions, brevets	966		73		15	1 054
Autres immobilisations incorporelles	947		54	2	25	1 024
TOTAL	23 499	0	4 675	2 251	30	25 953

Amortissements et provisions	31.12.18	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31.12.19
Marques	5 110					5 110
Frais de Développement	4 358		1 281	13		5 626
Licences	1 055		812			1 867
Concessions, brevets	917		45		15	977
Autres immobilisations incorporelles	944		7	2	23	972
TOTAL	12 384	0	2 145	15	38	14 552

Valeurs nettes	31.12.18	31.12.19
Marques	5 732	5 732
Frais de Développement	1 956	2 617
Frais de Développement en cours	1 888	1 894
Licences	1 487	1 029
Concessions, brevets	49	77
Autres immobilisations incorporelles	3	52
TOTAL	11 115	11 401

Marques :

Les marques comprennent les marques acquises Thrustmaster et Hercules. Ces marques sont soumises à des tests de dépréciation à chaque arrêté et valorisées en tenant compte des cash flows futurs actualisés. En l'absence de marché actif sur les marques de notre secteur d'activité, la méthode de la juste valeur n'est pas appliquée pour la valorisation des marques détenues par le Groupe.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité. Cette méthode est retenue pour la valorisation des marques.

Hercules :

La marque Hercules est affectée à l'Unité génératrice de trésorerie Hercules.

Le test de dépréciation sur l'UGT Hercules n'a pas entraîné de modification de la valeur de la marque Hercules au 31 décembre 2019.

La marque Hercules a une valeur nette au bilan de 432 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 1 432 milliers d'euros.

Conformément à IAS 36, les projections se font sur 5 ans avec une valeur terminale.

Les hypothèses retenues pour l'application de ce test de valeur à l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules sont :

- Ratio cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires négatif pour les 2 années à venir puis positif, de l'ordre de 6%, pour les 3 années suivantes.
- Projections du chiffre d'affaires sur 5 ans tenant compte des prévisions de lancement des nouveaux produits et du cycle de l'activité (hausse de 50% du chiffre d'affaires en 2020, puis hausse moyenne de 25% sur les années suivantes).
- Taux de croissance à long terme de 2%.
- Taux d'actualisation de 12%.

L'activité Hercules affiche une baisse importante de son chiffre d'affaires depuis quelques années suite à l'arrêt successif des gammes de produits Wifi, CPL, webcams et plus récemment des enceintes multimedia et sans fil.

Le recentrage de l'activité sur les produits audio et DJ se poursuit mais nécessite des investissements R&D et marketing importants, qui ont un impact sur la rentabilité à court terme.

La nouvelle gamme de contrôleurs DJ sortie fin 2018 a reçu un accueil très positif avec l'obtention du prix « CES 2019 Innovation Award Honoree » pour le contrôleur DJControl Inpulse 300, lors du salon CES de Las Vegas en 2019. Le produit Hercules DJStarter Kit a lui reçu un prix dans sa catégorie lors du salon NAMM show aux Etats-Unis en janvier 2020.

Le recentrage de l'activité sur les produits audio et DJ conforte le Groupe dans ses hypothèses de croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires Hercules sur les 5 années à venir.

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation :

Une hausse de 1% du taux d'actualisation a un impact de -0,4 million d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules.

Une baisse de 1% du taux d'actualisation a un impact de + 0,5 million d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules.

Test de sensibilité sur le ratio Cash Flow / Chiffre d'Affaires :

Une hausse de 1% du ratio Cash Flow / Chiffre d'Affaires sur la période 2022-2024 a un impact de +0,9 million d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules.

Une baisse de 1% du ratio Cash Flow / Chiffre d'Affaires sur la période 2022-2024 a un impact de -0,9 million d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules.

Thrustmaster :

La marque Thrustmaster est affectée à l'Unité génératrice de trésorerie Thrustmaster.

Le test de dépréciation sur l'UGT Thrustmaster n'a pas entraîné de modification de la valeur de la marque au 31 décembre 2019.

La marque Thrustmaster a une valeur nette au bilan de 5 300 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 9 410 milliers d'euros.

Conformément à IAS 36, les projections se font sur 5 ans avec une valeur terminale.

Les hypothèses retenues pour le calcul des cash flows futurs actualisés pour l'Unité génératrice de trésorerie Thrustmaster sont les suivantes :

- Projections du chiffre d'affaires sur 5 ans tenant compte des prévisions de lancement des nouveaux produits et du caractère cyclique de l'activité, notamment les sorties de jeux et de consoles.
- Taux d'actualisation de 12%.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster ne fait pas apparaître d'écart significatif avec sa valeur comptable.

L'évaluation de la marque Thrustmaster présente un risque d'ajustement sur les exercices à venir, dans le cas où les hypothèses faites sur les cash flows futurs générés par l'activité Thrustmaster étaient revues à la hausse ou à la baisse.

Thrustmaster a acquis une reconnaissance mondiale et est désormais incontournable sur le marché des volants pour PC et consoles, dont la base installée continue de grandir.

L'impact potentiel maximal sur le compte de résultat du Groupe serait de + 4 110 milliers d'euros en cas de reprise totale de la dépréciation sur la marque Thrustmaster dans les années à venir.

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation :

Une hausse de 1% du taux d'actualisation a un impact de -2,5 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster.

Une baisse de 1% du taux d'actualisation a un impact de + 2,9 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster

Test de sensibilité sur le ratio Cash Flow / Chiffre d'Affaires :

Une hausse de 1% du ratio Cash Flow / Chiffre d'Affaires a un impact de +5,1 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster.

Une baisse de 1% du ratio Cash Flow / Chiffre d'Affaires a un impact de -5,1 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster.

Frais de développement :

Concernant les Frais de développement, les projets respectant les 6 critères d'éligibilité définis par la norme IAS 38 sont immobilisés.

L'éligibilité des projets est revue trimestriellement par la direction financière et la direction technique, en accord avec la direction générale. Le passage d'immobilisation en cours à immobilisation en frais de développement s'effectue au moment de la mise en production de l'actif (Montant de 1 997 milliers d'euros sur l'exercice). Le montant des mises au rebut et d'abandons de projets s'élève pour l'exercice à 292 milliers d'euros et concernent principalement des projets de développement ne respectant plus les conditions d'activation. Les sociétés du Groupe Guillemot Corporation qui produisent des Frais de développement sont Hercules Thrustmaster SAS, Guillemot Innovation Labs SAS, Guillemot Recherche&Développement Inc, Guillemot Romania Srl et Guillemot Corporation (HK) Limited. Les coûts activés concernent potentiellement l'ensemble des gammes de produits des marques Hercules et Thrustmaster.

L'augmentation des Frais de développement en cours sur l'exercice totalise 2 263 milliers d'euros. Ces investissements sont financés sur fonds propres et en ayant recours à des emprunts bancaires et autorisations de découverts (cf note 5.7.13).

La distribution géographique des Frais de développement en cours est la suivante pour 2019 : France 1 108 milliers d'euros et étranger 786 milliers d'euros.

Licences

Le poste Licences comprend les montants garantis à payer sur la durée de vie des contrats.

5.7.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles destinées à l'exploitation se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	31.12.18	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31.12.19
Terrains	399					399
Constructions	5 743		2 415		3	8 161
Installations techniques	4 201		262	2	17	4 478
Autres immos corporelles	1 611		269	46	11	1 845
Immobilisations en cours	184		604	262		526
TOTAL	12 138	0	3 550	310	31	15 409

Amortissements	31.12.18	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31.12.19
Constructions	5 160		573		1	5 734
Installations techniques	3 315		522		14	3 851
Autres immos corporelles	1 056		207	45	8	1 226
TOTAL	9 531	0	1 302	45	23	10 811

Valeurs nettes	31.12.18	31.12.19
Terrains	399	399
Constructions	583	2 427
Installations techniques	886	627
Autres immos corporelles	555	619
Immobilisations en cours	184	526
TOTAL	2 607	4 598

Des immobilisations corporelles en cours d'un montant de 262 milliers d'euros ont été transférées au compte Installations techniques sur l'exercice. Les immobilisations corporelles en cours concernent essentiellement des moules et outillages permettant la production des nouveaux produits.

Le montant total des investissements en immobilisations corporelles sur l'exercice totalise 711 milliers d'euros (Hors impact IFRS 16).

Ces investissements sont financés sur fonds propres et en ayant recours à des emprunts bancaires et autorisations de découverts (cf note 5.7.13).

La distribution géographique de ces investissements est la suivante pour 2019 : 100 milliers d'euros pour la France et 611 milliers d'euros à l'étranger.

L'application d'IFRS 16 entraîne une hausse de 2 114 milliers d'euros des immobilisations corporelles nettes au 31 décembre 2019, au titre du droit d'utilisation lié aux contrats de location.

L'impact de la première application de la norme IFRS 16 est la suivante au 31 décembre 2019 :

Valeurs brutes :

Augmentation du poste Constructions au 31 décembre 2019 de 2 413 milliers d'euros.

Augmentation du poste Autres immobilisations corporelles de 163 milliers d'euros.

Amortissements :

Augmentation du poste Constructions au 31 décembre 2019 de 412 milliers d'euros.

Augmentation du poste Autres immobilisations corporelles de 50 milliers d'euros.

5.7.4 Actifs financiers

Les actifs financiers non courants se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	31.12.18	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31.12.19
Autres titres immobilisés	227		0	103		124
Autres immobilisations financières	166		7	31	2	144
TOTAL	393	0	7	134	2	268

Les mouvements sur les autres titres immobilisés concernent le contrat de liquidité actuellement en vigueur.

Les moyens affectés au compte de liquidité sont de 300 milliers d'euros en espèces depuis l'origine.

Les mouvements sur les Autres immobilisations financières concernent des dépôts de garanties.

Les actifs financiers courants comprennent les actions Ubisoft Entertainment.

	Net 31.12.18	Cession 31.12.19	Acquisition 31.12.19	Ecart de conversion 31.12.19	Gain/perte financier 31.12.19	Net 31.12.19
Actions Ubisoft Entertainment						
Nombre	443 874					443 874
Juste Valeur (en milliers d'euros)	31 284				-3 950	27 334
Instruments dérivés sur opérations de change						
Total valeur	0	0	0	0	-3 950	0
Total valeur	31 284	0	0	0	-3 950	27 334

Les actions Ubisoft Entertainment (cotées sur un marché actif) sont valorisées à la juste valeur en application de la norme IFRS 9.

Au 31 décembre 2019, le Groupe détient 443 874 actions Ubisoft Entertainment représentant 0,37 % du capital. Le cours retenu au 31 décembre 2018 était de 70,48 euros pour l'action Ubisoft Entertainment. Le cours retenu au 31 décembre 2019 pour la valorisation de l'action à sa juste valeur est de 61,58 euros pour l'action Ubisoft Entertainment. La perte de réévaluation ainsi constatée au 31 décembre 2019 s'élève à 3 950 milliers d'euros. Afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre les risques de variations de change par des contrats d'achats à terme et des options de change. Comme les opérations ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, elles sont comptabilisées comme des instruments de transaction. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat financier. Il n'existe pas de contrats de ce type au 31 décembre 2019. Le Groupe se réserve le droit d'utiliser ces actions pour financer des besoins de financement.

5.7.5 Stocks

Stocks	Brut 31.12.18	Variation de stock (Résultat)	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Brut 31.12.19
Matières premières	3 003	-723		1	2 281
Produits finis	23 896	-3 456		274	20 714
TOTAL	26 899	-4 179	0	275	22 995

Dépréciations	31.12.18	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31.12.19
Matières premières	451	181	88			544
Produits finis	1 523	458	942		22	1 061
TOTAL	1 974	639	1 030	0	22	1 605

Total Stock net	24 925					21 390
------------------------	---------------	--	--	--	--	---------------

Les stocks sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis. Le Groupe opère un suivi régulier de l'évolution de ses flux de sorties de stocks (taux d'écoulement, niveau de marge...) afin d'identifier au mieux les risques de dépréciations. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur du stock se trouve supérieure à la valeur probable de réalisation.

Le Groupe a baissé son stock sur l'exercice mais celui-ci demeure encore élevé au 31 décembre 2019 du fait du montant également élevé observé dans les circuits de distribution et de la volonté des grossistes de diminuer leur niveau de stocks.

5.7.6 Clients

Créances clients	Brut 31.12.18	Mouvements	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Reclassement	Brut 31.12.19
Clients	24 033	-5 209		951		19 775

Les créances clients font l'objet d'une assurance-crédit qui couvre la majorité du poste clients au 31 décembre 2019. Le poste clients a une valeur nette de 19 580 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 23 779 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Le premier client représente 9% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Dépréciations	31.12.18	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Reclassement	31.12.19
Clients	254	-23	36			195

5.7.7 Autres créances

	31.12.19	31.12.18
Avances et acomptes versés	414	141
Créances de TVA	703	667
Fournisseurs débiteurs	14	1
Autres	154	327
Charges constatées d'avance	359	306
TOTAL	1 644	1 442

5.7.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.19	31.12.18
Trésorerie	5 851	4 010
Equivalents de trésorerie		0
TOTAL	5 851	4 010

5.7.9 Actifs d'impôts

Le montant figurant au bilan totalise 1 835 milliers d'euros et concerne des acomptes d'impôts de sociétés et des créances de carry back pour 1 124 milliers d'euros, les créances de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi en France pour 217 milliers d'euros et les créances de Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation en France et Canada pour 494 milliers d'euros.

5.7.10 Capitaux propres

Le capital est composé de 15 287 480 actions de 0,77 euro de nominal.
La société Guillemot Corporation SA détient 100 781 actions propres. Ces actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour une valeur de 252 milliers d'euros.
Au 31 décembre 2019, la fraction du capital représentée par les actions propres est de 0,66 %.

Les mouvements sur les titres de l'entreprise consolidante dans le cadre du contrat de liquidité en vigueur ont eu un impact de – 103 milliers d'euros sur les capitaux propres en 2019.

Les dix premiers plans de stock-options sont tous devenus caduques.

Conformément à la norme IFRS 2 sur les avantages en actions, les stocks options ont été évalués à leur juste valeur selon la méthode Black & Scholes. Il n'y a pas eu de comptabilisation de charge sur l'exercice 2019, l'ensemble des plans étant amorti.

5.7.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent ainsi :

	31.12.18	Augmentations	Diminutions		Ecarts de	31.12.19
			Utilisées	Non utilisées	conversion	
Retours produits	0		0			0
Autres	36	6	0			42
TOTAL	36	6	0	0	0	42

5.7.12 Engagements envers le personnel

Le Groupe ne dispose pas d'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre que le régime légal prévu par les conventions collectives dont dépendent les salariés du Groupe.

Une provision est calculée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, basée sur les indemnités de fin de travail au moment du départ à la retraite en fonction de l'ancienneté. (Il s'agit des indemnités qui seront perçues par le salarié lors de son départ en retraite).

Les principales hypothèses actuarielles sont :

- Année de calcul : 2019
- Taux d'actualisation : 0,77%
- Utilisation des conventions collectives propres aux filiales.
- Méthode de calcul rétrospective des unités de crédits projetées.
- Table de mortalité INSEE 2018.
- Salaire de référence année 2019, avec prise en compte d'une augmentation annuelle de 2% jusqu'à la fin de carrière.

Au 31 décembre 2019, le montant de la provision comptabilisée est de 1 208 milliers d'euros contre 998 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Conformément à la norme IAS19 révisée, la totalité des écarts actuariels est comptabilisée en OCI (Other Comprehensive Income) et non plus en résultat. L'impact sur les capitaux propres du Groupe sur l'exercice 2019 est de + 44 milliers d'euros.

5.7.13 Emprunts

Les dettes financières se décomposent ainsi :

	31.12.19	Courant à - 1 an			Non courant + 1 an		31.12.18
		0-3 mois	3-6 mois	12 mois	+ 1 an	+ 5 ans	
Emprunts auprès des organismes de crédits	14 637	1 822	1 824	2 997	7 430	564	5 836
Découverts bancaires et avances en devises	1 374	1 374					6 014
Divers	23	10				13	19
TOTAL	16 034	3 206	1 824	2 997	7 430	577	11 869

Le Groupe a des emprunts à taux fixe pour 14 660 milliers d'euros et à taux variable pour 1 374 milliers d'euros. Les découverts bancaires totalisent 1 374 milliers d'euros (taux variable) au 31 décembre 2019 et il n'existe pas d'avances en devises.

Sur la période, le Groupe a remboursé pour 4 326 milliers d'euros d'emprunts bancaires et a contracté de nouveaux emprunts pour un montant total de 11 000 milliers d'euros.

Ces emprunts ont une échéance de 3 ans et le taux d'intérêt applicable est inférieur à 1%.

Au 31 décembre 2019, il n'existe pas d'emprunts couverts par des clauses d'exigibilité.

Au 31 décembre 2019, il n'y a pas de dettes en devise autre que l'Euro.

Endettement net	31.12.19	31.12.18	31.12.17
Dettes financières	16 034	11 869	10 564
Comptes courants d'actionnaires	0	0	972
Disponibilités	5 851	4 010	10 294
Endettement net	10 183	7 859	1 242

Le Groupe a un endettement net de 10 183 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

L'impact de l'application de la norme IFRS 16 sur le montant de l'endettement net est de + 2 126 milliers d'euros. (456 milliers d'euros à court terme et 1 670 milliers d'euros de non courant).

Le Groupe dispose par ailleurs d'un portefeuille d'actions de 27 734 milliers d'euros (en juste valeur au 31 décembre 2019).

5.7.14 Autres dettes

	31.12.19		31.12.18
	Courant	Non courant	
Dettes sociales	1 596		1 940
Comptes courants	0		0
Avances et acomptes reçus sur commandes	62		40
Produits constatés d'avance	608		189
Autres	8 321		7 752
TOTAL	10 587	0	9 921

Le poste Autres contient les notamment les charges à payer liées aux licences (1 166 milliers d'euros), les dettes clients (3 227 milliers d'euros) et les dettes liées aux retours (3 897 milliers d'euros).

L'évaluation de la dette liée aux retours est basée sur les demandes des clients connues et validées à la date de l'établissement des comptes, ainsi que sur les anticipations de la direction commerciale du Groupe. (cf note 5.4.21)

5.7.15 Impôts différés

Le montant d'impôts différés actifs figurant au bilan au 31 décembre 2019 totalise 1 149 milliers d'euros.

Détail des impôts différés par nature :

(en milliers d'euros)	31.12.19
Activation déficits reportables Guillemot Corporation SA	2 971
Retraitements de consolidation	623
Gains latents sur titres Ubisoft détenus (IDP)	-2 445
TOTAL	1 149

Un actif d'impôt différé n'est activé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. La capacité du Groupe à recouvrer des actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables est évaluée par la Direction à la clôture de chaque exercice, compte tenu des prévisions de résultats fiscaux futurs sur une période de 5 années.

Au vu des perspectives futures, le Groupe a activé au 31 décembre 2019 une partie des déficits reportables des entités françaises pour un montant de 11 579 milliers d'euros, entraînant la constatation d'un impôt différé actif de 2 971 milliers d'euros. Par ailleurs, des impôts différés actifs ont été reconnus en raison de l'existence d'impôts différés passifs de même échéance et en tenant compte des règles de plafonnement d'imputation des déficits applicables en France, pour un montant de 2 696 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2019, le montant des déficits fiscaux en France reportables indéfiniment et non comptabilisés au bilan s'élève à 36 301 milliers d'euros (effets d'impôts différés actifs non reconnus de 9 075 milliers d'euros sur la base d'un taux de 25%).

Détail des reports déficitaires non activés :

(en milliers d'euros)	31.12.19
Guillemot Corporation SA	35 678
Hercules Thrustmaster SAS	623
Guillemot GmbH (Allemagne)	1 405
Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd	577
Guillemot Ltd (Angleterre)	300
TOTAL	38 583

5.8 Notes sur le compte de résultat

5.8.1 Achats, charges externes et charges de personnel

Achats

Les achats concernent les achats de matières premières (composants électroniques) et de produits finis et totalisent 28 782 milliers d'euros sur l'exercice 2019.

Charges externes

Les charges externes se décomposent ainsi :

	31.12.19	31.12.18
Achats de sous traitance	401	394
Achats non stockés, matériel et fournitures	218	207
Autres charges externes	12 531	15 128
TOTAL	13 150	15 729

Les autres charges externes comprennent essentiellement les frais de transport sur ventes, de publicité, de marketing et des frais de Recherche et Développement externes non immobilisés.

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les rémunérations du personnel et les charges sociales. Le montant du poste s'établit à 9 777 milliers d'euros en 2019 contre 9 354 milliers d'euros en 2018. Un montant de 61 milliers d'euros correspondant à du Crédit Impôt Recherche a été comptabilisé en moins des charges de personnel en 2019 dans la filiale Hercules Thrustmaster SAS.

5.8.2 Dotations aux amortissements et dépréciations

Les dotations aux amortissements se décomposent ainsi :

	31.12.19	31.12.18
Amortissements sur immobilisations incorporelles	2 141	2 206
Amortissements sur immobilisations corporelles	1 283	920
TOTAL	3 424	3 126

Les amortissements sur les immobilisations incorporelles concernent principalement les montants garantis liés à des contrats de licences (809 milliers d'euros) et les frais de Recherche et Développement immobilisés (1 281 milliers d'euros).

Les amortissements sur les immobilisations corporelles concernent principalement les constructions pour 573 milliers d'euros dont 472 milliers d'euros lié à IFRS16 et les installations techniques pour 522 milliers d'euros.

Les dépréciations se décomposent ainsi :

	31.12.19	31.12.18
Dépréciations sur actif circulant	-22	201
Dépréciations pour risques et charges	262	10
Dépréciations du stock	639	1 128
Autres dépréciations	261	234
TOTAL	1 140	1 573

Les dépréciations du stock concernent les produits de la gamme Hercules pour 458 milliers d'euros et les produits de la gamme Thrustmaster pour 181 milliers d'euros.

Les autres dépréciations contiennent des dépréciations sur des projets de R&D immobilisés qui ne respectent plus les critères d'activation.

5.8.3 Variation des stocks

La variation des stocks comprend notamment les reprises de provisions de stock et les variations négatives et positives de stock.

5.8.4 Autres produits et charges d'exploitation

	31.12.19	31.12.18
Produits		
Reprises sur autres actifs circulants	35	89
Autres produits d'exploitation	357	145
Prix de cession des immobilisations	5	16
Total produits	397	250
Charges		
Licences	-3 717	-5 629
VNC immobilisations cédées	-2	-16
Autres charges d'exploitation	-326	-292
Total charges	-4 045	-5 937
TOTAL	-3 648	-5 687

Les montants principaux du poste Licences concernent des partenariats en cours liés aux consoles Xbox One® de Microsoft® et Playstation®4 de Sony®.

5.8.5 Autres produits et charges opérationnels

Néant.

5.8.6 Coût de l'endettement financier net, autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net est de 375 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Il contient les charges d'intérêts et charges financières liées aux emprunts ainsi que les pertes et gains de change liés à l'extinction des dettes financières. Le montant des charges financières relatives aux contrats de location (IFRS 16) est de 31 milliers d'euros sur l'exercice.

Les autres charges et produits financiers se décomposent ainsi :

	31.12.19	31.12.18
Différences de change	0	385
Gain latent actions Ubisoft Entertainment	0	2 814
Total autres produits financiers	0	3 199
Autres charges financières	2	1
Différences de change	310	-
Perte latent actions Ubisoft Entertainment	3 950	-
Total autres charges financières	4 262	1

Effet de change lié à la conversion des filiales en devises :

Toutes les filiales ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale, l'impact sur les capitaux propres est de +524 milliers d'euros.

Risques financiers :

Conformément à la norme IFRS 7 sur les instruments financiers, le Groupe détaille ci-après son exposition aux différents risques financiers :

Risque de liquidité : Au 31 décembre 2019, le Groupe n'utilise pas la totalité de ses capacités d'emprunt et de concours bancaires et son endettement net est de 10,9 millions d'euros.

Le Groupe dispose d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement de 27,7 millions d'euros en juste valeur au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2019, il n'existe pas d'emprunt couvert par des clauses d'exigibilité.

Risque sur actions : La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat du Groupe. Sur 2020, une baisse de 10% du cours de l'action Ubisoft Entertainment (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2019) aurait un impact de - 2,7 millions d'euros sur le résultat financier.

Au 20 mars 2020, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 60,64 euros, soit une baisse de 1,53%, par rapport au 31 décembre 2019, ce qui entraînerait la constatation d'une perte de réévaluation de 417 milliers d'euros dans les comptes consolidés du Groupe à cette date.

Risque de taux de marché : Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2019 (montant des dettes financières à taux variable, non couvertes) aurait pour impact une augmentation de charges financières de +14 milliers d'euros.

Risque de change : La situation des actifs et passifs du Groupe en devises au 31 décembre 2019 s'établit comme suit (la position est donnée pour les montants non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montants des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(En milliers d'euros)	USD	GBP
Actif	12 468	1 153
Passif	6 601	62
Position nette avant gestion	5 867	1 091
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	5 867	1 091

Une baisse de 10% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2019 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de la charge financière de 475 milliers d'euros.

Une baisse de 10% de la livre Sterling sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2019 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de la charge financière de 117 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantages compétitifs d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient. Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, le Groupe vend principalement en euros. Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour le Groupe une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise.

A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait avoir un impact temporaire sur la marge brute comptable.

Cependant, afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change.

Il n'y a pas de contrats de couverture en cours au 31 décembre 2019.

D'autre part, la hausse des ventes à l'export et aux Etats-Unis observée ces dernières années, accentue la couverture naturelle et diminue sensiblement le risque de change.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Le Groupe a recours à l'assurance-crédit pour faire face à ce risque avec une couverture globale supérieure à 90%. Le nombre de clients est restreint du fait du recours aux grossistes. Dans quelques cas, le Groupe est amené à accorder des encours complémentaires lorsque la couverture est jugée manifestement inadaptée.

5.8.7 Impôts sur les résultats

L'impôt sur les résultats se décompose ainsi :

	31.12.19	31.12.18
Impôts différés	-276	-3 461
Impôts courants	-538	1 265
TOTAL	-814	-2 196

L'impôt courant correspond au cumul des impôts sur les résultats de toutes les sociétés du Groupe. L'impôt différé est calculé sur les décalages temporels concernant les retraitements fiscaux, les retraitements de consolidation et les déficits reportables.

Au 31 décembre 2019, le Groupe a activé une partie de ses déficits reportables en France. Le produit d'impôt différé actif généré sur l'exercice en compte de résultat totalise 276 milliers d'euros.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés tient compte des nouvelles modalités prévues par la loi de finances 2020 en France, amenant progressivement le taux d'impôt des sociétés à 25% à moyen terme.

Preuve d'impôt :

(En milliers d'euros)	31.12.19
Résultat avant impôt	-7 227
Produits et charges non soumises à l'IS	0
Impôt théorique (31%)	-2 240
IS / Différences fiscales temporaires et permanentes	123
IS / Déficit antérieurs reportables	-9
IS / déficits non activés	1 092
IS théorique	-1 034
Différences de taux	221
Divers	0
TOTAL	-813

5.8.8 Activités arrêtées

Le Groupe n'a pas arrêté d'activités au cours de ces dernières années.

5.8.9 Résultat par action

	31.12.19	31.12.18
Résultat de base par action		
Résultat	-6 414	12 151
Nbre moyen pondéré d'actions (milliers)	15 287	15 287
Nbre d'Actions propres (milliers)	-101	-57
Total actions (milliers)	15 186	15 230
Résultat de base par action	-0,42	0,80

	31.12.19	31.12.18
Résultat dilué par action		
Résultat	-6 414	12 151
Nbre moyen pondéré d'actions(milliers)	15 287	15 287
Nbre d'Actions propres (milliers)	-101	-57
Total actions (milliers)	15 186	15 230
Nbre maximum d'actions à créer		
Par conversion d'obligations	0	0
Par levée d'options	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0
Total actions (milliers)	15 186	15 230
Résultat dilué par action	-0,42	0,80

5.8.10 Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit, ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du Code de commerce.

5.8.11 Engagements hors bilan

Crédits documentaires : 62 milliers d'euros

5.8.12 Rémunération des mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux (Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot) sont rémunérés au titre de leurs fonctions de Président Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Ils ne bénéficient pas de contrats de travail. Le montant de la rémunération brute totale versée par la société-mère ainsi que ses filiales aux dirigeants mandataires sociaux s'est élevé à 278 milliers d'euros au cours de l'exercice.

Le montant de la rémunération allouée aux administrateurs, en rémunération de leur activité, versé par la société-mère s'est élevé à 96 milliers d'euros au cours de l'exercice. Ce montant inclut la somme de 39 milliers d'euros versés aux administrateurs indépendants.

Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux. Aucun engagement n'a été pris par le Groupe correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes. Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.

5.8.13 Effectifs

Au 31 décembre 2019, le Groupe compte 191 salariés à travers le monde dont 82 cadres. Les salariés des sociétés européennes représentent 72 % des effectifs et ceux des autres continents 28 %.

5.8.14 Eléments concernant les entreprises liées

Le capital de la société-mère est détenu par la société Guillemot Brothers LTD (14,63%), la famille Guillemot (58,14%), Guillemot Corporation S.A. (0,66%) et le public (26,57%).

Les principales parties liées sont la société Guillemot Brothers LTD et les membres de la famille Guillemot qui contrôlent l'émetteur, les filiales consolidées du Groupe (cf. périmètre de consolidation présenté au paragraphe 5.5.1) et le groupe Ubisoft Entertainment, entité sur laquelle les membres de la famille Guillemot détiennent un droit de vote significatif.

Principaux agrégats concernant le groupe Ubisoft Entertainment :

	31.12.19
(En milliers d'euros)	Ubisoft Entertainment
Solde client	142
Solde fournisseur	0
Revenus	685
Charges	21

6 EVENEMENTS POST CLOTURE

Depuis janvier 2020 une épidémie de Coronavirus COVID-19 (ex 2019-nCoV) s'est propagée depuis la Chine. Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale du COVID-19 de pandémie. L'épidémie touche désormais 205 pays sur une zone étendue.

De nombreux états ont pris des mesures drastiques de confinement qui auront un impact important sur l'économie mondiale en 2020.

Le Groupe a constaté depuis le début de l'année 2020 une évolution des réseaux de commercialisation en Asie, notamment en Chine et en Corée en raison des confinements mis en place.

L'épidémie de Coronavirus a actuellement les conséquences suivantes pour le Groupe Guillemot Corporation :

- Le Groupe produisant en Chine, ses principaux sous-traitants ont décalé la remise en production et le Groupe estime pouvoir revenir à une capacité normale d'ici la fin du mois de mai, le niveau actuel étant de l'ordre de 60%.
Cette baisse de production se traduira par des ruptures de stock sur certains produits au premier semestre 2020.

Le Groupe disposait néanmoins d'un stock relativement confortable en ce début d'année. L'impact lié au décalage de production sur le chiffre d'affaires du premier semestre est estimé à 3 millions d'euros.

- D'autre part, le port de Hong-Kong fonctionne normalement et les départs de Hong-Kong ainsi que l'activité de l'entrepôt logistique ne sont pas impactés.

Depuis quelques semaines, le Groupe constate une reprise des ventes en Asie.

Impact sur la consommation : Parmi les premières observations, le Groupe constate sur son secteur une hausse significative du e-commerce due à la fermeture de magasins « physiques » et une croissance des ventes en Chine sur ce début d'année.

Les accessoires commercialisés par le Groupe sont des produits de loisir d'intérieur, et les confinements génèrent actuellement une hausse de la demande des consommateurs.

Le Groupe adapte son organisation pour faire face à cette crise en accentuant les livraisons directes aux acteurs du eCommerce et met en place tous les moyens pour réaliser de bonnes ventes de fin d'année.

Le Groupe n'est pas en mesure de donner des prévisions à ce stade.

7 DONNEES RELATIVES A LA SOCIETE-MERE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

GUILLEMOT CORPORATION SA	31.12.19	31.12.18
(En milliers d'euros)		
Chiffre d'affaires	60 315	77 071
Résultat d'exploitation	-1 111	5 648
Résultat avant Impôt	-2 270	6 497
Résultat net	-1 934	5 842

8 HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Exercice 2019	PricewaterhouseCoopers Audit		MB Audit	
	Montant H.T.	%	Montant H.T.	%
Certification des comptes	71 339	100%	53 071	100%
Services autres que la certification des comptes		0%		0%
TOTAL	71 339	100%	53 071	100%

Exercice 2018	PricewaterhouseCoopers Audit		MB Audit	
	Montant H.T.	%	Montant H.T.	%
Certification des comptes	69 450	100%	51 050	100%
Services autres que la certification des comptes		0%		0%
TOTAL	69 450	100%	51 050	100%

9 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée générale
Guillemot Corporation
Place du Granier
BP 97143
35571 Chantepie Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Guillemot Corporation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 8 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.4.1 « Nouvelles normes et interprétation IFRS » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les incidences de la première application au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

(1) Evaluation des marques	
<p><u>Risque identifié</u></p> <p>Les marques acquises par le Groupe Guillemot Corporation ont été considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont donc pas amorties.</p> <p>Au 31 décembre 2019, les marques ayant une durée de vie indéfinie sont inscrites au bilan pour une valeur nette comptable de 5,7 millions d'euros, soit 6% du total actif (valeur brute : 10,8 millions d'euros).</p> <p>Une dépréciation est constatée au bilan lorsque la valeur recouvrable de ces marques, déterminée dans le cadre du test de dépréciation annuel obligatoire compte tenu d'une durée de vie indéfinie et/ou du test ponctuel en cas d'indice de perte de valeur, s'avère inférieure à leur valeur nette comptable.</p> <p>La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.</p> <p>En l'absence de marché actif sur les marques du secteur d'activité du Groupe, la méthode de la juste valeur n'est pas appliquée. La détermination des valeurs d'utilité repose donc sur des calculs de flux de trésorerie futurs actualisés et implique des jugements importants de la direction notamment sur des éléments tels que les taux de croissance du chiffre d'affaires, les ratios cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires, ainsi que les taux d'actualisation et de croissance sur le long terme.</p> <p>Par ailleurs, des analyses de sensibilité des valeurs recouvrables des marques par rapport aux hypothèses retenues ont été réalisées par la direction et sont présentées dans la note 5.7.2 « Immobilisations incorporelles ».</p> <p>Compte tenu de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et le taux d'actualisation utilisé, nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des marques comme un point clé de notre audit.</p>	<p><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque</u></p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre connaissance des processus mis en place pour la valorisation des marques ; - apprécier les principes et méthodes de détermination des valeurs d'utilité des marques ; - corroborer, notamment par entretien avec la direction, le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux de croissance du chiffre d'affaires, les ratios cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires, le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme) ; - prendre connaissance des perspectives commerciales des marques au moyen d'entretiens avec la direction et comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité ; - tester l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par le Groupe.

(2) Evaluation des frais de développement	
<p><u>Risque identifié</u></p> <p>Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès lors que les critères définis par la norme IAS 38 sont respectés.</p> <p>Au 31 décembre 2019, les coûts activés représentent une valeur nette de 4,5 millions d'euros, soit 4,7% du total actif et concernent l'ensemble des gammes de produits des marques Hercules et Thrustmaster.</p> <p>L'éligibilité des projets est revue tous les trimestres en accord avec la direction générale, la direction financière et la direction technique du Groupe.</p> <p>Dans le cadre de notre audit, nous portons une attention particulière à ces frais de développement car leur activation repose sur du jugement et des estimations notamment pour les deux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre, - la probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif. <p>Compte tenu de la part importante de jugement sur laquelle se fonde l'activation des frais de développement, nous avons considéré l'évaluation de la valeur nette des frais de développement comme un point clé de notre audit.</p>	<p><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque</u></p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre connaissance des processus mis en place pour l'évaluation des frais de développement ; - vérifier l'existence et l'exactitude des montants comptabilisés au titre des frais de développement. Nous avons notamment rapproché les montants activés avec les données internes de suivi des temps et nous avons également testé, sur la base de sondages, les charges externes capitalisées ; - nous entretenir avec la direction financière et nous appuyer sur la documentation de la direction technique afin d'apprécier le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent cette activation (comme la perspective de rentabilité future et la faisabilité technique du projet) ; - corroborer les diverses informations obtenues lors de ces entretiens avec les données de ventes actuelles des projets activés ; - identifier tout indicateur de perte de valeur sur ces projets qui nécessiterait la mise en place d'un test de dépréciation. <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 5.4.3 et 5.7.2 relatives aux immobilisations incorporelles de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

(3) Valorisation des stocks de composants et produits finis	
<p><u>Risque identifié</u></p> <p>Les stocks du Groupe sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis.</p> <p>Au 31 décembre 2019, les stocks sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 21,4 millions d'euros, soit 22,5% du total actif.</p> <p>Des dépréciations sont constituées lorsque le coût d'entrée des stocks se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation diminuée des frais de commercialisation.</p> <p>Les tests de dépréciations sont réalisés à chaque arrêté comptable et la valeur probable de réalisation est calculée en fonction de l'évolution observée et attendue des ventes et des prix de marché des produits.</p> <p>Dans le cadre de notre audit, nous portons une attention particulière à la détermination de cette valeur probable de réalisation car cette dernière repose sur des données observables telles que le prix de marché des produits mais également sur des hypothèses telles que les perspectives de ventes par gamme de produit et sur le jugement de la Direction vis-à-vis des évolutions attendues du marché.</p> <p>Compte tenu des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation de la valeur probable de réalisation des produits en stocks comme un point clé de notre audit.</p>	<p><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque</u></p> <p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tester la valorisation des articles en stocks en les comparant, sur la base de sondages, aux coûts de revient ; - prendre connaissance des processus mis en place pour identifier les articles à rotation lente, ceux présentant un risque d'obsolescence et les articles avec des prix de vente inférieurs à leur coût d'entrée ; - pour les articles présentant un risque de dépréciation, vérifier leur correcte évaluation en comparant notamment, sur la base de sondages, le coût du produit en stock avec son dernier prix de vente net pratiqué ; - prendre en compte les travaux réalisés dans le cadre de la revue des frais de développement pour identifier, le cas échéant, un indice de perte de valeur sur certains produits en stocks. <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 5.4.9 « Stocks et encours », 5.7.5 « Stocks » et 5.8.2 « Dotations aux amortissements et dépréciations » de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 8 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Guillemot Corporation par votre assemblée générale du 26 mai 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 23 mai 2007 pour le cabinet MB Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet MB Audit dans la 13^{ème} année, dont respectivement 16 et 13 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Rennes et Bruz, le 23 avril 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jérôme Mouazan

MB Audit

Khadija Roullé

➤ COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019

Toutes les données sont en milliers d'euros.

1 BILAN SOCIAL

ACTIF	Brut	Amort/Dépr	Net	Net
(en milliers d'euros)	31.12.19	31.12.19	31.12.19	31.12.18
Immobilisations incorporelles	22 680	12 176	10 504	9 741
Immobilisations corporelles	7 786	6 287	1 499	1 531
Immobilisations financières	43 879	36 328	7 551	8 130
Actif immobilisé	74 345	54 791	19 554	19 402
Stocks et Encours	17 719	1 594	16 125	21 504
Avances et acomptes versés	388	0	388	202
Clients et comptes rattachés	19 124	594	18 530	19 816
Autres créances	2 386	617	1 769	1 122
Valeurs mobilières de placement	7 018	7	7 011	6 954
Disponibilités	2 506	0	2 506	2 034
Actif circulant	49 141	2 812	46 329	51 632
Comptes de régularisation	327	0	327	131
TOTAL ACTIF	123 813	57 603	66 210	71 165

PASSIF

(en milliers d'euros)	31.12.19	31.12.18
Capital	11 771	11 771
Prime d'émission, de conversion et de fusion	10 633	10 633
Réserves	6 754	2 892
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	-1 934	5 842
Capitaux propres	27 224	31 138
Provisions	487	263
Dettes financières	13 949	11 661
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 585	19 117
Dettes fiscales et sociales	97	386
Dettes sur immobilisations	324	853
Autres dettes	5 589	6 199
Total des dettes	37 544	38 216
Comptes de régularisation	955	1 548
TOTAL PASSIF	66 210	71 165

2 COMPTE DE RESULTAT SOCIAL

(en milliers d'euros)	31.12.19	31.12.18
Chiffre d'affaires	60 315	77 071
Production stockée	-5 111	13 038
Production immobilisée	2 347	2 239
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 543	1 920
Autres produits d'exploitation	992	1 469
Total produits d'exploitation	60 086	95 737
Achats	27 531	56 076
Variations de stocks	552	-1 400
Charges externes	23 931	23 103
Impôts et taxes	95	196
Charges de personnel	299	396
Autres charges	5 189	7 963
Dotations aux amortissements, Dépréciations et provisions	1 990	2 241
	1 610	1 514
Total charges d'exploitation	61 197	90 089
Résultat d'exploitation	-1 111	5 648
Produits financiers de participations	0	0
Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement	10	82
Autres intérêts et produits assimilés	37	49
Reprises sur provisions et transferts de charges	48	1 325
Différences positives de change	309	337
Total produits financiers	404	1 793
Dotations financières aux amortissements et provisions	497	215
Intérêts et charges assimilées	373	174
Différences négatives de change	342	188
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	59	120
Total charges financières	1 271	697
Résultat financier	-867	1 096
Résultat courant	-1 978	6 744
Résultat exceptionnel	-292	-247
Résultat avant impôts	-2 270	6 497
Impôts sur les bénéfices	336	-655
Résultat net de l'exercice	-1 934	5 842

3 SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les principaux soldes intermédiaires de gestion sont :

(en milliers d'euros)	31.12.19	31.12.18
Production de l'exercice	57 551	92 348
Valeur ajoutée	5 537	14 569
Excédent brut d'exploitation	5 143	13 977
Résultat d'exploitation	-1 111	5 648

4 TABLEAU DE FINANCEMENT

Flux d'exploitation (en milliers d'euros)	31.12.19	31.12.18
Résultat net	-1 934	5 842
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (1)	4 388	4 191
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions (1)	-1 371	-3 087
Plus et moins values de cession	0	0
Capacité d'autofinancement	1 083	6 946
Variation des besoins d'exploitation	2 837	-12 957
Variation des besoins hors exploitation	-785	1 024
Variation du besoin en fonds de roulement	2 052	-11 933
Flux liés aux investissements		
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations incorporelles	-2 406	-2 242
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations corporelles	-607	-560
Encaiss/ cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations financières	0	-1 189
Encaiss/ cessions d'immobilisations financières	103	147
Trésorerie nette/ acquisition et cession filiale	0	0
Total des flux liés aux opérations d'investissement	-2 910	-3 844
Flux des opérations de financement		
Augmentation de capital ou apports	0	329
Dividendes versés	-1 980	0
Emprunts	11 000	0
Remboursement d'emprunts	-4 192	-4 822
Remboursement des comptes courants des actionnaires	0	0
Total des flux liés aux opérations de financement	4 828	-4 493
Variation de trésorerie	5 053	-13 324
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice (2)	3 092	16 416
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice (2)	8 145	3 092

(3) A l'exclusion des dotations et reprises relatives à des provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement.

(4) Incluant les valeurs mobilières de placement pour leurs montants nets.

5 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les notes et tableaux ci-après, présentés en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Le total du bilan est de 66 210 milliers d'euros. Le compte de résultat dégage une perte de 1 934 milliers d'euros. L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

5.1 Evènements significatifs de l'exercice

Le chiffre d'affaires annuel de la société en 2019 Guillemot Corporation s'établit à 60 315 milliers d'euros, en baisse de 22% par rapport à 2018.

Thrustmaster a vu une baisse de son chiffre d'affaires de 23% principalement due à la réduction des stocks de la distribution.

Dans le même temps, sur l'ensemble de l'année, les ventes de joysticks Thrustmaster aux consommateurs ont progressé de 11% dans les cinq principaux pays européens (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie et Espagne) (*Source : @GFK 2020, Extrait Janvier 2020*). Les ventes de volants Thrustmaster au Public sont en retrait de 4% en Europe (*Source : @GFK 2020, Extrait Janvier 2020*).

Hercules est en croissance de 6% avec une accélération des ventes sur le marché nord-américain.

Le résultat financier s'élève à -867 milliers d'euros contre 1 096 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Ce résultat comprend des dotations aux provisions pour 497 milliers d'euros.

Le résultat exceptionnel s'établit à -292 milliers d'euros. Ce résultat correspond à des charges d'amortissements exceptionnels sur des frais de développement et matériels.

Le résultat net s'établit à -1 934 milliers d'euros contre 5 842 milliers d'euros à période comparable.

L'endettement net s'élève à 6 481 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre un montant de 4 661 milliers d'euros 31 décembre 2018

Les principaux faits marquants de l'année 2019 sont :

Activité Thrustmaster :

2019 a été marquée par le positionnement fort de Thrustmaster sur le marché des gamepads, par la dynamique créée autour des joysticks grâce au partenariat Ace Combat7 signé en début d'année et par les moindres livraisons de volants.

- **Gamepads** : Thrustmaster a présenté une nouvelle offre de gamepads particulièrement innovants avec le lancement réussi au quatrième trimestre 2019 de son nouveau contrôleur, *ESWAP PRO CONTROLLER*, en Europe et en Asie (hors Japon). Ce positionnement sur le marché des Gamepads marque la volonté de Thrustmaster de devenir un acteur de référence dans cette catégorie reine de matériel de jeux vidéo. Thrustmaster poursuit le déploiement de ce contrôleur en Asie avec un lancement prévu en mars au Japon. Cette manette, sous licence officielle Sony PlayStation®4, également compatible PC, bénéficie d'une technologie unique modulaire et offre une capacité de renouvellement inépuisable pour une utilisation toujours plus intensive de la part des joueurs.

De nouveaux modules autour de l'écosystème eSwap seront lancés au cours du premier semestre 2020.

- **Joysticks** : Thrustmaster a dévoilé fin décembre la base magnétique, *TM HOTAS Magnetic Base*, ainsi que le manche *F-16C Viper™ HOTAS Add-On Grip*, tous deux issus du renommé *HOTAS Warthog flight stick*, qui vient compléter le manche *F/A-18C Hornet™ HOTAS Add-On Grip* sorti en juillet dernier. L'acquisition de la base seule permet une adaptabilité totale grâce au placement de n'importe quel manche de la marque (vendu séparément) afin de fournir une expérience de vol optimisée et personnalisée selon le jeu utilisé.

- **Volants** : Thrustmaster prépare actuellement le lancement d'un pédalier magnétique multiplateforme, avec frein à capteur de force « *Load Cell* » pour un dosage en course ultraprécis. Il permettra aux « *racers* » de goûter à des sensations au plus proche du réalisme et améliorer leurs performances en course.

La société était présente au dernier salon américain CES mi-janvier 2020 où elle y a rencontré ses principaux clients pour accompagner l'arrivée fin 2020 des nouvelles consoles PlayStation®5 de Sony et Xbox Series X de Microsoft.

Activité Hercules

Hercules a élargi sa gamme d'enceintes avec les *DJSpeaker 32 Smart*, enceintes de monitoring Bluetooth pour le mix.

Lors du dernier salon américain NAMM Show à Anaheim en janvier 2020, le contrôleur *Hercules DJStarter Kit* a gagné le prix « *Namm U Best In Show* » dans la catégorie « *Gotta Stock It* » (« Best-seller »). Ce contrôleur était le premier produit DJ à gagner depuis 2017. Sur la période, Hercules a plus que doublé ses ventes de contrôleurs aux Etats-Unis grâce à sa nouvelle gamme de contrôleurs *DJStarLight* et *DJInpulse 200 et 300*.

Le résultat d'exploitation ressort à -1 111 milliers d'euros contre un résultat de 5 648 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

5.2 Principes comptables

Les comptes annuels de Guillemot Corporation SA ont été établis conformément au règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG). Les tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ont été réalisés selon les prescriptions des articles 214-15 à 214-19 du PCG.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3 Règles et méthodes comptables

5.3.1 Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds commercial comprend tous les éléments incorporels (clientèle, part de marché, savoir-faire...) acquis par la société lui permettant d'exercer son activité et de poursuivre son développement.

La valeur actuelle du fonds commercial est revue à chaque clôture en comparant la valeur vénale et la valeur d'usage.

La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché. La valeur d'usage est déterminée en fonction des flux de trésorerie attendus.

Le fonds commercial fait l'objet de dépréciation si la valeur comptable est supérieure à la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Marques

Les marques acquises par la société ont une durée de vie indéterminée.

Les marques acquises par la société font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture. A la clôture, si leur valeur nette comptable est supérieure à la plus élevée de leur valeur vénale ou de leur valeur d'usage, une dépréciation est comptabilisée.

En l'absence de marché actif sur les marques de notre secteur, la valorisation en fonction de la valeur vénale, n'est pas retenue. La valeur actuelle des marques s'apprécie donc en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif.

Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge sur la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Le coût de production des développements est déterminé en conformité avec l'avis du Conseil National de la Comptabilité d'avril 1987 et doit aussi respecter le règlement CRC 2004-06. Selon le PCG, ceci implique, pour la société, de respecter l'ensemble des critères cumulés suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;

-la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

L'amortissement des frais de développement, retenu en fonction de la durée d'utilisation de l'actif considéré, s'étale sur une durée ne dépassant pas 5 ans.

Les brevets et logiciels

Ils sont amortis en linéaire sur leur durée réelle d'utilisation.

5.3.2 Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût historique. Les taux d'amortissement, retenus en fonction de la durée d'utilisation probable des immobilisations se répartissent comme suit :

- Constructions : linéaire 10 à 20 ans
- Agencements : linéaire 1 à 20 ans
- Installations techniques : linéaire 1 à 10 ans

5.3.3 Immobilisations financières

Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, hors frais accessoires. La valeur d'inventaire de chaque participation est appréciée en fonction de la quote-part de la situation nette et des perspectives d'avenir de la société. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur constatée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

La juste valeur d'inventaire des actifs financiers est le cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés. Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation sera pratiquée.

5.3.4 Stocks et encours

Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'approvisionnement. La valeur brute de ces stocks comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

L'évaluation des stocks est réalisée selon la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti).

Des dépréciations sont constituées lorsque leur coût d'entrée des stocks se trouve supérieur à la valeur vénale de ces stocks.

5.3.5 Avances et acomptes versés

Les avances et acomptes correspondent à des acomptes sur commandes versés à des fournisseurs. Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès de tiers. La signature de contrats de licences peut donner lieu au paiement de montants garantis.

Ces montants sont comptabilisés dans un compte d'avances et acomptes versés et étalés au prorata des ventes des produits. Dans le cas où les sommes n'auraient pas encore été comptabilisées en totalité, un engagement hors bilan est renseigné sur les montants restant à comptabiliser.

A la clôture de l'exercice, le montant restant à étaler est comparé avec les perspectives de ventes. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une charge complémentaire est comptabilisée.

5.3.6 Clients et comptes rattachés

Ils sont évalués à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

5.3.7 Avances en comptes courants

Les avances en comptes courants faites aux filiales font l'objet d'une dépréciation si la situation nette de la filiale devient inférieure à la valeur d'inventaire de la participation détenue.

5.3.8 Conversion des dettes et des créances en devises

Les créances et dettes en devises étrangères, non couvertes par des contrats d'achat ou de vente à terme, sont converties aux taux de clôture. L'écart de conversion en résultant est inscrit au bilan sous une rubrique spécifique. Une provision pour risques est comptabilisée si la conversion fait apparaître des pertes latentes.

La société a appliqué pour la première fois à la clôture de l'exercice 2017, le règlement ANC n°2015-05 (relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture). Les écarts de change sur créances et dettes commerciales (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de change sur créances et dettes financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

5.3.9 Valeurs mobilières de placement

Les titres sont évalués au cours moyen du marché du dernier mois de clôture.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation.

Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce sont enregistrées en valeurs mobilières de placement.

5.3.10 Disponibilités

Les disponibilités sont constituées de comptes bancaires. Les comptes bancaires en devises étrangères sont convertis au taux de clôture et les écarts de conversion sont compris dans le résultat financier.

5.3.11 Provisions

Les provisions pour pertes de change relatives à la conversion de créances et dettes commerciales en monnaie étrangère sont comptabilisées en résultat d'exploitation. Celles résultant de créances et dettes financières sont enregistrées en résultat financier (règlement ANC n°2015-05).

Une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Sont également présentées sous cette rubrique les provisions pour risques liées à des litiges de nature commerciale ainsi que les provisions pour perte de marge sur retours de produits invendus.

5.3.12 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

5.3.13 Comptabilisation des produits

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir en tenant compte du montant de toute remise commerciale ou rabais pour quantités consenti par l'entreprise. Les ventes de produits sont enregistrées et considérées comme définitives à la date de livraison correspondant à la date de transferts des risques et avantages. Tous les produits vendus par la société disposent d'une garantie légale de conformité de 2 ans. Dans certains cas les ventes font l'objet d'un rachat de garantie via une remise accordée au client. Pour les autres cas, l'obligation de garantie est comptabilisée en déduction du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse réalisée par la société. Cette analyse tient compte notamment du niveau des ventes, de l'observation des délais moyens de retour des produits non conformes et du jugement de la direction.

Par ailleurs, les conditions générales de vente ne prévoient pas d'accord par la société de retours de marchandises invendues. En pratique, lorsque de tels accords existent, l'accord de reprise est comptabilisé en déduction du chiffre d'affaires sur la base des retours accordés à la date de clôture. Dans le cas où la direction anticipe des retours supplémentaires liés à des ventes passées, l'obligation de reprise est comptabilisée en provision pour risques et charges sous la forme d'une provision pour perte de marge.

5.3.14 Information Sectorielle

L'information sectorielle par activité concerne les secteurs d'activité Hercules et Thrustmaster. L'information sectorielle par zone géographique est basée sur les secteurs géographiques suivants : Union européenne, Amérique du Nord et Autres.

5.4 Notes sur le bilan

5.4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.18	Augmentation	Diminution	31.12.19
Frais de recherche et de développement	6 576	1 997	0	8 573
Marques et fonds commercial	11 782	0	0	11 782
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	261	103	0	364
Immobilisations incorporelles en cours	1 946	2 347	2 332	1 961
TOTAL	20 565	4 447	2 332	22 680

Amortissements et dépréciations	31.12.18	Augmentation	Diminution	31.12.19
Frais de recherche et de développement	4 524	1 333	0	5 857
Marques et fonds commercial	6 051	0	0	6 051
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	249	19	0	268
TOTAL	10 824	1 352	0	12 176
Valeurs nettes	31.12.18	31.12.19		
Frais de recherche et de développement	2 052	2 716		
Marques et fonds commercial	5 731	5 731		
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	12	96		
Immobilisations incorporelles en cours	1 946	1 961		
TOTAL	9 741	10 504		

Frais de développement :

Les frais de développement se composent de l'ensemble des travaux effectués par des équipes de recherche et développement, en vue de fournir les éléments techniques nécessaires à la production. Il peut s'agir de frais de personnel, de frais externes tels que des frais de design, de maquettes et prototypes, d'échantillons et de frais d'essais en ateliers.

L'éligibilité des projets est revue trimestriellement par la direction financière et la direction technique, en accord avec la direction générale. Les frais de développement des projets sont portés à l'actif si les six critères d'éligibilité définis par le CRC 2004-06 sont simultanément remplis. Les charges correspondantes sont débitées au compte 232 « Immobilisations incorporelles en cours » par le crédit du compte 72 « Production immobilisée ».

Le passage d'« Immobilisation en cours » à immobilisation en « Frais de développement » s'effectue au moment de la mise en production de l'actif. Le montant des frais transférés au compte « Frais de développement » s'élève à 1 997 milliers d'euros pour l'année 2019.

Les filiales de la société Guillemot Corporation qui produisent des frais de développement sont Hercules Thrustmaster SAS, Guillemot Recherche & Développement Inc, Guillemot Romania Srl et Guillemot Corporation (HK) Ltd. Les coûts activés concernent l'ensemble des gammes de produits des marques Hercules et Thrustmaster. Les frais de développement immobilisés sur la période totalisent 2 347 milliers d'euros.

La société a sorti de l'actif des frais de développement ne respectant plus les six conditions d'activation. Le montant des mises au rebut et des abandons de projets s'élève, pour l'exercice, à 292 milliers d'euros en valeurs nettes.

L'amortissement des frais de développement, en fonction de la durée d'utilisation de l'actif considéré, s'étale sur une durée de 1 à 5 ans.

Marques :

Les marques comprennent les marques acquises Thrustmaster et Hercules. Ces marques sont soumises à des tests de dépréciation à chaque arrêté et valorisées en tenant compte des cash flows futurs actualisés.

En l'absence de marché actif sur les marques de notre secteur d'activité, la méthode de la juste valeur n'est pas appliquée pour la valorisation des marques détenues par la société.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité. Cette méthode est retenue pour la valorisation des marques.

Hercules :

La marque Hercules est affectée à l'Unité génératrice de trésorerie Hercules.

Le test de dépréciation sur l'UGT Hercules n'a pas entraîné de modification de la valeur de la marque Hercules au 31 décembre 2019.

Les hypothèses retenues pour l'application de ce test de valeur à l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules sont :

- Ratio cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires négatif pour les 2 années à venir positif pour les 3 années suivantes.

- Projections du chiffre d'affaires sur 5 ans tenant compte des prévisions de lancement des nouveaux produits et du cycle de l'activité (hausse de 50% du chiffre d'affaires en 2020, puis hausse moyenne de 25% sur les années suivantes).
- Taux de croissance à long terme de 2%.
- Taux d'actualisation de 12%.

La marque Hercules a une valeur nette au bilan de 431 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 1 432 milliers d'euros.

L'activité Hercules affiche une baisse importante de son chiffre d'affaires depuis quelques années suite à l'arrêt successif des gammes de produits Wifi, CPL, webcams et plus récemment des enceintes multimédia et sans fil.

Le recentrage de l'activité sur les produits audio et DJ est en cours mais nécessite des investissements R&D et marketing importants, qui ont un impact sur la rentabilité à court terme.

La nouvelle gamme de contrôleurs DJ sortie fin 2018 a reçu un accueil très positif avec l'obtention du prix « CES 2019 Innovation Award Honoree » pour le contrôleur DJControl Inpulse 300, lors du dernier salon CES de Las Vegas en 2019. Le produit Hercules DJStarter Kit a lui reçu un prix dans sa catégorie lors du salon NAMM show aux Etats-Unis en janvier 2020.

Le recentrage de l'activité sur les produits audio et DJ conforte la société dans ses hypothèses de croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires Hercules sur les 5 années à venir.

Thrustmaster :

La marque Thrustmaster est affectée à l'Unité génératrice de trésorerie Thrustmaster.

Le test de dépréciation sur l'UGT Thrustmaster n'a pas entraîné de modification de la valeur de la marque au 31 décembre 2019.

Les hypothèses retenues pour le calcul des cash flows futurs actualisés pour l'Unité génératrice de trésorerie Thrustmaster sont les suivantes :

- Projections du chiffre d'affaires sur 5 ans tenant compte des prévisions de lancement des nouveaux produits et du caractère cyclique de l'activité, notamment les sorties de jeux et de consoles.
- Taux d'actualisation de 12%.

La marque Thrustmaster a désormais une valeur nette au bilan de 5 300 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 9 410 milliers d'euros.

L'évaluation de la marque Thrustmaster présente un risque d'ajustement sur les exercices à venir, dans le cas où les hypothèses faites sur les cash flows futurs générés par l'activité Thrustmaster étaient revues à la hausse ou à la baisse.

Thrustmaster a acquis une reconnaissance mondiale et est désormais incontournable sur le marché des volants pour PC et consoles, dont la base installée continue de grandir.

5.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.18	Augmentation	Diminution	31.12.19
Terrains	219	0	0	219
Constructions et agencements	3 103	2	0	3 105
Installations techniques, matériels...	3 674	262	0	3 936
Immobilisations corporelles en cours	184	604	262	526
TOTAL	7 180	868	262	7 786

Amortissements	31.12.18	Augmentation	Diminution	31.12.19
Terrains	0	0	0	0
Constructions et agencements	2 804	133	0	2 937
Installations techniques, matériels...	2 845	505	0	3 350
TOTAL	5 649	638	0	6 287

Valeurs nettes	31.12.18	31.12.19
Terrains	219	219
Constructions et agencements	299	168
Installations techniques, matériels...	829	586
Immobilisations corporelles en cours	184	526
TOTAL	1 531	1 499

Les immobilisations corporelles en cours sont constituées de matériels de production en cours d'achèvement. La diminution de ces immobilisations en cours correspond à un transfert au compte « matériels » pour 262 milliers d'euros. Les acquisitions de matériels se composent de moules utilisés pour la production.

5.4.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent ainsi en valeur brute :

	31.12.18	Augmentation	Diminution	31.12.19
Titres de participation	43 751	0	0	43 751
Autres immobilisations financières	227	0	103	124
Dépôts et cautionnements	4	0	0	4
TOTAL	43 982	0	103	43 879

Titres de participation :

Les mouvements sur les autres immobilisations financières concernent le contrat de liquidité actuellement en vigueur et un dépôt de garantie relatif à la collecte et au recyclage de déchets d'équipements électriques et électroniques en Allemagne. Le solde en espèces du compte de liquidité s'élève à 44 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Le montant du dépôt de garantie lié au traitement de déchets totalise 80 milliers d'euros. Les titres de participation concernent les titres des filiales de la société Guillemot Corporation.

Titres de participation	31.12.18	Dotations	Reprises	31.12.19
Titres des filiales				
Valeur brute	43 751	0	0	43 751
Dépréciation	35 852	497	21	36 328
Net	7 899	-497	21	7 423

Les titres de participation des filiales de la société ont été dépréciés à hauteur de 36 328 milliers d'euros : La dépréciation des titres de participation des filiales se répartit comme suit :

Titres dépréciés à 100% :

- Guillemot GmbH (Allemagne) 15 milliers d'euros

Autres titres (dépréciés à hauteur de la situation nette au 31/12/19) :

- Guillemot SA (Belgique) 181 milliers d'euros
- Guillemot Srl (Italie) 4 842 milliers d'euros
- Guillemot Inc (Canada) 18 885 milliers d'euros
- Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd 198 milliers d'euros
- Guillemot Ltd (Royaume-Uni) 12 207 milliers d'euros

Tableau des filiales

	Devise	Siège social	Infomations financières (en milliers d'euros)					Valeur comptable des titres en milliers d'euros		Montant des prêts et avances consentis en milliers d'euros	Montant des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés par Guillemot Corporation SA	Observations: dépréciations pratiquées sur les prêts et avances
			Capital	Capitaux propres autres que le capital (résultat compris)	Quote-part du capital détenue	CA HT du dernier exercice clos	Résultats du dernier exercice clos	Brute	Nette				
Hercules Thrustmaster SAS (France)	EUR	Carentoir	279	858	99,42%	5 592	284	288	288	-	-	-	-
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	EUR	Carentoir	222	790	99,96%	3 688	147	222	222	-	-	-	-
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	GBP	Surrey	10 051	-10 046	99,99%	133	11	12 211	5	71	-	-	-
Guillemot S.A (Belgique)	EUR	Wemmel	175	60	99,93%	0	-3	416	235	-	-	-	-
Guillemot GmbH (Allemagne)	EUR	Obermichelbach	511	-1 128	99,75%	533	16	15	0	737	-	-	617
Guillemot Corporation (H-K) Limited (Hong-Kong)	HKD	Hong Kong	1	666	99,50%	1 832	80	23	23	-	-	-	-
Guillemot Recherche & Développement Inc (Canada)	CAD	Montréal	1 138	612	99,99%	1 059	42	1 257	1 257	-	-	-	-
Guillemot Inc (Etats-Unis)	USD	Sausalito	89	95	99,99%	0	-3	8	8	-	-	-	-
Guillemot Inc (Canada)	CAD	Montréal	32 977	-27 440	74,89%	13 788	-1 068	23 032	4 147	-	-	-	-
Guillemot SRL (Italie)	EUR	Milan	10	71	100,00%	233	16	4 923	81	-	-	-	-
Guillemot Romania Srl (Roumanie)	RON	Bucarest	15	302	100,00%	723	40	20	20	-	-	-	-
Guillemot Spain SL (Espagne)	EUR	Madrid	3	145	100,00%	318	20	3	3	-	-	-	-
Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd	RMB	Shanghai	192	-591	100,00%	2 290	-372	198	0	21	-	-	-
Guillemot Innovation Labs (France)	EUR	Carentoir	1 135	14	100,00%	622	39	1 135	1 135	-	-	-	-

5.4.4 Stocks

Les stocks se décomposent ainsi :

Stocks	Brut	Variation de stock (résultat)	Brut
	31.12.18		31.12.19
Emballages stockés	16	3	19
Produits finis	20 548	-5 111	15 437
Matières premières et encours	2 818	-555	2 263
TOTAL	23 382	-5 663	17 719

Dépréciation

	31.12.18	Augmentation	Diminution	31.12.19
Emballages stockés	0	0	0	0
Produits finis	1 429	565	943	1 051
Matières premières et encours	449	181	87	543
TOTAL	1 878	746	1 030	1 594

Les stocks sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur du stock se trouve supérieure à la valeur vénale. La société a baissé son stock sur l'exercice mais celui-ci demeure encore élevé au 31 décembre 2019 en raison du niveau également élevé dans les circuits de distribution et de la volonté des grossistes de diminuer leur stock.

5.4.5 Avances et acomptes versés

Il s'agit d'acomptes sur commandes versés à des fournisseurs de produits. Le montant des acomptes s'élève à 388 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

5.4.6 Clients et comptes rattachés

Le poste « Clients et comptes rattachés » se répartit comme indiqué ci-après :

	Brut	Dépréciation	Net	Net
	31.12.19	31.12.19	31.12.19	31.12.18
Clients	19 124	594	18 530	19 816
TOTAL	19 124	594	18 530	19 816

Les créances clients font l'objet d'une assurance-crédit qui couvre la majorité du poste clients au 31 décembre 2019. Le poste clients a une valeur nette de 18 530 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 19 816 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

5.4.7 Créances et dettes

Les créances et dettes se décomposent ainsi :

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES	Au 31.12.19		
	Montant brut	A - 1 an	A + 1 an
Créances de l'actif circulant			
Fournisseurs débiteurs	97	97	0
Clients et comptes assimilés	19 124	19 124	0
Etat (crédit de TVA, divers)	1 482	1 482	0
Groupe et associés	807	0	807
Charges constatées d'avance	190	190	0
TOTAL	21 700	20 893	807

Les avances en comptes courants d'un montant de 807 milliers d'euros concernent les filiales Guillemot GmbH (Allemagne) pour 737 milliers d'euros, Guillemot Ltd (Royaume-Uni) pour 70 milliers d'euros. Les créances envers l'état comprennent principalement des créances de TVA (547 milliers d'euros) et des créances d'impôts sur les sociétés (809 milliers d'euros). Le poste « Fournisseurs débiteurs » comprend 52 milliers d'euros d'avoir à recevoir dont 50 milliers d'euros d'avoir intra-groupe.

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES	Au 31.12.19		
	Montant brut	A - 1 an	Entre 1 et 5 ans
Emprunts auprès des organismes de crédit	12 521	6 196	6 325
Emprunt obligataire	0	0	0
Dettes bancaires à moyen terme	56	0	56
Découverts bancaires et avances en devises	1 372	1 372	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 585	17 585	0
Dettes fiscales et sociales	97	97	0
Autres dettes	3 540	3 540	0
Dettes sur immobilisations	324	324	0
Groupe et associés	2 049	0	2 049
TOTAL	37 544	29 114	8 430
Emprunts souscrits en cours d'exercice	11 000		
Diminution des emprunts par voie de conversion d'obligations	0		
Diminution des emprunts par remboursement	4 192		
Montant des dettes contractées auprès des personnes physiques	0		

A la clôture de l'exercice, la société Guillemot Corporation SA dispose d'emprunts auprès d'organismes de crédit à taux fixe pour 12 521 milliers euros.

Sur la période, la société a remboursé pour 4 192 milliers d'euros d'emprunts et a contracté pour 11 000 milliers d'euros de nouveaux emprunts.

Au 31 décembre 2019, il n'y a pas d'emprunts bancaires en devises autres que l'Euro.

Les dettes bancaires à moyen terme pour 56 milliers d'euros correspondent à des dépôts de garantie dans le cadre de contrats de location.

Les avances en compte courant consenties par les filiales Guillemot Recherche & Développement Inc (Canada) et Guillemot Innovation Labs SAS (France) s'élèvent respectivement à 959 et 1 090 milliers d'euros.

	31.12.19	31.12.18
Dettes financières		
Emprunt obligataire	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	13 893	11 606
Emprunts et dettes financières	56	56
Avances en compte courant	2 049	1 987
	15 998	13 649
Disponibilités		
VMP nettes	7 011	6 954
Disponibilités	2 506	2 034
	9 517	8 988
Endettement Net	6 481	4 661

La société présente un endettement net de 6 481 milliers d'euros.

5.4.8 Valeurs mobilières de placement

Cette rubrique comprend 100 781 titres propres pour une valeur nette de 244 milliers d'euros. La société détient, par ailleurs, 443 874 titres Ubisoft Entertainment SA, représentant 0,37% du capital, pour une valeur d'achat de 6 767 milliers d'euros.

	Brut	Dépréciation	Net	Net
	31.12.19	31.12.19	31.12.19	31.12.18
Valeurs mobilières de placement	6 767	0	6 767	6 767
Actions propres	251	7	244	187
TOTAL	7 018	7	7 011	6 954

La valeur d'inventaire des titres propres et des titres Ubisoft Entertainment SA s'élève respectivement à 245 et 26 269 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

5.4.9 Disponibilités

	31.12.19	31.12.18
Disponibilités	2 506	2 034
Concours bancaires	-1 372	-5 896
Situation bancaire nette	1 134	-3 862

5.4.10 Comptes de régularisation

Actif :

	31.12.19	31.12.18
Charges constatées d'avance	190	111
Charges à répartir s/ plusieurs exercices	0	0
Prime de remboursement des obligations	0	0
Ecart de conversion actif	137	20
TOTAL	327	131

Les écarts de conversion actif proviennent principalement de l'actualisation, au cours de clôture, de dettes en monnaie étrangère. Une provision pour pertes latentes a été constituée.

Passif :

	31.12.19	31.12.18
Produits constatés d'avance	791	1 425
Ecart de conversion passif	164	123
TOTAL	955	1 548

Les produits constatés d'avance correspondent à des produits non livrés au 31 décembre 2019. Les écarts de conversion passif proviennent principalement de l'actualisation de créances en monnaie étrangère.

5.4.11 Produits à recevoir

	31.12.19	31.12.18
Fournisseurs - avoirs à recevoir	52	135
Clients - Facture à établir	1	2
TOTAL	53	137

5.4.12 Charges à payer

	31.12.19	31.12.18
Intérêts sur emprunts et dettes financières	35	28
Fournisseurs - factures non parvenues	8 906	10 916
Clients - avoirs à établir	2 166	2 590
Dettes fiscales et sociales	34	211
Charges à payer	1 345	1 555
TOTAL	12 486	15 300

5.4.13 Éléments concernant les entreprises liées

Titres de participation 43 751 milliers d'euros

Actif circulant Brut

Clients et comptes rattachés 8 988 milliers d'euros
Avances et acomptes versés 21 milliers d'euros
Avances sur comptes courants 807 milliers d'euros

Dettes Brutes

Fournisseurs et comptes rattachés 3 858 milliers d'euros
Avances sur comptes courants 2 049 milliers d'euros

Produits financiers 25 milliers d'euros
Charges financières 21 milliers d'euros

5.4.14 Provisions et dépréciations inscrites au bilan

Provisions	Augmentation		Diminution		Au 31.12.19
	Au 31.12.18		Utilisées	Non utilisées	
Pour risques de change	21	137	21	0	137
Pour retours produits	242	350	242	0	350
Total	263	487	263	0	487

Les provisions pour risques de change proviennent de l'actualisation des créances et des dettes en monnaies étrangères au cours de clôture de l'exercice. L'augmentation de la provision pour retours produits est liée à la mise à jour des hypothèses concernant les estimations de retours.

Dépréciations	Au 31.12.18	Augmentation	Diminution	Au 31.12.19
sur immobilisations financières	35 852	497	21	36 328
sur autres immobilisations financières	0	0	0	0
sur stocks	1 878	746	1 030	1 594
sur clients et comptes rattachés	254	376	36	594
sur immobilisations incorporelles	6 051	0	0	6 051
Autres provisions pour dépréciation	651	0	27	624
Total	44 686	1 619	1 114	45 191

Les dépréciations du stock concernent autant les produits de la gamme Hercules que Thrustmaster. La société a déprécié les comptes rattachés à ses filiales à hauteur de leur situation nette et des perspectives de recouvrement de ces actifs (les titres de participation pour 36 328 milliers d'euros, les avances en comptes courants pour 617 milliers d'euros).

Les dépréciations sur les créances clients hors groupe s'élèvent à 196 milliers d'euros et concernent des créances douteuses.

La marque Hercules est dépréciée à hauteur de 1 000 milliers d'euros, la marque Thrustmaster à hauteur de 4 110 milliers d'euros et le fonds commercial est déprécié pour 941 milliers d'euros.

5.4.15 Capital social

	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
Au 31/12/18	15 287 480	0,77	11 771 359,60
Levées d'options de souscription d'actions	0	0,77	0,00
Réduction de capital par annulation de titres propres	0	0,77	0,00
Au 31/12/19	15 287 480	0,77	11 771 359,60

Le capital est composé de 15 287 480 actions de 0,77 euro de nominal.
La fraction du capital représentée par les actions propres est de 0,66%.

Les dix premiers plans de stock-options sont tous devenus caduques.

Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Solde avant affectation du résultat de l'exercice du 31.12.18	Affectation du résultat de l'exercice du 31.12.18	Après affectation du résultat de l'exercice du 31.12.18	Dividendes versés	Résultat de l'exercice du 31.12.19	Solde au 31.12.19
	Capital	11 771	0	11 771	0	0
Prime d'émission et de conversion	10 514	0	10 514	0	0	10 514
Prime de fusion	119	0	119	0	0	119
Réserve légale	353	292	645	0	0	645
Autres réserves	2 539	3 570	6 109	0	0	6 109
Report à nouveau débiteur	0	0	0	0	0	0
Associés - Dividendes à payer	0	1 980	1 980	-1 980	0	0
Résultat	5 842	-5 842	0	0	-1 934	-1 934
TOTAL	31 138	0	31 138	-1 980	-1 934	27 224

5.4.16 Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit, ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du code de commerce.

5.5 Notes sur le compte de résultat

5.5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Le secteur d'activité Hercules inclut les gammes de produits suivants : Contrôleurs DJing, enceintes DJ, casques DJ et logiciel DJ.

Le secteur d'activité Thrustmaster inclut les accessoires de jeux pour PC et consoles suivants : volants, gamepads, joysticks et casques gaming.

Par zone géographique	31.12.19	31.12.18
(en milliers d'euros)		
Union Européenne	32 887	40 754
Amérique du Nord	14 474	23 925
Autres	12 954	12 392
TOTAL	60 315	77 071

Par secteur d'activité	31.12.19	31.12.18
(en milliers d'euros)		
Thrustmaster	55 393	72 436
Hercules	4 922	4 635
TOTAL	60 315	77 071

5.5.2 Production stockée

La production stockée se présente comme suit :

	31.12.19	31.12.18
Production stockée	-5 111	13 038
Total	-5 111	13 038

5.5.3 Production immobilisée

La production immobilisée se présente comme suit :

	31.12.19	31.12.18
Production immobilisée	2 347	2 239
Total	2 347	2 239

Les frais liés aux projets respectant les conditions d'activation sont immobilisés. Le passage du compte de charges au compte « Immobilisations incorporelles en cours » à compter de la date à laquelle les critères d'activation ont été remplis, constitue un produit d'exploitation qui s'élève à 2 347 milliers d'euros pour l'exercice.

5.5.4 Autres produits d'exploitation

	31.12.19	31.12.18
Reprises sur dépréciations et provisions	1 328	1 762
Transferts de charges	215	158
Autres produits	992	1 469
Total	2 535	3 389

Les reprises de dépréciations et provisions concernent principalement les stocks pour 1 030 milliers d'euros, la reprise de provision pour retours produits pour 242 milliers d'euros et la reprise de provision pour pertes de change latentes sur créances et dettes commerciales pour 21 milliers d'euros. Les transferts de charges de 215 milliers d'euros correspondent à des refacturations de frais pour le compte de tiers, des filiales (75 milliers d'euros) et à des indemnités d'assurances reçues (103 milliers d'euros).

Les autres produits concernent principalement des revenus des immeubles (224 milliers d'euros) dans le cadre de contrats de location et les gains de changes réalisés sur les créances et dettes commerciales (518 milliers d'euros).

5.5.5 Achats consommés

	31.12.19	31.12.18
Achats de Marchandises	0	0
Achats de Matières premières	27 531	56 076
Variations de stocks	552	-1 400
Total	28 083	54 676

5.5.6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se décomposent ainsi :

	31.12.19	31.12.18
Autres achats et charges externes	23 931	23 103
Autres charges	5 189	7 963
Total	29 120	31 066

Les autres charges externes concernent :

- Les prestations de transport s'élèvent à 1 047 milliers d'euros.
- Les prestations de sous-traitance des filiales représentent 12 452 milliers d'euros,
- Les dépenses de marketing et publicitaires totalisent 3 187 milliers d'euros.
- Les frais de développement qui ne respectent pas les critères d'activation sont définitivement enregistrés en charges et s'élèvent à 3 230 milliers d'euros pour 2019.

Les autres charges d'exploitation comprennent essentiellement les redevances de licences pour un montant de 4 526 milliers d'euros contre 6 383 au 31 décembre 2018. Les licences d'exploitation sont rapportées au résultat au prorata des ventes réalisées sur les produits concédés. Les montants principaux du poste Licences concernent des partenariats en cours liés aux consoles Xbox One® de Microsoft® et Playstation®4 de Sony®. Les pertes de change réalisées sur les créances et dettes commerciales totalisent 437 milliers d'euros. Le montant comptabilisé de la rémunération allouée aux administrateurs, en rémunération de leur activité, s'élève à 99 milliers d'euros.

5.5.7 Charges de personnel

	31.12.19	31.12.18
Salaires et traitements	221	278
Charges sociales	78	118
Total	299	396

L'effectif au 31 décembre 2019 étant uniquement composé des mandataires sociaux dirigeants, le montant de la rémunération brute totale versée, au titre de leur fonction de dirigeant s'élève à 278 milliers d'euros.

5.5.8 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

	31.12.19	31.12.18
Amortissements sur immobilisations incorporelles	1 352	1 476
Amortissements sur immobilisations corporelles	638	765
Dépréciations des actifs circulants	1 123	1 251
Provisions pour risques et charges	487	263
Total	3 600	3 755

Les amortissements sur immobilisations incorporelles concernent principalement les frais de développement activés à compter de la date de production du bien, ils totalisent 1 333 milliers d'euros sur l'exercice.

Les amortissements sur immobilisations corporelles correspondent principalement aux amortissements des constructions pour 119 milliers d'euros et des moules utilisés par la production pour un montant de 503 milliers d'euros.

Les dépréciations du stock pour 746 milliers d'euros concernent autant les produits de la gamme Hercules que Thrustmaster. La dotation aux dépréciations des créances clients s'élève à 377 milliers d'euros dont 362 milliers d'euros pour la filiale Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd.

Les dépréciations pour risques et charges concernent des retours produits pour 350 milliers d'euros et des pertes de change latentes pour 137 milliers d'euros.

5.5.9 Résultat financier

	31.12.19	31.12.18
Produits financiers de participations	0	0
Total autres produits financiers	0	0
Reprise sur provisions et transfert de charges	48	1 325
Dotations financières aux amort. et provisions	497	215
Total Reprises et dotations de provisions	-449	1 110
Différences positives de change	309	337
Différences négatives de change	342	188
Total Différences de change	-33	149
Produits nets s/ cessions de VMP	10	82
Charges nettes s/ cessions VMP	59	120
Produits s/ cessions de VMP	-49	-38
Autres intérêts et produits assimilés	37	49
Intérêts et charges assimilés	373	174
Total produits et charges d'intérêts	-336	-125
TOTAL	-867	1 096

Les risques financiers sont :

- Le risque de liquidité : Au 31 décembre 2019, la société n'utilise pas la totalité de ses capacités d'emprunt et de concours bancaires, son endettement net est de 6 481 milliers d'euros.

La société dispose d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement de 26 513 milliers d'euros valorisé au cours moyen du mois de décembre 2019.

- Le risque de variation des cours de bourse : La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat de la société. Sur 2019, la baisse de 10% du cours des actions (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2019) aurait un impact de -24 milliers d'euros sur le résultat financier.

Au 20 mars 2020, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 60,64 euros, soit une hausse de 2,47%, par rapport au 31 décembre 2019.

- Le risque de taux de marché : Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2019 (montant des dettes financières à taux variable, non couvertes) aurait pour impact une augmentation de charges de 14 milliers d'euros.

Le risque de change : La situation des actifs et passifs de la société en devises au 31 décembre 2019 s'établit comme suit (la position est donnée pour les montants non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montants des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(En milliers d'euros)	USD	GBP	CAD
Actif	12 859	1 213	0
Passif	6 695	62	2 089
Position nette avant gestion	6 164	1 151	-2 089
Position hors bilan	0	0	0
Position nette après gestion	6 164	1 151	-2 089

Une baisse de 10% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2019 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation des charges d'exploitation de 582 milliers d'euros et une diminution des charges financières de 34 milliers d'euros.

Une baisse de 10% de la livre Sterling sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2019 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation des charges d'exploitation de 122 milliers d'euros et financières de 14 milliers d'euros.

Une hausse de 10% du dollar canadien sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2019 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation des charges d'exploitation de 47 milliers d'euros et financières de 96 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Pour tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantages compétitifs d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient.

Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, la société vend principalement en euros. Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour la société, une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise. A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait avoir un impact temporaire sur la marge brute.

Cependant, afin de limiter le risque de change, la société Guillemot Corporation SA couvre les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change

Il n'y a pas de contrats en cours au 31 décembre 2019.

D'autre part, la hausse des ventes à l'export observée ces dernières années, accentue la couverture naturelle et diminue sensiblement le risque de change.

- Le risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La société a recours à l'assurance-crédit pour faire face à ce risque. Le nombre de clients est restreint du fait du recours aux grossistes. Dans quelques cas, la société est amenée à accorder des encours complémentaires lorsque la couverture est jugée manifestement inadaptée.

Reprises et dépréciations financières

En raison des difficultés financières des filiales de Guillemot Corporation SA, la société a déprécié les comptes de certaines filiales lors des exercices précédents. Au regard des situations nettes au 31 décembre 2019, les titres de participations et les avances en compte courant de certaines filiales ont fait l'objet de dotations ou de reprises de dépréciations.

Concernant les titres de participations, la société a comptabilisé :

- une dotation de 494 milliers d'euros sur les titres de la filiale Guillemot Inc (Canada),
- une dotation de 3 milliers d'euros sur les titres de la filiale Guillemot S.A. (Belgique),
- une reprise sur dépréciation de 5 milliers d'euros sur les titres de la filiale Guillemot Ltd (Royaume-Uni),
- une reprise sur dépréciation de 16 milliers d'euros sur les titres de la filiale Guillemot SRL (Italie).

Concernant les comptes courants, la société a comptabilisé :

- une reprise de dépréciation sur les avances en compte courant consenties à la filiale Guillemot Ltd (Royaume-Uni) de 6 milliers d'euros,
- une reprise de dépréciation sur les avances en compte courant consenties à la filiale Guillemot GmbH (Allemagne) pour 16 milliers d'euros.

Produits et charges nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement

La société Guillemot Corporation SA a enregistré un résultat de cession de titres propres de -49 milliers d'euros au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidités en vigueur.

Produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts sont principalement constitués d'intérêts sur les avances en comptes courants consenties aux filiales.

Les produits financiers comprennent également 16 milliers d'euros, correspondant à la réintégration à l'actif du bilan d'avance en compte courant, avance abandonnée par la société-mère en 2004 au bénéfice de sa filiale Guillemot GmbH (Allemagne) avec clause de retour à meilleure fortune.

Les charges des intérêts d'emprunts et des intérêts bancaires représentent 352 milliers d'euros. Les charges d'intérêts des comptes courants s'établissent à 21 milliers d'euros.

5.5.10 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend des éléments extraordinaires et des éléments inhabituels par leur montant ou leur incidence relative à l'activité courante.

	31.12.19	31.12.18
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opération en capital	0	0
Reprise s/ prov et transfert de charges	0	0
Total Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles s/ opérations de gestion	0	1
Charges exceptionnelles s/ opérations en capital	0	13
Dotations exceptionnelles aux amort. et dépréciations	292	233
Total Charges exceptionnelles	292	247
TOTAL	-292	-247

La société a sorti de l'actif des frais de développement ne respectant plus les conditions d'activation et mis au rebut le matériel correspondant. Par conséquent, la société a procédé à un amortissement exceptionnel de 292 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

5.5.11 Impôts sur les sociétés

Résultat 31.12.19	Courant	Exceptionnel	Net
Base imposable	-1 268	-291	-1559
Déficit de l'exercice reporté en arrière	1 000	0	1 000
Reports déficitaires	268	291	559
Impôt dû 28,00%	0	0	0
Impôt dû 31,00%	0	0	0
Créance résultant du report en arrière des déficits	-333	0	-333
Crédits d'impôts	-3	0	-3

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt : charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante):

- Variations de change : 301 milliers d'euros
- Dépréciation pour retours produits : 350 milliers d'euros.

La société a reporté le déficit de l'exercice 2019 sur le bénéfice 2018, générant une créance de 333 milliers d'euros.

Tableau des déficits reportables

Années	Déficits reportables
2002	24 465
2003	7 690
2004	7 006
2005	9 171
2006	1 229
2009	565
2011	2 410
2012	357
2013	1 425
2014	1 272
2016	1 892
2019	559
TOTAL	58 041

5.5.12 Effectif moyen

	Total	Cadres	Non cadres
31.12.19	5	5	0

L'effectif au 31 décembre 2019 est uniquement composé des mandataires sociaux dirigeants.

5.5.13 Engagements financiers

Lettres d'intention :

Lettre de soutien à Guillemot GmbH (Allemagne), Guillemot Ltd (Royaume-Uni) et Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd en tant qu'actionnaire se prononçant sur la continuité d'exploitation de ces sociétés.

Effets escomptés non échus :

Néant.

Encours crédits documentaires :

62 milliers d'euros.

Indemnités de départ en retraite :

L'effectif étant constitué des mandataires sociaux dirigeants, aucune indemnité de départ à la retraite n'est due.

Montants garantis sur licences :

850 milliers d'euros.

Engagements reçus :

Guillemot Corporation S.A. a abandonné 6 000 milliers d'euros d'avance en compte courant au bénéfice de sa filiale, Guillemot GmbH (Allemagne).

Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune dont les remboursements de la filiale ne pourront pas excéder 50% de son résultat net annuel lorsque la situation de la société redeviendra positive. L'exercice 2019 de la filiale Guillemot GmbH (Allemagne) étant bénéficiaire et compte tenu des modalités de remboursement, la société Guillemot Corporation SA a réintégré un montant de 16 milliers d'euros à l'actif de son bilan. Le solde de 5 615 milliers d'euros sera progressivement remboursé dans les années futures à hauteur de 50% du résultat net annuel.

Engagement reçu lié à l'activité opérationnelle : cautions bancaires de 1 117 milliers d'euros.

5.5.14 Rémunération des mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux (Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot) sont rémunérés au titre de leurs fonctions de Président Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Ils ne bénéficient pas de contrats de travail. Le montant de la rémunération brute totale versé par la société aux dirigeants mandataires sociaux s'est élevé à 278 milliers euros au cours de l'exercice.

Le montant de la rémunération allouée aux administrateurs, en rémunération de leur activité s'est élevé à 96 milliers d'euros au cours de l'exercice. Ce montant inclut 39 milliers d'euros versés aux administrateurs indépendants.

Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux. Aucun engagement n'a été pris par la société correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes. Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.

5.5.15 Société consolidante

GUILLEMOT CORPORATION SA
Place du Granier, BP 97143 - 35571 CHANTEPIE Cedex

5.6 Evènements Post Clôture

Depuis janvier 2020 une épidémie de Coronavirus COVID-19 (ex 2019-nCoV) s'est propagée depuis la Chine.

Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale du COVID-19 de pandémie. L'épidémie touche désormais 205 pays sur une zone étendue.

De nombreux états ont pris des mesures drastiques de confinement qui auront un impact important sur l'économie mondiale en 2020.

La société a constaté depuis le début de l'année 2020 une évolution des réseaux de commercialisation en Asie, notamment en Chine et en Corée en raison des confinements mis en place.

L'épidémie de Coronavirus a actuellement les conséquences suivantes pour la société Guillemot Corporation :

- La société produisant en Chine, ses principaux sous-traitants ont décalé la remise en production et la société estime pouvoir revenir à une capacité normale d'ici la fin du mois de mai, le niveau actuel étant de l'ordre de 60%.
Cette baisse de production se traduira par des ruptures de stock sur certains produits au premier semestre 2020.
La société disposait néanmoins d'un stock relativement confortable en ce début d'année. L'impact lié au décalage de production sur le chiffre d'affaires du premier semestre est estimé à 3 millions d'euros.
- D'autre part, le port de Hong-Kong fonctionne normalement et les départs de Hong-Kong ainsi que l'activité de l'entrepôt logistique ne sont pas impactés.

Depuis quelques semaines, la société constate une reprise des ventes en Asie.

Impact sur la consommation : Parmi les premières observations, la société constate sur son secteur une hausse significative du e-commerce due à la fermeture de magasins « physiques » et une croissance des ventes en Chine sur ce début d'année.

Les accessoires commercialisés par la société sont des produits de loisir d'intérieur, et les confinements génèrent actuellement une hausse de la demande des consommateurs.

La société adapte son organisation pour faire face à cette crise en accentuant les livraisons directes aux acteurs du eCommerce et met en place tous les moyens pour réaliser de bonnes ventes de fin d'année.

La société n'est pas en mesure de donner des prévisions à ce stade.

5.7 Projet d'affectation du résultat

	En euros	En euros
Origines		
Report à nouveau antérieur		
Résultat de l'exercice clos le 31.12.2019		-1 933 763,93
<i>dont résultat courant après impôt:</i>	-1 642 459,80	
Prélèvement sur les réserves		
Affectations		
Affectations aux réserves :		
- Réserve légale		
- Réserve spéciale des plus-values à long terme		
- Autres réserves		
Dividendes		
Autres répartitions :		
- imputation sur les primes d'émission		
- imputation sur les primes d'apport		
- imputation sur les primes de conversion		
Report à nouveau débiteur	-1 933 763,93	
TOTAL	-1 933 763,93	-1 933 763,93

5.8 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Exercice 2019	PricewaterhouseCoopers Audit		MB Audit	
	Montant H.T.	%	Montant H.T.	%
Certification des comptes	64 413	100%	49 571	100%
Services autres que la certification des comptes	0	0%	0	0%
TOTAL	64 413	100%	49 571	100%

Exercice 2018	PricewaterhouseCoopers Audit		MB Audit	
	Montant H.T.	%	Montant H.T.	%
Certification des comptes	63 450	100%	47 550	100%
Services autres que la certification des comptes	0	0%	0	0%
TOTAL	63 450	100%	47 550	100%

6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée générale
Guillemot Corporation
Place du Granier
BP 97143
35571 Chantepie Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Guillemot Corporation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 8 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

(1) Evaluation des marques	
<p><u>Risque identifié</u></p> <p>Les marques acquises par la société Guillemot Corporation ont été considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont donc pas amorties.</p> <p>Au 31 décembre 2019, les marques ayant une durée de vie indéfinie sont inscrites au bilan pour une valeur nette comptable de 5,7 millions d'euros, soit 9% du total actif (valeur brute : 10,8 millions d'euros).</p> <p>Une dépréciation est constatée au bilan lorsque la valeur actuelle de ces marques, déterminée dans le cadre du test de dépréciation annuel obligatoire et/ou du test ponctuel en cas d'indice de perte de valeur, s'avère inférieure à leur valeur nette comptable.</p> <p>La valeur actuelle est une valeur d'estimation et représente la valeur la plus haute entre la valeur vénale et la valeur d'usage.</p> <p>En l'absence de marché actif sur les marques du secteur d'activité de la société, la méthode de la valeur vénale n'est pas appliquée. La détermination des valeurs d'usage repose donc sur des calculs de flux de trésorerie futurs actualisés et implique des jugements importants de la direction notamment sur des éléments tels que les taux de croissance du chiffre d'affaires, les ratios cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires, ainsi que les taux d'actualisation et de croissance sur le long terme.</p> <p>Compte tenu de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et le taux d'actualisation utilisé, nous avons considéré l'évaluation de la valeur actuelle des marques comme un point clé de notre audit.</p>	<p><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque</u></p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre connaissance des processus mis en place pour la valorisation des marques ; - apprécier les principes et méthodes de détermination des valeurs d'usage des marques ; - corroborer, notamment par entretien avec la direction, le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux de croissance du chiffre d'affaires, les ratios cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires, le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme) ; - prendre connaissance des perspectives commerciales des marques au moyen d'entretiens avec la direction et comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité ; - tester l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par la société. <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 5.3.1 et 5.4.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels.</p>

(2) Evaluation des frais de développement	
<p><u>Risque identifié</u></p> <p>Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès lors que les critères définis par le règlement n°2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable sont respectés.</p> <p>Au 31 décembre 2019, les coûts activés représentent une valeur nette de 4,7 millions d'euros, soit 7% du total actif.</p> <p>L'éligibilité des projets est revue tous les trimestres en accord avec la direction générale, la direction financière et la direction technique de la société.</p> <p>Dans le cadre de notre audit, nous portons une attention particulière à ces frais de développement car l'activation repose sur du jugement et des estimations notamment pour les deux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. <p>Compte tenu de la part importante de jugement sur laquelle se fonde l'activation des frais de développement, nous avons considéré l'évaluation de la valeur nette des frais de développement comme un point clé de notre audit.</p>	<p><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque</u></p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre connaissance des processus mis en place pour l'évaluation des frais de développement ; - vérifier l'existence et l'exactitude des montants comptabilisés au titre des frais de développement. Nous avons notamment rapproché les montants activés avec les données internes de suivi des temps et nous avons également testé, sur la base de sondages, les charges externes capitalisées ; - nous entretenir avec la direction financière et nous appuyer sur la documentation de la direction technique afin d'apprécier le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent cette activation (comme la perspective de rentabilité future et la faisabilité technique du projet) ; - corroborer les diverses informations obtenues lors de ces entretiens avec les données de ventes actuelles des projets activés ; - identifier tout indicateur de perte de valeur sur ces projets qui nécessiterait la mise en place d'un test de dépréciation. <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 5.4.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels.</p>

(3) Valorisation des stocks de composants et produits finis	
<p><u>Risque identifié</u></p> <p>Les stocks de la société sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis.</p> <p>Au 31 décembre 2019, les stocks sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 16,1 millions d'euros soit 24% du total actif.</p> <p>Les tests de dépréciation sont réalisés à chaque arrêté comptable et des dépréciations sont constituées lorsque le coût d'entrée des stocks se trouve supérieur à la valeur vénale de ces stocks.</p> <p>Dans le cadre de notre audit, nous portons une attention particulière à la détermination de cette valeur vénale car cette dernière repose sur des données observables telles que le prix de marché des produits mais également sur des hypothèses telles que les perspectives de vente par gamme de produit et sur le jugement de la Direction vis-à-vis des évolutions attendues du marché.</p>	<p><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque</u></p> <p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tester la valorisation des articles en stocks en les comparant, sur la base de sondages, aux coûts de revient ; - prendre connaissance des processus mis en place pour identifier les articles à rotation lente, ceux présentant un risque d'obsolescence et les articles avec des prix de vente inférieurs à leur coût d'entrée ; - pour les articles présentant un risque de dépréciation, vérifier leur correcte évaluation en comparant notamment, sur la base de sondages, le coût du produit en stock avec son dernier prix de vente net pratiqué ; - prendre en compte les travaux réalisés dans le cadre de la revue des frais de développement pour identifier, le cas échéant, un indice de perte de valeur sur certains produits en stocks.

<p>Compte tenu des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation de la valeur vénale des produits en stocks comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 5.3.4 « Stocks et encours », 5.4.4 « Stocks », 5.4.14 « Provisions et dépréciations inscrites au bilan » et 5.5.8 « Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions » de l'annexe aux comptes annuels.</p>
--	--

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 8 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Guillemot Corporation par votre assemblée générale du 26 mai 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 23 mai 2007 pour le cabinet MB Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet MB Audit dans la 13^{ème} année, dont respectivement 16 et 13 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Rennes et Bruz, le 23 avril 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jérôme Mouazan

MB Audit

Khadija Roullé

➤ INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX MARCHES

Le marché sur lequel le Groupe évolue se compose essentiellement de consoles (« hardware »), de jeux (« software ») et d'accessoires de jeux PC et consoles.

1 LE MARCHÉ MONDIAL DU JEU VIDEO ET DES CONSOLES

Le jeu vidéo devient une pratique de plus en plus massive et diversifiée, et est omniprésent dans le quotidien. Il constitue non seulement une aubaine mais demande également aux éditeurs de jeux, aux fabricants de consoles et d'accessoires de jeux, de se réinventer en permanence afin de s'adapter aux pratiques en constante évolution. Véritables œuvres d'art audiovisuelles, les jeux vidéo se sont fortement développés et intègrent les dernières innovations technologiques.

L'explosion du « *casual gaming* » et la montée en puissance d'interfaces de plus en plus intuitives font de ce marché, de plus en plus présent, un marché prédominant. Force est de constater que les exigences des joueurs et de la presse spécialisée à l'égard des jeux vidéo se sont durcies ces dernières années. Les développeurs de jeux vidéo ont besoin de davantage de temps et des moyens financiers conséquents pour concevoir un jeu de qualité optimale. L'arrivée imminente des nouvelles consoles en 2020 va s'accompagner de nombreux jeux pour la sortie de la neuvième génération de consoles.

2019 constitue une année record pour l'industrie vidéoludique qui «récolte » pas moins de 120,1 milliards de dollars en 2019, soit une croissance de 4% en un an (Source : www.jeuxvideo.com/news/1166651/les-jeux-video-et-les-medias-interactifs-generent-120-1-milliards-de-dollars-en-2019.htm, 02/01/2020). La croissance du marché a ainsi bénéficié du succès des productions mobiles, générant cette dernière année 64,4 milliards de dollars. Grâce aux *Next-Gen* et à l'essor toujours prometteur du mobile, SuperData prévoit que les revenus de jeux vidéo et des médias interactifs puissent atteindre 124,8 milliards de dollars en 2020, soit une nouvelle hausse de 4% (Source : www.jeuxvideo.com/news/1166651/les-jeux-video-et-les-medias-interactifs-generent-120-1-milliards-de-dollars-en-2019.htm, 02/01/2020).

L'analyste *DFC Intelligence* estime que le marché des logiciels de jeux vidéo devrait passer de 118 milliards de dollars en 2018 à environ 164 milliards de dollars en 2023 (Source : Multimédia à la Une, N°261, Août 2019). Les dépenses consacrées aux consoles de jeux et aux matériels de jeux sur PC devraient atteindre plus de quatre-vingts milliards de dollars d'ici 2023. Cette croissance rapide est non seulement tirée par les jeux mobiles et les marchés émergents, mais également par de plus en plus de joueurs haut de gamme à la recherche de système de jeux puissants comme les futures consoles de Nouvelle Génération annoncées pour 2020.

À travers le monde, près de deux milliards de personnes jouent quotidiennement, que ce soit sur une console, un ordinateur ou un smartphone. Porté par les progrès technologiques, le jeu vidéo s'est imposé comme l'industrie culturelle la plus puissante du vingt-et-unième siècle (Source : www.afjv.com/news/9968_le-quand-les-jeux-video-prennent-le-pouvoir.htm, 03/12/2019).

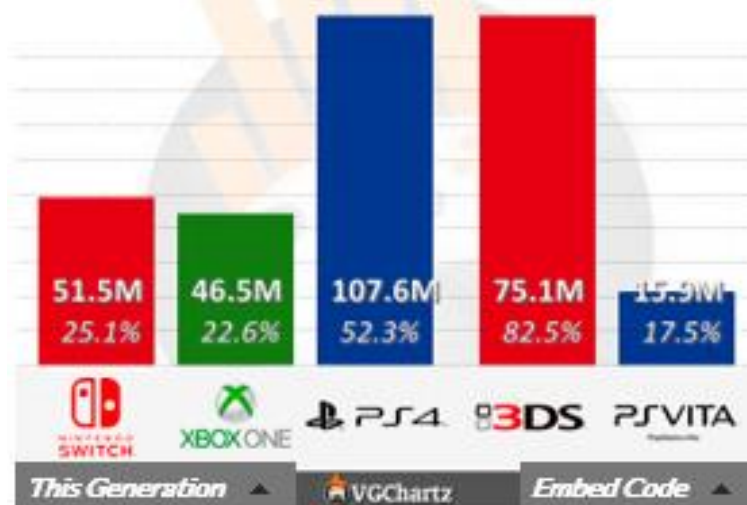
Les dépenses américaines en matériel et logiciels de jeux vidéo ont atteint 14,6 milliards de dollars en 2019, une baisse de 13% par rapport à l'année précédente, détaille NPD dans une étude (Source : www.cbnews.fr, 19/01/2020).

Le marché chinois du jeu mobile demeure encore à ce jour le plus important pourvoyeur de fonds pour les éditeurs (Source : www.zdnet.fr/actualites/le-marche-chinois-du-jeu-mobile-fait-toujours-tourner-toutes-les-tetes, 20/09/2019).

Premier pays d'Europe sur le marché du jeu vidéo, l'Angleterre a vu ses ventes de jeux vidéo chuter de 3,4% sur l'année 2019, générant tout de même 602,5 millions de livres sterling (Source : www.gamalive.com, 06/01/2020).

Le parc installé des consoles augmente toujours et encore : Avec 296,6 millions de consoles le 29 février 2020, dont 107,6 millions de consoles PlayStation®4, 51,5 millions de consoles Nintendo Switch et 46,5 millions de consoles Xbox® One, le marché des consoles ne cesse de croître (Source : www.vgchartz.com, 29/02/2020).

Parc installé des consoles (Source : www.vgchartz.com, 29/02/2020)



Afin de pouvoir tirer le meilleur parti des jeux vidéo, les consoles se doivent d'être de plus en plus puissantes.

Ventes totales de consoles avec leurs parts de marché

Console	2018	2019	2020	Lifetime
PS4	18,277,267 44.1%	14,271,493 37.0%	911,872 31.7%	106,989,259 52.5%
XBOX ONE	6,829,443 16.5%	4,962,479 12.9%	259,100 9.0%	46,357,702 22.7%
Switch	16,339,594 39.4%	19,348,308 50.1%	1,708,526 59.3%	50,512,696 24.8%
Total	41,446,304	38,582,280	2,879,498	203,859,657

(Source : www.vgchartz.com, 01/02/2020)

Le marché des consoles de jeux vidéo se compose de deux segments, d'un côté, les consoles de salon et de l'autre, les consoles portables.

Les consoles ne sont désormais plus le seul produit-phare tirant le marché du jeu vidéo, selon une étude du site VGCHARTZ, et cèdent la place au mobile. Le cabinet Newzoo estime que le marché des consoles devrait représenter 59% du marché du jeu vidéo en 2021 (Source : Journal du Net, 25/06/2019).

La neuvième génération de consoles va venir enrichir l'écosystème des consoles avec la sortie de la nouvelle console PlayStation®5 de Sony, prévue en Novembre 2020, et la console Xbox® Series X de Microsoft, annoncée pour Décembre 2020. Les constructeurs préparent activement leur plan de commercialisation pour dynamiser le segment des consoles. Ces deux consoles devraient marquer une étape intermédiaire entre l'ancien modèle économique et la prochaine évolution de l'industrie vidéoludique.

Chaque constructeur (dont Sony, Microsoft et Nintendo entre autres) se démarque avec des fonctionnalités inédites proposées par leurs consoles. Dans l'histoire du jeu vidéo, les différents constructeurs se sont voués une véritable concurrence depuis les années 1990. Véritable révolution, le jeu en streaming (« *Cloud Gaming* ») gagne des parts de marché de plus en plus conséquentes.

L'année 2020 va faire entrer le jeu vidéo dans une nouvelle ère avec de nouvelles tendances qui vont apparaître : l'arrivée de la nouvelle génération de consoles avec de nouvelles prouesses techniques (plus de puissance, plus de possibilités...), la rétrocompatibilité des consoles, des temps de charge réduits... le jeu vidéo va avoir de nouveaux horizons à explorer avec une nouvelle étape dans le déploiement du « *cloud gaming* », ce nouveau mode de jeu dépourvu de consoles physiques et qui repose sur le « streaming ».

L'arrivée des deux nouvelles consoles PlayStation®5 de Sony et Xbox® Series X de Microsoft sera un catalyseur et un levier de croissance pour l'ensemble des gammes du Groupe.

2 LE MARCHÉ PC

Selon DFC Intelligence, les fondamentaux du marché du PC Gaming restent solides. En 2019, les dépenses dédiées devraient atteindre 48 milliards de dollars dans le monde. Ce montant devrait atteindre 70 milliards de dollars d'ici 2023. Parmi toutes les catégories de PC, les PC Gaming portables connaîtront la plus forte croissance, avec une croissance de 137% de 2018 à 2023 (Source : Multimédia à la Une, N°261, Août 2019).

Après huit ans passés à chuter, le marché du PC se stabilise enfin en 2019 et repart même à la hausse selon les instituts IDC et Gartner avec, entre 261,2 et 266,7 millions de PC écoulés dans le monde en 2019. IDC comme Gartner misent sur l'arrivée de la 5G dans les PC ainsi que des nouveaux formats (PC à double écran ou à écran pliant) pour continuer à soutenir la croissance enregistrée par le marché en 2019 (Source : www.01net.com, 14/01/2020).

Le jeu vidéo continue d'être un moteur puissant pour le secteur du PC. Au global, si les PC fixes connaissent un ralentissement de 4%, les PC portables Gaming ont continué de progresser de 12%, générant un chiffre d'affaires de 3,5 milliards de dollars au premier semestre 2019 (Source : Multimédia à la Une, n°263, Octobre 2019).

D'un point de vue géographique, on constate des niveaux de demandes très différents selon les régions. Dans la zone EMEA, au premier semestre 2019, la progression a été modérée (+1%). Côté Europe, la demande baisse : l'Allemagne enregistre notamment un recul de -9% pour 112 millions de dollars de chiffre d'affaires, et la France de -4% pour un chiffre d'affaires de 144 millions de dollars. La zone APAC et la Chine ont par contre enregistré une forte croissance à deux chiffres (Source : Multimédia à la Une, n°263, octobre 2019).

Prévisions du marché du Gaming PC hardware en volume 2019 / 2023

Catégorie	Equipement 2019*	Parts de marché 2019	Equipement 2023	Parts de marché 2023	Evolution annuelle 2019 / 2023
PC Fixe	15,6	36,40%	16,8	30,40%	1,80%
PC Portable	19,4	45,30%	26,8	48,60%	8,40%
Ecran	7,8	18,30%	11,6	21%	10,30%
Total	42,8	100%	55,2	100%	6,50%

*En millions de dollars
Source : IDC

3 LE MARCHÉ DES ACCESSOIRES POUR PC ET CONSOLES DE JEUX

Le marché des accessoires de jeux comprend notamment les volants, les joysticks, les manettes de jeux telles que les gamepads, les casques audio connectés (dits casques « Gaming »).

En 2019, dans les cinq principaux pays européens (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie et Espagne), le marché des accessoires de jeux a progressé de 6% en valeur et en volume (Source : @GFK, extrait Janvier 2020).

3.1 Volants

Aux Etats-Unis, en 2019, le marché global des volants pour consoles et PC est en croissance de 21,8% en valeur (à 42 947 464 dollars US) et de 30,2% en volume avec 308 421 unités vendues (Source : @Copyright 2019 - The NPD Group Inc., All Rights Reserved. Proprietary and Confidential Property of NPD and its Affiliates. Licensed for Use by NPD Clients only, 2019 – Extrait Janvier 2020) – hors coques volants compatibles avec Nintendo Switch).

En 2019, aux Etats-Unis, Thrustmaster a vu :

- Une baisse de ses ventes de volants au Public de 4,4% en valeur (Source : @Copyright 2019 - The NPD Group Inc., All Rights Reserved. Proprietary and Confidential Property of NPD and its Affiliates. Licensed for Use by NPD Clients only, 2019 – Extrait Janvier 2020).

- Une progression de ses ventes de volants au Public de 14% en volume aux Etats-Unis (Source : *@Copyright 2019 - The NPD Group Inc., All Rights Reserved. Proprietary and Confidential Property of NPD and its Affiliates. Licensed for Use by NPD Clients only, 2019 – Extrait Janvier 2020*).

Dans les cinq principaux pays européens (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie et Espagne), la part de marché Thrustmaster a baissé, passant de 30,4% à 27,9% en valeur (Source : *GFK 2019, Extrait Janvier 2020*).

3.2 Joysticks

Les joysticks sont indispensables pour profiter comme il se doit de certains jeux vidéo, que ce soit sur PC, ou sur consoles.

En 2019, dans un marché américain en croissance de 6,6% en valeur, Thrustmaster a progressé de 19,2% en valeur par rapport à 2018 aux Etats-Unis. Thrustmaster y détient 73,2% des part de marché en valeur, soit +7,8 points par rapport à 2018 (Source : *@Copyright 2019 - The NPD Group Inc., All Rights Reserved. Proprietary and Confidential Property of NPD and its Affiliates. Licensed for Use by NPD Clients only, 2019 – Extrait Janvier 2020*).

Sur toute l'année 2019, dans les cinq principaux pays européens (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie et Espagne), le marché des joysticks a progressé de 11% en valeur (Source : *@GFK, extrait Janvier 2020*).

3.3 Gamepads

Le marché des gamepads est toujours très dynamique.

Le marché américain des contrôleurs de jeux a progressé de 3,8% en valeur en 2019. Les contrôleurs de jeux de moins de cent dollars ont progressé de 64% en valeur (Source : *Copyright 2019. The NPD Group Inc., All Rights Reserved. Proprietary and Confidential. Property of NPD and its Affiliates. Licensed for Use by NPD Clients only– Extrait Janvier 2020 – hors coques volants compatibles avec Nintendo Switch*).

En 2019, dans les cinq principaux pays européens, le marché des gamepads a pesé 495 millions d'euros, en progression de 7% en valeur et de 6% en volume (Source : *@GFK 2020, Extrait Janvier 2020*).

2019 a été marquée par le positionnement fort de Thrustmaster sur le marché des gamepads qui a vu le lancement de sa nouvelle manette ESWAP PRO CONTROLLER.

3.4 Casques Gaming

Pour tirer le meilleur parti des fonctionnalités multiples des jeux vidéo et, outre les consoles et ordinateurs qui ne suffisent plus, il est désormais essentiel de disposer d'une série d'accessoires pour en bénéficier à plein. Dans ce contexte, les casques Gaming sont devenus un accessoire très important, non seulement pour profiter d'un son de haute qualité, mais également pour pouvoir communiquer avec les autres joueurs en ligne. Les casques Gaming sont des appareils au design spécifique et dotés de fonctionnalités pour permettre de profiter au maximum des jeux vidéo.

En 2019, le marché américain des casques Gaming pour consoles de jeux pèse 522 millions de dollars américains et représente 10,5 millions d'unités vendues (Source : *The NPD Group Inc., All Rights Reserved. Proprietary and Confidential Property of NPD and its Affiliates. Licensed for Use by NPD Clients only, 2019 – Extrait Janvier 2020 – hors coques volants compatibles avec Nintendo Switch*).

Thrustmaster se positionne à la place N° 17 (Source : *The NPD Group Inc., All Rights Reserved. Proprietary and Confidential Property of NPD and its Affiliates. Licensed for Use by NPD Clients only, 2019 – Extrait Janvier 2020 – hors coques volants compatibles avec Nintendo Switch*).

Le Groupe est présent sur tous les continents mais ne dispose pas de chiffres publics pour ses autres territoires.

4 LE MARCHÉ DE L'ESPORT TOUJOURS EN PLEINE EXPANSION

Au fil des années, l'eSport est devenu un écosystème massif, dont les accessoires consoles et PC constituent l'une des principales composantes. Cette discipline a permis d'émerger des joueurs et des équipes professionnels créant le marché de l'eSport.

D'après une étude sur le marché de l'eSport réalisée par Newzoo, le nombre de spectateurs eSport serait de 300 millions à l'horizon 2020, avec une croissance de 20% par an entre 2016 et 2020 (Source : les Echos des Arènes, 06/02/2018).

Le marché mondial de l'esport devrait tripler d'ici 2025 et dépasser les trois milliards de dollars d'ici à la fin de 2025 en raison de la popularité croissante d'Esports dans le monde et du soutien croissant des éditeurs de jeux pour Esports (Source : www.miroir-mag.fr/esport/le-marche-mondial-de-lesport-2019-2025-analyses-et-perspectives, 19/07/2019). L'Amérique du Nord est le principal générateur de revenus sur le marché mondial de l'esport avec une part importante du marché fournie par les États-Unis. Le marché nord-américain d'Esports est principalement animé par un nombre croissant d'audience. L'APAC est l'un des marchés les plus dynamiques sur le marché mondial d'Esports, avec une croissance importante en Chine, en Australie, en Corée du Sud, à Taiwan et au Japon (Source : www.miroir-mag.fr/esport/le-marche-mondial-de-lesport-2019-2025-analyses-et-perspectives, 19/07/2019).

5 LE MARCHÉ DU « STREAMING AUDIO », DES CASQUES AUDIO ET DES HAUT-PARLEURS MULTIMEDIA

5.1 Le marché du « streaming audio »

Le marché mondial du « Streaming » continue de croître. A la fin du mois de juin 2019, il y avait 304,9 millions d'abonnés de musique mondialement (Source : www.midiaresearch.com, 05/12/2019).

La popularité croissante du « *Streaming* » audio séduit désormais toutes les générations de consommateurs de musique, grâce à une grande simplicité et facilité d'accès à d'immenses catalogues de musique. Le « *Streaming* » est devenu un véritable mode de consommation.

Selon le rapport de la *Consumer Technology Association* (CTA), les consommateurs américains devaient dépenser un total de 26 milliards de dollars dans des abonnements à des services de streaming musicaux et vidéo en 2019 contre 20,4 milliards en 2018. Ce chiffre devrait « grimper » à près de 32,3 milliards en 2020 (Source : Multimédia à la Une, N°262, Septembre 2019). Tiré par le succès continu d'Apple Music, Pandora et Spotify, les revenus du « *Streaming* » musical aux Etats-Unis devaient ainsi progresser de 33% en 2019 à 8,4 milliards de dollars et pourraient franchir la barre des dix milliards de dollars en 2020 (Source : Multimédia à la Une, N°262, Septembre 2019).

Selon le rapport de BuzzAngle, entreprise américaine de gestion de données spécialisée dans l'observation du marché de la musique, la consommation de la musique en « *streaming* » audio a augmenté de 32% en 2019, atteignant un record de 705 milliards d'écoute (Source : www.buzzanglemusic.com, janvier 2020).

Selon le rapport annuel de Nielsen Music, le « *Streaming* » audio a augmenté de 24%, passant de 602,3 milliards en 2018 à 745 milliards en 2019 (Source : Rapport annuel Nielsen Music 2019).

Avec 108 millions d'abonnés, Spotify reste le leader de ce marché avec une part de marché de 35,6% (Source : www.midiaresearch.com, 05/12/2019).

5.2 Le marché des casques audio

Le casque audio est devenu l'un des objets technologiques les plus répandus dans les foyers et a acquis une popularité grandissante sur le marché. La démocratisation du son avec des prix à la baisse et des modèles de qualité contribuent à la bonne dynamique de ce marché en grande forme : d'une manière générale, le secteur Bluetooth est en progression de 40% au premier trimestre 2019. Les modèles Bluetooth comptent maintenant pour 60% des ventes totales (Source : <https://www.on-mag.fr/index.php/zegreen/news/audio/19962-le-secteur-du-casque-audio-se-porte-tres-bien-44-de-croissance-au-second-trimestre-grace-au-bluetooth>, 10/09/2019).

Le marché du son progresse en France, en grande partie grâce au boom des ventes de casques audio dont les ventes connaissent une forte croissance en France, portées par les écouteurs « sans fil » qui ont « le vent en poupe ». Le bilan annuel de GFK révèle que 11,2 millions de casques et écouteurs audio ont trouvé « preneurs » en 2019, soit une hausse de 7%. Le chiffre d'affaires s'établit à 539 millions d'euros dans l'Hexagone en progression de 31% sur un an. Pour le Groupe GFK, les écouteurs et casques s'imposent comme les « produits star de l'année », grâce notamment à la forte croissance des écouteurs « 100% sans fil » (Source : <https://labo.fnac.com/actualite/ventes-casques-audio-progressent-grace-ecouteurs-true-wireless>, 05/02/2020).

L'année 2019 a marqué un tournant sur le haut de gamme avec l'arrivée d'écouteurs « vraiment 100% sans fil » (« *True Wireless* ») à réduction de bruits comme les AirPods Pro ou les Sony WF-1000XM3.

5.3 Le marché du DJing numérique

Ce marché étant réparti entre les magasins de musique et les magasins d'électronique, peu d'indicateurs fiables et à jour sont disponibles pour quantifier sa taille et la croissance.

Le marché des contrôleurs DJ est en croissance. D'après Music Trades, qui analyse les ventes de musique aux USA/Canada, les ventes de musique en Amérique du Nord ont été en croissance en valeur de 9% en 2018 et de 9% en 2017.

La nouvelle gamme de contrôleurs DJControl, lancée fin 2018, constituée de la *DJControl Starlight* (contrôleur DJ pour utiliser le logiciel Serato DJ Lite en situation de mobilité), *DJControl Inpulse 200* et *300* (contrôleurs DJ pour démarrer le DJing avec le logiciel Djuced) et *Hercules DJ Starter Kit* (ensemble contrôleur DJ (DJControl Starlight) avec un casque DJ et deux enceintes), s'est implantée sur les marchés des débutants en DJing :

- Continent américain : Les revendeurs musique américains ont déployé cette gamme en 2019 aux Etats-Unis. Le salon américain Namm Show de Janvier 2020 a couronné le Hercules DJ Starter Kit du trophée « *Namm U Best In Show 2020* » en catégorie « *Gotta Stock It* ». Il s'agit de la seule offre DJ gagnant d'un Namm U Best in Show en 2020.
- Zone EMEA : Les ventes de Noël 2019 ont été solides, montrant la cohérence de cette gamme bien placée pour 2020.
- Zone Asie-Pacifique : Dans la foulée du salon Shanghai Music Expo de Septembre 2019, la nouvelle gamme a touché un public en Chine.

La nouvelle gamme de contrôleurs *DJControl Inpulse* et *DJControl Starlight* s'est enrichie en 2019 d'un casque DJ et de deux nouveaux kits :

- *Casque Hercules HDP DJ45*, qui succède au casque Hercules HDP DJ M40.1, dans le même positionnement de casque pour DJ débutant,
- *Hercules DJLearning Kit*, regroupant le contrôleur DJ DJControl Inpulse 200, le casque Hercules HDP DJ45 et deux enceintes Hercules DJMonitor 32,
- *Hercules DJParty Set*, regroupant le contrôleur DJControl Starlight, le casque Hercules HDP DJ45 et de cinq bracelets LED Wristbands qui s'illuminent au rythme de la musique.

Avec cette nouvelle gamme de contrôleurs DJControl, Hercules vise la conquête du marché des débutants en DJing et une croissance sur tous les marchés.

Le marché du DJing suit deux axes différents :

- Le premier axe concerne les produits à budgets élevés en vue d'animer des soirées publiques ou dans des clubs,
- Le deuxième concerne le Grand Public qui souhaite débiter dans le DJing et animer ses propres soirées privées.

➤ ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 4 JUIN 2020

1 ORDRE DU JOUR

▪ De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapports du conseil d'administration,
- Rapports des commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Maryvonne LE ROCH-NOCERA,
- Nomination de Monsieur Sébastien LEGEAI aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jacques LE DORZE démissionnaire,
- Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Claude Guillemot, Président Directeur Général,
- Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Michel Guillemot, Directeur Général Délégué,
- Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Yves Guillemot, Directeur Général Délégué,
- Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Gérard Guillemot, Directeur Général Délégué,
- Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Christian Guillemot, Directeur Général Délégué,
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L.225-37-3 du code de commerce,
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux conformément au II de l'article L.225-37-2 du code de commerce,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société,
- Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale ordinaire.

▪ De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Rapport du conseil d'administration,
- Rapport des commissaires aux comptes,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions de la société,
- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions légales,
- Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale extraordinaire.

2 TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION

▪ De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 1 933 763,93 euros au compte report à nouveau débiteur.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

	2018	2017	2016
Nombre d'actions	15 287 480	15 004 736	15 004 736
Dividende par action	0,13 €	0	0
Dividende total ^{(1) (2)}	1 987 372,40 €	0	0

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des sommes non versées à raison des actions auto-détenues.

(2) Dividendes éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158 3 2° du code général des impôts.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Maryvonne LE ROCH-NOCERA)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Maryvonne LE ROCH-NOCERA vient à expiration, décide de le renouveler pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2026 sur les comptes du dernier exercice clos.

SIXIEME RESOLUTION

(Nomination de Monsieur Sébastien LEGEAI aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jacques LE DORZE démissionnaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du conseil d'administration, de nommer Monsieur Sébastien LEGEAI, 2 rue de la Chaudronnerais, 35133 Beaucé, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jacques LE DORZE, démissionnaire.

Monsieur Sébastien LEGEAI est nommé pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Jacques LE DORZE, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

SEPTIEME RESOLUTION

(Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Claude Guillemot, Président Directeur Général)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application des dispositions du III de l'article L.225-100 du code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Claude Guillemot en raison de son mandat de Président Directeur Général, tels que présentés au paragraphe 21.6.3 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

HUITIEME RESOLUTION

(Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Michel Guillemot, Directeur Général Délégué)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application des dispositions du III de l'article L.225-100 du code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Michel Guillemot en raison de son mandat de Directeur Général Délégué, tels que présentés au paragraphe 21.6.3 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

NEUVIEME RESOLUTION

(Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Yves Guillemot, Directeur Général Délégué)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application des dispositions du III de l'article L.225-100 du code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Yves Guillemot en raison de son mandat de Directeur Général Délégué, tels que présentés au paragraphe 21.6.3 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

DIXIEME RESOLUTION

(Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Gérard Guillemot, Directeur Général Délégué)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application des dispositions du III de l'article L.225-100 du code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Gérard Guillemot en raison de son mandat de Directeur Général Délégué, tels que présentés au paragraphe 21.6.3 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

ONZIEME RESOLUTION

(Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Christian Guillemot, Directeur Général Délégué)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application des dispositions du III de l'article L.225-100 du code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Christian Guillemot en raison de son mandat de Directeur Général Délégué, tels que présentés au paragraphe 21.6.3 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

DOUZIEME RESOLUTION

(Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L.225-37-3 du code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application des dispositions du II de l'article L.225-100 du code de commerce, les informations mentionnées au I de l'article L.225-37-3 du code de commerce relatives aux mandataires sociaux, lesquelles sont présentées au paragraphe 21.6.4 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

TREIZIEME RESOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux conformément au II de l'article L.225-37-2 du code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application des dispositions des articles L.225-37-2 II et R.225-29-1 du code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée au paragraphe 21.6.5 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration incluant le descriptif du programme de rachat d'actions propres conformément aux articles 241-1 et suivant du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce, du règlement n°596/2014 du Parlement Européen et du Conseil sur les abus de marché, du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, à procéder à l'achat de ses propres actions, dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social de la société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée, en vue de :

- animer le marché du titre pour favoriser la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers instaurant les contrats de liquidité sur actions en tant que pratique de marché admise,
- conserver et remettre ultérieurement les actions en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre d'actions acquis à cet effet ne peut excéder 5% des actions composant le capital de la société,
- couvrir des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
- couvrir des programmes d'options sur actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
- annuler les actions ainsi achetées, totalement ou partiellement, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique,
- réaliser toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation postérieurement à la date de la présente assemblée, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité du titre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation.

Le nombre d'actions que la société pourra détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne devra pas représenter plus de 10% du capital de la société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à dix euros.

Le montant maximum alloué au programme de rachat d'actions est fixé à dix millions d'euros.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions peut être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché, hors marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs de titres. Ces opérations seront réalisées en conformité avec la loi et la réglementation applicable à la date de l'opération considérée. Elles pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique visant la société, sous réserve des périodes d'abstention ou de suspension prévues par les dispositions légales et réglementaires.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de décider la mise en œuvre du présent programme de rachat d'actions, conclure tous accords, passer tous ordres, effectuer toute affectation ou réaffectation des actions acquises, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, toute formalité et toute déclaration requise et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle met fin, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 23 mai 2019.

QUINZIEME RESOLUTION

(Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

- De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

SEIZIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-209 du code de commerce, autorise le conseil d'administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à tout moment, y compris en période d'offre publique visant la société, à l'annulation de tout ou partie des actions propres que la société détient ou pourra détenir par suite de rachats réalisés dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la quatorzième résolution soumise à la présente assemblée ou dans le cadre de ceux autorisés antérieurement, et ce, dans la limite de 10% du capital social de la société par périodes de vingt-quatre mois, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions, en fixer les modalités, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et/ou primes disponibles, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et à toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle met fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 23 mai 2019.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Mise en harmonie des statuts avec les dispositions légales)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de procéder à la mise en harmonie des statuts de la société avec les dispositions légales, à savoir :

- 1) Modification comme suit du troisième paragraphe de l'article 5 des statuts relatif à la procédure de titres au porteur identifiables, le reste de l'article demeurant inchangé :

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
La société peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres (SICOVAM) des renseignements lui permettant d'identifier les détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.	La société peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres ou directement à un ou plusieurs intermédiaires mentionnés à l'article L.211-3 du code monétaire et financier, les informations lui permettant d'identifier les détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires , ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

- 2) Modification comme suit du I et du II de l'article 11 des statuts relatif à la rémunération des mandataires sociaux, le reste de l'article demeurant inchangé :

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
I - L'assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence dans les conditions prévues par la loi. Le conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.	I - L'assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine. Le conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend, dans les conditions prévues par les dispositions légales.
II - Les rémunérations du président, du directeur général et celles des directeurs généraux délégués sont librement fixées par le conseil d'administration.	II - Les rémunérations du président, du directeur général et celles des directeurs généraux délégués sont librement fixées par le conseil d'administration, dans les conditions prévues par les dispositions légales.

- 3) Modification comme suit du premier paragraphe de l'article 12 des statuts relatif aux attributions du conseil d'administration, le reste de l'article demeurant inchangé :

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.	Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

(Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale extraordinaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

3 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, vous demander de vous prononcer sur des résolutions ayant pour objet de conférer des autorisations à votre conseil d'administration et de mettre les statuts de la société en harmonie avec les dispositions légales.

Les quatre premières résolutions qui vous sont proposées portent sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et notamment :

- l'approbation des comptes sociaux et consolidés à cette date ;
- l'affectation du résultat social de l'exercice se soldant par une perte de 1 933 763,93 euros, que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau débiteur ;
- l'approbation des conventions règlementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, lesquelles ont reçu l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par la cinquième résolution, nous vous proposons de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Maryvonne LE ROCH-NOCERA, lequel arrive à expiration lors de la présente assemblée générale. Madame Maryvonne LE ROCH-NOCERA serait renouvelée dans ses fonctions d'administrateur pour une nouvelle période de six années qui prendrait fin à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Par la sixième résolution, nous vous proposons de nommer Monsieur Sébastien LEGEAI aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jacques LE DORZE, démissionnaire. La démission de Monsieur Jacques LE DORZE intervient dans le cadre de sa cessation définitive d'activité. Conformément à la loi, Monsieur Sébastien LEGEAI serait nommé pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Jacques LE DORZE, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Par les septième, huitième, neuvième, dixième et onzième résolutions, nous soumettons à votre approbation les éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 au président directeur général et aux directeurs généraux délégués, en raison de leur mandat, lesquels sont présentés au paragraphe 21.6.3 du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Par la douzième résolution, nous soumettons à votre approbation les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L.225-37-3 du code de commerce, lesquels sont présentés au paragraphe 21.6.4 du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Par la treizième résolution, nous soumettons à votre approbation la politique de rémunération des mandataires sociaux, laquelle est présentée au paragraphe 21.6.5 du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

La quatorzième résolution soumise à vos suffrages permettrait à votre conseil de continuer à opérer en bourse sur les actions de la société en vue de l'animation du marché du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers instaurant les contrats de liquidité sur actions en tant que pratique de marché admise.

En outre, votre conseil souhaiterait également avoir la possibilité d'opérer en bourse sur les actions de la société en vue de :

- la conservation et la remise ultérieure des actions, en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre des actions acquis à cet effet ne pourra excéder 5% des actions composant le capital de la société,
- la couverture de valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
- la couverture de programme d'options sur actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
- l'annulation des actions ainsi achetées, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique,
- la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation postérieurement à la date de la présente assemblée, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

Votre conseil pourrait procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre total des actions composant le capital social de la société, à quelque moment que ce soit.

Le prix maximum d'achat par action serait fixé à dix euros et le montant maximum alloué au programme de rachat d'actions à dix millions d'euros.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourrait être effectué, à tout moment, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur le marché, hors marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs de titres. Ces opérations seront réalisées en conformité avec la loi et la réglementation applicable à la date de l'opération considérée.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée ; étant précisé que votre conseil aurait tous pouvoirs pour décider de sa mise en œuvre.

Par la quinzième résolution, nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoir à toute personne porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'adoption ou non des résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

La seizième résolution qui vous est proposée, permettrait à votre conseil, s'il l'estime opportun, de réduire le capital social de la société par annulation d'actions que la société détient ou pourrait détenir par suite de rachats opérés dans le cadre du programme de rachat d'actions qui vous est proposé à la quatorzième résolution et/ou dans le cadre de programmes autorisés antérieurement ; étant précisé que votre conseil ne pourrait annuler plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social de la société par périodes de vingt-quatre mois.

Cette autorisation permettrait à votre conseil de fixer les modalités de la réduction de capital par annulation d'actions, d'en constater la réalisation, d'imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes disponibles et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Par la dix-septième résolution, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la mise en harmonie des statuts de la société avec certaines dispositions de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite « loi PACTE ») :

- Mise en harmonie du troisième paragraphe de l'article 5 des statuts relatif à la procédure de titres au porteur identifiables avec les dispositions de l'article L.228-2 I du code de commerce, tel que modifié par la loi PACTE, qui permet désormais que des demandes d'informations soient effectuées directement auprès d'un ou plusieurs intermédiaires habilités et non plus exclusivement auprès du dépositaire central,

- Mise en harmonie du I de l'article 11 des statuts relatif aux rémunérations des administrateurs avec les dispositions de l'article L.225-45 du code de commerce, tel que modifié par la loi PACTE, qui a supprimé la notion de jetons de présence et prévoit désormais que la répartition de la rémunération allouée aux administrateurs, en rémunération de leur activité, soit déterminée dans les conditions de l'article L.225-37-2 du code de commerce,
- Mise en harmonie du II de l'article 11 des statuts relatif aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux avec les dispositions des articles L.225-47 et L.225-53 du code de commerce, tel que modifiés par la loi PACTE, qui prévoient désormais que la rémunération des dirigeants mandataires sociaux soit déterminée dans les conditions de l'article L.225-37-2 du code de commerce,
- Mise en harmonie du premier paragraphe de l'article 12 des statuts relatif aux attributions du conseil d'administration avec les dispositions du premier alinéa de l'article L.225-35 du code de commerce, tel que modifié par la loi PACTE, qui dispose désormais que le conseil d'administration doit déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur mise en oeuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Par la dix-huitième résolution, nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoir à toute personne porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'adoption ou non des résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément.

Fait à Rennes, le 8 avril 2020,

Le conseil d'administration

4 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES – ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée générale de la société
Guillemot Corporation
Place du Granier
BP 97143
35571 Chantepie Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1- Garantie donnée à la société Guillemot Limited

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Gérard et Christian Guillemot.
Directeur Général Délégué concerné : Monsieur Yves Guillemot.

Nature et objet : le 30 avril 2019, votre société a donné une garantie à sa filiale anglaise Guillemot Limited afin que cette dernière puisse être exemptée de l'obligation de faire vérifier, par un commissaire aux comptes, ses comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : permettre une économie substantielle pour la filiale Guillemot Limited, en diminuant ses frais liés à la clôture de ses comptes annuels, ce qui est dans l'intérêt économique de la société Guillemot Corporation S.A.

Modalités : garantie du passif de la société Guillemot Limited au 31 décembre 2018 (lequel s'élevait à 5 694 Livres Sterling) jusqu'à ce que ce passif soit acquitté en totalité.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 24 avril 2019.

2- Lettre de soutien consentie à la société Guillemot Limited

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Gérard et Christian Guillemot.
Directeur Général Délégué concerné : Monsieur Yves Guillemot.

Nature et objet : le 30 avril 2019, votre société a consenti une lettre de soutien à sa filiale anglaise Guillemot Limited afin que cette dernière puisse continuer ses activités au Royaume-Uni.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : permettre à la filiale Guillemot Limited de continuer ses activités au Royaume Uni, cette filiale assurant les fonctions de vente, promotion et marketing au Royaume Uni, marché numéro un en Europe pour les accessoires de jeux vidéo.

Modalités : confirmation d'intention donnée de continuer à fournir un soutien financier à la société Guillemot Limited pour une période de douze mois à compter de la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de cette dernière.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 24 avril 2019.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1- Bail avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Christian Guillemot.

Nature et objet : votre société a conclu le 1^{er} décembre 2002 un bail avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl. Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration du 29 novembre 2002. Un premier avenant audit bail a été signé le 14 février 2006, prenant effet au 1^{er} mars 2006, modifiant la surface pour la porter à 3 636 m² ainsi que le loyer mensuel pour le porter à 6 561,40 Euros HT. Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration du 7 février 2006. Un second avenant audit bail a été signé le 14 septembre 2007, prenant effet au 17 septembre 2007, modifiant la surface pour la porter à 5 466 m² ainsi que le loyer mensuel pour le porter à 9 343,00 Euros HT. Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration du 20 août 2007.

Modalités : le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 112 116,00 Euros HT.

2- Bail signé avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Christian Guillemot.

Nature et objet : le 1^{er} juillet 2010, votre société a conclu un bail commercial avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl, pour une surface à usage de bureaux de 667m² et un loyer annuel de 55 361 Euros HT. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 1^{er} juillet 2010. Un avenant audit bail a été signé le 30 octobre 2012, lequel a pris effet le 1^{er} novembre 2012, modifiant la surface pour la porter à 640 m² ainsi que le loyer annuel pour le porter à 53 120 Euros HT. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 24 octobre 2012.

Modalités : le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 53 120,00 Euros HT.

3- Bail avec la société Hercules Thrustmaster SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot.

Nature et objet : votre société a conclu un bail commercial avec la société Hercules Thrustmaster SAS, le 1^{er} juillet 2010, pour une surface de 570m² à usage de bureaux. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 1^{er} juillet 2010. Le loyer annuel est fixé à 47 310 Euros HT.

Modalités : le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 47 310 Euros HT.

4- Bail signé avec la société Ubisoft International SAS

Directeur Général Délégué concerné : Monsieur Yves Guillemot.

Nature et objet : votre société a conclu un bail commercial avec la société Ubisoft Books and Records SASU, le 1^{er} juillet 2010, pour une surface de 111m² à usage de bureaux. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 1^{er} juillet 2010. Un avenant audit bail a été signé le 28 mars 2012 prenant acte que la société Ubisoft International SAS a subrogé dans tous ses biens, droits et obligations la société Ubisoft Books and Records SASU, cette dernière ayant été dissoute sans liquidation en application des dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, avec effet au 30 novembre 2011. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 28 mars 2012. Le loyer annuel est fixé à 9 213 Euros HT.

Modalités : le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 9 213 Euros HT.

5- Bail signé avec la société Guillemot Innovation Labs SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot.

Nature et objet : le 30 octobre 2012, votre société a conclu un bail commercial avec la société Guillemot Innovation Labs SAS, pour une surface à usage de bureaux de 27m², lequel a pris effet le 1^{er} novembre 2012. Le loyer annuel est fixé à 2 241 Euros HT. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 24 octobre 2012.

Modalités : le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 2 241,00 Euros HT.

6- Lettre de confort consentie à la société Guillemot GmbH

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot.

Nature et objet : le 28 avril 2014, votre société a consenti à sa filiale allemande Guillemot GmbH une lettre de soutien (engagement donné de veiller à ce que la société Guillemot GmbH soit dotée de moyens financiers pour être en mesure de satisfaire à toutes ses obligations envers les tiers ainsi qu'envers le personnel de Guillemot GmbH).

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 28 avril 2014.

7- Garantie donnée à la société Guillemot Limited

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Gérard et Christian Guillemot.

Directeur Général Délégué concerné : Monsieur Yves Guillemot

Nature et objet : le 24 mai 2018, votre société a donné une garantie à sa filiale anglaise Guillemot Limited afin que cette dernière puisse être exemptée de l'obligation de faire vérifier, par un commissaire aux comptes, ses comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Modalités : garantie du passif de la société Guillemot Limited au 31 décembre 2017 (lequel s'élevait à 13 767 Livres Sterling) jusqu'à ce que ce passif soit acquitté en totalité.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 25 avril 2018.

8- Lettre de soutien consentie à la société Guillemot Limited

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Gérard et Christian Guillemot.

Directeur Général Délégué concerné : Monsieur Yves Guillemot

Nature et objet : le 24 mai 2018, votre société a consenti une lettre de soutien à sa filiale anglaise Guillemot Limited afin que cette dernière puisse continuer ses activités au Royaume-Uni.

Modalités : confirmation d'intention donnée de continuer à fournir un soutien financier à la société Guillemot Limited pour une période de douze mois à compter de la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de cette dernière.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 25 avril 2018.

9- Adhésions au contrat d'assurance collective obligatoire santé

Administrateurs concernés : Messieurs Claude et Christian Guillemot.

Directeur Général Délégué concerné : Monsieur Yves Guillemot.

Nature et objet : Messieurs Claude, Yves et Christian Guillemot ont chacun adhéré au contrat d'assurance collective et obligatoire complémentaire santé souscrit par votre société auprès de la société PREDICA.

Modalités : le montant des cotisations comptabilisées en charges au cours de l'exercice s'élève à 846 euros.

Ces conventions ont été approuvées par votre conseil d'administration du 27 avril 2016, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016 pour Messieurs Claude et Christian Guillemot et au 1^{er} mars 2016 pour Yves Guillemot.

Fait à Rennes et Bruz, le 23 avril 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jérôme Mouazan

MB Audit

Khadija Roullé

➤ AUTRES INFORMATIONS

1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

1.1 Informations concernant l'émetteur

Dénomination sociale	GUILLEMOT CORPORATION
Nom commercial	GUILLEMOT
Forme juridique	Société anonyme à conseil d'administration régie par le code de commerce.
Siège social	Adresse : Place du Granier, BP 97143, 35571 Chantepie Cedex Téléphone : + 33 (0)2 99 08 08 80
Nationalité	Française
Pays de constitution	France
Registre du commerce et des sociétés	414 196 758 R.C.S. Rennes
Code APE	4651Z
Date de création et durée de vie	Constituée le 1 ^{er} septembre 1997 pour une durée de 99 ans. Expiration le 11 novembre 2096, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée.
LEI (Identifiant d'entité juridique)	969500N24EZ7HPKJIV79
Exercice social	L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année (article 16 des statuts).
Site Internet*	www.guillemot.com

* Les informations figurant sur ce site Internet ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le présent document.

1.2 Objet social de la société Guillemot Corporation S.A.

La société Guillemot Corporation a pour objet en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :

- La conception, la création, la production, l'édition et la diffusion de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques, notamment les matériels, accessoires et logiciels multimédia,
- L'achat, la vente et d'une manière générale le négoce sous toutes ses formes, à l'importation comme à l'exportation, par voie de location ou autrement, de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques ainsi que tous matériels ou produits de reproduction de l'image et du son,
- La diffusion et commercialisation de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques par tous moyens dont les nouvelles technologies de communication tels que les réseaux, les services en lignes,
- Le conseil, l'assistance et la formation se rapportant à l'un des domaines précités,
- La participation de la société dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement.

Et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

1.3 Environnement réglementaire

Le Groupe évolue sur le marché de l'ordinateur grand public et des consoles de jeux vidéo, et fournit des accessoires aux consommateurs.

L'environnement réglementaire de son activité comprend notamment les directives ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses), DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) et le règlement REACH (Système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques). Le Groupe assure une veille des réglementations des différents pays sur lesquels il opère mais ne peut totalement exclure que certaines d'entre elles échappent à sa vigilance.

1.4 Documents disponibles

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux des assemblées générales peuvent être consultés auprès de la société (consultables à l'adresse suivante : 2 rue du Chêne Héleuc, 56910 Carentoir).

Par ailleurs, il est précisé que les documents suivants peuvent être consultés, sur le site Internet www.guillemot.com, pendant toute la durée de validité du présent document d'enregistrement universel :

- Les statuts de l'émetteur,

- Tous rapports, informations financières historiques inclus ou visés dans le présent document d'enregistrement universel,
- Les informations financières historiques des deux exercices précédant la publication du présent document d'enregistrement universel.

1.5 Changement de contrôle

Aucune disposition qui aurait pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle, ne figure dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de la société.

1.6 Titres au Porteur Identifiable

La société peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, recourir auprès d'Euroclear France à la procédure des Titres au Porteur Identifiable (TPI) afin de recevoir des informations détaillées sur l'identité de ses actionnaires.

1.7 Politique de distribution de dividendes

La société Guillemot Corporation S.A. n'a pas, à ce jour, adopté de politique de distribution de dividendes formelle.

Elle prévoit de distribuer des dividendes à ses actionnaires pour autant que les conditions économiques de la distribution soient réunies.

Des dividendes ont été distribués pour la première fois en 2019 au titre de l'exercice 2018 (cf paragraphe 4.2.2.4 du Rapport de gestion).

2 PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DECLARATION

2.1 Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement universel

Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général

2.2 Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement universel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 6 à 122 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Carentoir, le 24 avril 2020

Monsieur Claude GUILLEMOT
Président Directeur Général

3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Titulaires	Date de nomination	Prochaine échéance du mandat
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SAS (Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles) 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine	Assemblée générale du 20/05/2010. Mandat renouvelé le 26/05/2016.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.
MB AUDIT Sarl (Membre de la compagnie régionale de Rennes) 9 Place du Vert Buisson BP 67135 35170 Bruz	Assemblée générale du 23/05/2007. Mandat renouvelé le 05/07/2010 et le 26/05/2016.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.
Suppléants	Date de nomination	Prochaine échéance du mandat
Monsieur Jean-Christophe Georghiou 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine	Assemblée générale du 26/05/2016.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.
Monsieur Jacques LE DORZE 2 Place du Martray 22650 Ploubalay	Assemblée générale du 23/05/2007. Mandat renouvelé le 05/07/2010 et le 26/05/2016.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2020, il sera proposé aux actionnaires de la société Guillemot Corporation S.A. de nommer Monsieur Sébastien LEGEAI, 2 rue de la Chaudronnerais, 35133 Beaucé, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jacques LE DORZE, démissionnaire en raison de la cessation de son activité.

Les honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux sont présentés au paragraphe 8 des Comptes consolidés.

4 CALENDRIER DES PARUTIONS POUR L'EXERCICE EN COURS - POLITIQUE D'INFORMATION

Ce calendrier est donné à titre d'information et est susceptible d'être modifié.
En règle générale, les communiqués financiers sont diffusés après la clôture du marché.

COMMUNICATION FINANCIERE - CALENDRIER 2020		
30 janvier 2020	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires annuel 2019
25 mars 2020	Après clôture de la Bourse	Publication des Résultats Annuels au 31/12/2019
30 avril 2020	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires du Premier trimestre de l'exercice 2020 et de l'information trimestrielle
4 juin 2020	-	Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de Guillemot Corporation S.A.
23 juillet 2020	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires semestriel de l'exercice 2020
22 septembre 2020	Après clôture de la Bourse	Publication des Résultats semestriels 2020
29 octobre 2020	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires du Troisième trimestre de l'exercice 2020 et de l'information trimestrielle

Le Groupe Guillemot Corporation établit un calendrier précis de publication aux marchés financiers d'une information à jour, pour répondre aux exigences de l'Autorité des Marchés Financiers. Il s'efforce de mettre à la disposition de tous ses actionnaires, institutionnels et individuels, et auprès de la communauté financière (analystes...) de façon régulière et homogène une information financière transparente sur ses activités, ses orientations stratégiques et ses perspectives et ce, en conformité avec les réglementations boursières.

La politique d'information du Groupe à l'égard de la communauté financière, des investisseurs et des actionnaires, est définie par la Direction Générale :

Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général
Place du Granier, BP 97143, 35571 Chantepie Cedex
Tél. 02 99 08 08 80

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la société transmet l'information réglementée au diffuseur professionnel Les Echos-Comfi, qui satisfait également aux critères fixés par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et répond à la Directive Européenne dite de « transparence ».

Le Groupe informe ses actionnaires de façon régulière et homogène sur l'évolution de ses résultats et orientations stratégiques, en conformité avec les réglementations boursières. Ainsi, tous les communiqués financiers du Groupe font l'objet d'une diffusion large, immédiate, effective et intégrale conformément aux obligations réglementaires et dans les délais requis en conformité avec les lois et règlements. Les communiqués financiers sont également disponibles sur différents sites financiers (www.boursorama.fr ; www.prline.fr...).

L'ensemble des publications relatives à l'activité et à la situation financière du Groupe est disponible, en français et en anglais, sur le site Internet de Guillemot Corporation S.A. (www.guillemot.com). Ce site Internet présente en outre les activités et produits du Groupe, et évolue régulièrement pour un accès toujours plus facile et rapide.

Les actionnaires ont la possibilité de contacter la société à l'adresse électronique suivante : financial@guillemot.fr.

Chaque année, le Groupe organise deux réunions SFAF (*Société Française des Analystes Financiers*) à l'occasion de la publication de ses résultats.

Toutes les publications du Groupe (communiqués, documents de référence, documents d'enregistrement universel rapports financiers annuels...) sont disponibles sur simple demande formulée auprès du service communication qui les met à la disposition de toute personne souhaitant s'informer sur la vie du Groupe et assure notamment l'envoi régulier de documentation sur simple demande.

5 TABLES – TABLEAUX DE CORRESPONDANCE

5.1 Tableau de correspondance - Document d'Enregistrement Universel

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques des annexes 1 et 2 du Règlement Délégué (UE)2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 entrée en vigueur le 21 juillet 2019.

N°	RUBRIQUES	Pages
1	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE	
1.1	Personnes responsables du document d'enregistrement universel	204
1.2	Déclaration des personnes responsables	204
1.3	Déclaration ou rapport d'expert	N/A
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	N/A
1.5	Déclaration (dépôt sans approbation préalable)	2
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	
2.1	Contrôleurs légaux des comptes	205
2.2	Changement éventuel	205
3	FACTEURS DE RISQUES	54 à 56
4	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	203
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	203
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	203
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays de constitution, adresse du siège social, numéro de téléphone, site Internet	203
5	APERÇU DES ACTIVITES	
5.1	Principales activités	
	5.1.1 Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	6 à 24
	5.1.2 Nouveaux produits importants lancés sur le marché	6 à 24
5.2	Principaux marchés	186 à 191
5.3	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	25 à 31
5.4	Stratégie et objectifs	44
5.5	Dépendance éventuelle de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	44
5.6	Position concurrentielle	28 et 29
5.7	Investissements	
	5.7.1 Investissements importants réalisés	25, 138 à 140
	5.7.2 Principaux investissements en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	44
	5.7.3 Informations sur les co-entreprises et entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	46 à 47 et 167
	5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles de l'émetteur	69 à 72
6	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	
6.1	Description sommaire du Groupe dont fait partie l'émetteur	46 à 47
6.2	Liste des filiales importantes	46 et 167
7	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
7.1	Situation financière	
	7.1.1 Evolution et résultats	25 à 26, 38 à 40, 144
	7.1.2 Evolution future probable des activités de l'émetteur et de ses activités en matière de recherche et développement	25, 44 à 45
7.2	Résultats d'exploitation	
	7.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	25 à 26
	7.2.2 Raisons des changements important du chiffre d'affaires net ou des produits nets	25 à 26

N°	RUBRIQUES	Pages
8	TRESORERIE ET CAPITAUX	
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	123, 125, 143
8.2	Source, montant et description des flux de trésorerie	40, 126, 143
8.3	Besoins de financement et structure de financement de l'émetteur	144, 146 à 148
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	60 et 144
8.5	Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visé au point 5.7.2	Néant
9	ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE	203
10	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	
10.1	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes, les stocks et les coûts et les prix de vente et changement significatif de performance financière depuis la clôture du dernier exercice	45, 149 à 150
10.2	Toute tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement connu et qui est raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	45, 149 à 150
11	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	
11.1	Prévision ou estimation de bénéfice	Néant
11.2	Principales hypothèses sous-tendant les prévisions ou estimations de bénéfice	Néant
11.3	Déclaration relative à l'établissement et à l'élaboration de la prévision ou de l'estimation de bénéfice	Néant
12	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
12.1	Renseignements relatifs aux membres des organes d'administration et de direction	79 à 85
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	87
13	REMUNERATION ET AVANTAGES	
13.1	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature octroyés	92 à 93
13.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, retraites ou autres avantages du même ordre	92 à 114
14	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
14.1	Date d'expiration des mandats actuels et durée	79 à 85
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction aux sociétés du Groupe prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat	88
14.3	Comité d'audit et comité des rémunérations	89 à 90
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	79
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	88
15	SALARIES	
15.1	Nombre de salariés	65 et 149
15.2	Participations et stocks options	47 à 49, 78 et 92
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	Néant
16	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	47 à 51
16.2	Existence de droits de vote différents	48 et 49
16.3	Contrôle de l'émetteur	47 à 49
16.4	Accord connu de l'émetteur, dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle qui s'exerce sur lui	Néant
17	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	149, 200 à 202

N°	RUBRIQUES	Pages
18	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS	
18.1	Informations financières historiques	
	18.1.1 Informations financières historiques auditées et rapport d'audit	3, 123 à 185
	18.1.2 Changement de date de référence comptable	Néant
	18.1.3 Normes comptables	129 et 161
	18.1.4 Changement de référentiel comptable	Néant
	18.1.5 Informations financières auditées	123 à 150, 157 à 179
	18.1.6 Etats financiers consolidés	123 à 150
	18.1.7 Dates des dernières informations financières	31/12/2019
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	
	18.2.1 Informations financières trimestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers auditiés)	Néant
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	
	18.3.1 Rapports d'audit	151 à 156, 180 à 185
	18.3.2 Autres informations auditées par les contrôleurs légaux contenues dans le document d'enregistrement	Néant
	18.3.3 Informations financières non tirées des états financiers audités	Néant
18.4	Informations financières <i>pro forma</i>	Néant
18.5	Politique en matière de dividendes	204
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	60
18.7	Changement significatif de la situation financière du Groupe	45
19	INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES	
19.1	Capital social	
	19.1.1 Montant du capital émis	47
	19.1.2 Actions non représentatives du capital	Néant
	19.1.3 Actions autodétenues	51
	19.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	Néant
	19.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	Néant
	19.1.6 Option ou accord prévoyant de placer le capital de tout membre du Groupe sous option	Néant
	19.1.7 Historique du capital social et changements survenus	47 à 50
19.2	Acte constitutif et statuts	
	19.2.1 Objet social de l'émetteur	203
	19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	Néant
	19.2.3 Dispositions pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	204
20	CONTRATS IMPORTANTS	62
21	DOCUMENTS DISPONIBLES	203 à 204

5.2 Table - Rapport financier annuel

Le présent document d'enregistrement universel inclut le rapport financier annuel mentionné à l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier.

La table ci-après renvoie aux paragraphes du document d'enregistrement universel correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

RUBRIQUES	Pages
1. Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019	p. 157 à 179
2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	p. 180 à 185
3. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019	p. 123 à 150
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 151 à 156
5. Rapport de gestion	p. 6 à 122
6. Déclaration des responsables du rapport financier annuel	p. 204
7. Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L.225-37 du code de commerce	p. 79 à 122

5.3 Table - Informations en matière sociale, environnementale et sociétale

INFORMATIONS SOCIALES		
Emploi	L'effectif total et la répartition de l'effectif par sexe, par âge et par zone géographique	p. 65
	Les embauches et les licenciements	p. 65
	Les rémunérations et leur évolution	p. 66
Organisation du travail	L'organisation du temps de travail	p. 66
	L'absentéisme	p. 66
Santé et sécurité	Les conditions de santé et de sécurité au travail	p. 67
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	p. 67
Relations sociales	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	p. 67
	Le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail	p. 67
Formation	Les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	p. 68
	Le nombre total d'heures de formation	p. 68
Egalité de traitement	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	p. 68
	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	p. 68
	La politique de lutte contre les discriminations	p. 69

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES		
Politique générale en matière environnementale	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	p. 69
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	p. 69
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	p. 69
Pollution	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	p. 69
	La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	p. 69
Economie Circulaire	Prévention et gestion des déchets :	
	- Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets,	p. 69
	- Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	p. 70
	Utilisation durable des ressources :	
- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales,	p. 70	
- La consommation de matières premières, les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation,	p. 70	
- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables,	p. 70	
- L'utilisation des sols	p. 71	
Changement climatique	Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	p. 71
	Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	p. 72
	Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	p. 72
Protection de la biodiversité	Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	p. 72

INFORMATIONS SOCIETALES		
Engagements sociétaux en faveur du développement durable	L'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local	p. 72
	L'impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales	p. 73
	Les relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci	p. 73
	Les actions de partenariat ou de mécénat	p. 73
Sous-traitance et fournisseurs	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	p. 73
	La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	p. 73
Loyauté des pratiques	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	p. 73
Informations relatives à la lutte contre la corruption	Les actions engagées pour prévenir la corruption	p. 73
Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :	p. 74
	- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective,	p. 74
	- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,	p. 74
	- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire,	p. 74
	- à l'abolition effective du travail des enfants	p. 74
	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	p. 74

6 **GLOSSAIRE**

« **Big Data** » (« **Mégadonnées** »)

Ensemble des données numériques produites par l'utilisation des nouvelles technologies à des fins personnelles ou professionnelles, et qui recoupe les données d'entreprises (courriels, documents, bases de données...) aussi bien que des données issues de capteurs, des données géolocalisées, des données transmises par des objets connectés...

Bluetooth®

Technologie qui utilise une technique radio courte distance destinée à simplifier les connexions entre les appareils électroniques. Les premiers appareils utilisant la version 3.0 de cette technologie sont apparus début 2010. Cette technique permet aujourd'hui l'envoi du son en « *streaming* » vers des enceintes sans fil.

Casque Gaming / Casque audio pour joueurs connectés

Casque audio équipé de microphone pour permettre la communication entre équipes pour les jeux en ligne et en réseau.

Cloud Gaming

Jeu à la demande qui permet de jouer à distance en « *streaming* » sans avoir à télécharger quoi que ce soit sur de puissants serveurs à distance.

Console de jeux

Système électronique dédié aux jeux vidéo. Il en existe de deux types : les consoles de salon qui se branchent sur une télévision et les consoles portables, de petite taille, qui possèdent leur propre écran et qui peuvent s'emporter partout. Les consoles de jeux de salon ont progressivement évolué de l'état de machine dédiée uniquement au jeu pour amateur à celui de centre multimédia familial.

« **Design Thinking** »

Démarche immersive et collaborative pour créer des solutions innovantes avec pour objectifs d'observer les utilisateurs et anticiper leurs problématiques, utiliser la dynamique créative pour générer de nouvelles idées, prototyper des nouveaux usages et anticiper les évolutions du marché.

DJ

Abréviation de Disc-Jockey. Personne qui sélectionne les musiques et les diffuse dans une soirée privée ou en boîtes de nuit notamment et qui peut simplement enchaîner les morceaux de musique les uns après les autres, mais aussi les mixer, ajouter des effets, pour créer ses propres mix. Certains DJs sont maintenant de vrais créateurs et réputés dans le monde entier.

« **DJing** »

Activité qui consiste à animer des soirées en programmant, mixant, adaptant ou revisitant de la musique pour un public dans des prestations privées (entre amis, en famille, ou dans un cadre associatif ou professionnel...), publiques (animations de bars, restaurants, fêtes, concerts, pubs...) ou à distance (télé diffusion : Internet, radio, télévision...) L'objectif du DeeJay est le plus souvent de faire danser le public.

EBITDA (« *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization* »)

Revenus avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions.

« **eTail** »

Marché regroupant les acteurs de la vente en ligne commercialisant toutes gammes de produits et de marques exclusivement sur Internet.

« **eSport** » (« Sport électronique »)

Ensemble des pratiques compétitives ayant pour moyen de confrontation, de performance et de dépassement de soi, un support numérique, et en l'occurrence un jeu vidéo. C'est la pratique d'un jeu vidéo à plusieurs joueurs sur Internet ou en réseau dans le cadre d'une compétition (amicale ou non) durant laquelle s'affrontent des joueurs professionnels ou amateurs, seuls ou en équipe.

« **FPS** » (« First Person Shooter »)

Jeu qui se joue à la première personne, i.e. que le joueur se met dans la « peau du héros » et il voit à travers ses yeux.

Gamme DJ

Gamme qui regroupe les contrôleurs et les enceintes pour faire du mixage numérique de la musique.

Influenceur (« Influencer »)

Individu qui, par son statut, sa position ou son exposition médiatique, peut influencer les comportements de consommation dans un univers donné. Désigne toute personne qui dispose d'une notoriété sur une thématique spécifique au travers du web et notamment des réseaux sociaux.

Nintendo Switch

Console de jeu vidéo produit par Nintendo sortie en mars 2017. Il s'agit de la première console hybride pouvant aussi bien faire office de console de salon que de console portable.

OEM (« *Original Equipment Manufacturer* »)

Société chargée de concevoir et fabriquer un produit en tenant compte de spécifications techniques, puis vend le produit à une autre société qui sera responsable de sa distribution sous leur propre marque.

Réalité Virtuelle (« *Virtual reality* » ou VR)

Technologie qui permet de plonger une personne dans un monde artificiel créé numériquement. Il peut s'agir d'une reproduction du monde réel ou bien d'un univers totalement imaginaire. L'expérience est à la fois visuelle, auditive et, dans certains cas, optique avec la production d'un retour d'effets. Cette immersion se fait au moyen d'un casque de réalité virtuelle qui place un système d'affichage 3D stéréoscopique sur le nez, devant les yeux.

« **Retail** »

Marché regroupant les acteurs de la grande distribution, les revendeurs indépendants et les enseignes spécialisées commercialisant toutes gammes de produits et de marques principalement dans des magasins ou surfaces de ventes dédiées.

Rétroéclairage RGB (« *Red Green Blue* »)

Rétroéclairage fait par des LEDs qui diffusent plusieurs couleurs : car elles peuvent mixer des couleurs primaires : RGB pour Red Green Blue.

« **Scratching** »

Procédé consistant à faire tourner à la main un disque vinyle sous une tête de lecture de platine vinyle, alternativement en avant et en arrière, de façon à produire un effet spécial en modifiant la vitesse et le sens de lecture du vinyle.

« **Smartphone** »

Téléphone mobile intelligent qui combine des fonctions avancées, de nombreuses applications et une interface tactile.

« **Streaming** »

Action d'écouter de la musique en provenance d'Internet sans la télécharger.

VTT « **Freeride** » (« pratique libre »)

Activité qui consiste à pratiquer un sport (ski, VTT, motocyclette, motoneige...) hors de tout cadre formel.

VTT « **Slopestyle** »

Discipline sportive qui fait partie des sports d'hiver et qui peut être pratiquée aussi bien en ski qu'en snowboard. Le terme vient des mots anglais « *slope* » (« pente » ou « descente ») et « *style* » (« style ») : il s'agit d'effectuer des figures aussi acrobatiques que possible sur une piste de descente spécialement aménagée.

Webcam

Petite caméra numérique, branchée sur l'ordinateur, qui permet de réaliser des visioconférences par Internet et de diffuser en temps réel sur le Web des images vidéo.

Wi-Fi® (« *Wireless Fidelity* »)

Technologie à base de fréquences radio qui permet la réalisation de réseaux informatiques sans fil et de partager son accès Internet à partir d'un routeur, d'un modem routeur ou d'un « hotspot » (bornes extérieures).

GUILLEMOT CORPORATION S.A.
Société Anonyme au capital de 11 771 359,60 euros
414 196 758 R.C.S. Rennes – Code APE 4651Z
Place du Granier – BP 97143 – 35571 CHANTEPIE Cedex (Rennes)
Tél. : (33) 2 99 08 08 80